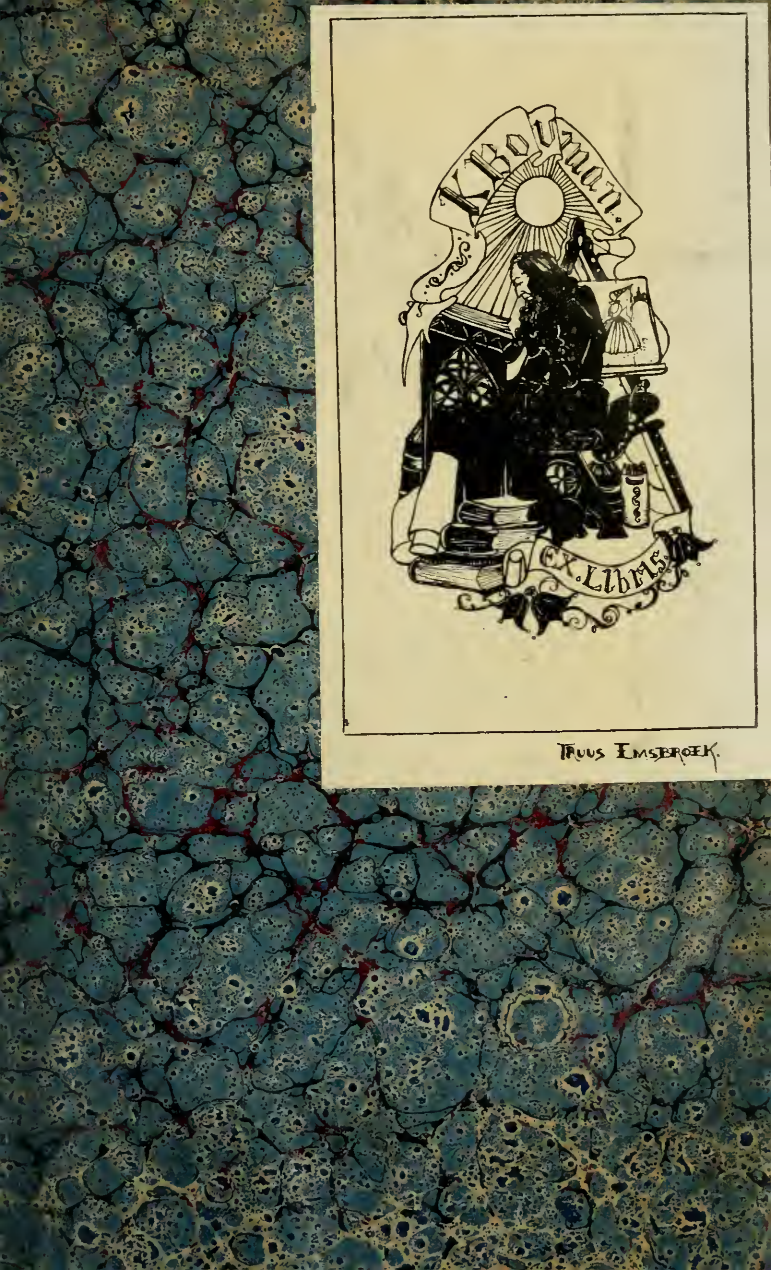


LE 7 JUIN 1891




K. Bouman.
Ex. Libris.
Truus Emsbroek.

Милому и дорогому
Шаку ко дню рожденія
отъ искренно любящаго
7го Іюня 1891 А. Любарскій

HISTOIRE

DES ISRAÉLITES

DU MÊME AUTEUR

HAMLET, tragédie de Shakespeare. Texte et traduction (en prose et en vers), avec une introduction et un commentaire. — In-16, Paris, Hachette. 1880.

L'UNIVERSITÉ DE MADRID, extrait des *Publications* de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. — In-8, Paris, Hachette. 1880.

LES ÉTUDES D'HISTOIRE JUIVE DEPUIS 1881, extrait de l'*Annuaire* de la Société des études juives. — In-12, Paris, Durlacher et Cerf. 1883-1884 (2 brochures).

45

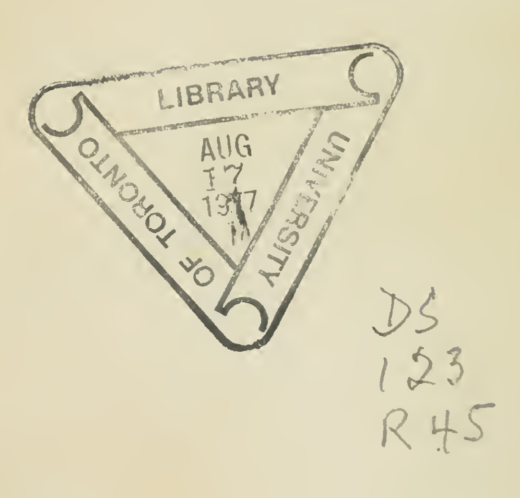
HISTOIRE
DES ISRAÉLITES

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LEUR DISPERSION
JUSQU'À NOS JOURS

PAR

THÉODORE REINACH

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79



A MON AMI

JAMES DARMESTETER

PRÉFACE

Ce volume commence où finissent la plupart de nos histoires des Juifs : à la chute du second temple et à la répression de la révolte de Bar-Cochba, dernière convulsion de l'indépendance d'Israël. Là s'arrête, en effet, l'histoire de l'Etat juif, de la nationalité juive; mais l'histoire des Juifs n'est pas terminée. Désormais elle est celle d'une croyance religieuse, fixée jusque dans ses moindres détails par une minutieuse élaboration de plusieurs siècles, et d'une race d'hommes, dispersés sur toute la face du globe, mais étroitement unis entre eux par cette croyance et par les livres où elle est déposée. La communauté de foi tint lieu aux Juifs de tout le reste : patrie, liberté, organisation

politique, unité d'origine même, car bien des éléments étrangers se sont introduits, par la suite des temps, dans le sang des descendants de Jacob. L'héroïque fidélité à la foi des ancêtres ne fut pas seulement l'honneur de l'histoire des Juifs après leur dispersion : c'est encore elle qui en constitue l'unité et comme la charpente.

Cette fidélité est un fait nouveau, sans précédent dans l'histoire. Chez les peuples païens, la lutte de deux Etats était aussi la lutte de leurs divinités respectives : le sort des armes décidait du rang des dieux. Aussi les vaincus acceptaient-ils sans difficulté le culte des vainqueurs ; et ceux-ci, pour hâter la fusion des races, admettaient le plus souvent le dieu des vaincus dans leur propre Panthéon. C'est ainsi que Rome avait annexé successivement au sien les divinités du Latium et de l'Etrurie, de la Grèce et de la Gaule, de l'Egypte et de la Syrie. Pourquoi n'en fut-il pas de même après la chute de Jérusalem ? pourquoi le Capitole n'a-t-il pas hérité du prestige religieux du Temple, comme il s'est enrichi de ses dépouilles ?

La faute n'en fut pas aux Romains, et les exigences de leur fisc prouvent quelles étaient, sur ce point, leurs prétentions et leurs espérances. La résistance vint cette fois des vaincus : Israël se refusa à l'assimilation offerte ; il s'y refusa, non, comme on le crut, parce que son Dieu était un Dieu jaloux, exclusivement national, mais au contraire, parce que depuis six siècles, depuis le triomphe définitif de l'esprit prophétique, il avait cessé de l'être. Rome ne pouvait remplacer Jérusalem, parce que la véritable Jérusalem était dans le cœur des fidèles ; Jéhovah ne pouvait admettre le partage avec Jupiter, parce que si Jéhovah existait, Jupiter n'avait jamais existé ; le Dieu unique, universel, n'était susceptible ni de défaite, ni de conquête, ni de diminution.

Voilà pourquoi la ruine de la ville sainte laissa intact le judaïsme, même après l'effondrement de ses rêves de restauration politique. Vaincu, décimé, rayé du nombre des peuples, dispersé, persécuté, Israël se cramponna à sa loi, au dogme de Moïse, aux pratiques fixées par

un usage séculaire, et qui entouraient sa foi comme d'une triple haie impénétrable. Grâce à cette ténacité, dont ne triomphèrent ni les séductions de la tolérance ni les rigueurs de l'oppression, les Juifs ne disparurent pas dans ce grand va et vient de peuples qui marque la fin de l'antiquité; ils survécurent pour conserver au moyen-âge et jusque dans les temps modernes, dans toutes les contrées de la dispersion, une physionomie distincte, et pour jouer un rôle original dans le développement de la civilisation.

Je distinguerai cinq périodes dans cette histoire de deux mille ans. Les dates qui les enferment, et qui ne correspondent souvent à aucun fait bien déterminé, ne doivent être considérées que comme des limites approximatives : dans bien des pays l'histoire d'une période empiète, en effet, sur la précédente ou sur la suivante. La civilisation n'a pas suivi partout une marche uniforme, et il est des contrées où, aujourd'hui encore, les barrières d'une législation surannée perpétuent, pour les Juifs, les conditions économiques, poli-

tiques et intellectuelles du moyen-âge.

La première période (70-900), qui commence en réalité bien avant la destruction de l'Etat juif, est essentiellement une période de transition : c'est celle où une race purement asiatique, sédentaire et agricole, se transforme en un peuple moitié européen, moitié oriental, partout disséminé sans avoir de patrie nulle part, s'adonnant de préférence à l'industrie et surtout au commerce. Pendant cette période, où s'élabore le Talmud, le centre de gravité du judaïsme est toujours en Asie, en Palestine d'abord, puis en Mésopotamie, sous la domination successive des rois de Perse et des califes arabes.

Pendant la seconde période (900-1200), le judaïsme occidental, désormais le plus important par le nombre et par les lumières, jouit d'une tolérance relative en pays musulman comme en pays chrétien. Aussi les Juifs vivent-ils à peu près de la même vie que les populations indigènes chez lesquelles le sentiment de la nationalité ne s'est pas encore développé ; ils exercent les mêmes professions, parlent

la même langue, adoptent les mêmes usages en tout ce qui ne concerne pas la religion. Une civilisation brillante, parfois originale, se développe parmi les communautés d'Espagne, de Languedoc et de Champagne.

Les croisades ouvrent l'ère des persécutions (1200-1500). Aussi variées dans leurs formes que dans leurs causes accidentelles, elles se ramènent toutes cependant à une origine commune, au préjugé religieux, nourri par l'Eglise, favorisé par l'ignorance générale. Sans ce préjugé, qui servait toujours au moins de prétexte, ni les oppositions de race, ni la jalousie économique, ni les légendes calomnieuses n'auraient enfanté cette antipathie profonde qui se traduit ici par des massacres, là par des expulsions ou des conversions forcées, presque partout par une législation inique. On impose aux Juifs un quartier séparé, un vêtement distinct, on leur interdit l'exercice des métiers et des professions libérales, et on ne leur laisse bientôt plus de choix qu'entre la mendicité ou l'usure. Quelque temps protégés

contre les excès du fanatisme populaire par l'avidité des rois qui les exploitent comme des intermédiaires financiers entre le contribuable et le fisc, les Juifs, à la fin de cette période, sont tour à tour proscrits en masse par les trois pays qui marchent à la tête de la civilisation occidentale : l'Angleterre, la France et l'Espagne.

La quatrième période (1500-1750) récolte les fruits semés par la persécution. Il n'y a plus guère de Juifs qu'en Allemagne, où ils traînent une existence misérable, et en Pologne où ils s'étouffent, où la barbarie environnante les dégrade ; moins nombreux en Turquie, en Italie, en Hollande, ils y sont plus prospères. Mais en général l'Eglise a atteint son but : comme une maison dont les fenêtres sur le dehors seraient bouchées, Israël dépérit faute d'air et de lumière ; il mérite après coup le mépris sous lequel il succombe.

Enfin, s'ouvre avec Mendelssohn (1750) et la Révolution française (1789) une ère de justice, de réparation, de relèvement moral et social qui n'a pas encore abouti partout, mais qui partout a commencé. La

chaîne violemment brisée au XIII[e] siècle se renoue ; le Juif émancipé réussit à concilier l'attachement à son antique tradition religieuse avec les devoirs que lui imposent les progrès de la civilisation et sa qualité de citoyen dans les divers pays qui l'ont affranchi. Français, Allemand, Anglais, Italien, sans cesser pour cela d'être et de se sentir Israélite, il apporte au mouvement économique, scientifique et politique des peuples européens l'utile concours de ses aptitudes natives ou développées par la marche particulière de ses destinées.

Intéressante par ses vicissitudes d'éclat et de décadence, féconde en épisodes tragiques, en dévouements et en martyres, l'histoire des Juifs dispersés mérite encore et surtout d'être étudiée à cause de ses rapports intimes et trop peu connus avec l'histoire générale de la civilisation européenne. Je ne parle pas seulement du rôle économique considérable que les Juifs ont joué dans la société du moyen-âge, comme intermédiaires commerciaux entre l'Occident et l'Orient dans sa première période,

comme détenteurs du numéraire et seuls agents du crédit dans la seconde ; je fais surtout allusion à la part qu'ils ont prise au développement intellectuel et moral de l'humanité. On parle souvent avec dédain des arguties de la casuistique talmudique, des ténébreuses spéculations de la Cabbale ; on oublie que les rabbins juifs, s'ils n'ont rien créé de bien nouveau en science ou en philosophie, ont été le trait d'union entre la Grèce et les Arabes d'abord, ensuite entre le monde musulman et le monde chrétien. Partout associés aux travaux intellectuels des peuples parmi lesquels ils vivaient, voyageant beaucoup et s'assimilant avec une souplesse merveilleuse les idées et les langues étrangères, les Juifs ont pu devenir, suivant l'heureuse expression d'un historien moderne, les rouliers de la pensée à travers le monde. Leurs traductions des commentateurs arabes vulgarisent Aristote, Hippocrate, Ptolémée ; leur polémique religieuse prépare Voltaire, comme les travaux des docteurs Karaïtes et Tossafistes annoncent l'exégèse contemporaine. Par

Ibn Gabirol et Maïmonide, le judaïsme inspire la scolastique chrétienne; par Spinoza il transforme la métaphysique moderne.

Le petit volume qu'on va lire ne saurait présenter le tableau complet d'une histoire qui se déroule à travers tant de pays, tant de siècles, et qui offre tant d'aspects différents; c'est une simple esquisse, faite d'après les meilleurs travaux modernes, et qui n'a d'autre prétention que d'inviter et de préparer à leur étude. Un résumé ne diffère pas seulement d'une histoire développée par l'étendue, mais encore par la proportion et le choix des faits qu'il renferme : une carte élémentaire de France, qui serait une réduction photographique de la carte de l'état-major, ne présenterait aux yeux qu'une image confuse et indéchiffrable. Aussi ne s'étonnera-t-on pas si, à côté de chapitres assez détaillés, j'ai laissé dans l'ombre bien des noms et bien des écrits plus ou moins célèbres, qui auraient leur place marquée dans un ouvrage d'érudition. Obligé, par le but didactique de mon travail, d'intro-

duire l'unité dans une histoire, qui se compose de la juxtaposition d'une foule d'histoires locales dont les liens ne sont pas toujours très visibles, j'ai supprimé sans hésitation tout ce qui pouvait troubler l'esprit du lecteur et nuire à l'impression d'ensemble qu'il s'agissait, avant tout, d'obtenir. Par la même raison, lorsque je me suis trouvé en présence d'une grande figure pouvant servir de type, d'un épisode caractéristique et saisissant, je n'ai pas cru devoir marchander l'espace et les développements. Ce parti-pris a pu donner à quelques chapitres de l'ouvrage un aspect un peu artificiel; mais je me consolerai de ce défaut s'il a pu contribuer à rendre la lecture du livre plus aisée, et surtout à répandre parmi la jeunesse la connaissance d'une histoire si peu étudiée et si digne de l'être.

Entrepris pour répondre à un besoin urgent, ce volume a été composé en peu de mois; aussi a-t-il quelque droit à l'indulgence de la critique; mais l'indulgence n'exclut pas l'attention, et je remercie d'avance mes lecteurs des erreurs ou des

lacunes qu'ils voudront bien me signaler. Je dois aussi, en terminant, adresser l'expression de ma reconnaissance à mes collègues du Comité des écoles israélites de Paris, dont la bienveillance m'a soutenu pendant l'accomplissement de ma tâche, après me l'avoir imposée [1].

Saint-Germain, le 20 octobre 1884.

[1] En particulier je dois des remerciements à M. le grand-rabbin Zadoc Kahn, qui a bien voulu lire mon manuscrit, et à M. Guillaume Beer, qui m'a fourni l'idée et le plan du tableau chronologique qui termine l'ouvrage.

LIVRE I[er]

ÉPOQUE TALMUDIQUE ET ORIENTALE

(70 AP. J.-C. A 1040)

CHAPITRE I[er]

LE JUDAÏSME DANS L'EMPIRE ROMAIN

SOMMAIRE : § 1. Juifs de Palestine. Jérusalem. Le sanhédrin et le patriarche. Fixation du calendrier. Décadence et extinction du patriarchat. — § 2. Juifs dans le reste de l'Empire. Principales communautés. Leur organisation intérieure. Politique des empereurs. Prosélytisme. Edit de Caracalla.

I

Au lendemain de la prise de Béthar, la Palestine offrait le spectacle d'une effrayante désolation. Près de six cent mille personnes, dit-on,

avaient péri par le fer et le feu, sans compter les victimes de la faim et de la maladie. Les marchés regorgeaient d'esclaves qu'on vendait à vil prix. La Galilée, dépeuplée et ravagée, n'avait plus d'oliviers, et, suivant un historien païen, « presque toute la Judée était devenue un désert, les loups et les hyènes entraient dans les villes ».

L'ancienne Jérusalem n'existait plus, même de nom. Sur son emplacement s'éleva une ville toute païenne, Ælia Capitolina, ainsi appelée de l'empereur Ælius Adrien et de Jupiter Capitolin, dont le temple couronna la montagne de Sion. Cette ville était peuplée de vétérans, de Grecs, de Phéniciens et de Syriens. Un décret, qui subsista jusqu'à la fin de l'empire, en interdisait l'entrée aux Juifs sous peine de mort ; ils devaient avoir recours au déguisement pour venir prier et se lamenter sur les ruines de leur ancien sanctuaire.

Afin de mieux étouffer chez les Juifs toute nouvelle velléité d'insurrection, un certain nombre d'usages qui pouvaient entretenir le souvenir de l'ancienne indépendance furent sévèrement proscrits, pendant toute la durée du règne d'Adrien : de ce nombre étaient le costume national, la circoncision, l'observation du sabbat, et surtout

l'étude de la loi. Le successeur d'Adrien, l'empereur Antonin le Pieux, jugea les esprits assez pacifiés pour abroger ces prohibitions. L'organisation religieuse du judaïsme, dont les liens avaient été rompus pendant la révolte de Bar-Cochba, put alors se reconstituer.

Pendant le siège même de Jérusalem par Titus, le Sanhédrin s'était transporté à Iabné, ville assez voisine de Joppé (Jaffa), sous la conduite de R. Iohanan ben Zaccaï. Cette ville avait succédé à Jérusalem dans le rang de métropole religieuse du judaïsme; mais après les affreux ravages de l'armée d'Adrien, Iabné était sans doute devenue inhabitable. Le Sanhédrin dut émigrer dans le nord, en Galilée; il établit successivement son siège dans diverses localités, et finit par se fixer à Tibériade.

Le Sanhédrin, qui était la plus haute autorité religieuse de la nation, avait pour président le patriarche ou *Nasi* (prince); cette dignité était héréditaire dans la famille d'Hillel, qui se rattachait par les femmes au sang royal de David. A côté du *Nasi* figuraient deux vice-présidents : l'*Ab-beth-din* (père de la maison de justice), et le *Chacham*, hauts fonctionnaires dont les attributions ne sont pas très bien connues. Ensuite

venaient les simples membres du Sanhédrin, puis les « anciens » (*Zakenim*), c'est-à-dire les docteurs qui avaient reçu du patriarche l'ordination ou apposition solennelle des mains (*Semicha*), nécessaire pour exercer les pouvoirs de juge.. Ces anciens ne faisaient pas précisément partie du Sanhédrin, mais ils étaient seuls aptes à en être élus membres, et ils assistaient à ses séances sur des sièges réservés, devant les simples disciples et la masse du peuple qui se tenait debout ou accroupi.

Le patriarche avait des fonctions multiples, dont la plus importante était la régulation du calendrier. Il déterminait, d'après le dire de témoins, le moment précis de l'apparition de la nouvelle lune, c'est-à-dire le commencement de chaque mois, et par suite la date des fêtes. Il intercalait en temps opportun le mois supplémentaire, destiné à rétablir l'accord entre l'année lunaire et l'année solaire. Enfin c'est lui qui résumait les discussions du Sanhédrin, promulguait ses décisions légales et assurait le maintien de l'unité religieuse par l'emploi de l'arme redoutable de l'excommunication (*Herem*). Plusieurs patriarches furent aussi des docteurs éminents qui cumulaient avec leur rôle de président

du Sanhédrin celui de chef de l'école (*Rosch-Ieschiba*).

Le lustre presque royal qui entourait la famille et la personne du patriarche l'encourageait à reculer les limites de sa compétence au détriment des membres du conseil; de là naquirent de fréquentes compétitons. Au temps d'Adrien, un *Nasi*, célèbre par ses connaissances astronomiques, Gamaliel II, se vit même un jour déposé à cause de son caractère impérieux. Son petit-fils, Juda le Saint (*Rabbi*), l'auteur de la Mischna, porta le prestige du patriarchat à son apogée. C'est lui, ou son deuxième successeur, également appelé Juda, qui jouit de l'amitié d'un des empereurs du nom d'Antonin.

A partir du milieu du IIIe siècle, l'éclat du patriarchat alla en diminuant, en même temps que celui des écoles de Judée et de Galilée. La vie et l'activité se retirèrent de plus en plus en Babylonie, et le Sanhédrin lui-même ne fut bientôt plus considéré que comme une relique vénérable du passé. Le patriarche Hillel II, contemporain des premiers empereurs chrétiens, hâta cette décadence en se dépouillant lui-même de la plus importante de ses attributions : il rédigea, d'après les calculs des astronomes grecs, un ca-

lendrier perpétuel qui, porté à la connaissance de tous, dispensa désormais les communautés éloignées de recourir au Sanhédrin pour connaître la date exacte des fêtes (359).

Il subsista néanmoins un souvenir de l'ancien état de choses. Dans l'incertitude de l'heure précise où la nouvelle lune était apparue à Iabné ou à Tibériade, les synagogues situées hors de Palestine avaient pris l'habitude de doubler chaque fête afin d'être sûres de la célébrer en même temps que leurs coreligionnaires de Palestine ; quoique la fixation du calendrier enlevât à cet usage sa raison d'être, il fut conservé sur l'ordre exprès du patriarche, et il s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Le patriarchat végéta encore pendant plus d'un demi-siècle ; ses titulaires reçurent même un rang élevé dans la hiérarchie de cour créée par les empereurs de Constantinople ; mais leur autorité n'était plus guère que nominale, et quand le dernier descendant d'Hillel, Gamaliel VI, mourut sans postérité, l'empereur Théodose II abolit, sans rencontrer de résistance, ce faible vestige de l'antique royauté juive (425). Le Sanhédrin de Tibériade avait depuis longtemps cessé d'exister.

II

Quittons maintenant le sol épuisé de la Palestine et jetons un regard sur les contrées de la dispersion.

Bien avant la destruction de Jérusalem, la nation juive, entraînée par ses instincts commerciaux naissants et par le cours troublé de ses aventures, avait commencé à se répandre en dehors de son pays natal. La chute du temple accéléra ce mouvement de dispersion. Désormais les Juifs n'étaient plus attachés à leur patrie par l'attrait de la liberté et le culte brillant du sanctuaire ; la Palestine était même, de toutes les parties du monde romain, celle dont le séjour leur était rendu le plus pénible, à la fois par la surveillance odieuse de l'administration et par le souvenir présent de leur grandeur disparue.

Puis, une foule de Juifs avaient été faits prisonniers et réduits en esclavage par Titus et par Adrien; vendus à l'encan, transportés dans les pays les plus divers, ils obtenaient, sans grande peine, leur liberté à prix d'or : d'une part, en effet, les lois religieuses faisaient à

leurs frères plus heureux un devoir de les racheter; d'autre part, les maîtres ne se souciaient guère de garder des esclaves aussi obstinément attachés à leurs usages, et animés d'une haine irréconciliable contre leurs vainqueurs. Une fois affranchis, ils ne songeaient pas à retourner dans leur patrie désolée, mais se groupaient dans les grandes villes de l'empire, où ils vivaient de leur industrie.

Dès le premier siècle de l'ère chrétienne, un géographe affirme qu'on n'aurait pas trouvé dans l'empire romain une seule ville digne de ce nom où n'habitassent quelques familles juives. Etablis à Alexandrie depuis l'époque des Ptolémées, à Rome depuis celle de Pompée, les Juifs étaient aussi en grand nombre à Antioche, capitale de la Syrie, à Mazaca, capitale de la Cappadoce, dans la plupart des ports de Grèce et d'Asie mineure, en Afrique, en Espagne et dans les îles de la Méditerranée, sauf Chypre d'où ils avaient été bannis sous peine de mort. La Gaule même avait reçu son contingent de colons juifs, et au IIIe siècle Cologne était déjà un de leurs centres les plus importants.

Toutes ces communautés, si disséminées qu'elles fussent, étaient unies par certains liens

communs. Elles reconnaissaient la suprématie religieuse du patriarchat de Palestine, recevaient de lui, comme on l'a vu, l'indication des fêtes, à l'aide d'un système de signaux et de messagers ; enfin, elles contribuaient à son entretien par des subsides réguliers que venaient recueillir des envoyés d'un rang distingué, appelés *apostoli*.

Le gouvernement intérieur des diverses communautés était assez variable. A Alexandrie, la nombreuse colonie juive était réunie tout entière sous l'autorité d'un chef que les Grecs nommaient *ethnarque*. A Rome, les Juifs se subdivisaient en plusieurs synagogues ayant chacune son administration distincte, et son nom emprunté à quelque grand personnage ou au quartier de la ville qu'elle occupait. Presque partout, on trouvait un Sénat ou petit Sanhédrin, qui élisait dans son sein des magistrats temporaires ou viagers (*archontes*), et un président, investi de la gestion des intérêts généraux de la communauté. Un autre fonctionnaire, l'*archisynagogue*, était spécialement chargé de l'entretien de la maison de prière et de la surveillance du culte.

Les Romains n'en voulaient ni aux croyances

religieuses des Juifs, ni même à leurs lois, si intimement liées à leur religion. Ils exigeaient simplement que l'impôt annuel de deux drachmes (environ 1 fr. 80) par tête, payé naguère par chaque Juif au sanctuaire de Jérusalem, fût désormais versé au trésor de Jupiter Capitolin, à Rome. C'est ce qu'on appela le *fisc judaïque*. Sauf cette marque de servitude, et quelques actes de persécution isolés et temporaires, les Romains témoignèrent aux Juifs, comme à tous les peuples soumis à leur domination, une parfaite tolérance. Ils eurent partout le droit de s'assembler librement, de célébrer des repas communs, de se cotiser pour subvenir aux besoins du culte. On enleva aux communautés la juridiction pénale, considérée comme un attribut de la puissance politique, mais on laissa subsister leur juridiction civile, et un poète du temps d'Adrien s'en plaint même avec amertume : « Habitués, dit-il, à mépriser les lois romaines, ils n'apprennent, ils ne redoutent que le droit de Moïse. »

Les Juifs de Rome, qui vivaient de petits métiers, dans des conditions sociales très humbles, étaient enveloppés dans le mépris général que l'aristocratique société romaine professait pour les Orientaux et pour les gens de basse condition.

Cela n'empêchait pas leur religion d'exercer un singulier attrait sur une partie du monde païen, sur les femmes en particulier. Dégoûtés d'une mythologie brillante, mais vide, qui, après avoir cessé de parler à leur foi, ne disait plus rien même à leur imagination, beaucoup de Romains cherchaient un aliment à leurs besoins religieux dans les cultes du monde oriental. Les dieux de l'Egypte, de la Perse, de la Syrie, en dépit ou à cause de leur cortège de légendes bizarres et de leurs mystères d'une moralité douteuse, trouvaient partout de fervents adeptes. Comment n'en eût-il pas été de même de la religion mosaïque? Si ses rites étaient bien austères pour captiver le public frivole, la simplicité de ses dogmes, la pureté de sa morale, attiraient les esprits d'élite. On commença à se familiariser avec l'histoire juive; un empereur plaça dans son oratoire la statue d'Abraham à côté de celle du poète Orphée et de Jésus-Christ. Le judaïsme, malgré sa répugnance traditionnelle pour la propagande religieuse, fit même à cette époque de nombreux prosélytes; il en recruta, dit-on, jusque sur les degrés du trône. Ces progrès parurent assez inquiétants pour que certains empereurs crussent nécessaire d'y mettre un terme : Antonin le

Pieux interdit aux Juifs, sous des peines sévères, de circoncire des étrangers, et notamment leurs esclaves.

Au IIIe siècle, un édit de l'empereur Caracalla, inspiré par des raisons fiscales, vint accorder le droit de bourgeoisie romaine à tous les sujets de l'empire, quelle que fût leur race. Les Juifs, comme les autres peuples bénéficièrent de cette innovation. Malheureusement, le titre de citoyen, jadis si recherché, avait perdu une grande partie de sa valeur depuis la disparition de toutes les libertés politiques. S'il assurait aux Juifs la protection plus complète et plus efficace de la loi romaine, en revanche il contenait en germe la destruction de leur autonomie et leur assujettissement à des charges nouvelles : les empereurs chrétiens ne manqueront pas de s'en prévaloir.

CHAPITRE II

LE TALMUD

Sommaire : § 1. Origine et nécessité de la *Halacha*. Principaux *tanaïm* : Akiba, Méïr, Rabbi Juda le Saint. La Mischna. — § 2. Ecoles de Palestine et de Babylonie, Principaux *amoraïm* : Johanan, Rab, Samuel. Rédaction des Talmuds de Jérusalem et de Babylone. — § 3. Forme et caractère du Talmud. *Halacha* et *haggada*. Critiques adressées au Talmud. Sa valeur et son influence.

I

Le fait le plus important de l'histoire du peuple juif pendant les quatre siècles qui suivent la chute de Jérusalem est la composition du Talmud, c'est-à-dire de la Mischna, et de la Guémara, son commentaire [1].

La tradition religieuse, devenue, depuis la

[1] *Talmud* signifie enseignement, étude (de la racine *lamad*). *Mischnâh* (de *schânâh*, répéter, et, par suite, apprendre) et *guemârâ* ont à peu près le même sens.

perte de l'indépendance politique, une sorte de patrie morale pour les Juifs, fut pendant cette époque l'objet de l'étude ardente et minutieuse des docteurs, jaloux de la fixer dans ses moindres détails. Ce travail était d'autant plus nécessaire que la destruction du sanctuaire et la dispersion toujours croissante de la nation ne permettaient plus à la tradition de se perpétuer, comme jadis, par la seule routine. Pour suppléer aux sacrifices et aux autres cérémonies liées à l'existence du temple, on précisa et on régularisa les prières, jadis abandonnées à l'inspiration de chaque fidèle. Pour fortifier la Torah et pour suppléer à son laconisme, on s'adressa à cette loi orale qui, suivant la croyance générale, avait été reçue comme elle par Moïse sur le Sinaï et transmise successivement à Josué, aux Juges, aux Prophètes, aux hommes de la grande synagogue et enfin, aux docteurs et rabbins, leurs successeurs.

Grâce au développement de cette loi orale, rattachée d'ailleurs par un lien plus ou moins artificiel au texte de la Bible, on parvint peu à peu à composer un deuxième code beaucoup plus détaillé que le premier, qui embrassa dans la multiplicité de ses prescriptions l'ensemble de

la vie civile et religieuse de chaque Israélite, et assura l'unité de la foi par l'uniformité des pratiques cérémonielles. La théocratie, qui avait toujours été le principe fondamental de la constitution juive, survécut ainsi à l'État même qu'elle avait créé; seulement au lieu d'être une forme de gouvernement pour l'association politique, elle devint désormais une règle de conduite pour l'individu isolé.

Le travail législatif que nous venons de définir avait commencé bien avant la chute du temple. Dès l'époque du retour de la captivité, et surtout au temps des Macchabées, les scribes (*Soferim*) s'adonnaient à l'étude de la loi et y ajoutaient des gloses dont la réunion finit par former des commentaires suivis[1]. Quelquefois aussi ils formulaient des lois nouvelles qui, tout en s'inspirant de l'esprit général de la Torah, ne se déduisent qu'indirectement de ses prescriptions à l'aide de certains procédés logiques énoncés pour la première fois par Hillel. De ce genre est déjà la défense faite par Néhémie de laisser entrer dans la ville aucune marchandise

[1] Tels sont plus tard les recueils appelés *Mekhilta* (commentaire de l'Exode), *Sifra* (du Lévitique) et *Sifré* (du Deutéronome). Leur époque n'est pas bien connue.

le jour du Sabbat. Ces lois nouvelles, formulées avec concision et netteté, s'appelèrent des *Halachoth* (de *Halach*, marcher).

L'enseignement des *Halachas* devint l'objet principal des écoles ouvertes à Iabné et dans plusieurs autres villes de Judée après la prise de Jérusalem, et qui, à la suite de la malheureuse tentative de Bar-Cochba, se transplantèrent en Galilée à Ouscha, à Sepphoris, à Tibériade. Les docteurs qui professèrent dans ces écoles ou académies reçurent le nom de *Tanaïm*[1]. C'étaient, pour la plupart, des hommes simples et vertueux, qui dédaignaient de se faire payer leurs leçons et vivaient du produit de quelque travail manuel. Avant l'époque d'Adrien vécurent Johanan ben Zaccaï, le second fondateur du Sanhédrin ; Gamaliel II, le patriarche ; R. Akiba, si célèbre par son ardent patriotisme, par la part active qu'il prit à la révolte de Béthar et par son héroïque martyre[2].

Après Adrien on doit mentionner surtout Siméon ben Jochaï, qui passa plusieurs années dans une caverne pour échapper aux persécutions des Romains, et devint plus tard le héros

[1] De *tenâ*, enseigner (araméen).
[2] Voir pour les détails l'*Histoire sainte* de M. Mayer, p. 494.

d'innombrables légendes ; et R. Méir, le restaurateur des études en Galilée, qui, dans son ardeur d'accroître son savoir, fréquentait des païens, des philosophes et même des apostats.

Plusieurs de ces docteurs, afin de simplifier l'étude des Halachas, devenues de plus en plus nombreuses, entreprirent de les ranger méthodiquement sous différentes rubriques et d'en faire des recueils distribués par ordre de matières. Déjà le Sanhédrin, pour mettre fin aux discussions sans cesse renaissantes des disciples de Hillel et de Schammaï, avait institué une sorte d'enquête par témoins, qui permit de fixer définitivement quelques points de doctrine controversés. On rédigea sans doute un protocole écrit de cette enquête. Akiba et Méir firent des recueils plus étendus du même genre, qui reçurent le nom de *Mischnot*. Mais la Mischna par excellence, qui éclipsa toutes les autres et devint comme le code définitif de la loi orale, fut celle de R. Juda le Saint (Jehoudah ha-kaddosch), patriarche, et chef de l'académie de Tibériade.

Juda, sixième descendant du grand Hillel, vivait à la fin du second siècle de l'ère commune (150-210). Son savoir et sa vertu lui ont valu le surnom de *Rabbi* par excellence. Il prit

2

pour base de son travail les compilations de ses prédécesseurs et divisa comme eux sa Mischna en six livres ou ordres (*Sedarim*) subdivisés en traités (*Massechet*, littéralement « tissus »), chapitres (*Perakim*) et paragraphes (*Halachoth*), dont chacun renferme une ou plusieurs décisions. Les six livres ont pour objet : 1° les lois agraires (précédées d'un traité sur la prière); 2° les fêtes; 3° le mariage, les successions et les vœux; 4° le droit civil et pénal ; 5° les objets et rites sacrés; 6° les lois relatives à la pureté.

La Mischna a le caractère d'un ouvrage purement juridique; elle rapporte sèchement et avec une extrême concision les diverses Halachas, accompagnées du nom des docteurs qui les ont formulées, et en indiquant les opinions divergentes. Le souci de la forme et de la composition y est presque nul; la langue est un hébreu abâtardi, où les expressions vulgaires pullulent; l'ordre où se suivent les divers traités, chapitres ou paragraphes, ressemble beaucoup à du désordre; les répétitions et même les contradictions ne sont pas rares. Malgré ces vices de forme, l'œuvre de Rabbi devint et méritait de devenir un livre classique, parce qu'elle arrivait à son heure et répondait à un besoin général ; on lui attribua

bientôt un caractère sacré qui la protégea des retouches, des additions même, et les nombreuses dispositions que Rabbi n'avait pas cru devoir accueillir dans son code durent être réunies sous le nom de *Baraïthot* (lois extérieures, apocryphes) dans des recueils spéciaux dont le plus important est la *Tosefta*[1].

II

Rabbi ferme la liste des docteurs connus sous le nom de *Tanaïm*; ses successeurs se contentèrent du titre plus modeste d'*Amoraïm*, professeurs (littéralement « porte-parole », de *Amar*

[1] La rédaction *écrite* de la loi *orale* n'alla pas sans beaucoup d'opposition de la part de quelques docteurs scrupuleux. Un rabbin, cité par le Talmud, disait même que « celui qui met par écrit une *halacha* vaut celui qui brûle la Torah. » Aussi plusieurs savants modernes ont-ils pensé que la *Mischna* et même la *Guemara* n'ont pas été écrites (au moins dans leur entier) dès leur achèvement, et se sont transmises pendant de longs siècles par la seule force de la tradition orale. Cette opinion, qui supposerait une sûreté de mémoire vraiment prodigieuse, n'est plus aujourd'hui généralement adoptée ; mais il est certain que jusqu'à une époque relativement très récente (VIe siècle) l'*enseignement* dans les écoles de Palestine et de Babylonie fut purement oral ; les docteurs ne s'aidaient ni de livres ni de notes pendant leur cours, et parlaient uniquement de mémoire. C'est ce qui explique les nombreux signes mnémoniques placés en marge des manuscrits du Talmud, et destinés à aider le maître et l'étudiant à retenir la leçon du jour.

dire). Leur enseignement (*Guémara*), s'écartant de plus en plus du texte même du Pentateuque, prit pour point de départ la Mischna, comme celle-ci avait pris la Torah et la tradition. On ne se contenta pas d'ailleurs de transmettre de génération en génération les règles posées par les Tanaïm ; on chercha à les développer, à les concilier, à se rendre compte de leurs raisons les plus intimes, enfin à appliquer les principes généraux à des cas réels ou fictifs que les anciens docteurs n'avaient pas prévus.

Ce travail se poursuivit avec ardeur dans deux groupes d'écoles : en Palestine et en Babylonie. Celles de Palestine, dont la principale était à Tibériade, ne fleurirent guère que pendant un siècle ; leur docteur le plus renommé est R. Johanan (199-279) dont on vantait la beauté physique et l'esprit vigoureux, quoique trop agressif. La décadence des écoles galiléennes fut hâtée, comme on le verra, par les guerres entre les Romains et les Perses, les progrès du christianisme et l'intolérance des empereurs de Constantinople. Aussi dut-on se hâter de compiler les résultats de leurs travaux pour les préserver de l'oubli. Cette compilation, terminée sans doute au IVe siècle, est le Talmud de Jérusalem ou *Ierous-*

chalmi, commentaire de la moitié environ de la Mischna, souvent obscur et inintelligible par suite de sa rédaction imparfaite en langue araméenne. Le Ierouschalmi n'a pas exercé une grande influence sur la pensée juive, mais il est précieux à consulter à cause des renseignements épars qu'il fournit sur la vie des Israélites de Palestine pendant de longs siècles.

Les écoles de Babylonie eurent une floraison plus longue et plus brillante que celles de Galilée. Ces écoles avaient déjà existé sous les dynasties des Séleucides et des Arsacides, mais elles ne prirent un réel essor qu'au commencement du IIIe siècle, lorsqu'un savant docteur, Abba Arecha, formé à l'école de Rabbi, apporta la Mischna à ses compatriotes des bords de l'Euphrate et fonda une académie dans la ville de Soura (219).

Abba Arecha, aussi nommé par respect *Rab* tout court (comme Juda le Saint avait été nommé Rabbi), est connu par l'austérité extrême de sa doctrine. Il contribua beaucoup à la rédaction des prières et donna à l'enseignement théologique en Babylonie la forme qu'il a conservée jusqu'à la fin. L'école (*Sidra*, *Metibta*) tenait ses assises (*Kalla*) deux fois par an, un mois au printemps

et un mois à l'automne. Au temps de Rab, douze cents étudiants venaient avec avidité y recueillir ses leçons. L'instruction populaire était donnée à la foule pendant une semaine avant le commencement de chaque fête ; la ville regorgeait alors de tant de monde qu'il fallait dresser des tentes sur les places publiques ou dans les environs. Rab eut pour contemporain, pour rival et pour ami, un docteur du nom de Samuel, qui jouissait de la faveur des rois de Perse. Ce docteur a laissé le renom d'un jurisconsulte émérite et d'un homme versé dans toutes les sciences de son époque, en particulier dans l'astronomie. Il se vantait de se retrouver aussi facilement dans les voies du firmament que dans les rues de sa ville natale[1].

L'école de Nahardea, où enseignait Samuel, ne survécut pas à la ruine de cette ville par les hordes palmyréniennes (259). A sa place, R. Iehouda fonda l'académie de Poumbedita qui rivalisa bientôt avec celle de Soura. Il y eut aussi pendant quelque temps une école à Mahouza, sur le Tigre ; mais cette ville, célèbre par son opulence et son luxe, était peu propre aux sévères

[1] Derenbourg, art. Talmud dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger.

études Talmudiques. Ces différentes écoles atteignirent leur apogée au début du IVe siècle avec le savant Rabba ben Nahméni et ses deux disciples rivaux, Abaï et Râba; presque aussitôt après commença la décadence. Toutefois on trouve encore au Ve siècle deux docteurs illustres, R. Aschi (352-427) et Rabina (mort en 499); ces deux rabbins se distinguèrent moins par leur activité productive que par le soin qu'ils prirent de réunir et de coordonner l'énorme quantité de gloses et de controverses accumulées par leurs devanciers. Ce sont eux probablement qui ont donné sa forme actuelle au *Talmud de Babylone*. Les docteurs qui vinrent après eux (au VIe siècle) n'y ont fait que des additions insignifiantes, destinées à prévenir quelques difficultés de détail et à éclaircir les endroits obscurs du texte. Ils prenaient eux-mêmes le nom modeste de *Seboraïm*, « ceux qui font des suppositions ».

III

Le Talmud de Babylone, ou *Bâbli*, est un ouvrage plus vaste que celui de Jérusalem; il se compose, dans les éditions imprimées, de douze

volumes; encore ne paraît-il pas nous être parvenu intégralement. Le *Bâbli* partage avec le Talmud palestinien ce dédain absolu de la forme littéraire, cette concision et ce manque de méthode qui engendrent souvent l'obscurité. Il est aussi écrit en araméen, mais mélangé d'hébreu et de beaucoup d'autres dialectes; enfin, comme le Ierouschalmi, le Bâbli est moins un livre qu'un vaste recueil de procès-verbaux des discussions de l'école.

Ces discussions se distinguent de celles des Amoraïm de Palestine par un amour plus grand de la dialectique, poussé jusqu'aux dernières limites du raffinement. Les subtils raisonneurs de Babylonie prenaient un vif plaisir à se proposer la solution de difficultés souvent aussi inextricables qu'invraisemblables, à disserter à l'infini sur les opinions de leurs prédécesseurs, à y découvrir des contradictions parfois imaginaires, ou, inversement, à rapprocher et à concilier ce qui répugnait à tout accommodement. Si l'on doit admirer les prodigieuses ressources de logique et de finesse qu'ils déploient dans cette casuistique, on ne peut que regretter en revanche qu'ils n'en aient pas toujours fait le meilleur usage, et qu'ils aient même par moments sacrifié la vérité

et la rectitude d'esprit au stérile amour-propre de briller.

Les controverses juridiques (*Halacha*) ne sont qu'une partie du Talmud de Babylone; elles sont intimement mêlées à un autre élément dont nous n'avons pas encore parlé : la *Haggada*, ou « causerie ». La *Haggada* est un genre littéraire qui remonte à une haute antiquité et remplit un grand nombre d'ouvrages spéciaux, presque tous anonymes, qui ont paru parmi les Juifs jusqu'au xe siècle (les *Midraschim*)[1]. Il est difficile d'en donner une définition, car on y trouve de tout : allégories satiriques, proverbes populaires, contes fantastiques nés d'une imagination parfois extravagante, récits historiques étrangement travestis, digressions scientifiques, ordonnances médicales, où les superstitions chaldéennes jouent un trop grand rôle. La Haggada est, comme son nom l'indique, une causerie familière sans règle ni plan mais qui poursuit presque toujours un but édifiant. Elle faisait le fond de la prédication à l'époque talmudique et se rattachait en général assez étroitement à un texte de la Bible[2].

[1] De *darasch*, chercher.

[2] Le domaine de la *haggada* n'est pas confiné au Talmud et aux Midraschim. On la trouve déjà dans divers livres apocryphes qu'on

Dans le Talmud, la Haggada, qui n'est qu'un hors-d'œuvre, se mêle de la manière la plus bizarre aux controverses juridiques. « C'est à propos de la détermination de la nouvelle lune, d'où dépend la date des fêtes, qu'on donne incidemment quelques notions sur l'astronomie. S'occupe-t on du règlement du sabbat, discute-t-on la permission de faire, ce jour-là, du feu pour un malade le sujet amène quelques remarques médicales. Traite-t-on des prélèvements des produits de la terre? Il intervient quelques notions sur la botanique. Quant à la géographie et à l'histoire, comme pour le reste, il n'en est question qu'incidemment, quand on parle d'une institution religieuse établie par un personnage historique ou dans un lieu précis. C'est ainsi qu'on traitait dans l'école une question dogmatique quelconque et on y rattachait un sujet haggadique qui ne s'y rapportait que de très loin. Cette première haggada en entraînait une autre d'un genre analogue qui se rapportait à un pays différent, et ainsi de suite[1]. »

met à la suite de la Bible : tels sont les romans historiques de Judith et de Tobie, et les recueils de préceptes moraux intitulés : *Sirach* et *La sagesse de Salomon*. Elle paraît aussi dans les Evangiles (paraboles, etc.,)

[1] Neubauer, *Géographie du Talmud*, préface.

Ces quelques remarques permettent de se faire une idée générale de la forme et de la composition du Talmud ; quant à en examiner le fond, c'est une étude qui sort du cadre de ce travail. Disons seulement que le Talmud, après avoir été prôné avec exagération à certaines époques et placé par les Juifs au-dessus de la Bible elle-même, a été, à l'inverse, rabaissé et décrié avec une injustice choquante par bien des critiques. On a reproché à la partie halachique la sécheresse, oubliant qu'on avait affaire à une œuvre juridique, au commentaire d'un code, et non à une œuvre littéraire. On a signalé la multiplication et la rigueur excessives des prescriptions rituelles que le Talmud a déduites de textes parfois insignifiants de la Bible ; mais cette critique méconnaît à quelle époque et à quels hommes s'adressait le Talmud. Au moment où la dispersion d'Israël commençait sur toute la surface de la terre, au milieu de peuples, les uns barbares et plongés dans une idolâtrie grossière, les autres déjà énervés par l'excès d'une civilisation trop raffinée, il fallait à tout prix élever autour du judaïsme une double et triple barrière morale, une « enceinte extérieure », pour le protéger contre les influences dissolvantes du dehors ; car

si les pratiques n'ont de valeur religieuse que par la foi qui les vivifie, à son tour, la foi, sans le secours des pratiques, succombe facilement, surtout dans les siècles de confusion, de persécution et d'ignorance.

D'autres ont dressé contre toute la partie haggadique du Talmud une accusation de dureté, d'intolérance et de superstition ; quelques apophtegmes détachés et qu'on a eu soin de réunir à part ont pu donner le change à cet égard ; mais ils ne représentent pas une image exacte de l'ensemble. Le Talmud, qui a toutes les qualités et tous les défauts d'un procès-verbal scrupuleusement impartial, enregistre toujours le pour et le contre sans prendre parti entre les doctrines contradictoires ; aussi n'est-il pas surprenant qu'on y trouve dans certains passages le mal à côté du bien, les remarques utiles ou élevées à côté des absurdités les plus choquantes. « Certes dans une série de sentences et de faits qui embrassent tant de siècles et où tant d'hommes sont mis en scène, il ne manque pas de passages qui révèlent un esprit étroit, des sentiments exclusifs, des conceptions fausses des choses divines et humaines ; les persécutés n'ont pas toujours pardonné à leurs oppresseurs, les martyrs n'ont

pas toujours béni leurs bourreaux, mais la plupart du temps la *haggada* contient des préceptes de la morale la plus élevée. La charité la plus exquise, la tolérance la plus large, la piété la plus douce, n'y sont pas seulement enseignées elles sont presque toujours accompagnées d'exemples illustres qui montrent la morale en action[1]. »

Le Talmud a été longtemps le principal, sinon l'unique aliment intellectuel des Israélites dispersés ; aussi ses destinées ont-elles été celles de la race juive, et quand le Talmud a été brûlé, on n'était pas loin de brûler les Juifs eux-mêmes. « Si certains esprits se sont rapetissés dans ses débats minutieux et stériles, d'autres y ont acquis les qualités d'une vive pénétration et d'une dialectique serrée. Des rabbins qui avaient d'abord exercé et affiné leur intelligence dans les écoles talmudiques, l'appliquaient ensuite à d'autres sciences qu'ils fécondaient et développaient. La philosophie de Saadia, de Maimonide

[1] Derenbourg, art. Talmud dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger. On peut ajouter que sur beaucoup de points la législation civile renfermée dans le Talmud est digne d'admiration et supérieure à la législation si vantée des Romains : citons en particulier les nombreuses dispositions destinées à protéger les femmes et les enfants.

et de tant d'autres penseurs juifs a sa racine dans la Bible et le Talmud. Les premiers traducteurs d'Aristote et d'Averroès ont passé leur jeunesse dans les écoles rabbiniques. La scolastique du moyen-âge était une sorte de féodalité ; l'université, une aristocratie ; l'école juive était une démocratie et les plus humbles en emportaient quelques lambeaux de science qui les garantissaient des ténèbres répandues pendant tant de siècles sur l'univers. Si les Juifs n'ont pas connu l'ignorance du moyen-âge, c'est au Talmud qu'ils le doivent[1]. »

[1] Derenbourg, *loc. cit.* Nous avons fait dans le courant de ce chapitre de nombreux emprunts au travail si remarquable de M. Derenbourg.

CHAPITRE III

LES EMPEREURS CHRÉTIENS ET LES ROIS SASSANIDES

SOMMAIRE : § 1. Caractère du christianisme à son origine. Judéo-chrétiens et helléno-chrétiens. Rupture du clergé chrétien avec le judaïsme. Chrétiens judaïsants. — § 2. Concile de Nicée. Législation des empereurs chrétiens. Emigration des juifs de Palestine ; l'empereur Julien. Juifs de Constantinople ; Justinien. — § 3. Juifs de Babylonie sous les Sassanides. L'exilarchat. Persécution des mages et des rois. Guerre de Syrie. Conquête arabe.

I

Deux révolutions religieuses, d'une portée inégale, mais accompagnées l'une et l'autre de graves changements politiques, vinrent dans l'intervalle de cent ans (230-330) modifier le cours des destinées du judaïsme en Orient : l'une est le triomphe du christianisme et son avènement au trône impérial ; l'autre la résurrection de l'ancienne religion de Zoroastre par une nouvelle

dynastie persane, dans le bassin de l'Euphrate et du Tigre.

La religion chrétienne était née au sein du judaïsme ; son fondateur n'avait même jamais prétendu en sortir : il venait, disait-il, pour accomplir la loi et non pour la changer. Une partie des disciples de Jésus était restée longtemps fidèle à cette parole du maître ; sous le nom de judéo-chrétiens, ils observaient la plupart des prescriptions rituelles et vivaient en assez bonne entente avec les Juifs, dont ils ne différaient que sur un seul point : ceux-ci attendaient encore le Messie promis par Daniel, les chrétiens croyaient qu'il était arrivé.

L'apôtre Paul, découragé par les progrès insignifiants que faisait le christianisme parmi les Juifs, porta l'Evangile aux nations païennes. Dès lors, la religion du Christ changea de caractère. Pour devenir facilement accessible aux gentils, elle dut sacrifier les pratiques sévères qui élevaient autour du mosaïsme une barrière presque insurmontable ; en même temps, par une sorte de transaction avec les principes polythéistes, elle admit peu à peu des dogmes et des symboles tout à fait étrangers à son essence primitive : la croyance à la divinité de Jésus, le dogme de la

Trinité, ceux du péché originel, de la grâce et de là Rédemption, le mystère de l'Eucharistie, marquent autant d'étapes dans cette voie nouvelle dont chaque pas éloignait la foi chrétienne de ses origines juives.

Les concessions aux idées païennes eurent sans doute le mérite de hâter les progrès d'une religion plus pure et plus morale que toutes celles que le monde romain avait connues jusque-là, mais elles amenèrent pour le peuple juif, dans le présent et dans l'avenir, les plus funestes conséquences. Etrangers au judaïsme par leur naissance, les nouveaux chrétiens (chrétiens « hellénistes ») professaient pour lui les sentiments d'indifférence ou de mépris communément répandus dans la société païenne. Bientôt les judéo-chrétiens, qui avaient d'abord résisté avec énergie aux innovations de saint Paul, se laissèrent entraîner par l'exemple et par le nombre ; la chute de Jérusalem, la ruine de l'Etat juif, la cessation des solennités du temple les confirmèrent dans la pensée que c'en était fait de l'ancienne loi. Beaucoup avaient déjà renoncé au sabbat ; un jour vint où ils choisirent un évêque non circoncis : dès lors la séparation définitive était accomplie.

Alors à l'ancienne concorde succédèrent peu à peu, dans les rapports mutuels entre juifs et chrétiens, des sentiments de haine et d'intolérance d'autant plus violents que la rupture avait été plus tardive. Ces sentiments se reflètent à la fois dans les écrits des rabbins et dans ceux des Pères de l'Eglise. Les uns introduisent dans les prières des formules d'imprécation contre les *Minim*[1], c'est-à-dire contre les chrétiens d'origine juive qui avaient abandonné leurs frères à l'heure du péril national, peut-être aussi contre les innombrables sectes gnostiques, souvent aussi éloignées de la vraie morale que de la saine religion, qui pullulaient à cette époque autour de l'Eglise naissante. Les autres, tels qu'Origène et saint Jérôme (auteur de la Bible latine appelée *Vulgate*), tout en recommandant de flatter les Juifs pour en obtenir des exemplaires des livres saints et l'explication des mots hébreux difficiles, les dénonçaient au mépris des fidèles comme une race aveugle, réprouvée et « déicide ».

Et cependant, malgré ces excitations réciproques, dans plus d'un endroit la masse des

[1] Le sens et l'origine de cette désignation ont été beaucoup discutés. L'étymologie paraît être le mot *min*, foi, les chrétiens s'appelant eux-mêmes *fidèles*.

Juifs et des chrétiens continua, jusqu'à une époque fort avancée, à entretenir des relations pacifiques, presque cordiales, comme une sorte de protestation vivante contre l'antagonisme factice que les fanatiques des deux camps s'efforçaient de créer. Au IVe siècle, le concile d'Elvire (en Espagne) devra interdire aux chrétiens de faire bénir par les Juifs les fruits de leurs champs ; à la même époque on trouve en Afrique des monuments où les symboles juifs et chrétiens sont si bizarrement entremêlés qu'on ne sait si l'on est devant une église ou devant une synagogue. A la fin du siècle, saint Jean Chrysostôme tonnera du haut de sa chaire contre les chrétiens d'Antioche qui s'obstinent à fréquenter des synagogues, et à y prononcer leurs serments, à prendre part aux fêtes juives, à soumettre leurs différends à des arbitres juifs. Bien plus tard encore, on rencontre un peu partout, mais surtout en France, des chrétiens « judaïsants », qui continuent à célébrer le sabbat au même titre que le dimanche, sans s'émouvoir de l'indignation des évêques.

II

Secte longtemps obscure et méprisée, puis persécutée et envahissante, le christianisme devint, avec l'empereur Constantin, la religion officielle de l'empire romain. Le concile de Nicée (325) fixa son dogme et effaça de son rituel la dernière trace de son origine juive en adoptant définitivement, pour la célébration de la Pâque chrétienne, une date qui ne coïncidait pas avec celle de *Pesach*.

L'esprit hostile qui animait le clergé catholique contre les Juifs ne tarda pas à s'épancher dans la législation impériale, comme le prouvent les nombreux textes réunis au commencement du ve siècle dans le *Code* de Théodose II. D'abord le législateur adopte à l'égard des Juifs un langage injurieux et méprisant; c'est une secte « détestable, perverse, sacrilège, abominable ». Puis on invoque leur qualité de citoyens romains pour leur imposer le fardeau des charges municipales, tout en leur refusant de participer aux honneurs qui y étaient attachés. Désormais les Juifs, à l'exception de quelques dignitaires religieux,

contribueront, le cas échéant, aux dépenses des cités, et répondront sur leurs biens, ainsi que les autres *curiales* (notables), de la rentrée toujours plus difficile des impôts.

C'est encore en se fondant sur leur droit de bourgeoisie (dû à l'édit de Caracalla) que les empereurs défendent aux Juifs de contracter mariage selon leur loi, et les dépouillent de leur juridiction nationale ; du moins la compétence des rabbins fut bornée aux cas d'arbitrage volontaire. Ce n'est pas tout : si, comme citoyens romains, les Juifs doivent renoncer à leurs anciens privilèges, en revanche, comme mécréants, ils subissent de nombreuses déchéances. Le mariage avec les femmes chrétiennes leur est interdit sous peine de la vie ; on encourage par des avantages temporels les enfants israélites à abandonner la foi de leurs pères. A l'inverse, la défense de faire des prosélytes, qui datait de l'époque païenne, est renouvelée et aggravée : tout chrétien qui se fait circoncire encourt la confiscation, et le juif qui l'a séduit la même peine, et en outre l'exil. Si le converti est un esclave, même païen, le châtiment est la mort ; quant aux esclaves chrétiens, Constantin avait déclaré les Juifs incapables d'en posséder. Le Juif est également indigne de juger

des chrétiens ; même baptisé, l'accès des charges honorables de l'administration civile et de l'armée lui reste fermé. Enfin, la liberté même du culte ne fut pas entièrement respectée : les anciennes synagogues furent maintenues, moyennant un impôt, mais il fut défendu d'en élever de nouvelles.

Ces mesures vexatoires et bien d'autres du même genre sont importantes à noter, car elles ont servi de modèle à toutes les législations restrictives qui ont pesé sur les Juifs dans les Etats de l'Europe chrétienne pendant le moyen-âge. Pour le moment, leur effet principal fut de désaffectionner les Juifs orientaux du gouvernement romain encore plus que par le passé ; peu à peu les écoles de Palestine se fermèrent, docteurs et disciples émigrèrent en Babylonie. Ce mouvement d'émigration fut encore accéléré par l'énergique propagande chrétienne qui commence en Palestine dès le règne de Constantin ; on y multiplia les églises et les monastères, on travailla activement aux conversions. Sous l'orthodoxe successeur de Constantin, l'empereur Constance, les exactions et les profanations répétées des légions du général Ursicinus, cantonnées dans les villes de Galilée, provoquèrent même un sérieux

soulèvement de la population juive (351). La répression fut féroce, et la ville de Sepphoris, où la sédition avait pris naissance, fut rasée jusqu'au sol.

Julien, successeur de Constance, qui entreprit la tâche chimérique de restaurer le paganisme, s'acquit, par sa bienveillance, des titres à la reconnaissance des Juifs. Il songea même à relever le temple de Jérusalem de ses ruines, mais les travaux furent interrompus par un phénomène naturel — un jet de flammes sorti de la terre — que la crédulité populaire transforma en un présage du ciel courroucé. Bientôt après, la mort surprit Julien dans une expédition contre les Perses, et les tribulations des Juifs recommencèrent ; elles furent plus ou moins sérieuses suivant que le trône était occupé par un prince catholique ou par un sectateur de l'hérésie *arienne*.

Les cerveaux exaltés du clergé taxaient les empereurs, même catholiques, d'une mansuétude exagérée, et les poussaient dans la voie des persécutions ouvertes. Saint Ambroise prend contre Théodose le Grand la défense des fanatiques qui incendiaient les synagogues, et, en 415, à la suite d'une échauffourée où les torts avaient été par-

tagés, l'évêque Cyrille fait chasser les Juifs d'Alexandrie.

A la mort de Théodose le Grand (395) l'empire romain se sépara définitivement en deux tronçons. L'empire d'Occident succomba au bout d'un siècle sous les coups des peuples germains; mais l'empire d'Orient, dont la capitale était Constantinople, vécut ou végéta pendant plus de mille ans. Les Juifs de Constantinople confinés dans un quartier de la ville, placés sous la juridiction d'un magistrat spécial, eurent surtout à souffrir de la législation tracassière et inique de l'empereur Justinien (527-565). Non content d'étendre encore leurs incapacités civiles (il refusa toute force à leur témoignage en justice contre des chrétiens), ce prince, qui avait la manie de légiférer, s'immisça dans les affaires religieuses des Israélites. Il leur défendit de célébrer leur Pâque avant la Pâque chrétienne, sous peine d'amende ; il innova dans la liturgie en obligeant les communautés de se servir toujours de traductions grecques ou latines de l'Ecriture pour les lectures sabbatiques ; enfin, il interdit le commentaire populaire du texte sacré, qui était en usage dans les synagogues.

III

La dépopulation et la décadence de la Palestine se firent, on l'a vu, au profit de la Mésopotamie. De nombreuses colonies juives habitaient le bassin du Tigre et de l'Euphrate depuis les temps reculés de la captivité de Babylone ; on sait même que lorsque Cyrus permit aux Juifs de retourner à Jérusalem, la majorité des exilés préféra rester dans la Babylonie, devenue pour eux comme une nouvelle patrie. Après la chute de la monarchie perse, les juifs babyloniens passèrent sous la domination de la dynastie macédonienne des Séleucides, puis sous celle de la dynastie parthe des Arsacides, barbares frottés de civilisation grecque; assez bien traités par les rois Parthes, ils prirent une part active à leurs guerres incessantes contre les Romains.

Au IIIe siècle, une nouvelle dynastie d'origine persane, les *Sassanides*, supplanta les Parthes et restaura le culte national de Zoroastre. Comme les Arsacides et les anciens rois Achéménides (Cyrus, Darius), auxquels leurs traditions les rattachaient, les Sassanides suivirent d'abord à

l'égard des Juifs une politique tolérante. Ils leur laissèrent même une demi-indépendance, sous les auspices d'un magistrat national, le « prince de la captivité » ou *exilarque* (*Resch galouta*) dont la famille croyait descendre du sang royal de David. Aussi est-ce sous les Sassanides que les écoles de Babylonie commencèrent à faire parler d'elles, et prirent le brillant essor qu'on a raconté au chapitre précédent, à Soura, à Poumbedita, à Nahardea et à Mahouza[1].

Comme dans l'empire romain, ce fut un clergé fanatique qui détruisit les bons rapports entre le gouvernement perse et les Israélites. Dans les premiers temps, les mages, ou prêtres du culte du feu, s'étaient bornés à des taquineries assez inoffensives. Le soir du sabbat, ils faisaient irruption dans les maisons et éteignaient la lumière qu'on y allumait d'après une ancienne habitude ; d'autres fois ils s'opposaient aux feux de joie de la fête de *Hanoukha ;* enfin il arrivait qu'un prêtre enlevât de l'âtre un tison qu'il apportait triomphalement dans son sanctuaire, et le Juif avait la

[1] Les juifs de Mésopatamie eurent pendant toute cette période un véritable patriotisme babylonien. C'est le célèbre docteur Samuel qui posa le premier ce principe que « les ordonnances du gouvernement local ont force de loi pour les Israélites ».

mortification de fournir ainsi du bois au temple païen[1].

Au IVe siècle, les persécutions devinrent plus systématiques. Sous Yezdigerd II, on enlevait les enfants juifs pour les élever dans la religion de Zoroastre, on interdit les grandes assemblées de Soura. Firouz et le farouche Kobad ou Cabadès (vers 520), circonvenu par une secte de communistes fanatiques, détruisirent l'autonomie des communautés juives, prohibèrent la plupart des usages religieux et fermèrent même les écoles talmudiques dont les docteurs commencèrent à reprendre le chemin de la Palestine. Interrompues sous Chosroès le Grand (531-579), qui porta à son comble la puissance et la civilisation de l'empire néo-perse, les persécutions reprirent de plus belle sous son fils ; lorsque plus tard une politique plus humaine prévalut de nouveau, le mal était déjà sans remède, les communautés intimidées étaient retombées dans l'ignorance et la barbarie, l'esprit d'initiative et le zèle scientifique s'étaient éteints dans les écoles.

On est presque étonné de voir les Juifs, au sortir de ces épreuves, seconder aussi énergi-

[1] M. Derenbourg, art. Talmud, *loc. cit.*

quement les Perses dans leur tentative d'arracher la Syrie aux empereurs byzantins ; apparemment l'odieuse législation de Justinien et de ses successeurs les avait exaspérés contre les Grecs, et les Perses les flattaient de l'espoir de restaurer leur indépendance nationale. Les juifs de Palestine, à l'instigation d'un certain Benjamin de Tibériade, s'unirent à l'armée persane, entrèrent avec elle à Jérusalem (614) et y exercèrent, dit-on, de cruelles représailles. Mais bientôt, trompés par leurs alliés, les Juifs les trompèrent à leur tour et ne tardèrent pas à retomber sous la domination byzantine. A cette occasion, l'empereur Héraclius renouvela l'édit d'Adrien et de Constantin qui leur interdisait l'accès de la Ville sainte.

Quelque temps après, l'arrivée inattendue d'un troisième conquérant mit d'accord les deux puissances rivales qui se disputaient la Syrie : Grecs et Perses succombèrent également sous les coups des successeurs de Mahomet, et le Coran triomphant remplaça, au grand avantage des Juifs, l'Evangile à Jérusalem et les livres de Zoroastre à Babylone.

CHAPITRE IV

LE JUDAÏSME DANS LE MONDE ARABE : KHAZARES, KARAÏTES ET GAONAT

SOMMAIRE : § 1. Juifs d'Arabie avant Mahomet. Samuel ben Adiya, le poète de Médine. Le royaume himyarite. — § 2. Mahomet et les Juifs. Législation des califes. Traducteurs et médecins juifs. Les Khazares. — § 3. Le gaonat et les exilarques. Naissance et progrès de la secte Karaïte. — § 4. Renaissance littéraire ; la Massora ; la poésie synagogale. Naissance de la philosophie religieuse : Saadia. Scherira et Haï. Extinction du gaonat.

I

Bien avant la naissance de Mahomet, les Juifs étaient nombreux en Arabie et y jouaient un rôle considérable. Pasteurs et agriculteurs dans le nord, commerçants dans le midi, ils vivaient tantôt réunis en tribus indépendantes, tantôt dispersés parmi les indigènes qui leur étaient étroitement apparentés. Les Juifs avaient communiqué aux Arabes leurs traditions historiques, leur ca-

lendrier et peut-être leur écriture; à leur tour, ils avaient, dans plus d'un endroit, adopté les mœurs guerrières, hospitalières et chevaleresques de leurs voisins. Ils ne dédaignaient même pas de se mesurer avec eux dans les tournois poétiques qui étaient en honneur parmi les fils du désert, et, au VI[e] siècle, ils produisirent un poète illustre, Samuel ben Adiya, l'ami intime du prince des bardes arabes, Amrilcaïs.

Ce Samuel, fils d'un juif de Yathreb (Médine), s'était fixé dans un château fort, où il offrait un généreux asile à tous les persécutés ; un jour, Amrilcaïs, fuyant les meurtriers de son père qui l'avaient dépouillé de son héritage, frappe à la porte du château, et, après y avoir reçu l'hospitalité, s'éloigne, laissant en dépôt au châtelain juif sa fille et ses précieuses armures. A quelque temps de là, le chef de la puissante tribu des Ghassanides se présente avec une armée devant la forteresse et réclame les armes du poète fugitif; en cas de refus, il menaçait de mettre à mort un des enfants de Samuel que le hasard avait amené en ses mains. Les lois rigoureuses de l'honneur chevaleresque, que la noblesse chrétienne a plus tard empruntées aux Arabes, ne permettaient pas l'hésitation : « Fais comme il te plaira, répondit

Samuel, la trahison est un carcan qui jamais ne se rouille, et mon fils a des frères. » Le barbare tua l'enfant sous les yeux de son père, mais la forteresse tint bon et le dépôt était sauvé. « Fidèle comme Samuel » devint une expression proverbiale dans la bouche des Arabes.

Après la communauté de Médine, souvent opprimée par les tribus arabes, les plus importantes agglomérations juives étaient dans le Yémen. Un jour vint même où l'on put croire que la puissance des Juifs, anéantie en Palestine, allait revivre dans l'Arabie-Heureuse. Le chef de la plus nombreuse tribu himyaritique se convertit au judaïsme avec la plus grande partie de son peuple, et, pendant trente ans, le Yémen tout entier obéit à une dynastie juive. Mais le royaume himyarite n'eut qu'une durée éphémère ; il s'attira, par des persécutions maladroites, l'inimitié des empereurs de Constantinople, et, affaibli par des discordes intestines, il succomba en 530 sous les coups d'un roi chrétien d'Ethiopie (l'Abyssinie actuelle). Le dernier et le plus célèbre des rois juifs du Yémen s'appelait Dhou Novas.

II

Mahomet, qui tira les Arabes d'une idolâtrie grossière et leur enseigna le monothéisme, dut beaucoup à la religion juive, et avait peut-être du sang juif dans les veines. Tout jeune encore, il avait voyagé en Syrie, et rapporté de ce pays la connaissance des traditions chrétiennes et hébraïques. Son livre, le Coran, est plein de réminiscences de la Bible, de l'Evangile et du Talmud ; il y puisa non seulement l'idée du Dieu unique, mais bien des inspirations poétiques, et les meilleurs principes de sa morale.

Toutefois, Mahomet ne fut pas l'ami des Juifs. Il ne leur pardonna pas les railleries avec lesquelles ils avaient accueilli « l'envoyé, le prophète de Dieu » dont Moïse et Jésus auraient été les précurseurs ; les imaginations sensuelles dont il habilla quelques parties de sa religion achevèrent de la rendre odieuse au judaïsme qui a toujours eu horreur de l'esprit païen, même sous ses formes les plus brillantes.

Les Juifs, d'ailleurs, étaient un obstacle aux ambitions politiques que Mahomet menait de front

avec sa réforme religieuse. C'est pourquoi il les combattit avec acharnement et contraignit leurs différentes tribus à se réfugier, les unes après les autres, en Syrie ou en Mésopotamie. Seuls, les Juifs de Khaïber, qui lui avaient cependant opposé une résistance opiniâtre, obtinrent la permission de rester sur le territoire arabe ; en revanche, ils furent complètement rançonnés.

Après la mort de Mahomet (632), les Arabes unis et fanatisés par sa doctrine se répandirent comme un torrent sur l'Afrique et sur l'Asie. Cinquante ans ne s'étaient pas encore écoulés, que l'empire des califes, successeurs du prophète, s'étendait depuis les bords de la mer Caspienne et de la mer d'Aral jusqu'au détroit de Gibraltar : le royaume des Sassanides avait disparu dans la tourmente.

En Syrie comme en Mésopotamie, les Juifs, qui n'avaient pas plus à se louer de la domination des empereurs grecs que de celle des rois perses, paraissent avoir favorisé la conquête musulmane. L'islamisme était cependant bien loin de leur apporter l'égalité des droits. Une loi qui date du deuxième calife, Omar, leur refusait, ainsi qu'aux chrétiens, l'accès des emplois publics. Ils ne pouvaient ni juger les musulmans,

ni témoigner en justice contre eux. S'ils étaient autorisés à entretenir leurs anciennes synagogues, il leur était défendu en principe d'en construire de nouvelles. Le séjour de Jérusalem, où le calife Omar éleva une mosquée sur l'emplacement du temple de Salomon, leur resta longtemps interdit, comme sous les empereurs romains. Enfin, on imposait aux Juifs, comme aux autres « infidèles », un vêtement d'une couleur particulière, et l'on ne souffrait pas qu'ils se montrassent en public à cheval.

Malgré ces restrictions humiliantes, la conquête arabe fut, à un double égard, un bienfait pour les Juifs.

D'abord, la communauté d'origine, la similitude de race, de langue et de religion, tout contribuait à établir en pratique entre Juifs et Arabes des rapports pacifiques, sinon amicaux. Les califes de Bagdad (*Abbassides*) qui succédèrent à ceux de Damas (*Ommiades*) n'étaient point des fanatiques; amis d'une civilisation brillante, entourés de Grecs, de Persans, de Juifs, ils témoignèrent souvent à ceux-ci une bienveillance qui corrigeait les rigueurs de la loi. Ils leur laissèrent leur justice et leur administration particulière, sans autre obligation que

le paiement de l'impôt ou tribut des étrangers. Quelques califes, surtout le célèbre Almansour, mirent aussi à profit le talent de traducteurs juifs pour initier les Arabes, par leur intermédiaire, à la science grecque.

En second lieu, la conquête musulmane, en soumettant pendant quelque temps à une même domination une vaste étendue de pays, facilita les communications entre les Juifs dispersés. Par là, leurs aptitudes commerciales se développèrent et le Talmud put se répandre peu à peu depuis la Perse jusqu'à l'Espagne. Lorsque le vaste empire arabe se morcela en plusieurs califats indépendants, ce mouvement d'expansion et de colonisation juives ne s'arrêta pas. Des écoles talmudiques fort importantes fleurirent au Caire, à Fez et surtout à Kairouan, dans la Tunisie actuelle. Plusieurs Israélites jouèrent aussi, dès lors, un rôle important comme médecins et confidents des souverains musulmans d'Afrique. L'un des plus célèbres fut Isaac Israeli (mort vers 940), médecin du fondateur de la dynastie des Fatimites (Egypte); ses écrits, traduits en diverses langues, ont exercé une grande influence sur le développement de l'école de médecine de Salerne, en Italie, la première en date du moyen-âge.

A cette expansion considérable du judaïsme dans le monde oriental, on peut rattacher l'histoire assez mystérieuse du royaume juif des Khazares. Ce peuple d'origine finnoise avait établi le siège de sa puissance sur les rives du Volga et de la mer Caspienne. A une époque inconnue, probablement au VIIe siècle, un roi ou *khakan* des Khazares, appelé Boulan, se convertit au judaïsme avec une grande partie de sa noblesse et de son peuple. Ce fait, que les chroniques ont entouré de mille détails fabuleux, fut probablement l'œuvre de docteurs juifs, chassés de l'Asie Mineure par les persécutions des empereurs grecs. Au Xe siècle, un des successeurs de Boulan, Joseph, entra en correspondance avec le célèbre Hasdaï, ministre du calife de Cordoue Abd-er-Rahman III ; c'est grâce à cette correspondance, venue jusqu'à nous, que nous connaissons l'histoire des juifs Khazares.

La puissance des Khazares, pas plus que celle des rois Himyarites, dont on a vu la courte histoire, ne reposait sur des fondements solides ; le peuple avait perdu trop tôt le goût des armes et la défense du royaume était confiée à douze mille mercenaires musulmans. Un prince russe de Kiev, Sviatoslav, eut bon marché de cette ar-

mée vénale, et les Khazares vaincus perdirent la plupart de leurs villes (970). Leurs débris se réfugièrent en Crimée, où ils se fondirent probablement avec les communautés juives qui s'y étaient établies depuis des siècles. Quelques-uns pensent que les descendants des Khazares entrent pour une certaine part dans l'origine des Juifs actuels de la Pologne et de la Russie méridionale.

III

Le foyer principal du judaïsme pendant toute cette période était resté la Babylonie, appelée maintenant Irak. Là subsistait une institution qui maintenait énergiquement les liens de l'unité morale et religieuse, le *Gaonat*. On donnait le nom de *Gaons* (*Gueônim*) aux chefs des deux académies de Soura et de Poumbedita (ou Anbar), dont la fondation remontait, comme on l'a vu, à l'époque talmudique ; ils exerçaient l'autorité spirituelle sur les communautés de l'Irak, dirigeaient les études théologiques et rendaient réponse aux consultations légales qui leur parvenaient des pays les plus éloignés.

A côté des Gaons, héritiers des Amoraïm et

des Seboraïm, subsistait aussi l'exilarchat, devenu héréditaire dans la famille de Bostanaï, qui en avait reçu l'investiture solennelle de la main du calife Omar. L'exilarque, ou prince de la captivité, était entouré d'une grande considération et déployait un faste presque royal ; il représentait l'autorité temporelle en face de l'autorité spirituelle des Gaons, mais les deux pouvoirs vivaient rarement en bonne intelligence. Comme le peuple était beaucoup plus attaché à ses docteurs qu'à ses princes, les exilarques finirent par avoir le dessous. D'héréditaire, leur pouvoir redevint d'abord électif ; puis leur suprématie sur les Gaons se changea en dépendance ; enfin, abandonnés par les califes qui voyaient avec jalousie cette sorte d'image affaiblie de la royauté juive, ils disparurent complètement, après une existence de sept siècles (940).

La conquête musulmane n'eut pas seulement pour résultat de permettre en Babylonie et ailleurs un brillant épanouissement des études talmudiques ; elle amena aussi un renouvellement de la pensée juive, fécondée par le contact avec le mouvement religieux, philosophique et littéraire des Arabes.

Le premier effet de ce rapprochement fut la

formation au sein du judaïsme d'une secte religieuse, héritière des Sadducéens. De même que l'islamisme, presque dès l'origine, s'était divisé en deux grandes sectes, les Sunnites et les Chiites, il se produisit parmi les Juifs vers le milieu du VII[e] siècle un schisme fondé sur des motifs analogues. Un homme du sang des exilarques, Anan-ben-David, exclu du pouvoir par l'hostilité des Gaons, créa la secte des *Karaïtes*, c'est-à-dire partisans exclusifs de l'Ecriture (*Mikra*), par opposition aux *Rabbanites*, ou partisans du Talmud. Les Karaïtes rejetaient en entier la tradition orale, le Talmud qui en est l'organe et toutes les institutions d'origine récente, telles que les Phylactères (*Tephilin*), le calendrier permanent, les prières rituelles, etc. Ils prétendaient s'en tenir uniquement aux prescriptions de la loi écrite, qu'ils observaient avec la dernière rigueur.

Les Karaïtes laissaient à chacun le soin de traduire et de comprendre à sa guise les dispositions obscures de la loi, substituant ainsi à une orthodoxie tyrannique, mais nécessaire alors au maintien de l'unité, les fantaisies de l'interprétation individuelle. Aussi ne tardèrent-ils pas, comme les protestants modernes, à se subdi-

diviser en un grand nombre de sectes ou écoles, qui n'étaient réunies que par leur haine commune contre les rabbanites. Les uns poussaient le respect du sabbat jusqu'à considérer comme un péché d'allumer des feux le vendredi soir, et passaient la nuit dans les ténèbres ; d'autres, exagérant la sévérité du droit matrimonial, interdisaient les unions entre parents presque jusqu'à l'infini. Rabbanites et Karaïtes s'excommuniaient mutuellement, échangeaient les polémiques les plus acerbes, et finirent par interrompre, dans la plupart des pays, toute relation d'amitié et de commerce.

Le talmudisme conserva la prééminence en Babylonie et dans les communautés d'Occident ; le Karaïsme eut son siège principal en Palestine, d'où il rayonna en Egypte, en Asie Mineure, en Crimée et en Espagne ; dans ce dernier pays cependant, il n'eut qu'une durée éphémère. La littérature religieuse des Karaïtes fut extrêmement féconde ; mais enchaînée à la lettre du texte, privée de cet élément de souplesse et de progrès qui est renfermé dans la tradition, desséchée enfin par l'excès d'ascétisme, elle ne produisit pendant longtemps ni un homme ni une œuvre vraiment remarquable. Il faut venir jusqu'au XIVe siècle

pour trouver un théologien éminent, Aaron de Nicomédie, digne d'être opposé aux grands noms du judaïsme rabbinique. Aujourd'hui encore le karaïsme subsiste, mais limité à un nombre assez restreint de communautés qui sont principalement répandues en Lithuanie et en Crimée.

IV

Si la réforme d'Anan ne parvint pas à s'imposer à la majorité des Juifs, son action cependant fut loin d'être stérile, car elle remit en honneur la lecture du texte de la Bible qui avait été trop négligée pour la Glose. Karaites et rabbanites rivalisèrent désormais de zèle dans l'étude grammaticale et critique des livres saints. Pour les rendre accessibles au commun des lecteurs, peu versés dans la connaissance de l'hébreu, on fixa la prononciation traditionnelle à l'aide d'un système de points-voyelles et d'accents, successivement modifié et amélioré. Ensuite on chercha à préserver le texte sacré de toute altération en comparant les diverses leçons, en choisissant entre elles, en comptant le nombre des versets, des

mots, des lettres mêmes dans chaque livre de la Bible ; ce gigantesque travail appelé *Massora* fut principalement l'œuvre des docteurs karaïtes de l'école de Tibériade. La division de la Bible, adoptée par les Massorètes, est appropriée aux lectures hebdomadaires de la synagogue ; il y eut cinquante-quatre sections (*Paraschot*) subdivisées chacune en sept chapitres selon le nombre des personnes appelées, chaque sabbat, à la lecture de la loi [1].

La renaissance des études théologiques et la Massora n'étaient que le prélude d'une rénovation littéraire qui commença au VIIIe siècle. Les Juifs avaient appris à parler et à écrire la langue de leurs nouveaux maîtres ; bientôt ils cherchèrent à rendre à leur idiome national la pureté et l'harmonie qu'il avait perdues par son mélange avec tant d'éléments étrangers. La poésie néo-hébraïque ou synagogale naît avec Kalir et les premiers *païtanim* [2]. Cette poésie, qui prit dans le

[1] En Palestine on faisait usage d'un cycle triennal auquel correspondaient 155 paragraphes (*sedarim*). La répartition et le sectionnement des *paraschot*, qui varie d'après la durée de l'année, obéissent à des règles assez compliquées qui n'ont été définitivement tirées au clair que par les savants modernes.

[2] On ne sait exactement ni l'époque ni le pays de Kalir. Le mot *païtan* est une corruption du grec *poiétès* (poète) ; les ouvrages des *païtanim* s'appelaient *piyoutim*.

culte la place des prédications haggadiques et qui devait se développer si brillamment en Espagne, diffère essentiellement par sa forme de l'ancienne poésie, celle des parties lyriques de la Bible. Elle adopte les règles de la versification arabe, et notamment la division en vers de longueur fixe, la rime et l'acrostiche. Ses sujets favoris sont : la grandeur de Dieu, les maux de l'exil, l'exposé allégorique des doctrines religieuses ; c'est, en quelque sorte, une haggada versifiée.

Comme la poésie, la philosophie religieuse des Juifs du moyen âge s'est formée à l'imitation des Arabes. Ceux-ci eurent de bonne heure une philosophie scolastique dont les docteurs s'appelaient *Motecallemin*. Les Karaïtes se mirent les premiers à leur école ; mais le véritable fondateur de la philosophie religieuse chez les Juifs est le gaon Saadia ben Joseph (892-942). Né à Fayoum, en Egypte, Saadia acquit une prompte célébrité par sa traduction de la Bible en arabe, par le commentaire très hardi dont il l'accompagna et par sa polémique virulente avec les docteurs karaïtes. Appelé jeune encore à la direction de l'école de Soura, il s'y créa de nombreux ennemis par son caractère entier et

inflexible, entra en lutte ouverte avec l'exilarque, perdit et recouvra à diverses reprises ses fonctions de gaon. Ces combats incessants ne l'empêchèrent pas de mettre au jour un ouvrage considérable, *Croyance et devoir* (*Enoumôt ve deôt*), dont l'idée principale est de montrer l'accord entre la révélation biblique et les résultats de la pensée philosophique.

L'homme, suivant Saadia, est doué d'assez de raison pour parvenir par lui-même à la connaissance de la vérité religieuse ; si Dieu lui a apporté la révélation, ç'a été uniquement pour abréger sa peine, mais, en réalité, il n'est rien dans la loi de Moise qu'un jugement sainement conduit ne puisse découvrir ou corroborer. Partant de là, Saadia s'efforce d'expliquer ou d'éliminer tous les récits bibliques qui, au premier abord, semblent choquer le sens commun ; à cet effet, il fait une part très large à l'allégorie et à l'interprétation dite naturelle. C'est ainsi qu'il considère Satan et les fils de Dieu, dans le prologue de *Job*, comme des hommes ; de même le serpent tentateur de la *Genèse* et l'ânesse de Balaam ne sont pour lui que des figures poétiques.

Au temps où les écrits du gaon Saadia ou-

vraient à la pensée juive de nouveaux horizons, le gaonat était déjà en pleine décadence. Affaibli par les mesquines rivalités des deux académies et par l'intolérance de quelques califes, il le fut encore plus par les progrès rapides des écoles talmudiques fondées sur divers points du monde musulman et chrétien, qui rendirent désormais le recours aux autorités de Babylone moins indispensable. Toutefois les écoles baylonienne, avant de s'éteindre jetèrent une dernière et brillante lueur dans les écrits des deux gaons Scherira et Haï.

Scherira (mort en l'an 1000) est surtout connu par sa précieuse chronique en forme de message, qui est la source principale de nos connaissances historiques sur les écoles de Babylonie. Son fils Haï (969-1038), loin de partager, comme on l'a prétendu, les croyances superstitieuses répandues à son époque parmi les Juifs d'Orient, chercha à propager l'intelligence rationnelle des livres saints par ses commentaires et ses réponses aux consultations théologiques.

Haï fut la dernière grande autorité de la Mésopotamie juive. Son successeur, calomnié auprès du tout puissant « maire du palais » de Bagdad, se vit jeter en prison, torturer et finale-

ment mettre à mort ; ses fils se réfugièrent en Espagne (1040). A partir de cette date, il n'est plus question des écoles de Soura et de Poumbedita. Heureusement, au moment où disparaissait ce foyer séculaire des études juives, un autre foyer, plus éclatant et plus vivifiant peut-être, s'allumait à l'autre extrémité de l'ancien monde, dans l'Espagne mahométane.

LIVRE II

ÉPOQUE ESPAGNOLE ET FRANÇAISE

(900-1204)

CHAPITRE V

LES JUIFS D'ESPAGNE SOUS LES WISIGOTHS ET LES ARABES

SOMMAIRE : § 1. Origine des Juifs d'Espagne. Législation des rois wisigoths. Conquête arabe. — § 2. Le califat des Ommiades. Hasdaï. Ecole de Cordoue. — § 3. Royaumes berbères d'Andalousie. Les deux Ibn Nagrela à Grenade. Les rois de Castille et les Almoravides.

I

Le premier établissement des Juifs en Espagne se perd dans la nuit des temps. Au moment des persécutions religieuses, certaines familles de

Juifs espagnols, pour mieux établir leur innocence de la mort de Jésus, cherchèrent à tracer leur arbre généalogique jusqu'au roi David ; elles prétendaient que la fondation de Tolède était contemporaine de la ruine du premier temple, et l'on montrait même à Sagonte le tombeau d'Adoniram, serviteur de Salomon, qui aurait, dit-on, noué des relations commerciales avec les tribus ibériques par l'intermédiaire des Phéniciens.

Quoi qu'il en soit de ces légendes, plus ou moins mêlées de vérité, les Juifs étaient nombreux en Espagne dans les derniers temps de l'empire romain ; ils formaient un élément important de la population à Grenade, à Cordoue, à Tarragone, à Saragosse, et les sévères règlements du concile d'Elvire (*Illiberris*), une des premières assemblées de l'Église catholique qui se soient occupées d'eux (320), prouvent de quelle considération ils jouissaient parmi les indigènes, c'est ainsi que le concile dut interdire aux habitants chrétiens de faire bénir par les Juifs leurs champs et leurs récoltes [1].

Lors de l'effondrement de l'empire romain d'Oc-

[1] Voyez plus haut, p. 35.

cident, l'Espagne, envahie successivement par divers peuples barbares, finit par se constituer en un royaume indépendant sous la domination des Wisigoths, que les victoires de Clovis et de ses successeurs avaient presque entièrement chassés des Gaules. Les premiers rois Wisigoths suivaient une hérésie appelée *arianisme* du nom de son fondateur Arius; cette croyance était plus rapprochée du monothéisme pur que le dogme catholique, tel qu'il avait été fixé par le concile de Nicée. C'était assez pour disposer ces princes équitablement envers les Israélites; ils avaient d'ailleurs intérêt à ménager la forte et guerrière population juive de la Septimanie (Haut-Languedoc), gardienne vigilante des passages des Pyrénées. Aussi, dans les commencements de la domination gothique, la condition des Juifs d'Espagne fût-elle des plus enviables; il jouissaient d'une pleine égalité civile et politique, accédaient aux fonctions publiques et étaient même autorisés, contrairement à la règle générale de toute la chrétienté, à circoncire leurs esclaves chrétiens ou païens.

Cette situation prospère cessa tout à coup lorsque le roi Reccared eût embrassé avec le catholicisme les passions du clergé orthodoxe (589).

A partir de cette date et pendant plus d'un siècle, l'histoire des Juifs d'Espagne n'est plus qu'une succession monotone de lois oppressives, de spoliations arbitraires, de conversions forcées et d'expulsions en masse, interrompues de loin en loin par un moment d'accalmie, quand un prince plus doux ou plus clairvoyant occupait le trône. Après Reccared ce furent les rois Sisebut, Chintila et Reccesuinthe qui se signalèrent le plus par leur zèle persécuteur.

Les seigneurs wisigoths, presque indépendants dans leurs vastes domaines, se montrèrent en général favorables aux Juifs, moins par humanité que par intérêt. Tout autre fut l'attitude des évêques, dont les conciles généraux étaient comme les parlements du royaume ; ce sont eux qui, renouvelant les décrets de l'assemblée d'Elvire, proscrirent tout commerce d'amitié entre chrétiens et Israélites, firent interdire à ceux-ci, sous peine de la confiscation, de posséder des esclaves étrangers, imposèrent enfin aux rois, à leur avènement, une formule de serment où ils juraient de ne tolérer dans l'Etat ni hérétiques ni mécréants. D'illustres et savants prélats, Isidore, évêque de Séville, Julien, métropolitain de Tolède, non contents de réfuter dans leurs écrits les

opinions des Juifs, ne rougirent pas d'exciter les rois à de nouvelles rigueurs.

A diverses reprises, les malheureux Israélites furent appelés à opter entre l'exil et l'abandon de leur foi ; ceux qui prenaient ce dernier parti, justement suspects à leurs convertisseurs, devenaient l'objet d'une surveillance tyrannique de la part du clergé ; plusieurs fois on exigea d'eux une solennelle déclaration de la sincérité de leurs nouvelles croyances. Les surprenait-on retombant dans leurs anciennes pratiques, les peines les plus sévères, la mort, le servage ou la confiscation les attendaient.

Comme ces mesures n'étaient guère propres à gagner le cœur des nouveaux convertis, et que d'ailleurs les lois n'étaient jamais complètement exécutées, l'un des derniers rois wisigoths, Egiza, imagina un moyen plus efficace d'humilier les Israélites : il leur défendit l'acquisition des immeubles, le commerce et la navigation. Cette loi inique ayant provoqué une conspiration générale des Juifs du royaume, ils furent enfin tous réduits en servage et on leur enleva leurs enfants pour les élever dans la religion catholique (694).

Quelques années plus tard les rois wisigoths devaient récolter ce qu'ils avaient semé. Une

armée arabe, conduite par Tarik, lieutenant du gouverneur d'Afrique, Mouça, envahissait l'Espagne et recevait partout des Juifs opprimés un concours efficace. Une seule bataille renversa la monarchie wisigothe ; bientôt après, toute l'Espagne, jusqu'aux Pyrénées, était une province du vaste empire des califes (711).

II

Sous la domination musulmane, les Juifs d'Espagne, comme ceux de Mésopotamie et d'Afrique, purent enfin respirer. La tolérance ramena à sa suite l'activité commerciale et industrielle; la communauté de Cordoue, en particulier, atteignit un haut degré de prospérité, lorsque cette ville fut devenue le siège d'un califat ommiade indépendant de celui de Bagdad. Les Juifs de Cordoue avaient adopté le costume et les mœurs arabes, et se distinguaient par leur extérieur brillant et leur allure chevaleresque.

Il ne manquait plus aux Juifs d'Espagne, si riches et si florissants, que l'éclat de la science qui assurait la primauté morale des communautés babyloniennes. La conquête de cette suprématie

nouvelle fut surtout l'œuvre d'un homme éminent, Hasdaï ibn Schaprout[1] (915-970), trésorier et ministre du calife Abd-er-Rahman III, dont il avait conquis la faveur par des services diplomatiques et par la traduction arabe des œuvres du célèbre médecin grec Dioscoride. Remarquablement instruit et entreprenant, Hasdaï entra en rapports suivis avec ses coreligionnaires d'Orient et échangea notamment avec le roi des Khazares, le Juif Joseph, une correspondance curieuse qui s'est conservée[2]. Ce nouveau Mécène attira à Cordoue des poètes, des grammairiens, des savants juifs en grand nombre qui épuisèrent les formules de louange en son honneur.

C'est aussi au temps de Hasdaï que remonte l'origine de l'école talmudique de Cordoue. Une tradition peut-être légendaire rapporte en ces termes la fondation de cette école célèbre.

Quatre disciples de l'académie de Soura, envoyés à l'étranger pour recueillir des fonds, furent faits prisonniers sur la côte d'Italie par l'amiral espagnol Ibn-Roumahis. Les captifs fu-

[1] Le mot *ibn* en arabe équivaut à l'hébreu *ben*, « fils ». Quelques-uns écrivent aussi *Aben ;* c'est ainsi que le nom du poète Salomon ben Gabirol devient en arabe Ibn G'birol, et chez les chrétiens « Avencebrol » ou « Avencebron ».

[2] Voyez sur les Khazares plus haut, p. 52.

rent vendus et dispersés dans diverses contrées : l'un arriva à Kairouan ; le second au Caire ; un troisième on ne sait où, peut-être à Narbonne. Le quatrième, R. Moïse ben Hénoch, était accompagné de son jeune fils. Le cœur plein d'affliction, revêtu d'habits d'esclave, Moïse arrive à Cordoue où ses coreligionnaires le rachètent de la captivité. Encore obscur et inconnu, il se rend un jour à la maison d'école de la communauté ; il y trouve un rabblin ignorant qui expliquait le Talmud. R. Moïse intervient, lui propose quelques objections que le maître ne peut résoudre, répond à son tour aux questions les plus épineuses soulevées par les auditeurs, bref, convainc si vite tout le monde de sa supériorité que le rabbin Nathan, plus désintéressé que savant, descend de sa chaire et lui cède la place. Peu de jours après, il était nommé par acclamation rabbin de Cordoue.

L'amiral Ibn-Roumahis prétendit, il est vrai, annuler le rachat de son captif pour en obtenir une rançon plus élevée ; mais le calife, sur les conseils de son ministre juif, repoussa la demande du corsaire et confirma l'élection de R. Moïse. Il prévoyait sans doute que l'essor donné par ce docteur aux études théologiques à Cordoue devait affranchir les Juifs d'Espagne de la tutelle

onéreuse de l'académie de Soura, comme les Ommiades espagnols eux-mêmes avaient secoué le joug des califes de Bagdad. Il ne se trompait pas dans son calcul, car sous les successeurs de R. Moise, l'école de Cordoue fit de rapides progrès et ne tarda pas à éclipser les académies dégénérées de la Mésopotamie. Cordoue fut désormais le centre de la science talmudique pour tout le judaïsme ; les califes ommiades continuèrent à s'intéresser aux travaux de ses docteurs, et l'un d'eux se fit traduire en arabe la Mischna dont il plaça un exemplaire dans sa bibliothèque.

III

La ruine du califat de Cordoue par un chef berbère (1013) modifia, sans l'arrêter, le cours de la civilisation juive en Espagne. Plusieurs docteurs de Cordoue, contraints de s'expatrier, allèrent porter le flambeau des études dans d'autres cités de la péninsule. Quelques-uns arrivèrent à de hautes situations politiques dans les divers royaumes musulmans qui résultèrent du morcellement du califat de Cordoue. De ce nombre fut Samuel ibn Nagrela, surnommé *Nagid*

(prince), qui, grâce à ses connaissances littéraires, à son talent de calligraphe et à son esprit délié, devint et resta jusqu'à sa mort le tout-puissant vizir d'un roi de Grenade. A la fois homme d'Etat, théologien et poète, Samuel, s'inspirant de l'exemple de Hasdaï, fit servir son influence aux progrès de la science juive. Son fils Joseph hérita de ses emplois et de ses talents, mais sa résistance aux caprices de son maître, et la faveur imprudente qu'il témoigna à ses coreligionnaires, finirent par amonceler un orage sur sa tête. Décrié par les musulmans fanatiques, soupçonné de trahison, il fut massacré par la soldatesque berbère. Quinze cents familles juives de Grenade partagèrent son sort et leurs maisons furent rasées ; tous les Juifs du royaume durent vendre leurs biens et émigrer. Ils trouvèrent un accueil bienveillant chez les autres princes de l'Andalousie (1066).

L'histoire des Juifs d'Espagne a désormais deux faces : elle se poursuit à la fois dans les états mahométans du Midi, et dans les jeunes royaumes chrétiens du Nord, débris de l'ancien empire wisigoth. Ceux-ci commencent alors cette croisade presque continue de cinq siècles, qui devait, à travers bien des vicissitudes, aboutir à

la reconquête entière de la péninsule par la croix et à la retraite des Maures en Afrique. Les Juifs prirent, pendant les XI[e] et XII[e] siècles, une part importante à cette longue lutte. Guerriers, ils formaient un élément important des armées chrétiennes et mahométanes; à la bataille de Zalaca (1086), ils étaient si nombreux que le roi de Castille, d'un commun accord avec le général ennemi, différa la rencontre d'un jour afin de ne pas troubler le repos du sabbat. Négociateurs, leur connaissance des langues, la souplesse d'esprit qui leur permettait de s'assimiler rapidement les idées des Arabes, aussi bien que celles des Goths, faisaient d'eux des agents diplomatiques incomparables que les deux nations rivales se disputaient.

Le roi de Castille, Alphonse VI, qui, par la reprise de Tolède, jeta les fondements de la grandeur castillane, appréciait à merveille le parti qu'il pouvait tirer de ses sujets juifs. Aussi, loin de remettre en vigueur les prescriptions tyranniques de l'ancien code wisigoth, donna-t-il force de loi aux dispositions favorables des coutumes locales (fueros) qui plaçaient les Juifs sur un pied d'égalité avec les bourgeois et les seigneurs. Bien plus, il leur ouvrit l'accès de

toutes les fonctions publiques, malgré les objurgations du pape Grégoire VII, et prit des Juifs pour conseillers et pour ambassadeurs.

Les Etats maures suivirent une politique analogue sous la domination des *Almoravides*. Cette tribu guerrière, appelée d'Afrique par les émirs d'Andalousie, les avait aidés à repousser les premiers assauts de l'invasion chrétienne; puis elle s'était fait payer son secours en asservissant ses alliés. Princes éclairés, les califes almoravides rivalisèrent pendant un siècle avec les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre dans la protection des Israélites; ils donnèrent à plusieurs d'entre eux le titre de vizir et de prince (*nagid*), et choisirent parmi eux leurs médecins et leurs astrologues.

CHAPITRE VI

LA LITTÉRATURE JUIVE EN ESPAGNE. MAÏMONIDE

SOMMAIRE : § 1. Grammaire : Aboul-Walid. Philosophie : Bahya, Gabirol. Théologie : Alfassi. Poésie : Juda Halévi. — § 2. Voyageurs et savants. Ibn Ezra, Benjamin de Tudèle, Al-Harizi. — § 3. Persécutions des Almohades. Vie de Maïmonide. Ses principaux ouvrages. Caractère et influence de son œuvre.

I

Grâce aux circonstances politiques si favorables que nous venons de décrire, le XIe et le XIIe siècle virent l'apogée du développement de la civilisation juive en Espagne. Autour de Samuel Nagid et de son fils se groupent toute une pléiade d'hommes illustres qui ouvrent à la pensée juive des voies nouvelles et fécondes. La grammaire hébraïque, fondée au siècle précédent, fut portée à sa perfection par Ibn Djanah (ou Aboul-Walid, mort vers 1050) qui posa les règles de la syntaxe

et apporta dans l'exégèse biblique[1] une hardiesse et une profondeur de science qui étonnent. Il est, à beaucoup d'égards, le précurseur des savants modernes qui ont créé ou retrouvé la grammaire comparée.

Bahya (ou Bechaï) écrivit sous le titre de *Devoirs des cœurs* un traité de philosophie morale d'une rare élévation, où il proclame la supériorité de la religion intérieure, celle de l'âme, sur les pratiques cérémonielles. Son contemporain Salomon ben Gabirol, de Malaga (1021-1070) perfectionna les procédés de la versification. Poète remarquable, malgré le nuage de mélancolie qui enveloppe tous ses écrits, il est aussi l'auteur d'un grand ouvrage de philosophie, intitulé la *Source de la vie*, rédigé sous forme de dialogue. Gabirol, dont les idées se rapprochent

[1] On appelle *exégèse biblique* l'explication du sens et du texte de la Bible. On distingue l'exégèse *grammaticale* qui s'attache simplement au sens exact et naturel des mots, l'exégèse *allégorique* ou *philosophique* qui cherche à découvrir une pensée philosophique sous le texte littéral, l'exégèse *éthique* ou *haggadique*, qui se sert surtout du texte de la Bible comme d'un prétexte à des commentaires ingénieux et édifiants de morale pratique. On comprend sans peine que le même passage de la Bible puisse prendre une signification et une importance toutes différentes, suivant le genre d'exégèse qu'on lui applique. Il y a encore d'autres variétés d'exégèse, l'exégèse *cabalistique*, par exemple, qui reposent sur des principes entièrement imaginaires, mais ont joué un grand rôle dans l'histoire de la littérature juive.

de celles qu'avaient émises autrefois les philosophes juifs d'Alexandrie, resta sans influence sur ses coreligionnaires; mais son livre, traduit de l'arabe en latin, est souvent cité dans les premières productions de la scolastique chrétienne où l'auteur était célèbre sous le nom d'*Avicebron*. Ainsi la pensée juive, de même qu'elle est la source des deux grandes religions qui se partageaient alors le monde civilisé, se retrouve au point de départ du grand mouvement philosophique du moyen-âge.

La théologie traditionnelle eut pour principaux représentants, à cette époque, cinq docteurs qui portaient tous le nom d'Isaac. Le plus célèbre est Isaac *Alfassi*, c'est-à-dire Isaac de Fez, auteur du premier *Code talmudique* qui soit devenu classique. Alfassi fixa à Lucéna, près de Séville, le siège des études talmudiques. Il eut de dignes successeurs qui apportèrent dans l'enseignement du Talmud beaucoup de méthode et de liberté, mais ils furent tous dépassés, surtout pour l'érudition biblique, par leur célèbre contemporain français, Raschi. A partir de Raschi, la France du Nord devint le foyer principal des études théologiques; les Juifs d'Espagne ne conservèrent une suprématie incontestée que

dans la philosophie, la grammaire et la poésie.

Le XIIe siècle fut l'âge d'or de la poésie néo-hébraïque. La versification, créée en Orient par Kalir et les premiers Païtanim, façonnée par Moïse ibn Ezra et Gabirol, enrichie par l'imitation des formes de la poésie arabe, avait atteint un degré de souplesse et d'élégance qui lui permettait de se plier sans peine à tous les sujets et à tous les tons, depuis l'hymne liturgique et la sombre élégie jusqu'au plus léger badinage et aux jeux d'esprit souvent puérils. Parmi la prodigieuse quantité de versificateurs de cette époque, il se trouve cependant un vrai poète, le médecin Juda Halévi (1086-1146).

Né en Castille et mort en Palestine, où l'avait conduit un long pèlerinage, Halévi atteint presque à la majesté des Psaumes dans ses « *Sionides* » ou élégies sur les malheurs de Sion. Ses poésies synagogales, ses moindres pièces de circonstance, révèlent partout une nature merveilleusement douée, un caractère aimable, une âme pieuse et sereine. Son ouvrage philosophique, le *Cozari*, est plutôt un ouvrage contre la philosophie. Il a la forme d'un dialogue entre un docteur juif et le roi des Khazares qui se convertit au judaïsme après avoir vainement cherché dans

l'Évangile et dans le Coran la satisfaction de ses besoins religieux. C'est une apologie ingénieuse, éloquente, mais parfois étroite, de la religion juive, de la race israélite et de la tradition talmudique la plus orthodoxe.

II

Juda Halévi était originaire de l'Espagne chrétienne ; c'est aussi de la Castille que sortirent les deux prosateurs juifs les plus connus du XIIe siècle : Ben David (Ibn Daoud) auteur d'ouvrages historiques et philosophiques, et Abraham ben Ezra (Ibn Ezra), né en 1089, mort en 1167, qui fut à la fois mathématicien, astrologue, grammairien et exégète. Doué d'une érudition immense, Ibn Ezra eut une intelligence trop mobile, un esprit trop satirique, et fécond en contradictions ; tantôt il pousse à l'extrême l'indépendance philosophique, tantôt il exagère l'orthodoxie et tombe dans la superstition ; enfin on lui reproche l'obscurité souvent calculée de son style.

La vie d'Ibn Ezra fut aussi agitée que son âme, et peut être prise pour type de celle de beaucoup de savants juifs de son temps.

« Quittant son pays natal à un âge déjà avancé, et sans avoir laissé presque aucune trace d'activité intellectuelle pendant les premiers quarante ans de sa vie, il se rend en Italie après avoir peut-être parcouru l'Afrique et le Levant. Il séjourne à Rome, à Salerne, à Mantoue, à Lucques ; il va de là dans le midi de la France, à Narbonne, à Béziers et à Rodez. Il traverse la mer et passe quelques années à Londres ; puis il retourne à Rodez, et, vieux déjà, il paraît avoir été pris subitement du désir de revoir sa patrie et meurt en route sans avoir pu le satisfaire. A l'étranger il était devenu d'une fécondité extraordinaire. Chaque étape est marquée par une œuvre de grammaire, d'exégèse, d'astronomie. Comme il écrit presque toujours pour des Mécènes ou pour des élèves, il compose souvent diverses recensions de ses commentaires sur le même livre biblique ; c'est pour lui un moyen de gagner de l'argent et de soulager sa misère. Il rédige quatre grammaires dont aucune n'est complète, où l'ordre dans l'arrangement des matières fait défaut, et qui sont ce que sont d'ordinaire des ouvrages écrits sur commande. Son principal mérite est d'avoir répandu et vulgarisé en pays latin et saxon les idées originales de ses

compatriotes qui avaient illustré pendant deux siècles le judaïsme en Andalousie[1] ».

Le goût des voyages lointains, surtout des pèlerinages en Terre sainte, était très répandu au temps d'Ibn Ezra ; grâce aux communautés que les pèlerins trouvaient disséminées sur toute la surface de la terre, grâce aux riches Mécènes toujours prêts à les accueillir et à leur prêter assistance, les Juifs pouvaient satisfaire ce goût plus facilement que les chrétiens ou les musulmans. De là est né tout un genre littéraire, la littérature de voyages, dont les œuvres abondent en renseignements curieux, malheureusement mêlés d'une foule de contes et de mensonges. L'exemple fut donné dès le IXe siècle par l'imposteur Eldad, dit le Danite, qui parcourut l'Afrique en émerveillant ses auditeurs crédules par ses récits fabuleux sur les descendants des dix tribus d'Israël, qu'il prétendait avoir retrouvés au bord du fleuve Sabation.

Eldad le Danite eut beaucoup d'imitateurs ; nous n'en citerons que deux qui vivaient en Espagne au XIIe et au XIIIe siècle : l'un, Benjamin de Tudèle, dont le *Pèlerinage* a été traduit dans

[1] M. Derenbourg, *Revue des études juives*, V, 139.

toutes les langues ; l'autre, Al Harizi, aventurier, traducteur infatigable, poète fécond, plein d'esprit et de facilité, dont le chef-d'œuvre est un roman versifié, *Tachkemoni*, imité d'un célèbre original arabe, les *Séances* d'Hariri.

III

Au milieu du XIIe siècle une secte musulmane fanatique, née en Afrique, les *Almohades*, conquit en quelques années sur les Almoravides la Barbarie d'abord, ensuite l'Andalousie. Partout où elle établit sa domination, « les infidèles », c'est-à-dire les chrétiens et les Juifs, furent chassés sans merci ou contraints d'embrasser l'islamisme. La population juive du Maroc se résigna presque tout entière à cette apostasie, tout en continuant à pratiquer en secret les rites israélites ; au contraire celle de l'Espagne musulmane émigra en grande partie dans les royaumes chrétiens.

Fidèles à la politique d'Alphonse VI, les rois de Castille accordèrent aux réfugiés une généreuse hospitalité ; ils en furent récompensés par les secours en hommes et en argent qu'ils reçurent

des Juifs contre les Maures. A la place de Cordoue, dont la magnifique synagogue avait été détruite, à la place de Lucena dont l'école avait été fermée, Tolède, capitale de la Castille, devint le centre de la civilisation juive ; la communauté y compta bientôt plus de douze mille membres. L'Aragon, auquel appartenait la Catalogne, eut également depuis cette époque des communautés juives très florissantes, surtout à Barcelone, à Girone et à Tudèle.

Au moment où la décadence va commencer et l'ère des persécutions générales s'ouvrir, le judaïsme espagnol se concentre dans un grand nom qui domine son époque et éclaire les âges suivants. Ce nom est celui de *Maïmonide*, ou Moïse ben Maïmon (1135-1204).

Né à Cordoue, d'un père profondément versé dans les études talmudiques, Maïmonide émigra jeune encore au Maroc où il dut, comme sa famille, professer extérieurement le mahométisme pour échapper au fanatisme des Almohades. De là, il se rendit en Palestine, puis en Egypte où il fit le commerce, et après avoir souffert de grandes pertes dans sa fortune et dans ses affections, il se fixa comme médecin au Vieux-Caire ou Fostat. Il y acquit à la longue une clientèle étendue,

jouit de la protection d'un vizir du sultan Saladin et devint plus tard le médecin du fils de ce prince. Sa réputation parvint même, dit-on, jusqu'aux oreilles de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, le chef de la troisième croisade, qui l'appela auprès de lui pendant une maladie. Maïmonide exerça aussi les fonctions de grand-rabbin du Caire et de prince (Nagid) des Juifs d'Egypte ; cette dernière dignité demeura après sa mort héréditaire dans sa famille.

Maïmonide, qui a laissé de nombreux écrits sur la médecine et sur divers sujets, doit sa renommée durable à trois grands ouvrages : un commentaire de la Mischna, écrit en arabe ; un code talmudique (*Mischné Thora* ou la Main forte [1]) et enfin un ouvrage de philosophie religieuse, le *Moré Nébochim* ou *Guide des égarés.* Nulle part Maïmonide n'a été un créateur, mais il possède et complète admirablement toute la tradition qui le précède. Ses commentaires talmudiques se distinguent par une sobriété, une méthode et une lucidité d'ordonnance qui devaient, dans sa pensée, les substituer au Talmud lui-même et, en tout cas, faciliter singu-

[1] *Yad hazaka.* La valeur numérique des lettres du mot *Yad* rappelle les quatorze livres dont l'ouvrage se compose.

lièrement dans les écoles l'étude de ce volumineux recueil, jusqu'alors si longue et si hérissée d'obstacles. Sa philosophie religieuse est tout imprégnée de l'étude d'Aristote et de ses commentateurs arabes ; traduite en latin, elle a contribué à faire connaître à l'Europe chrétienne la doctrine dite *Péripatéticienne*. Maïmonide cherche à concilier la révélation mosaïque avec la philosophie, en démêlant partout le fondement rationnel des prescriptions religieuses et en appelant à son secours dans l'exégèse de la Bible l'interprétation allégorique. Enfin, on ne saurait trop louer son horreur des croyances superstitieuses et des fausses sciences du moyen-âge (astrologie, magie, etc.) qu'il s'efforça de rejeter du Talmud et de faire abandonner par ses contemporains.

On peut reprocher à Maïmonide les défauts de ses qualités. Esprit positif et systématique, poursuivant partout l'ordre, la clarté et la précision rigoureuse, il crut devoir ériger en règles absolues nombre de décisions dont les docteurs du Talmud eux-mêmes n'admettaient pas sans réserve la valeur définitive ; c'était, comme on l'a dit, immobiliser la tradition et par suite arrêter le progrès. Il est le premier aussi qui ait rédigé

sous forme d'un *credo* obligatoire les principes de la religion juive ; ce sont les treize *articles de foi* que la synagogue a depuis adoptés. Il y inséra le dogme de la résurrection corporelle, quoique cette croyance s'accordât difficilement avec la doctrine qu'il professait sur l'immortalité de l'âme ; les attaques dont il fut l'objet à ce propos le déterminèrent à écrire un commentaire spécial sur la résurrection.

Maïmonide eut de son vivant des détracteurs passionnés ; mais les communautés les plus éclairées du judaïsme adoptèrent avec enthousiasme ses livres bientôt traduits en hébreu, et le vénérèrent à l'égal d'un second Moïse. Ses consultations étaient recherchées avec avidité de tous côtés ; une lettre, une parole de lui suffisait à relever le courage de ses coreligionnaires dans l'affliction. Si dans la suite on suspecta parfois son orthodoxie, personne ne contesta jamais son immense savoir ni sa piété sincère. Quelque jugement que l'on porte sur certaines parties de son œuvre, il justifia par sa vie cette sentence de l'un de ses traités : « La loi a eu pour but de dompter nos passions et nos appétits, de nous rendre doux et de nous inspirer des mœurs pures et saintes. »

CHAPITRE VII

LES JUIFS DE FRANCE JUSQU'AUX CROISADES

SOMMAIRE : § 1. Juifs d'Italie jusqu'aux Carlovingiens. Juifs de France sous les Mérovingiens. Histoire de Priscus. — § 2. Activité commerciale des Juifs sous Charlemagne et Louis le Débonnaire. L'évêque Agobard. L'Eglise et les Juifs sous les derniers Carlovingiens. Origine des communautés d'Allemagne et d'Angleterre. — § 3. Les rabbins français. Gerschom. Raschi et l'école des tossafistes.

I

Dans les dernières années de l'empire romain (IVe-Ve siècle) nous avons trouvé les Juifs en assez grand nombre en France, en Italie et sur les bords du Rhin. L'histoire des Juifs d'Italie ne présente pendant longtemps qu'un intérêt médiocre ; ils sont surtout remarquables comme intermédiaires entre leurs coreligionnaires d'Orient et d'Occident, mais les nombreuses révolutions qui se succédèrent dans la péninsule ne leur per-

mirent guère d'atteindre une civilisation originale. Au reste, si les évêques italiens leur témoignèrent autant de malveillance que le clergé wisigoth d'Espagne, ils furent protégés par les papes et ne subirent aucune persécution sérieuse de la part des divers peuples, Ostrogoths, Grecs, Lombards, Francs, qui dominèrent les uns après les autres en Italie [1]. Il faut venir jusqu'au Carlovingien Louis II (855) pour trouver un édit d'expulsion, qui ne fut d'ailleurs point suivi d'effet.

L'histoire des Juifs de France mérite, à tous égards, plus d'attention. Au moment de l'invasion des Barbares, ils étaient répandus dans tout le Midi, en Auvergne, à Orléans, à Paris et même en Belgique. Agriculteurs, commerçants et artisans, ils étaient surtout estimés comme orfèvres et comme médecins. Quant à la cordialité de leurs rapports avec la population gallo-romaine, elle résulte des efforts même que faisaient les conciles pour la troubler : juifs et chrétiens vivaient familièrement ensemble, les ecclésias-

[1] C'est surtout des Ostrogoths et de leur grand roi Théodoric, si épris de la civilisation romaine, que les Juifs eurent à se féliciter. Ils témoignèrent leur reconnaissance à ses successeurs en prenant une part glorieuse à la défense de Naples contre Bélisaire, général de l'empereur Justinien (536).

tiques acceptaient à dîner dans les maisons israélites, et les unions mixtes n'étaient point rares.

Peu à peu cependant la condition légale des Juifs des Gaules se modifia d'une manière défavorable, surtout lorsque Clovis, roi des Francs, et Sigismond, roi des Burgondes, eurent abandonné l'un le paganisme, l'autre l'hérésie arienne, pour embrasser la religion catholique. La loi promulguée par les derniers rois de race burgonde fixe déjà le *wergeld* [1] d'un israélite à la moitié de celui d'un chrétien. Des conciles défendent aux Juifs de se montrer en public pendant les fêtes de Pâques, d'exercer les fonctions de juges ou de fermiers des impôts, de servir dans l'armée. Chose plus grave, les rois francs sanctionnent ces prohibitions rigoureuses, et dans plusieurs provinces le zèle des évêques les dépasse impunément ; c'est ainsi qu'Avitus, évêque de Clermont, fit baptiser de force cinq cents israélites de son diocèse et contraignit les autres à se réfugier à Marseille (576). Cet exemple trouva des imitateurs parmi les rois mérovin-

[1] On appelait ainsi dans les lois germaniques le prix de la composition pour se racheter d'un meurtre ; il différait suivant la race et la position sociale de la victime.

giens; Chilpéric Ier, Gontran de Bourgogne, Clotaire II et Dagobert (excité, dit-on, contre les Juifs par l'empereur d'Orient Héraclius) procédèrent à des conversions forcées de ce genre et aggravèrent encore les rigueurs de la législation.

Il ne semble pas toutefois que le sentiment public se soit associé à ces mesures iniques; et la faveur dont jouissaient certains israélites auprès du peuple des grandes villes, comme auprès des rois, ressort même expressément d'un curieux récit que nous a laissé le savant évêque Grégoire de Tours : c'est un tableau complet des mœurs moitié barbares, moitié naïves de cette époque et qui mérite d'être reproduit.

« Un jour que j'étais allé faire mes adieux au roi Chilpéric, il vint un certain juif, nommé Priscus, familier avec le roi, qui achetait par son intermédiaire des joyaux d'or et d'argent. Le roi, l'ayant pris doucement par la chevelure, l'adressa à moi et me dit :

— « Viens, prêtre de Dieu, et impose-lui les mains !

» Comme l'autre résistait, le roi reprit :

— » Esprit dur et race toujours incrédule, qui ne comprend pas le fils de Dieu que lui a promis

la voix de ses prophètes, qui ne comprend pas les mystères de l'Eglise figurés par ses sacrifices !

» Alors le juif lui dit :

— » Dieu n'a pas besoin de se marier. Il ne s'enrichit point de postérité et ne souffre point de compagnon de sa puissance. Il a dit par la bouche de Moïse : « Considérez que je suis le » Dieu unique, qu'il n'y en a point d'autre que » moi seul ; c'est moi qui fais mourir et c'est moi » qui fais vivre, c'est moi qui blesse et c'est moi » qui guéris[1]. »

La discussion continue quelque temps sur ce ton ; le roi, bientôt à court d'arguments, appelle à son secours l'évêque, qui cherche à écraser le Juif sous le poids des citations de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais tout fut inutile :

« Nous lui dîmes ces choses et plusieurs autres sans que le malheureux pût être touché de la foi...

» A quelque temps de là, le roi Chilpéric fit baptiser beaucoup de juifs et en tint plusieurs sur les fonts de baptême. Cependant il y en eut beaucoup dont l'eau sainte lava seulement le corps et non le cœur, et qui, menteurs envers

[1] *Deutéronome*, xxxii, 39.

Dieu, retournèrent à leur infidélité première, en sorte qu'on les voyait à la fois observer le sabbat et honorer le jour du Seigneur. Aucun argument ne put engager Priscus à reconnaître la vérité. Alors le roi irrité ordonna qu'il fût gardé en prison, afin que ce qu'il ne consentait pas à croire volontairement, on le lui fît du moins croire malgré lui. Mais Priscus, au moyen de quelques présents, obtint qu'on lui donnât du temps jusqu'à ce que son fils eût épousé une juive de Marseille, promettant faussement d'accomplir ensuite ce que lui avait ordonné le roi.

» Dans l'intervalle, il s'éleva une querelle entre Priscus et Phatir, juif converti que le roi avait tenu sur les fonts baptismaux. Le jour du sabbat, Priscus, s'étant ceint les reins et ne tenant aucun instrument de fer à la main, s'était retiré dans un lieu saint, sans doute pour y accomplir la loi de Moïse. Phatir survint tout à coup une épée à la main et l'égorgea avec ses compagnons ; puis il s'enfuit dans la basilique de Saint-Julien avec ses serviteurs qui se tenaient sur une place voisine. Pendant qu'ils y demeuraient enfermés, ils apprirent que le roi avait ordonné de tuer leur maître, de les tirer de la basilique et de les faire périr comme des malfaiteurs. Alors l'un d'eux

se saisit de son épée, frappa ses camarades et sortit de la basilique, son glaive à la main ; mais le peuple de Paris se jeta sur lui et le tua cruellement. Quant à Phatir, qui avait pris la fuite, il fut tué peu de jours après par les parents de Priscus [1]. »

Tous les traits épars qui composent l'histoire des Juifs au moyen âge sont réunis dans ce petit épisode : on y trouve les argentiers juifs, favoris des rois, mais favoris peu sûrs du lendemain ; — les controverses religieuses, toujours aussi monotones que stériles, et qui laissent les convictions respectives comme elles les ont prises ; — l'absurde système des conversions forcées, l'opiniâtre résistance des meilleurs israélites ; l'odieuse volte-face des plus mauvais, devenus après leur apostasie plus zélés persécuteurs que ceux même qui les ont convertis ; l'hypocrisie excusable des faibles, qui acceptent le baptême pour la forme, tout en restant juifs au fond du cœur ; — une tolérance précaire achetée au prix de l'or et du mensonge ; — enfin, comme une promesse consolante au fond du tableau, la secrète sympathie du peuple pour le malheureux

[1] Grégoire de Tours, VI, 5 et 17 (trad. Guizot, légèrement modifiée).

Juif, sympathie que l'ignorance et les préjugés réussirent à étouffer pendant quelques siècles, mais qui présage les temps meilleurs que nous avons aujourd'hui.

II

Dès l'époque des Mérovingiens, l'activité des Juifs de France commençait à se tourner de préférence vers le commerce, surtout vers le commerce d'esclaves, qui fut pour eux une source de profits abondants. Les lettres du pape Grégoire-le-Grand aux rois de Bourgogne et d'Austrasie se prononcent, il est vrai, contre la tolérance dont les monarques couvraient cet odieux trafic; mais il faut se garder de croire que le pape condamnât l'esclavage ou le commerce d'esclaves en général, admis sans difficulté par les mœurs du temps ; ce qui l'émeut, c'est la crainte que les négociants juifs ne puissent circoncire les esclaves qui passent entre leurs mains.

A l'avènement de la dynastie carlovingienne, les Juifs, grâce à leur esprit cosmopolite et entreprenant, étaient devenus les principaux intermédiaires des échanges entre le vaste empire

franc et les pays d'Orient. Charlemagne, tout zélé qu'il fût pour les intérêts de l'Église, ne les maltraita point et utilisa même leur intelligence ; un Juif, du nom d'Isaac, fit partie de l'ambassade qu'il envoya au calife Haroun al Rachid (797).

Son successeur, Louis le Débonnaire, témoigna aux Juifs une faveur encore plus marquée, prouvant par sa conduite que la piété la plus fervente peut s'allier avec une tolérance parfaite. « La foi apostolique, disait le dévot empereur dans le préambule d'un de ses diplômes, nous ordonne de faire du bien à nos sujets qui professent la même foi, mais elle ne nous défend pas d'en faire également à ceux qui professent une foi différente. »

Fidèle à ces principes élevés, Louis effaça des lois franques les dispositions iniques qui mettaient la vie et la fortune des Juifs à la merci des chrétiens. Il défendit de les soumettre à l'épreuve de l'eau et du feu, dont la procédure violentait leurs croyances ; il les exempta des impôts ordinaires qui se cumulaient avec leurs taxes spéciales ; il les chargea, malgré les anciennes prohibitions des conciles, du recouvrement des contributions. Enfin il sut les protéger contre les

attaques passionnées de l'archevêque de Lyon, Agobard.

Agobard était un prélat savant et intelligent, mais intrigant, ambitieux et fanatique. Ses premiers démêlés avec la communauté juive de Lyon avaient décidé l'empereur à nommer un « conservateur des privilèges des Juifs », Evrard, qu'il envoya dans ce diocèse. Mécontent des procédés de ce personnage, l'archevêque écrivit deux fois à la cour pour s'en plaindre ; comme ses lettres ne firent guère d'impression sur Louis, il vint en personne renouveler ses doléances. Mais les Juifs s'étaient assuré l'appui de l'impératrice Judith, seconde femme de Louis, et sur ses conseils, l'empereur enjoignit simplement au bouillant prélat de retourner à son siège épiscopal.

Les lettres d'Agobard, qui se sont conservées, jettent un jour fort instructif sur la prospérité commerciale qu'avaient atteinte les Juifs à cette époque et sur les calomnies dont ils étaient l'objet. L'archevêque se plaint d'abord que les Juifs aient des esclaves ; il les accuse d'enlever les enfants des chrétiens et d'aller les vendre en Espagne. Ils élèvent, dit-il, de nouvelles synagogues contre la disposition expresse du code Théodose ;

à Lyon, où ils occupent un des plus beaux quartiers de la ville, ils ont construit un temple monumental (à mi-côte de la montagne de Fourvière). Devenus maîtres absolus du commerce, ils affichent un luxe insolent ; leurs femmes portent des parures magnifiques qu'elles ont reçues en cadeau des dames du palais ; le marché du samedi a dû être remis à un autre jour par respect pour leur sabbat ; enfin, ils ont des prédicateurs qui, au dire de plusieurs chrétiens, prêchent mieux que les curés. Ce dernier crime paraissait à Agobard le plus irrémissible de tous ; et ce n'est pas sans raison, semble-t-il, qu'il redoutait l'influence du savoir théologique et de l'éloquence des rabbins sur l'esprit de ses fidèles : les chroniqueurs du temps rapportent, en effet, plusieurs conversions au judaïsme qui firent scandale, l'une surtout, celle d'un noble diacre du palais, l'Alaman Putho ou Bodon.

Sous les faibles successeurs de Louis le Débonnaire, l'hostilité du haut clergé contre les Juifs ne fit que s'accentuer. Au concile de Meaux (845) les plus illustres prélats, Amolon, archevêque de Lyon, Hincmar, archevêque de Reims, demandent la mise en vigueur de tous les décrets (canons) des conciles mérovingiens. Charles le

Chauve est encore assez énergique pour leur tenir tête, et prend à son service quelques israélites; mais on répand le bruit que son médecin juif l'a empoisonné, et bientôt d'ailleurs les dissensions intestines, les incursions des Normands, les progrès de la féodalité naissante, énervent complètement le pouvoir royal. Il ne sert plus à rien aux Juifs d'être placés « sous la garde et mainbournie » de la couronne, qui pouvait disposer de leurs biens et de leurs personnes; les rois assistent impuissants aux violences et à l'arbitraire des évêques : l'archevêque de Sens, Anségise, expulse les Juifs de son diocèse; à Béziers, la populace, excitée par les prédications de l'évêque, les assaille à coups de pierres le dimanche des Rameaux, et ces scènes barbares se renouvellent chaque année; de même à Toulouse, l'insistance du clergé maintient l'odieux usage de la *colaphisation*[1]. Finalement, les Carlovingiens dégénérés se firent les complices des haines cupides du clergé et tournèrent contre les Juifs les pouvoirs qu'ils s'étaient arrogés d'abord pour les défendre : Charles le Simple donne aux

[1] D'après cet usage, qui ne disparut qu'au XIIIe siècle, chaque année, le jour du Vendredi-Saint, le syndic de la communauté juive recevait, sous les yeux du comte, un grand soufflet, en expiation de la mort de Jésus-Christ.

églises de Saint-Just et de Saint-Quentin, « à titre d'aumône », toutes les terres, métairies et vignobles que les Juifs possédaient dans le comté de Narbonne (914).

On ne doit pas cependant s'exagérer l'importance de ces persécutions; les Juifs ne faisaient guère que partager les malheurs de la population tout entière. Si l'on soupçonnait leurs médecins d'empoisonner les rois, si on les accusait de complicité avec les pirates normands, afin d'avoir un prétexte pour les dépouiller, le peuple chrétien des villes et des campagnes avait-il une destinée plus enviable, courbé sous le joug des barons et de l'Église, sans cesse appauvri, rançonné et massacré? On peut même croire que la condition des Juifs était, à tout prendre, préférable à celle des serfs de la glèbe; ils étaient moins dénués de ressources, moins ignorants, moins paralysés dans leurs mouvements.

Au IXe et au Xe siècle, les Juifs français commencent à se répandre en Allemagne et y fondent des colonies florissantes : Worms, célèbre par son imposante synagogue; Mayence où se fixa, peut-être dès le règne de Charlemagne, une famille riche et lettrée originaire de Lucques, les Calonymos; puis Magdebourg, Mersebourg,

Ratisbonne, d'où ils rayonnèrent peu à peu jusqu'en Bohême, en Moravie et en Pologne. Au XIe siècle, ils pénètrent également en Angleterre à la suite de Guillaume le Conquérant (1066). A la même époque, c'est-à-dire sous les premiers Capétiens, les écoles rabbiniques de la France du Nord commencent à sortir de leur obscurité, et rivalisent bientôt d'éclat et de science avec celles d'Espagne.

III

C'est en Lorraine ou Lotharingie, nom sous lequel on désignait alors tout le pays compris entre Rhin et Meuse, que les études talmudiques, jusque-là fort négligées parmi les Juifs du Nord, prirent leur premier essor. Un rabbin français, Gerson (Gerschom), élève des docteurs de Narbonne, fonda à Mayence, vers l'an 1000, une école bientôt florissante, dont les désastres de la première croisade devaient malheureusement, dès la fin du siècle, interrompre la prospérité. Gerson, surnommé « la lumière de l'exil » (*Meôr hagôlah*) écrivit des commentaires sur le Talmud et attacha son nom à la prohibition de la polyga-

mie, du lévirat et du divorce unilatéral (non accepté par la femme). Il mourut vers 1028. Après lui, le goût des travaux littéraires se propagea parmi les rabbins de Champagne, d'Anjou, de Maine et de Limousin ; mais ils ne produisirent d'abord guères que des recueils de chants liturgiques et d'*haggadas* (le *Yalkout*, etc).

Il était réservé à R. Salomon Itshaki, plus connu sous le nom abrégé de Raschi (1040-1105), de mettre le talmudisme français hors de pair. Né à Troyes en Champagne, formé dans les séminaires de Worms et de Mayence, Raschi fonda lui-même dans sa ville natale une école qui attira bientôt des disciples de toutes les parties de la France et de l'Allemagne. Il y composa ses savants commentaires sur la plupart des livres du Talmud, monument d'une science infatigable, sans lequel la grande compilation babylonienne serait à peu près inintelligible, et ses gloses sur le Pentateuque qui sont restées jusqu'aujourd'hui comme l'accompagnement indispensable du texte sacré. Raschi est, à certains égards, le créateur de l'exégèse moderne de la Bible. Sa langue courante, ainsi que celle de ses émules et de ses disciples, était le français, comme le prouve le grand nombre de mots de la langue vulgaire

répandu dans les écrits du maître, et ces glossaires hébreux français que dépouillent avec un soin curieux les érudits modernes.

L'école de Raschi fleurit pendant deux siècles. Elle eut son siège principal en Champagne, à Troyes et dans la petite ville de Ramerupt. Ses docteurs sont connus sous le nom général de *tossafistes*, parce que, dans leur respect religieux pour la mémoire du maître, ils ne présentaient leurs commentaires que comme un complément (*tossafot*) de ceux de Raschi. Les principaux tossafistes appartinrent à la famille de Raschi ; ce furent ses gendres, Méir et Juda, ses petits-fils Isaac, Samuel et Tam (qui correspondit en vers avec Ibn Ezra), enfin son arrière-petit-fils Isaac de Dampierre et les sévères orthodoxes Moïse de Coucy et Simson ben Abraham de Sens [1]. Ces derniers docteurs ont compilé les gloses de leurs prédécesseurs sous la forme où elles nous sont parvenues.

[1] L'usage s'était introduit à cette époque de désigner les rabbins célèbres par un mot composé des initiales de leurs différents noms. C'est ainsi que R. Salomon Itshaki devient Raschi, R. Isaac ben Méir (petit-fils de Raschi) Ribam, R. Samuel ben Méir : Raschbam, etc. La même coutume existait en Espagne et l'on trouve parfois Rambam pour Maïmonide (R. Moïse ben Maïmon), Raschba pour R. Salomon ben Aderet, Rôsch pour R. Ascher ben Jechiel.

Les explications des tossafistes sur le Talmud et le Pentateuque se distinguent par une étonnante subtilité dialectique, par une vaste érudition et par un souci constant des besoins de la pratique ; cette dernière qualité s'explique par l'habitude qu'avaient prise les Israélites, justement défiants de l'impartialité de la justice ecclésiastique et des lumières de la justice féodale, de recourir aux tribunaux rabbiniques pour la décision de tous leurs procès civils : un des nombreux synodes de rabbins tenus à cette époque leur en fit même un devoir, sous peine d'excommunication. Mais si les rabbins français sont égaux ou supérieurs à leurs rivaux d'Espagne comme praticiens et comme raisonneurs, ils ne soutiennent pas la comparaison comme grammairiens et comme philosophes ; servilement attachés aux interprétations traditionnelles, ils prennent la *haggada* à la lettre, et ignorent les vrais principes de la langue hébraïque, énoncés en Espagne dès le XIe siècle ; quant à la philosophie, elle leur est aussi étrangère que la poésie proprement dite. Il y eut, bien entendu, des exceptions brillantes à cette règle ; rappelons seulement Joseph Kara et Samuel ben Méir (petit-fils de Raschi) dont les explications sur certaines

pages de la Bible étonnent parfois par leur hardiesse et leur netteté : c'est ainsi que Samuel ben Méir interprète comme une figure poétique le célèbre verset de l'*Exode* sur lequel est fondé l'usage des *tefillîn* : « Et ceci sera comme un signe dans votre main, et comme un monument devant vos yeux, afin que la loi du Seigneur soit toujours dans votre bouche[1]. »

[1] *Exode*, XIII, 9.

CHAPITRE VIII

LES CROISADES EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET EN ALLEMAGNE

SOMMAIRE : § 1. La première croisade : massacres en Allemagne. Deuxième croisade : moines prêcheurs. Troisième croisade : massacres de Londres et de York. — § 2. Prospérité des Juifs de France sous les premiers Capétiens. Communautés du Languedoc et de la Provence. Premières persécutions. Politique de Philippe-Auguste.

I

L'ère des persécutions s'ouvre pour les Juifs du nord de l'Europe avec la première croisade.

Le grand mouvement qui entraînait la chevalerie chrétienne à la conquête de la Terre-Sainte était mêlé de passions très diverses ; à côté de la piété éclairée d'un Godefroy de Bouillon et de l'héroïque témérité d'un Tancrède, on trouvait chez les croisés le fanatisme aveugle, la cupidité, la soif du pillage et de la destruction. Une

multitude ignorante et grossière, qui précédait l'armée principale, se rua tout à coup sur les florissantes communautés juives de la Moselle et du Rhin ; un certain Emicho était le chef de ces bandes qui commirent en quelques mois d'épouvantables excès. A Trêves, à Spire, à Worms, à Mayence, à Cologne, et plus loin à Ratisbonne et à Prague, les Juifs furent sommés de choisir entre le baptême et la mort. Beaucoup cédèrent à la contrainte ; les plus courageux résistèrent jusqu'au bout et furent massacrés ; quelques-uns, devançant le martyre, s'entr'égorgeaient pour échapper à la fureur raffinée des bourreaux. On évalue à douze mille le nombre des victimes, et partout la spoliation et l'incendie accompagnèrent la boucherie (mai 1096).

Les princes laïques et ecclésiastiques de l'Allemagne ne prirent en général aucune part à ces horreurs ; ils cherchèrent même à protéger les Juifs contre leurs ennemis, et l'archevêque de Cologne notamment leur offrit un asile dans ses châteaux-forts. Malheureusement l'autorité était à peu près désarmée contre ces brigands qui se croyaient tout permis par la sainteté de leur but ; spectatrice impuissante, elle dut laisser passer le torrent. Quand il se fut perdu dans la vallée du

Danube, on s'efforça tant bien que mal de réparer les ruines qu'il avait faites; l'empereur Henri IV, sans se soucier des remontrances du pape, autorisa même expressément les Juifs convertis par force à retourner à leur ancienne croyance.

Des scènes semblables se renouvelèrent, quoique sur une moindre échelle, lors de la prédication de la deuxième croisade (1146). Le pape Eugène II, pour favoriser l'entreprise, avait dispensé tous ceux qui prendraient la croix de payer aux Juifs les intérêts de leurs dettes. Cette mesure équivalait à une véritable spoliation ; elle ne suffit pas cependant aux plus exaltés du clergé. Des moines prêcheurs parcoururent l'Allemagne et la France en excitant le zèle des populations contre les Juifs. « A quoi bon, disaient le moine Raoul et l'abbé Pierre de Cluny, s'en aller au bout du monde à grande perte d'hommes et d'argent, pour combattre les Sarrasins, quand nous laissons demeurer parmi nous en paix d'autres infidèles qui sont mille fois plus coupables envers le Christ que les mahométans? » Ce raisonnement parut si juste que les massacres recommencèrent dans l'Allemagne méridionale. Il fallut l'intervention active de l'illustre abbé de Clairvaux, saint Bernard, pour arrêter l'effu-

sion du sang et détourner la fureur des croisés.

La persécution de la troisième croisade eut surtout pour théâtre l'Angleterre.

Les Juifs de ce pays étaient venus de France à la suite de Guillaume le Conquérant. Fixés surtout dans les grandes villes, ils y jouissaient depuis plus d'un siècle d'une parfaite liberté, à la faveur de laquelle ils acquirent des richesses considérables et commencèrent à cultiver le Talmud. Cette prospérité causa leur perte en excitant des passions cupides ; le fanatisme de quelques évêques et la turbulence des croisés firent le reste.

Le jour même du couronnement de Richard Cœur de Lion (3 septembre 1189) une sédition favorisée par l'archevêque de Cantorbéry souleva la ville de Londres contre les Juifs. Leurs maisons et leurs synagogues furent incendiées, eux-mêmes furent massacrés en grand nombre ; un seul d'entre eux cependant consentit à recevoir le baptême. Le roi Richard, prince humain et chevaleresque, châtia sévèrement les auteurs de ces désordres ; mais à peine fut-il parti pour la Terre-Sainte que les croisés recommencèrent leurs excès « moins par un zèle sincère pour la cause de la foi, dit un chroniqueur du temps, que

parce qu'ils s'irritaient de l'opulence des Juifs et convoitaient leur fortune. » A Lynn, à Norwich, à Stanford, il y eut des scènes sanglantes.

La nombreuse et riche communauté de York crut échapper au péril en se réfugiant dans la citadelle royale ; mais elle s'y vit bientôt assiégée par une armée de brigands, de moines et de bourgeois, dont le gouverneur du comté autorisait ou subissait l'audacieuse entreprise. Pendant six jours, les Juifs repoussèrent tous les assauts de leurs ennemis ; le septième jour, comme les vivres manquaient, les infortunés, sur l'avis d'un docteur de la loi, Rabbi Yom Tob de Joigny, résolurent de se donner eux-mêmes la mort. Ils détruisirent leurs trésors, mirent le feu à la citadelle et s'égorgèrent enfin les uns les autres. Le chef de la communauté, le riche Josse, qui avait échappé par miracle au massacre de Londres, poignarda d'abord sa femme Anna, puis reçut la mort de la main du rabbin. Les rares survivants ouvrirent les portes aux assiégeants et se déclarèrent prêts au baptême ; mais on n'écouta ni leurs supplications, ni leurs larmes, et ils furent tous passés au fil de l'épée. Le nombre des martyrs s'éleva, dit-on, à cinq cents (17 mars 1190).

II

Pendant que ces scènes affreuses décimaient les Juifs d'Angleterre et d'Allemagne, la situation des Juifs de France resta jusqu'à une époque assez avancée un objet d'envie pour leurs coreligionnaires persécutés. Sous Louis VI et Louis VII, les véritables fondateurs de la monarchie française, la communauté de Paris jouissait d'un réel bien-être ; il en était de même des nombreuses communautés de Champagne et de Bourgogne, qui étaient pourvues d'une organisation régulière et nommaient un prévôt chargé de représenter leurs intérêts vis-à-vis de la population chrétienne.

Encore au XIII[e] siècle, les documents nous montrent les Juifs répandus jusque dans les moindres villages et y vivant, non de l'usure, mais du produit des champs et des vignes qu'ils cultivent. Dans les villes, ils se consacrent à la médecine, au commerce, à l'industrie ; ils ouvrent des écoles primaires et supérieures. Ils portent des noms de famille exclusivement français : Boucherot, Bonnefoy, Bonami, Châtelain ; ils

francisent ou traduisent leurs prénoms hébraïques : Haquin pour Isaac, Josse pour Joseph, Vivant pour Haïm [1]. Quelques Juifs paraissent même avoir occupé des situations élevées dans la hiérarchie administrative ; tel était ce rabbin Nathan *official*, qui vivait sur un pied d'étroite familiarité avec l'archevêque de Sens. Un autre indice de la place que les Juifs occupaient dans la société française de leur temps est l'étonnante liberté de parole qu'on leur permettait dans les controverses avec les prêtres catholiques, et dont quelques-unes se sont conservées dans des procès-verbaux authentiques.

Dans le midi de la France, dans la Provence et surtout dans le Languedoc, le judaïsme était encore plus prospère. Ces contrées, où florissait à cette époque l'hérésie des Albigeois, étaient à tous égards plus avancées que les pays du nord. Les souvenirs persistants de la domination romaine et le contact de l'Espagne musulmane y avaient donné naissance à une brillante civilisation, favorisée par le morcellement politique, et qui s'alliait à une grande tolérance religieuse. Divers seigneurs du midi, les vicomtes de Bé-

[1] Ephraïm, *Annuaire de la Société des études juives*, 1881, p. 24.

ziers, les comtes de Toulouse, Raymond V et Raymond VI, protégèrent ouvertement les Juifs et en nommèrent même plusieurs aux fonctions de bailli. Aussi, les villes de Narbonne, Béziers, Bourg-Saint-Gilles, Montpellier, Lunel, Beaucaire, Marseille eurent-elles bientôt des communautés très importantes, étroitement unies entre elles et réputées par leur activité commerciale, leurs mœurs pures, leur zèle pour les études talmudiques et médicales.

Les Juifs de France ne furent pas toutefois entièrement à l'abri du contre-coup des croisades. Dès l'époque de la prédication de la deuxième croisade, quelques excès locaux se produisirent, notamment à Ramerupt, qui était alors la métropole religieuse de la Champagne juive ; le vénérable rabbin Tam, petit-fils de Raschi, et la plus haute autorité talmudique de son temps, faillit y trouver la mort. Plus tard, en 1171, la ville de Blois fut le théâtre d'une horrible exécution : le comte Thibaut de Champagne y fit brûler vive la communauté juive, forte de cinquante personnes, en expiation du prétendu meurtre d'un enfant chrétien. Mais les persécutions des Juifs français ne datent réellement que de l'avènement de Philippe-Auguste (1180), et il faut remarquer qu'à la

différence de ce qui se passa dans d'autres pays, ces persécutions ne furent point l'effet de la haine fanatique du peuple, mais presque exclusivement de l'avidité fiscale des rois.

Philippe-Auguste, avant de monter sur le trône, avait témoigné aux Juifs des sentiments très favorables; mais il se laissa bientôt entraîner par sa cupidité aux plus violentes exactions. Un jour de sabbat, il fit arrêter tous les Juifs de son territoire et ne leur rendit la liberté qu'au prix d'une rançon de quinze mille marcs d'argent. Peu après, il déclara annulées toutes leurs créances contre les chrétiens, sauf un cinquième qui fut attribué au fisc royal; en dernier lieu, il les expulsa en masse de ses domaines. Les fugitifs trouvèrent un accueil chez les grands vassaux; mais le bras du roi les y atteignit bientôt. Quelque temps avant de partir pour la troisième croisade, sous prétexte de venger un assassinat juridique imputé aux Juifs, il en fit périr près de cent dans la petite ville de Bray en Champagne (1191).

Dans la suite, l'âge, l'intérêt et des démêlés avec le pape modifièrent la politique de Philippe-Auguste. Au moment où les barons, à l'instigation de Foulques de Neuilly, qui prêchait la quatrième croisade, proscrivaient à leur tour les

Israélites, il consentit à leur rouvrir le domaine royal et leur accorda même de nombreuses faveurs sans s'inquiéter des remontrances d'Innocent III.

En réalité, Philippe, comme plusieurs de ses successeurs, n'éprouvait pour les Juifs ni sympathie, ni haine; politique égoïste, il les traitait comme des éponges qu'il fallait laisser gonfler pendant quelques années pour mieux les presser ensuite au profit de son trésor. C'est ainsi qu'on le voit, d'une part, les autoriser à percevoir un taux d'intérêt exorbitant, deux deniers pour livre par semaine (43 0/0), et d'autre part, signer avec le comte Thibaut de Champagne, une convention par laquelle ils s'engageaient à se livrer mutuellement les Juifs qui émigreraient des terres de l'un sur celles de l'autre. C'était dire assez clairement que le Juif n'était qu'un domaine productif, un serf attaché à la glèbe.

LIVRE III

LES PERSÉCUTIONS

(1215 — 1497)

CHAPITRE IX

LUTTE DE LA PHILOSOPHIE ET DE L'OBSCURANTISME EN ESPAGNE ET EN PROVENCE

Sommaire : § 1. Rabbins de Provence, traducteurs juifs : les Kimbi, les Ibn Tibbon. Allégoristes et orthodoxes. Première campagne contre le *Moré* : Salomon de Montpellier. Deuxième campagne ; Abba Mari de Lunel, Rabbenou Ascher. Déclaration du synode de Barcelone. Lévi ben Gerson. — § 2. Origines de la Cabbale. Le *Sefer Yezira*. Le *Zohar*. Propagation et funeste influence de la Cabbale. —.§ 3. Littérature rabbinique en Espagne. Nachmanide et Salomon ben Adret. Le troubadour Santob de Carrion. Littérature talmudique : les *Turim*. Polémique avec le christianisme : Hasdaï Crescas, Joseph Albo, Isaac Abravanel.

I

Avec l'année 1215 et le pontificat d'Innocent III commence à proprement parler pour

les Juifs l'ère des persécutions. Ces persécutions, qui se présentent tour à tour sous la forme de lois humiliantes, d'exactions fiscales et d'explosions du fanatisme populaire, aboutissent à l'exclusion complète des Juifs de tous les pays d'Occident où leur civilisation avait pris un réel essor : l'Angleterre les chasse à la fin du XIIIe siècle, la France à la fin du XIVe, l'Espagne et le Portugal à la fin du XVe. Fait remarquable, le commencement de ces cruelles épreuves coïncide avec celui de la décadence des écoles juives, qui avaient jeté un si vif éclat depuis Saadia jusqu'à Maïmonide : les oppresseurs du dehors travaillent en même temps que les *obscurants* du dedans, et quelquefois de concert avec eux, à étouffer le fécond génie de la race dispersée.

Par une singulière ironie du sort, les écrits de Maïmonide, qui, dans la pensée de leur auteur, devaient clore les discussions rabbiniques, réconcilier définitivement la foi et la raison, et resserrer à jamais le lien moral et religieux entre les Juifs de toutes les parties du monde, servirent au contraire de brandon de discorde, et amenèrent indirectement, par la réaction qu'ils provoquèrent, la ruine des études philosophiques ; le même siècle vit s'allumer les bû-

chers de Troyes et de Strasbourg, et brûler par des mains juives le *Moré Nebochim.*

C'est surtout parmi les Juifs du midi de la France que le *Moré* avait été accueilli avec enthousiasme. Au XIII[e] siècle ces communautés étaient encore dans tout leur éclat ; les rabbins de Languedoc et de Provence, trait d'union entre ceux d'Espagne et ceux de la France du Nord, servaient en même temps d'intermédiaires entre la civilisation arabe et les universités chrétiennes. Montpellier, Narbonne et Lunel étaient les principaux centres de l'activité rabbinique dans ces contrées. A Montpellier les Juifs prirent, ainsi que les Arabes, une part importante à la fondation de la célèbre école de médecine de cette ville, qui rivalisa bientôt avec celle de Salerne. A Lunel, un riche Mécène, Meschullam ben Jacob (mort en 1170), exerça une influence bienfaisante, comparable à celle de Hasdaï. C'est en partie grâce à ses libéralités qu'on vit des familles entières de savants se consacrer à traduire en hébreu les ouvrages des rabbins espagnols, écrits pour la plupart en arabe. Telles furent les familles des Kimhi à Narbonne et des Ibn Tibbon à Lunel : les premiers vulgarisèrent surtout les découvertes des Juifs d'Espagne dans le domaine

de la grammaire et de l'exégèse biblique; les seconds traduisirent de préférence les poètes et les philosophes, Saadia, Bahya, Gabirol, Juda Halévi, Maïmonide. D'autres s'appliquèrent aux œuvres d'Averroës (Ibn Roschd) et des commentateurs arabes d'Aristote; quelques-uns écrivirent même leurs traductions en latin, comme Jacob Anatoli, qui fut employé à Naples au service de l'empereur Frédéric II. Grâce à ces travaux, plus accessibles aux savants chrétiens que les originaux arabes, la philosophie d'Aristote acheva de se répandre dans les universités où elle régna jusqu'à la Renaissance.

Les rabbins de Provence[1] ne se bornaient pas à des travaux de traduction; ils produisirent aussi des talmudistes originaux et des commentateurs bibliques qui, s'ils ne surpassèrent pas Maïmonide en savoir, le dépassèrent en hardiesse. Non seulement ils refusaient toute valeur religieuse à la *Haggada*, et professaient des opinions nouvelles sur la création et la résurrection, mais encore, à force d'user de l'interprétation allégorique, ils chassaient entièrement le surnaturel de la Bible. Quelques-uns

[1] On donnait ce nom, par extension, même aux rabbins du Languedoc et du Comtat Venaissin.

s'affranchissaient même du joug des pratiques cérémonielles, parce qu'ils n'acceptaient pas l'explication rationnelle que Maïmonide en avait proposée.

Ces tendances excitèrent l'horreur des rabbins de l'ancienne école (France du Nord, Allemagne, Orient) pour qui chaque mot, chaque figure de l'Ecriture ou même du Talmud, était un article de foi et devait s'interpréter littéralement. Ils voyaient surtout dans la tentative prématurée de rompre le lien des pratiques cérémonielles un germe de mort pour le judaïsme, qui, privé de cette sujétion tyrannique, mais nécessaire, n'aurait pas tardé à succomber aux attaques et aux séductions du dehors[1].

Déjà, du vivant de Maïmonide, son exégèse biblique, et surtout sa philosophie religieuse, avaient excité les scrupules de quelques talmudistes. Peu d'années après sa mort, trois cents rabbins de France et d'Angleterre, qui émigraient en Palestine, étant venus à passer par l'Egypte, l'un des plus illustres, Samson ben Abraham de

[1] « Le christianisme a facilement converti les sauvages, parce qu'ils avaient peu de pratique et de culte extérieur ; mais il n'a rien pu sur les Juifs dont la ténacité tient surtout aux nombreuses pratiques qui les attachent à leur religion. » (MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, XXIV, 7).

Sens, refusa de rendre visite à Abraham Maïmonide, prince des communautés égyptiennes, à cause des opinions hérétiques de son père. Mais l'attaque ouverte contre le *Moré* partit d'un obscur rabbin de Provence qui, le premier, osa dire hautement ce que beaucoup pensaient tout bas.

En 1232, Salomon de Montpellier lança l'excommunication contre tous ceux qui liraient le *Moré* ou qui s'occuperaient d'autres études que de la Bible et du Talmud. Cette déclaration de guerre provoqua une scission violente entre les rabbins de Provence, généralement favorables à Maïmonide, et ceux d'Espagne qui, pressentant déjà les jours d'épreuve, commençaient à exagérer la rigueur de leur orthodoxie. Toutefois, la première campagne des obscurants tourna à leur confusion. Salomon commit l'insigne folie d'invoquer l'intervention de l'inquisition catholique et de faire brûler les livres de Maïmonide à Montpellier et à Paris, comme injurieux pour la foi chrétienne. C'était là une espèce de trahison, qui réunit amis et adversaires du *Moré* dans une commune indignation contre le fanatique rabbin. On exerça de cruelles représailles contre ses acolytes, dont plusieurs

eurent la langue coupée, et on laissa tomber provisoirement le débat sur Maïmonide et les études profanes : il devait reprendre avec une ardeur nouvelle à la fin du siècle.

Le signal de cette seconde attaque fut donné sur trois points à la fois : en Allemagne, en Palestine (Saint-Jean-d'Acre) et en Provence. Dans cette dernière contrée la lutte devint le plus acharnée, parce que le danger paraissait plus pressant. Alarmé des progrès de l'école rationaliste, qui avait son centre d'action à Perpignan et son docteur attitré dans la personne de Lévi de Villefranche, un rabbin de Lunel, Abba Mari (Astruc), prend l'initiative d'une campagne dont le but avoué est d'interdire à la jeunesse l'étude des sciences profanes et de la philosophie. La lutte durait déjà depuis quelque temps entre Abba Mari et les rabbins de Montpellier, qui défendaient avec énergie les droits de la pensée, lorsque l'arrivée d'un savant talmudiste allemand, Ascher ben Jechiel, vint faire pencher la balance en faveur des orthodoxes. Entraîné par les arguments d'Ascher, Salomon ben Adret, la plus haute autorité rabbinique de l'Espagne, que les deux factions avaient choisi pour arbitre, réunit à Barcelone un synode de

trente rabbins, qui prononça l'excommunication (*herem*) contre quiconque, avant l'âge de vingt-cinq ans, lirait un ouvrage scientifique dans la langue originale ou dans une traduction hébraïque : on ne faisait d'exception que pour les livres de médecine, autorisés expressément, disait-on, par le Talmud ; quant aux commentaires philosophiques de l'Ecriture, ils furent condamnés au bûcher, et leurs auteurs voués aux peines de l'enfer. Cet anathème, lu en grande solennité dans la synagogue, fut officiellement transmis aux communautés d'Espagne, de France et d'Allemagne, un siècle à peine après la mort de Maïmonide, un an avant l'arrêt d'exil de Philippe le Bel (26 juillet 1305).

On peut dater de la déclaration des rabbins de Barcelone le commencement du déclin de la civilisation juive en Espagne ; en Provence, au contraire, cette condamnation solennelle n'eut qu'un médiocre effet. Groupés autour de la famille des Ibn Tibbon, les rabbins provençaux opposèrent anathème à anathème, et entretinrent jalousement, au milieu des épreuves multiples du XIVe siècle, le flambeau des études indépendantes. Du sein de leurs communautés sortirent Iedaïa Penini de Béziers (Bedarschi),

poète et pamphlétaire ; Moïse de Narbonne et Joseph Caspi de l'Argentière, commentateurs enthousiastes du *Moré* et d'Averroës ; enfin et surtout Lévi ben Gerson ou Gersonide (Lévi de Bagnols), à la fois astronome, médecin, exégète et philosophe, dont les écrits astronomiques furent traduits de son vivant par ordre du pape Clément VI et qui a laissé dans ses *Combats du Seigneur* (*Milchamôt Adonaï*) un traité métaphysique d'une hardiesse rare. Il fallut la proscription générale de 1394 pour tuer les recherches scientifiques parmi les communautés provençales ; elles ne perdirent l'ardeur du savoir qu'avec le droit à l'existence.

II

La fin du XIIIe siècle, époque si fatale au judaïsme à tant d'égards, vit sortir de l'obscurité une fausse science, dont les progrès devinrent plus funestes encore au sain esprit philosophique parmi les Juifs que le rigorisme outré des partisans exclusifs du Talmud : nous voulons parler de la *Cabbale*.

Le nom de Cabbale (synonyme de « récep-

tion » ou tradition) est de toute antiquité ; la forme définitive de la doctrine cabbalistique est relativement très moderne.

Au temps des *tannaïm* et des *amoraïm*, il existait déjà parmi les Juifs un *mysticisme*, c'est-à-dire une doctrine secrète ; il se rattachait à l'étude des premiers chapitres de la *Genèse* et de la vision d'Ezéchiel (*Merkaba*). Plus tard, à l'époque des derniers gaons, on trouve des superstitions assez grossières, qui gravitent autour de la théorie des Anges et du *Metatron*, sorte d'intermédiaire mystérieux entre Dieu et le monde ; on se complaît dans la description du trône, de la figure, des membres de la divinité ; on en donne des mesures fantastiques. Ces imaginations monstrueuses, si opposées aux principes essentiels du spiritualisme juif, remplissent le *Schiour Koma*, le *Sefer Yezira* (livre de la création), et d'autres ouvrages, faussement attribués à un docteur du Talmud, R. Ismaël. Ces livres durent à leur obscurité même une certaine vogue, et déjà Saadia commente le *Livre de la création*.

Toutefois la véritable Cabbale ne naît qu'au XIII[e] siècle, en Espagne, en Allemagne et en Italie. Elle se compose de deux éléments qui se

développent d'abord isolément, puis se fondent dans un livre célèbre, le *Zohar*, qui devint le véritable Code de la Cabbale[1].

Le premier élément, le moins dépourvu de toute valeur philosophique, se relie intimement aux anciennes spéculations des penseurs d'Alexandrie. A côté de l'être suprême (*En sof*, l' « illimité »), la Cabbale reconnaît et adore dix puissances ou *Sefirot* (la Grâce, la Beauté, etc.), qui sont les manifestations extérieures de la Divinité immuable. Elle croit aussi à la migration des âmes (métempsycose), et annonce la réalisation des espérances messianiques pour le jour où la dernière des âmes créées à l'origine des choses aura vécu de la vie terrestre.

Le second élément de la Cabbale, celui auquel elle a dû surtout ses succès, constitue la Cabbale *notarique* ou *géométrique*. Elle attribue une importance extraordinaire à la forme et aux noms des caractères de l'alphabet hébreu et des signes

[1] Le *Zohar* est écrit en chaldéen ; la langue et la composition en sont également obscures. Son éditeur, Moïse de Léon, l'attribua au docteur tannäite Siméon ben Jochaï, si célèbre pour avoir passé treize ans dans une caverne à l'époque des persécutions romaines (voir p. 16); mais cette attribution ne soutient pas l'examen. Il est probable que le *Zohar*, où entrent d'ailleurs des éléments de date et d'origine très diverses, est l'œuvre de son éditeur même, Moïse de Léon, ou d'un aventurier mystique de la même époque, Aboulafia.

de numération, appelés ensemble « les trente-deux voies de la sagesse ». En prenant les mots du texte biblique tantôt avec leur valeur numérique, tantôt dans un sens allégorique spécial, elle découvre dans les phrases les plus simples une foule de révélations mystérieuses qui n'existent que dans l'imagination de leurs inventeurs. Bientôt, on cherche à tirer des conséquences pratiques de ce nouveau système d'exégèse. On compose des mots étranges avec les lettres des divers noms de Dieu, on combine artificiellement des chiffres ou des lignes géométriques, et l'on s'imagine, ou l'on cherche à persuader aux autres, que ces combinaisons puériles, vides de sens, sont de puissantes formules magiques, propres à donner la santé, la richesse, la science, bref, qu'elles sont les moyens par lesquels l'âme croyante peut exercer une influence sur les destinées du monde.

La Cabbale, malgré l'absurdité de ses principes, répondait trop à certaines tendances innées à l'homme pour ne pas séduire vivement beaucoup d'esprits. En face de la philosophie abstraite et froide des disciples d'Aristote et de Maïmonide, elle ouvrait au rêve, comme on l'a dit, de mystiques avenues au bout desquelles les âmes

crédules entrevoyaient le bonheur suprême. A ceux qui avaient mis en doute la valeur religieuse des prières et des pratiques, elle répondait que c'était là au contraire la véritable essence du judaïsme, le formulaire magique qui permettait à Israël d'entrer en communication directe avec les puissances célestes et d'agir par elles sur la marche de l'univers. On était d'ailleurs dans un âge où les hallucinations les plus fantastiques trouvaient une créance générale chez les chrétiens comme chez les Juifs : la sorcellerie, l'astrologie, l'alchimie exerçaient leur empire sur la foule ignorante et trônaient même à la cour des rois. La cabbale vint prendre sa place à côté de toutes ces fausses sciences du Moyen-Age, qui tenaient lieu des sciences véritables et en ont préparé quelques-unes; on lui attribua bien vite une origine divine et une portée infinie, et ses élucubrations, traduites en latin, furent étudiées avec ardeur par les savants chrétiens de la Renaissance, qui s'imaginaient y trouver une confirmation du christianisme.

Au sein du judaïsme, la cabbale, tout opposé que fût son système d'exégèse à celui des Talmudistes orthodoxes, se ligua avec eux pour étouffer la philosophie. Presque aucun des rabbins

illustres du XIIIe au XVIe siècle ne fut complètement étranger aux spéculations troublantes du *Zohar*, et leur autorité contribua à répandre ce poison qui précipita la décadence intellectuelle de la race israélite.

III

Les deux plus hautes autorités religieuses de l'Espagne juive au XIIIe siècle sont Moïse ben Nachman, de Girone, ou Nachmanide (1195-1270), et son disciple Salomon ben Adret, de Barcelone (1235-1310).

Nachmanide, caractère conciliant, profond talmudiste, admirateur passionné d'Alfassi dont il commenta les ouvrages, fut en philosophie un esprit indécis, qui ne sut ni se garder du mirage de la Cabbale, ni prendre ouvertement parti pour ou contre Maïmonide. Sur la fin de sa vie, il soutint devant le roi Jacques d'Aragon une controverse brillante contre un juif converti, Pablo Christiani, qui avait mis son talent et son savoir talmudique au service du général des dominicains, Raymond de Pennafort. Le rabbin juif sortit à son honneur de ce tournoi théologique,

mais il se vit bientôt en butte à des persécutions pour en avoir publié un compte rendu trop sincère. Presque septuagénaire, il dut se décider à partir pour la Terre Sainte, fonda une école à Jérusalem, et y composa avant de mourir un commentaire du Pentateuque, qui porte des traces de sénilité.

Salomon ben Adret hérita du prestige de Nachmanide, de sa vaste science, et malheureusement aussi de son indécision. Après avoir conquis une solide réputation par ses nombreuses *Réponses* juridiques, son commentaire sur le code talmudique et des écrits polémiques remarquables, en réponse aux controversistes chrétiens et musulmans, il se laissa, déjà vieux, entraîner par le rabbin allemand Ascher dans la croisade contre les études philosophiques et y joua le rôle néfaste que nous avons retracé.

Après la mort de Salomon ben Adret, l'influence désormais incontestée d'Ascher et de ses fils acheva d'étouffer en Espagne les études profanes qui y avaient brillé jadis d'un si vif éclat. Il n'est plus guère question de philosophes, de grammairiens, de poètes ; un seul nom d'auteur profane mérite d'être cité, c'est celui d'un troubadour juif, R. Santob de Carrion (vers 1330), qui

composa des vers pleins de grâce en langue castillane. Au début de son poème, adressé au roi don Pèdre de Castille, il combat ainsi le préjugé humiliant qui pesait sur sa race :

Pour fleurir sur l'épine,
La rose a-t-elle un parfum moins charmant ?
Le vin, liqueur divine,
Est-il moins doux pour naître d'un sarment ?

L'aigle, oiseau de l'orage,
D'un nid grossier s'élance dans les airs,
Et la sagesse est sage
Encor qu'un Juif l'ait mise dans ses vers [1].

Santob ne trouva que bien peu d'émules parmi ses coreligionnaires ; un rigorisme exagéré, souvent superstitieux, encouragé par l'isolement des juifs et l'oppression croissante, envahissait et desséchait les âmes. Même l'exégèse talmudique est inféconde, parce qu'elle n'est pas vivifiée par le souffle de la science et de la libre recherche Le code classique de cette époque, les *Turim*, œuvre d'un des fils d'Ascher, dépasse de beau-

[1] TICKNOR, *Hist. de la litt. espagnole*, I, 85. Santob n'est pas le seul Juif du moyen-âge qui se soit distingué comme poète dans la langue vulgaire. L'Allemagne du XIIIe siècle compte un Juif, Süsskind de Trimberg, parmi ses *Minnesaenger* ou troubadours ; et l'on trouvera, dans le chapitre suivant, un spécimen de la poésie française des Juifs de Champagne vers la même époque.

coup, par la rigueur et l'étroitesse, l'ouvrage analogue de Maïmonide.

Un seul genre produit encore des écrivains vraiment originaux : c'est la controverse religieuse. Les polémistes chrétiens, Josué de Lorca, Alphonse de Spina (l'auteur du célèbre *Rempart de la foi*, rempli d'insinuations calomnieuses) trouvèrent de dignes adversaires, dont plusieurs apportèrent dans l'exposé de la religion juive des idées philosophiques; citons Hasdaï Crescas (fin du XIVe siècle), Simon Duran, qui réfuta aussi l'islamisme, et surtout Joseph Albo (1380-1444) dont les *Ikkarim*, ou « Principes », écrits avec clarté, ont fait époque dans l'histoire du judaïsme.

Déjà Abba Mari de Lunel, le fanatique ennemi de la philosophie, et Crescas avaient tenté une réduction des treize articles de foi de Maïmonide; Albo va plus loin et résume le dogme israélite en trois vérités fondamentales : l'existence de Dieu, la révélation et la rétribution, d'où découle tout le reste. Il traite assez légèrement la croyance au Messie, dont la venue avait tant de fois été annoncée à date fixe par les théologiens et les cabbalistes, toujours, et parfois cruellement, démentis par les événements; en re-

vanche, sa doctrine du salut, étrangère à la religion juive, trahit l'influence du christianisme dont Albo fut cependant un des adversaires les plus acharnés. Au reste, il ne faut pas attribuer une importance démesurée à ces discussions sur le nombre et le contenu des articles de foi. Ce qui fait précisément l'originalité du judaïsme talmudique c'est sa richesse en pratiques et sa pauvreté en dogmes ; celle-là lui a donné une uniformité extérieure qui lui a permis de traverser intact dix siècles d'épreuves ; celle-ci lui a laissé une souplesse grâce à laquelle il s'est plié et se plie encore sans peine à tous les progrès de la pensée philosophique.

Le dernier des grands noms du judaïsme espagnol est don Isaac Abravanel (1437-1508), qui appartient déjà à moitié à la période suivante. Sa vie se partage entre le Portugal, l'Espagne et l'Italie ; son activité, entre les soucis du ministre des finances et les travaux de l'exégète. Ses commentaires sur les livres historiques de la Bible témoignent, au dire des savants, d'un sens droit et d'un esprit modéré qu'on ne retrouve guère dans ses recherches sur les temps messianiques. Ni en politique, ni en littérature Abravanel ne fut un génie original ; mais par l'élévation de son

caractère, son amour de l'étude et son dévouement à la cause de ses coreligionnaires malheureux, il clôt dignement la liste si longue des illustres docteurs et des hommes d'Etat juifs de la péninsule espagnole.

CHAPITRE X

L'ÉGLISE ET LES JUIFS AU MOYEN-AGE

Sommaire : § 1. Origine des persécutions. Politique des papes. Controverses religieuses. — § 2. Le concile de Latran en 1215. Législation d'Innocent III. Le *ghetto*, la rouelle. — § 3. Politique des rois. Impôts. Usure des Juifs.

I

Les persécutions qui frappèrent les juifs d'Occident à partir du XIIIe siècle n'ont pas pour cause une antipathie naturelle qui aurait existé entre les juifs et les populations chrétiennes. Cette antipathie ne se manifeste nulle part dans les premiers siècles du Moyen-Age; on a vu au contraire que l'évêque Agobard en France, les conciles wisigoths en Espagne, se plaignaient des relations trop cordiales qui subsistaient entre les fidèles des deux religions. L'abîme entre juifs et chrétiens fut creusé peu à peu, lentement, par l'Eglise

romaine. Dans les Mystères ou drames sacrés, dans les prédications des prêtres catholiques, dans les bulles pontificales, on peignait les juifs sous les couleurs les plus odieuses; c'était une race maudite et réprouvée, que le supplice de Jésus avait marquée d'une flétrissure ineffaçable, et que Dieu ne laissait subsister que par charité, « pour qu'ils fussent, par leur abaissement, un témoignage vivant de la vérité chrétienne ». A force d'entendre répéter ces malédictions, le peuple prit en horreur ceux qui en étaient l'objet; on crut les Juifs capables de tous les forfaits et dignes de toutes les humiliations. A la rigueur croissante des lois qui les tenaient en servage, s'ajouta l'intolérance des mœurs qui leur donna peu à peu les vices qu'on leur attribuait. Alors le fanatisme populaire, l'avidité des rois, la jalousie des marchands s'unissent pour les accabler de coups redoublés; les pillages succèdent aux pillages, les massacres aux massacres, et lorsque l'exil vient couronner l'œuvre de vengeance et de destruction, il succède à tant d'épreuves qu'il ressemble presque à une délivrance.

Il ne faudrait pas croire pourtant que le Saint-Siège encourageât directement les excès et les violences dont les croisades furent la première

explosion. Les papes n'ont jamais poursuivi l'extermination des Juifs, ils ne les ont même jamais chassés de leurs Etats. Gélase au ve siècle, Grégoire-le-Grand au vi^e^, blâment les rois et les prélats qui croient faire œuvre pie en baptisant de force les Israélites. Au xie et au xiie siècle, leurs successeurs réprouvent hautement les tueries des croisés. Calixte II (1119-1124) accorde aux Juifs une patente de garantie (*Constitutio judaeorum*) pour les protéger contre les baptêmes forcés, le renversement de leurs synagogues et la dévastation de leurs cimetières. Alexandre II écrit dans une bulle : « Le devoir des bons chrétiens est de courir sus aux Sarrasins, qui persécutent les fidèles, et d'épargner les Juifs, qui sont paisibles et inoffensifs. » De même, le 9e concile de Latran (1179) proclame le principe que les Juifs ne doivent pas être contraints au baptême. Bien plus tard encore, le pape Martin V (1417) rend en faveur des Juifs une bulle dont le préambule mérite d'être cité comme un modèle trop peu suivi par les souverains du moyen-âge : « Puisque les Juifs sont faits, comme les autres hommes, à l'image de Dieu, que leur postérité sera sauvée un jour, et qu'ils ont invoqué notre protection, nous décidons, à l'exemple de nos prédécesseurs,

qu'ils ne doivent pas être inquiétés dans leurs synagogues, qu'on ne doit ni attaquer leurs lois, leurs coutumes et leurs droits, ni les contraindre de force au baptême, ni les obliger d'observer les fêtes chrétiennes, ni leur imposer de nouvelles marques distinctives, ni gêner leurs relations commerciales avec les chrétiens. »

Mais si l'Eglise répugne à l'effusion du sang, il lui paraît essentiel, pour la gloire de la religion chrétienne, que le peuple juif vive dans l'abjection et dans la misère. La dispersion n'est pas un châtiment suffisant pour son obstination séculaire; qu'importe qu'il ait perdu sa patrie, s'il retrouve ailleurs des terres hospitalières, la richesse et la liberté ? Le spectacle de la prospérité des Juifs n'est pas seulement un scandale, c'est aussi un danger pour la foi des populations fraîchement converties au christianisme. Les deux religions ont tant de traits communs, tant de traditions identiques, que des hommes peu rompus aux subtilités théologiques risquent de les confondre dans une même vénération. On a vu dans plus d'un endroit les chrétiens célébrer le samedi à l'égal du dimanche, prononcer leurs vœux dans des synagogues, faire bénir par les Juifs les fruits de leurs champs; de temps à autre un

rabbin éloquent a réussi, malgré l'aversion des Juifs pour le prosélytisme, à enlever des fidèles au troupeau de l'Eglise. Il y a là une menace perpétuelle, une situation équivoque et périlleuse qui appelle des remèdes énergiques ; l'Eglise se persuade qu'en faisant campagne contre les Juifs, elle n'use que du droit de légitime défense. « C'est chose certaine, écrit un auteur ecclésiastique, que les Juifs sont ennemis de notre Seigneur, car ils sont hors de la foi et de sa grâce et obstinés à ce péché. Mais qui louerait un sujet du roi s'il voulait avoir foi aux ennemis de son seigneur[1] ? »

Le premier moyen de guerre auquel a recours l'Eglise, ce sont les controverses religieuses, où des moines, des prêtres et, le plus souvent, des Juifs apostats, cherchent à confondre les rabbins par des arguments tirés de l'Ecriture. Ces colloques se multiplient à partir du XIIIe siècle en France et en Espagne : colloque de Paris en 1240, de Barcelone en 1263, de Tortose en 1413. Ils se font en grande solennité, devant des papes, des rois, des reines, une cour bril-

[1] Honoré BONET, prieur de Salon (vers 1390), l'*Arbre des batailles*, IVe partie, ch. LXIII : *Si l'Eglise peut ordonner bataille contre les Juifs.*

lante, de nombreux dignitaires civils et ecclésiastiques ; ils durent quelquefois des mois entiers et se terminent invariablement par la condamnation des Juifs. Mais ces condamnations, prononcées par un tribunal partial, manquent d'autorité, et la controverse, toujours monotone et fastidieuse, produit parfois un résultat opposé à celui qu'on avait espéré. La plus grande somme de talent et de savoir n'était pas toujours du côté des champions catholiques ; la foi des auditeurs risquait d'être ébranlée, plutôt que raffermie, au contact des subtils disputeurs élevés à l'école du Talmud. Aussi le pieux roi saint Louis désapprouvait-il l'usage de ces colloques : « C'est grande folie, dit-il un jour, d'assembler telle disputaison, car avant que la disputaison fût menée à bonne fin, avait-il céans grand foison de bons chrétiens qui s'en fussent partis tout mécréants, parce qu'ils n'eussent mie bien entendu les Juifs. Aussi vous dis-je que nul, s'il n'est très bon clerc, ne doit disputer à eux ; mais l'homme laïc, quand il ouït médire de la loi chrétienne, ne doit pas la défendre, sinon de l'épée, de quoi il doit donner parmi le ventre dedans, tant comme elle y peut entrer[1]. »

[1] JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, § 53.

Quand on eut reconnu que les controverses religieuses étaient un remède pire que le mal, on s'attaqua à l'arsenal d'où les Juifs tiraient leurs armes. On déclara que le Talmud et les autres ouvrages rabbiniques étaient remplis d'offenses à la religion chrétienne, quoiqu'ils en parlassent fort peu ; on brûla les livres en attendant qu'on brûlât les lecteurs. Cela ne suffit pas encore. Alors l'Eglise exhume des anciens Codes romains et des canons des conciles toute une série de lois odieuses qui, sous prétexte de protéger les croyants contre le contact empesté des Juifs, tendaient en réalité à les isoler complètement, à les ramener à la servitude et à la barbarie. Ce sont ces lois qui, loin de traduire de prétendus sentiments de répulsion chez les populations, les ont engendrés. On se méfie toujours de ceux que l'autorité a mis en quarantaine; lorsqu'on est ignorant et superstitieux, on ne se contente pas de s'en méfier, on les prend en haine, on les bat s'ils cherchent à franchir le cordon sanitaire. C'est ainsi qu'au Moyen-Age on en usait avec les lépreux ; au lieu de les traiter avec humanité, de les plaindre et de chercher à les guérir, on les parquait dans des *ladreries* infectes, le peuple les accusait de crimes et de

sortilèges, les poussait au désespoir par sa cruauté, et finissait par les massacrer. Le sort des Juifs fut exactement pareil. L'Eglise les enferma par politique, comme les lépreux par hygiène; c'était les vouer au mépris d'abord, à la destruction ensuite. Elle eut beau protester jusqu'au bout contre les actes de violence; si sincère qu'elle fût en les réprouvant, c'était elle qui, par sa prédication et sa législation, avait développé, nourri, déchaîné les passions aveugles et brutales. « Clergé, papes, conciles obéissaient à leur insu à cette loi qui veut que dans le domaine de la religion et de la pensée le disciple renie son maître, le fils frappe le sein qui l'a nourri[1]. »

II

Donnons maintenant un aperçu de cette législation oppressive qui a pesé sur les Juifs pendant des siècles. Déjà les codes de Théodose et de Justinien leur avaient défendu d'exercer aucune autorité sur les chrétiens, de témoigner en jus-

[1] Isidore Loeb, art. *Juifs* du *Dictionnaire universel de géographie*. Nous avons fait plusieurs emprunts à ce remarquable article dans ce chapitre et le suivant.

tice contre eux, d'avoir des domestiques chrétiens à leur service. Ces prohibitions, peu à peu tombées en désuétude, furent renouvelées formellement par le 10ᵉ concile de Latran (1215); les nouveaux ordres religieux créés par Innocent III pour la répression de l'hérésie, les dominicains et les franciscains, furent chargés de veiller à la stricte observation de ces défenses : l'Inquisition célébra ses premiers triomphes.

Bientôt l'on renchérit sur ces premières rigueurs. On avait défendu aux Juifs les nourrices, les sages-femmes chrétiennes; on défend aux chrétiens les médecins juifs. Non seulement les mariages entre juifs et chrétiens sont interdits, mais toute relation amicale entre membres des deux religions est punie de peines sévères. Devant les tribunaux on impose aux juifs un serment bizarre, composés de cérémonies grotesques et d'imprécations horribles, qui est resté célèbre sous le nom de serment *more judaïco*. Quant au culte juif, on le respecte en théorie, mais en pratique on y apporte mille entraves; on expurge les prières, on confisque ou l'on corrige les ouvrages religieux, on défend aux fidèles d'avoir plus d'une synagogue par communauté ; ils peuvent réparer leurs anciens temples, mais non

les embellir ni en construire de nouveaux. On met en œuvre toutes les menaces et toutes les séductions pour convertir les Juifs ; et malheur à ceux qui, après avoir abjuré leur ancienne foi, retourneraient en secret aux rites israélites et « profaneraient le sacrement du baptême ! » Enfin, l'intérêt matériel de l'Eglise n'est pas oublié ; désormais les Juifs, acquéreurs ou détenteurs gagistes de biens-fonds ou de maisons, devront payer la dîme au clergé catholique.

Deux institutions surtout contribuèrent à achever l'isolement des Juifs : le *ghetto* et la *rouelle*. Le *ghetto* est le nom qu'on donnait en Italie aux quartiers séparés que les Juifs habitaient dans les villes ; on l'appelait *carrière* en Provence et dans le Comtat Venaissin, *Judenviertel* en Allemagne. Beaucoup de ghettos devaient leur origine aux craintes trop bien fondées des Israélites et à leur esprit de corps ; ils se serraient les uns contre les autres pour mieux se défendre contre les agressions populaires. Les papes régularisèrent cet usage et en firent une institution obligatoire. Partout les Juifs devront habiter des quartiers fermés, sans jour sur les autres rues, clos de murs dont les portes sont fermées la nuit et ouvertes le matin à des heures fixées par des

règlements; des officiers, payés par les Juifs, en ont la garde.

La *rouelle* paraît empruntée à la législation des pays musulmans; c'est le concile de 1215 qui l'introduisit en pays chrétien. C'était un morceau d'étoffe en forme d'O que les Juifs devaient porter sur leurs habits en un endroit apparent. Le prétexte de cette innovation était d'empêcher les mariages mixtes, contractés, disait-on, quelquefois par erreur; le but véritable était de marquer les Juifs d'un signe d'infamie qui les exposât aux insultes et à la risée de la populace; le résultat fut que les Juifs s'enfermèrent désormais chez eux et négligèrent de plus en plus leur personne et leur habillement. La rouelle fut adoptée sans difficulté dans la plupart des pays, excepté en Espagne où elle rencontra une sérieuse résistance. D'ailleurs la forme et la couleur variaient d'une contrée à l'autre : le morceau d'étoffe était carré ou rond, rouge, jaune ou mi-partie blanc et rouge; on le plaçait sur l'épaule, sur la poitrine ou sur le chapeau. A Avignon la rouelle est remplacée par un bonnet jaune, à Prague par une manche de la même couleur, en Italie et en Allemagne par un capuchon, un chapeau rouge ou vert, une coiffure en forme de corne.

III

Les lois canoniques relatives aux Juifs furent appliquées avec plus ou moins de rigueur par les souverains chrétiens, suivant qu'ils y trouvaient ou non leur profit. Ainsi ils ne cessèrent point de prendre des trésoriers et des médecins juifs, parce qu'ils avaient pu apprécier leur habileté ; mais ils s'autorisèrent de l'exemple de l'Eglise pour considérer les Juifs comme de véritables serfs, taillables à merci. Outre les impôts ordinaires, qu'ils payaient comme tout le monde, même la dîme du clergé, ils furent soumis presque partout à une foule d'impositions extraordinaires, les unes en argent, les autres en nature, qu'on leur extorquait sous les prétextes les plus frivoles. A l'origine, c'est du sel et des épices, dont ils faisaient le commerce. Plus tard, « dans l'Aragon, les Juifs étaient obligés de pourvoir aux frais de la ménagerie royale ; en Sicile, on les forçait à balayer les bâtiments royaux ou de contribuer à leur ameublement ; presque partout ils fournissaient de la literie, des provisions pour la cour en

voyage, les bêtes de consommation pour la mense épiscopale. Dans le Portugal, ils devaient une ancre et un câble pour tout vaisseau nouveau lancé à la mer. Plus tard encore, on invente de leur demander aux portes des villes un péage corporel qui les assimilait quelquefois aux bêtes, ou bien, en Allemagne, pour voyager et séjourner dans certaines villes, on leur imposait une conduite (escorte d'un agent de police), ou un sauf-conduit chèrement payés [1]. »

Pour satisfaire aux exigences multiples de l'Eglise, des rois et des seigneurs, il fallait aux Juifs de l'argent, beaucoup d'argent ; malheureusement la plupart des branches de l'activité humaine leur furent peu à peu fermées par l'intolérance croissante du législateur. Plusieurs pays leur défendirent de posséder d'autres immeubles que la maison qu'ils habitaient ; même là où l'acquisition des terres ne leur était pas interdite, l'agriculture leur devint impossible à cause des progrès de système féodal où il n'y avait pas de place pour les non-chrétiens. La terre était entre les mains des seigneurs et ne se déplaçait guère ; pour cultiver la terre d'au-

[1] Loeb, art. cité, p. 88.

trui, il fallait prêter la formule d'hommage sur l'Evangile, et les Juifs ne le pouvaient pas ; il fallait aussi des domestiques, des ouvriers, et l'on sait que les Juifs ne devaient pas prendre de chrétiens à leur service. D'ailleurs, l'animosité des populations rurales, entretenue par le clergé catholique, la crainte des émeutes et du pillage, obligeaient les Israélites à se sentir les coudes ; le séjour des villes leur était donc en quelque sorte imposé ; mais ici de nouvelles entraves les attendaient. Le XIIIe siècle voit partout s'organiser fortement les corps de métiers et les *ghildes* de marchands : dominés par les idées religieuses, ils exclurent de leur sein les artisans, les marchands juifs ; les voilà chassés des professions manuelles, chassés du grand commerce où ils avaient fait leurs preuves dans les premiers temps du moyen-âge. Quant aux carrières libérales, aux emplois publics, aux chaires dans les universités, il n'y fallait pas penser ; le droit canon ne permettait pas aux Juifs d'exercer, à un titre quelconque, une autorité sur les chrétiens.

Que reste-t-il donc aux Juifs comme unique gagne-pain ? les branches inférieures du commerce, dédaignées par les marchands chrétiens

(friperie, colportage), et surtout le commerce d'argent, la banque, l'*usure*. Ils n'avaient point de dispositions particulières pour ce genre de négoce : tant qu'ils demeurèrent en Orient, ils s'adonnaient exclusivement à l'agriculture, à l'élève des troupeaux, aux métiers; plus tard, l'exemple des Grecs, la dispersion, le séjour des grands centres, avaient éveillé leurs instincts commerciaux, mais ils trafiquaient surtout des esclaves, des denrées orientales : le commerce d'argent leur fut, en quelque sorte, imposé par l'avidité des rois, par l'intolérance des marchands. Les métaux précieux et le papier, sur lesquels opère ce commerce, sont, d'ailleurs, de toutes les marchandises les plus faciles à cacher et à emporter sur soi : avantage qui n'était pas à dédaigner à l'époque de spoliations et d'expulsions fréquentes où nous sommes parvenus.

Le commerce d'argent comprend la banque et le prêt à intérêt. Les Juifs, qui avaient dans toutes les parties du monde des coreligionnaires, des amis et des correspondants, réussirent brillamment dans le commerce de banque; on leur a attribué, sans doute à tort, l'invention de la lettre de change ; il est certain, en

tout cas, qu'ils s'en servirent de bonne heure. Mais leur véritable spécialité, leur monopole, fut le prêt à intérêt, qu'on appelait alors *usure*, d'un mot latin qui signifie simplement l'intérêt de l'argent.

L'usure était défendue aux chrétiens par les Pères de l'Eglise et le droit Canon; on fondait cette prohibition sur divers passages du Pentateuque et de l'Evangile[1] qui recommandent, comme un devoir moral, de se prêter de l'argent « entre frères », sans en attendre aucun bénéfice. Ce précepte, pris à la lettre, aurait conduit à condamner toute opération commerciale qui pouvait donner un bénéfice quelconque : c'est en effet la conclusion qu'en avaient tirée quelques interprètes rigoristes ; mais on finit par rabattre de cette sévérité qui ramenait le monde à la barbarie, sous prétexte de charité. Quant à la prohibition de l'usure, quoique souvent éludée en pratique, elle fut maintenue et sanctionnée par des peines rigoureuses : les textes de l'Ecriture étaient formels, et le philosophe Aristote, vénéré comme un Père de l'Eglise, avait écrit quelque part « qu'il n'était pas naturel que l'ar-

[1] *Lévitique*, xxv, 37 ; *Deutéronome*, xxiii, 21 ; *Evangile de saint Luc*, vi, 35.

gent fit des petits ». Malgré ces hautes autorités, chacun reconnaît aujourd'hui que le prêt à intérêt est aussi légitime que toute autre opération commerciale qui ne dégénère pas en spoliation : l'argent est une denrée, la plus importante de toutes, et l'intérêt n'est que le loyer de l'argent : sans prêt à intérêt, le capital reste improductif entre les mains de ses détenteurs, et sans circulation des capitaux point de progrès sérieux dans l'industrie et dans le commerce.

Au moyen-âge, les bons esprits, les hommes pratiques comprenaient ces vérités ; mais comment concilier les exigences du dogme avec celles des affaires? On s'avisa alors que le prêt à intérêt de Juif à non Juif était permis par l'Ancien Testament ; quant aux prohibitions de l'Evangile, elles ne concernaient évidemment pas les Juifs. Dès lors, non seulement on les autorisa à exercer ce négoce, mais encore on les y poussa, on les y contraignit en quelque sorte en leur fermant tous les autres. « Le Juif devint le grand et presque l'unique prêteur d'argent, le banquier officiellement reconnu par la loi religieuse et la loi civile. Sa banque est une sorte d'institution publique et il remplit une des fonctions importantes

de l'Etat[1]. » Dans beaucoup de pays on les appela ou on les admit à la seule condition de fonder des banques publiques de prêt populaire, avec des capitaux toujours disponibles. Souvent aussi, le banquier juif ne fut que le prête-nom de commerçants chrétiens ou même de grands seigneurs, qui évitaient, grâce à lui, les foudres de l'Eglise tout en s'enrichissant par un négoce lucratif.

Les privilèges des Juifs leur permettaient généralement de prélever un intérêt très élevé, qui paraîtrait monstrueux aujourd'hui, jusqu'à 40 et 50 pour 100 par an! Pour s'expliquer ces chiffres, il faut se souvenir que le taux de l'intérêt varie en raison de l'abondance de l'argent et des risques du prêteur. Or, au moyen-âge, l'argent était rare, le gaspillage général, et par conséquent l'espoir de rentrer dans le capital avancé assez précaire. De plus, le Juif, déjà accablé sous le poids des impôts réguliers, devait compter avec des causes spéciales de perte : tantôt le roi s'arroge le droit de faire remise à ses sujets de leurs dettes envers les Juifs, ou du moins des intérêts arriérés ; tantôt c'est le pape

[1] Isidore Loeb, *Les Juifs en Europe*, p. 85.

qui, pour favoriser une croisade, prend la même décision par voie de mesure générale pour la chrétienté ; quelquefois, enfin, ce sont les clients eux-mêmes qui se libèrent par le pillage et la destruction des livres de leurs créanciers ! Dans ces conditions, les Juifs eussent joué un rôle de dupes s'ils s'étaient contentés des intérêts modérés que la loi prescrit de nos jours ; personne ne le faisait à cette époque, les prêteurs lombards et *caorsins*, qui firent souvent une concurrence fructueuse aux Juifs, moins encore que ces derniers. Quant à une usure proprement dite, c'est-à-dire à un intérêt supérieur au taux légal, marqué par les privilèges, le commerce des Juifs au moyen-âge en offre peu d'exemples ; la probité et la loyauté semblent avoir été la règle ordinaire de leurs opérations : il en existe des preuves abondantes dans les archives.

En définitive, les Juifs, en leur qualité de prêteurs d'argent, ont rendu à la société chrétienne, au progrès économique, un service signalé ; mais ils en ont été bien mal récompensés. Les rois et les seigneurs, associés en quelque sorte à leurs bénéfices par l'impôt qui les frappait, protégeaient leur commerce : dans le système fiscal,

si imparfait, du moyen-âge, le juif servait en quelque sorte de collecteur d'impôts, d'intermédiaire officieux entre le Trésor et le contribuable ; tout l'odieux des exactions retombait sur lui, et le profit, à la longue, était tout entier pour le roi. Mais dès que les princes croyaient que les Juifs avaient amassé quelques biens, ou que d'autres prêteurs s'offraient à les remplacer à de meilleures conditions, ils déchiraient leurs privilèges et les dépouillaient. Quant au peuple, il ne voyait que le fait brutal : les gros intérêts, les gros gages qu'on lui demandait. Il s'indignait contre ces hommes, « qui, sans faire conscience, comme ils peuvent, soit par usure, ou par fraude, tirent argent et bien des chrétiens sans labourer terres ni vignes, par leur mauvais engin et leur mauvaise subtilité[1]. » Il ne se disait pas que l'usure n'était si forte que parce que le roi ou le baron y prenait sa part de lion ; il ne se disait pas que si les Juifs au lieu de labourer « terres et vignes », exerçaient un métier ingrat, et qui exige ou engendre la dureté de cœur, c'est qu'ils y étaient contraints et forcés. La misère et l'envie ne raisonnent pas.

[1] Honoré Bonet, *op. cit.*

Juif devint peu à peu synonyme d'usurier, usurier de riche. Il fallut rabattre de cette dernière opinion quand les pillages mêmes eurent révélé la gêne de ces prétendus Crésus; mais la première persista, et avec elle l'impopularité qui est restée pendant des siècles attachée au nom de juif. Aujourd'hui encore, les Israélites souffrent dans bien des pays d'un préjugé odieux, qui tire sa source moitié d'un malentendu, moitié d'une calomnie.

CHAPITRE XI

LES EXPULSIONS EN ANGLETERRE, EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

SOMMAIRE : § 1. Angleterre. Jean-sans-Terre. Edouard Ier. Exil des Juifs. — § 2. France. Croisade des Albigeois ; ruine des Juifs du Midi. Exactions des rois. Proscription du Talmud. Les martyrs de Troyes. — § 3. Philippe le Bel ; expulsion de 1306. Les Valois ; règne de Charles V. Expulsion de 1394. — § 4. Allemagne. Attitude des empereurs. Excès populaires : Méir de Rothembourg. La peste noire. Expulsions locales. Capistrano.

I

L'Angleterre fut le premier royaume qui ferma ses portes aux Juifs. Leur prospérité y avait subi une atteinte mortelle par la persécution de la troisième croisade, sous Richard Cœur-de-Lion ; ils ne sont désormais qu'une sorte de jouet entre les mains de rois avides qui tantôt les flattent, tantôt les oppriment, mais les exploitent toujours. C'est ainsi que Jean-sans-Terre comble

de prévenances le grand rabbin d'Angleterre, Jacob de Londres, chargé de faire rentrer la taxe des Juifs ; puis, un jour de détresse financière, il fait jeter en prison tous les Juifs de son royaume et ne les lâche qu'à beaux deniers comptants. Une autre fois, il fit arracher successivement toutes les dents d'un Juif de Bristol jusqu'à ce qu'il eût obtenu de lui la somme qu'il demandait.

Sous le deuxième successeur de Jean, Edouard Ier, la situation des Juifs devint encore plus intolérable à la suite de la conversion d'un moine dominicain au judaïsme : les moines et la reine-mère Eléonore, qui les protégeait, en conçurent contre les Juifs une haine implacable. Le Parlement leur interdit le prêt à intérêt, fixa limitativement leurs lieux de séjour, prohiba toutes relations de commerce entre eux et les chrétiens; on fit aussi de grands efforts pour les convertir, mais, malgré les encouragements du pape, cette campagne échoua piteusement. Tout à coup l'on découvrit que quelques Juifs, poussés au crime par le dénûment, avaient altéré les monnaies du roi; aussitôt toute la population juive du royaume fut jetée en prison et l'on en pendit trois cents. Enfin le roi, cédant aux sollicitations pressantes

de sa mère, prononça la sentence d'exil contre tous les Israélites de ses Etats et confisqua les biens fonds qu'ils possédaient. Plus de seize mille Juifs, dit-on, quittèrent l'Angleterre ; bon nombre périrent en mer, les autres se répandirent dans les provinces rhénanes. Les Juifs de la Guyenne, qui dépendait alors de la couronne anglaise, furent compris dans la proscription générale (1290).

L'exil des Juifs d'Angleterre fut définitif ; ils ne devaient reparaître dans ce pays qu'au XVIIe siècle, au temps de Cromwell.

II

En France, l'histoire des Juifs offre plus de vicissitudes. D'abord, depuis Philippe-Auguste, qui donna l'exemple, les périodes de tolérance et même de faveur alternent avec les exactions ; plus tard, les expulsions en masse et les rappels se succèdent de même.

Les communautés si florissantes du Languedoc furent ruinées dès le début du XIIIe siècle. Elles avaient dû leur prospérité au gouvernement libéral des puissants seigneurs du Midi, fauteurs

de l'hérésie albigeoise, les comtes de Toulouse et les vicomtes de Béziers ; elles furent enveloppées dans la ruine de leurs protecteurs. La croisade contre les Albigeois, prêchée par les légats du pape Innocent III, fut conduite avec une énergie féroce par Simon de Montfort, et plus tard par le roi Louis VIII. Toute la population de Béziers, orthodoxes, hérétiques, Juifs, fut passée au fil de l'épée : vingt mille personnes périrent. « Frappez, disait le légat Arnaud Amalric, Dieu reconnaîtra les siens ! » Cette guerre impitoyable, qui anéantit l'indépendance du Midi et la civilisation provençale, se termina par le traité de Paris (1229), où le comte Raymond VII de Toulouse s'humilia devant le roi de France et le pape; parmi les promesses qu'on lui imposa fut celle de ne plus appeler aucun israélite aux fonctions de bailli ou de fermier des impôts ; le même engagement avait été exigé au concile d'Avignon des principaux barons du Languedoc et des représentants des bonnes villes.

Dans la France du Nord, le fanatisme s'efface devant l'avidité fiscale. A l'ancien adage « les meubles du Juif sont au baron », succède peu à peu la doctrine que les Juifs sont partout les

serfs du roi, que leurs biens lui appartiennent et qu'il peut en disposer comme bon lui semble. Ce fut un des nombreux prétextes invoqués par le roi de France pour s'immiscer dans le gouvernement intérieur des seigneuries et substituer sa juridiction à celle de ses vassaux ou de l'Eglise; c'est ainsi que Louis VIII décide que les obligations contractées envers les Juifs devront désormais, pour faire foi, être scellées devant le bailli royal. Au reste, on s'entend admirablement à exploiter la protection accordée aux Juifs : on annule de temps à autre leurs anciennes créances, sauf une part qui revient au roi; on les vend ou on les afferme à des églises, à des barons ou à des villes, et comme conséquence ils perdent le droit de disposer de leur personne : s'ils quittent la terre à laquelle on les a attachés comme un bétail productif, on les y réintègre de force. Enfin, quand un Juif se fait baptiser, sa fortune est confisquée par le roi, pour compenser la diminution de revenus qui en résulte pour la couronne : on voit que l'intérêt du fisc en prenait à son aise, le cas échéant, avec l'intérêt de l'Eglise.

Saint Louis ne dérogea pas aux traditions de ses prédécesseurs; on ne retrouve point le

bon et juste roi, que l'histoire et la légende ont popularisé, dans l'homme qui veut trancher les discussions théologiques à grands coups d'épée, qui trafique des Juifs de ses domaines comme d'un troupeau, qui leur impose le port de la rouelle. Il fit plus : sous l'influence de sa mère, Blanche de Castille, il chercha à leur enlever le livre qui était au milieu de tant d'épreuves leur suprême consolation, le refuge où leur pensée aimait à s'abriter contre les bruits et les souffrances du monde, l'unique sauvegarde de leur moralité et le lien de leur unité religieuse : le Talmud.

Un Juif apostat, Nicolas Donin, de la Rochelle, avait, en 1239, dénoncé le Talmud au pape Grégoire IX ; il accusait ce livre d'immoralité et de blasphème contre Jésus-Christ. Le pape adressa aussitôt une encyclique aux rois et aux évêques de France, d'Angleterre, d'Aragon et de Castille, leur enjoignant de saisir tous les exemplaires du Talmud et d'ouvrir une enquête sur l'ouvrage incriminé. L'ordre du Saint-Siège ne reçut d'exécution qu'en France. Les Juifs cherchèrent d'abord à détourner l'orage à prix d'or : l'étude patiente, minutieuse, passionnée du Talmud était toute leur éducation, toute leur culture intellectuelle ;

ils sentaient que, privés de cette ressource, ils retomberaient dans la barbarie ; ils ne reculèrent devant aucun sacrifice pour prévenir un pareil désastre. L'Inquisition fut la plus forte. Une controverse eut lieu à Paris, le 12 juin 1240, entre le dénonciateur Donin et le rabbin Iechiel, chargé de prouver, au nom de ses coreligionnaires, l'inanité des reproches adressés au Talmud ; la démonstration était évidente, mais la commission, composée d'évêques et de moines, ne voulut rien entendre. Le Talmud fut condamné, vingt-quatre charretées d'exemplaires furent brûlées publiquement à Paris en 1242 ; plus tard on organisa des perquisitions domiciliaires pour découvrir le peu d'exemplaires qui avaient échappé. Les études talmudiques étaient mortes en France.

Saint Louis avait brûlé les livres des Juifs, Philippe-le-Bel brûla les Juifs eux-mêmes. D'odieuses accusations, nées de la haine, de l'ignorance et de la superstition, commençaient à circuler contre eux dans le peuple : ils profanaient, disait-on, les vases et les ornements des églises, ils volaient et perçaient les hosties pour faire couler le sang du Christ ; enfin, ils tuaient les enfants chrétiens pour employer leur sang à des usages médicaux, selon les uns, à la con-

fection des pains azymes, selon les autres. Cette dernière calomnie, — écho d'une accusation portée jadis contre les premiers chrétiens par les païens qui ne comprenaient pas leurs symboles, — fut la plus répandue et la plus meurtrière de toutes. En vain chaque ligne de la Bible protestait contre elle ; en vain les empereurs d'Allemagne et les papes eux-mêmes en proclamèrent à diverses reprises la fausseté[1] ; elle s'enracina profondément dans la conviction du peuple, elle servit de prétexte à d'horribles vengeances. Un enfant chrétien avait-il disparu? un cadavre était-il trouvé sans que l'on sût l'auteur du crime? immédiatement les soupçons tombaient sur les Juifs; des aveux mensongers, arrachés par la torture à quelques âmes faibles, tenaient lieu de preuves et de vraisemblances, et les bûchers s'allumaient. A Troyes, en 1288, treize malheureuses victimes furent ainsi immolées par l'Inquisition. On a retrouvé de nos jours les élégies hébraïques et françaises qu'un Juif de Champagne composa à cette occasion ; voici un fragment de la poésie française, la plus an-

[1] Bulle d'Innocent IV (1247) : « C'est à tort que l'on impute aux Juifs qu'ils communient avec le cœur d'un enfant nouvellement tué. »

cienne de ce genre qui existe dans notre langue :

Israël est en deuil ; son cœur frémit de rage ;
Il pleure ses martyrs, les saints au grand courage,
Dont l'or n'a pu sauver les jours.
Dieu, tu nous vois trembler, tu vois couler nos larmes ;
Quand feras-tu cesser ces mortelles alarmes ?
Nous périssons sans ton secours.

Adieu, joie innocente ! Adieu, bonheur paisible !
Savants qui, jour et nuit, pâlissiez sur la Bible,
Pour la Bible vous êtes morts ;
Il est mort cet auteur de doctes commentaires,
Rab Isaac Châtelain ; pour la foi de ses pères,
Il a quitté femme et trésors !

Lorsque sa noble épouse a vu jaillir la flamme,
Elle pousse un grand cri : « Mon ami me réclame ;
Comme il est mort, je veux mourir ! »
Le cadet de ses fils — un enfant — tremble et pleure.
« Courage ! dit l'aîné, courage ! voici l'heure,
Vois-tu le Paradis s'ouvrir ? »

Et la bru du rabbin, la gente demoiselle !
« Abjurez, lui dit-on ; un écuyer fidèle
Est là qui meurt d'amour pour vous. »
Elle alors, leur crachant son mépris pour réponse :
« Qu'on m'écorche, plutôt qu'à mon Dieu je renonce ;
C'est Dieu que je veux pour époux. »

Enfin Isaac Cohen s'avance au sacrifice.
« Choisis, dit le prêcheur : la croix ou le supplice,
Ou meurs, ou laisse-toi toucher. »
Mais lui : « Que me veux-tu ? j'apporte mon offrande.
Prêtre, je dois mon corps à Dieu qui le demande. »
Et tranquille, il monte au bûcher.

Tous ensemble, au milieu du feu qui se déchaîne
Comme de gais amis que la fête prochaine
Convie à ses joyeux concerts,
Ils chantent haut et clair l'hymne de délivrance,
Et l'on verrait leurs pieds s'agiter en cadence
S'ils n'étaient rivés dans les fers.

Dieu vengeur, Dieu jaloux, viens châtier l'impie !
Ta colère est-elle assoupie ?
Quels crimes faut-il que j'expie
Sous la torche de ces félons ?
En voyage, dans nos demeures,
D'un cœur fervent nous t'appelons :
Réponds, Seigneur, nos maux sont longs,
Réponds, car nous comptons les heures [1].

III

Le 22 juillet 1306, le lendemain du jour de jeûne institué en commémoration de la prise de Jérusalem (le 9 du mois d'Ab), tous les Juifs de France, sans distinction d'âge ni de sexe, furent arrêtés par ordre du roi Philippe-le-Bel. Une fois en prison, on leur signifia leur arrêt d'exil, motivé par des « crimes abominables » que l'ordonnance royale ne spécifiait pas autrement. Ils devaient évacuer le royaume dans le délai d'un

[1] Voir le texte roman de cette élégie publié par M. Arsène Darmesteter, *Revue des études juives*, II, 199.

mois, en abandonnant tous leurs biens, meubles et immeubles, qui furent attribués au fisc et vendus à l'encan. On fit argent de tout, même des synagogues, même des cimetières peuplés de tombes juives ; les émigrants, dont on évalue le nombre à cent mille, ne purent emporter que les vêtements qu'ils avaient sur le corps, et une somme de douze gros tournois par tête. Ils se réfugièrent pour la plupart dans la Provence, fief de l'empire germanique, et dans le Roussillon, qui appartenait au roi de Majorque ; quelques retardataires furent brûlés, notamment à Chinon. Un petit nombre, ne pouvant se résoudre à quitter le pays natal, consentit à abjurer ; d'autres obtinrent de rester en se faisant fort de découvrir au roi les trésors que leurs coreligionnaires avaient, disaient-ils, enfouis dans leurs habitations.

Cette première expulsion — la seconde si l'on compte celle de Philippe-Auguste — n'avait en réalité pour but que de subvenir à des besoins financiers très pressants. Dix ans ne s'étaient pas écoulés que déjà Louis X le Hutin, fils et successeur de Philippe-le-Bel, rappelait les proscrits, « sur la commune clameur du peuple », suivant les termes remarquables du préambule de l'ordonnance : apparemment les banquiers lombards

et caorsins, à qui le départ des Juifs avait laissé le champ libre, faisaient à leurs clients des conditions encore plus dures que ceux-ci. Les Juifs, peu confiants dans la bonne foi du roi, ne profitèrent d'abord qu'en petit nombre de la permission qui leur était accordée de revenir ; cette permission n'était d'ailleurs octroyée que pour un délai déterminé, qui fut, il est vrai, successivement prorogé.

Les Juifs, rentrés en France, recouvrèrent à prix d'or les débris de leurs propriétés et de leurs temples ; mais on ne put leur rendre ni la prospérité, ni la sécurité d'autrefois. Une série de calamités fondit sur la France et, par contre-coup, sur eux. C'est d'abord la Croisade dite des Pastoureaux (1320), où l'on vit des bandes de bergers fanatiques et de malfaiteurs parcourir les provinces du Midi en massacrant tous les Juifs. C'est ensuite la peste de la Guyenne (1321), attribuée tour à tour aux lépreux et aux Juifs, qu'on accusait d'avoir empoisonné les puits : dans plusieurs endroits les bûchers se rallumèrent, et le roi profita de l'occasion pour frapper les Juifs d'une amende de 150,000 livres. C'est enfin la peste noire de 1349, qui donna lieu à des accusations du même genre et amena l'ex-

pulsion des Juifs de la Franche-Comté et d'une partie du Dauphiné. Dans l'intervalle de ces persécutions, les Juifs, obligés de subvenir aux énormes besoins d'argent des rois Valois (Philippe VI et Jean-le-Bon), que ruinaient leurs prodigalités et les désastres de la guerre de Cent-Ans, placés sous la menace perpétuelle d'une expulsion à bref délai, campés plutôt qu'établis en France, n'avaient d'autre souci que d'amasser le plus vite possible un petit patrimoine qui fût facile à dissimuler.

Le règne réparateur de Charles V fit espérer aux Juifs de France des temps meilleurs. Le roi réussit à en attirer de nouveau un grand nombre dans ses Etats par des privilèges commerciaux exorbitants (le droit de prêter à raison de 2 deniers par livre à la semaine), que justifiait l'extrême appauvrissement du royaume. Les impôts dont il les frappa étaient modérés : 7 florins par an et par feu, et un droit d'entrée de 14 florins. Le libre exercice de la religion juive, y compris les études talmudiques, était garanti, et pour mieux préserver les Juifs contre les tentatives hostiles du bas peuple, du clergé et de la noblesse, on leur donna une organisation politique qui rappelait celle dont ils avaient joui au temps

de Louis-le-Débonnaire. Le comte d'Etampes fut nommé gardien de leurs privilèges, les rabbins recouvrèrent la juridiction civile et pénale ; enfin, deux dignitaires juifs furent chargés, sous le nom de procureurs généraux, de recueillir la taxe imposée à leurs coreligionnaires : ces deux dignitaires furent Denis Quinon pour le Languedoc, Manessier de Vesoul pour les provinces du Nord. Manessier, qui avait dirigé avec habileté toute cette négociation, jouit jusqu'à sa mort de la faveur particulière de Charles V ; il fut exempté, ainsi que sa famille, de tout impôt et du port infamant de la rouelle.

Le règne de Charles V n'avait été qu'une éclaircie entre deux orages ; l'avènement de Charles VI (1380), la régence du duc d'Anjou, ramenèrent les troubles et les persécutions. La populace de Paris et de plusieurs autres villes se rua sur les maisons des Juifs et les mit au pillage ; on les accusa de dépasser le taux d'intérêt fixé par leurs privilèges : le fait est possible, mais il s'explique assez par les exigences croissantes du fisc, qui dépouillait les Juifs du plus clair de leurs bénéfices. Enfin, Charles VI prononça l'arrêt d'exil de tous les Juifs de son royaume (17 septembre 1394) : il leur laissait un délai de six semaines pour faire

rentrer leurs créances; des officiers royaux furent chargés de veiller à leur remboursement exact et d'accompagner les émigrants jusqu'à la frontière pour les protéger contre les excès populaires.

Cette troisième proscription des Juifs de France fut définitive et générale; elle s'appliquait au Midi comme au Nord; quelques familles seulement furent autorisées à demeurer à Toulouse et dans le Dauphiné. Les proscrits se réfugièrent auprès de leurs coreligionnaires de la Provence et du Comtat Venaissin, territoires qui ne dépendaient pas alors de la couronne de France; un certain nombre trouva aussi un asile dans le Piémont et en Allemagne. Dans ces divers pays, les Juifs d'origine française conservèrent longtemps leurs noms, leurs usages et le rite spécial de leurs synagogues.

IV

L'exil des Juifs d'Angleterre et de France profita d'abord aux communautés d'Allemagne. Dans ce pays, grâce au peu d'autorité de l'empereur et au morcellement des territoires, les Juifs

ne furent jamais, pendant le Moyen-Age, l'objet d'une proscription générale ; mais ils n'en traînèrent pas moins une existence misérable. Les empereurs, se souvenant à propos que Vespasien et Titus avaient fait don d'une partie des prisonniers juifs au Trésor impérial, déclarèrent que les Juifs étaient les *serfs de la chambre impériale*, et s'arrogèrent sur eux un protectorat, dont ils étaient plus jaloux d'exercer les droits que de remplir les charges. Les Juifs durent payer d'abord un droit de protection ; puis, à partir de 1342, une taxe d'un florin par tête, le *denier d'or*, imitation du *fiscus judaicus* de Vespasien ; ensuite vinrent le péage personnel (*Leibzoll*), les amendes, les emprunts forcés ; des Césars besoigneux vendaient, affermaient, hypothéquaient leurs Juifs. Quelques-uns, à leur avènement, allèrent jusqu'à exiger des Juifs le tiers de leurs biens, prétendant que ceux-ci devaient s'estimer heureux de ne pas perdre le reste, et leur vie avec : ne s'étaient-ils pas rendus sans conditions à la chute de Jérusalem ?

Si telle était la conduite des protecteurs attitrés des Juifs, on peut juger de celle des princes, leurs vassaux. Dans les provinces autrichiennes, le règlement donné par Frédéric-le-Belliqueux

(1244), et imité par les Etats voisins, contenait, il est vrai, certaines garanties; mais l'Allemagne occidentale — Bavière, Franconie, provinces rhénanes — fut la terre classique des accusations de « meurtre rituel », de sacrilège et de trahison. A la fin du XIII[e] siècle, au moment où les Mongols étendaient leurs incursions jusqu'au cœur de l'empire, on répandit le bruit que les Juifs étaient secrètement d'accord avec eux. Sans doute, on avait signalé quelques Israélites de Perse dans les rangs des envahisseurs; peut-être aussi avait-on entendu parler de la brillante fortune du médecin juif Saad Addaoula, devenu le confident du grand Khan Argoun. Quoi qu'il en soit, la calomnie se propagea et servit de prétexte à d'affreuses représailles : des bandes de chevaliers, de soldats et de paysans, qui s'intitulaient fièrement « rôtisseurs de Juifs » (*Judenbreter*), se ruèrent sur les communautés d'Alsace et les mirent au pillage (1270). Un peu plus tard, la prétendue profanation d'une hostie amena un soulèvement semblable en Franconie, celui de Rindfleisch (1298). Au XIV[e] siècle, d'autres fanatiques, Armleder et ses tueurs de Juifs » (*Judenschlaeger*), désolent de même les communautés des bords du Rhin (1336). Quant

aux procès pour assassinat d'enfants, il faudrait un volume pour raconter toutes les victimes qu'ils firent pendant une longue suite d'années, les autodafés et les amendes énormes auxquels ils donnèrent lieu.

Rien d'étonnant à ce que les Juifs aient songé plus d'une fois à quitter une contrée aussi inhospitalière Sous Rodolphe de Hapsbourg, entre deux alertes, un grand nombre de Juifs des provinces rhénanes, las d'être tenus sur un qui-vive perpétuel, partirent pour la Palestine. L'empereur, irrité de cette émigration qui le privait d'une source importante de revenus, s'empara des biens-fonds des fugitifs et retint prisonnier leur chef, Méir de Rothembourg, le premier grand rabbin d'Allemagne. Méir resta jusqu'à sa mort enfermé dans le château d'Ensisheim, en Alsace. Ses coreligionnaires avaient offert de payer sa rançon, mais il les en détourna, craignant de fournir à l'avidité impériale un précédent qu'elle n'eût pas manqué d'exploiter (1286).

Toutes les persécutions précédentes pâlissent à côté de l'horrible massacre dont la Peste Noire donna le signal dans l'Europe centrale (1348-1350). Ce fléau redoutable,. venu des frontières de Chine, et qui enleva en trois ans le quart

des habitants de l'Europe, épargna relativement les Juifs, à cause de leur isolement et de leur régime simple et hygiénique. C'en était assez pour les rendre suspects. « Les Juifs empoisonnent les puits et les fontaines », tel fut le cri qui retentit partout, comme trente ans auparavant en Guyenne. Une légende fabriquée de toutes pièces circula bientôt de bouche en bouche : les rabbins de Tolède étaient les instigateurs d'un horrible complot contre la chrétienté tout entière ; on savait la composition du poison, la couleur des sacoches qui le renfermaient, les émissaires qui l'avaient apporté en Savoie et de là dans le reste de l'Europe. Affolé par ces récits, que viennent confirmer quelques aveux arrachés, comme toujours, par la torture, exaspéré par sa misère et par son impuissance contre les ravages croissants de la maladie, le peuple se déchaîne contre ses éternels souffre-douleurs ; il extermine par le fer et le feu des communautés entières, n'épargnant que le petit nombre qui accepte le baptême.

Le mouvement, né en Espagne suivant les uns, dans le Dauphiné suivant les autres, se propagea de proche en proche jusqu'en Savoie et en Suisse ; de là il gagna les bords du Rhin où

la peste n'était encore connue que de nom. Il n'en sévit pas moins dans ces contrées avec une violence redoublée, parce qu'il y trouvait un terrain propice, et des esprits tout préparés aux derniers excès. En vain le pape Clément VI et l'empereur Charles IV cherchèrent à interposer leur autorité ; en vain les magistrats des villes rhénanes et alsaciennes résistèrent courageusement aux séditieux : le peuple n'avait d'oreilles que pour les excitations des « flagellants », sectaires fanatiques qui parcouraient les villes et les campagnes, se frappant de coups de fouet jusqu'au sang, et prêchant l'extermination des hérétiques et des mécréants. Bâle expulse ses Juifs, Fribourg les brûle, Spire les noie. A Strasbourg la communauté tout entière — environ deux mille âmes — fût traînée sur un immense échafaud auquel on mit le feu. Worms, la plus ancienne agglomération israélite ; Francfort, la plus jeune mais non la moins prospère, devancèrent le sort qui les attendait en s'abîmant dans les flammes. De même à Mayence, les Juifs, après une belle résistance, incendièrent eux-mêmes leur quartier et périrent jusqu'au dernier. A cette liste funèbre il faut encore ajouter les communautés de Cologne, Erfurt, Hanovre,

Breslau, Vienne, Augsbourg, Nuremberg ; celle de Ratisbonne fut seule préservée par la fermeté du corps de ville et de la haute bourgeoisie. Ces excès inouïs eurent leur contre-coup jusqu'en Hongrie, d'où le roi Louis chassa les Juifs, et aux Pays-Bas où la communauté de Bruxelles fut massacrée. Les contemporains éclairés ne se firent pas d'illusions sur les véritables motifs de ces horreurs. Suivant le mot d'un chroniqueur, « le vrai poison qui tua les Juifs, ce fut leur or ».

Les communautés allemandes se relevèrent peu à peu de leurs cendres. La plupart des villes qui avaient exilé les Juifs les rappelèrent « pour l'utilité commune », comme disent les documents ; l'empereur Charles IV favorisa même leur propagation en autorisant les Electeurs de l'empire à « avoir des Juifs » en pleine propriété (Bulle d'or, 1355). Mais la persécution de 1349 n'en laissa pas moins des traces ineffaçables. Enfermés dans leurs juiveries fortifiées, marqués sur leurs habits de l'odieux signe introduit par le concile de Latran, marqués au front du sceau de la terreur et de l'oppression, les Juifs allemands vécurent désormais dans de perpétuelles alarmes. Un rien les faisait trembler, une pierre

lancée par un enfant les mettait en fuite ; ils n'excitèrent plus que la pitié et le mépris. Le souvenir et la crainte des souffrances entretenait chez eux une piété sombre, exaltée, exclusive, qui les rendait impropres aux travaux de la pensée ; en dehors de quelques recueils de consultations légales et de *midraschim*, les rabbins allemands comptent à peine dans l'histoire de la littérature juive.

A partir de la fin du XIVe siècle la bourgeoisie acheva ce que la populace avait commencé. Les Juifs étaient pour le commerce allemand naissant des rivaux dont il fallait se débarrasser à tout prix ; au lieu de chercher à les surpasser par une concurrence loyale, on trouva plus simple de les chasser. Pendant un siècle, les expulsions locales, temporaires ou perpétuelles, se succèdent sans relâche : Strasbourg ouvre la marche en 1388, puis viennent Prague, Nordlingen, Augsbourg, Landshut, Wurzbourg, Mayence ; la communauté de Nuremberg, proscrite en 1499, se transplanta en partie dans la ville voisine de Fürth. Bien entendu, l'expulsion était toujours accompagnée d'une spoliation systématique dont les empereurs et les princes se firent les complices. Wenceslas partagea la for-

tune des Juifs avec les villes de Souabe et de Franconie; ses successeurs exigent une indemnité, c'est-à-dire une part du butin, chaque fois qu'une communauté est bannie. Dès 1420, l'archevêque de Mayence chasse les Juifs de ses Etats; l'Autriche, la Saxe, la Bavière suivent son exemple. Refoulés dans les pays demi-slaves de l'Allemagne orientale, les Juifs y furent atteints par le fanatisme. En 1452, un moine franciscain, l'Italien Jean de Capistrano, parcourt la Bohême, la Silésie. la Moravie, la Hongrie, en qualité de légat du pape Nicolas V, qui l'avait chargé de convertir les Hussites et les Juifs. Partout où il promena sa prédication, son éloquence entraînante, sa vie austère, son enthousiasme communicatif, passionnèrent les populations catholiques, et ce « fléau des Hébreux », dont l'Eglise romaine a fait un saint, célébra de sanglants triomphes. A Breslau il fit monter sur le bûcher quarante et un juifs et expulser le reste de la communauté, trois cents personnes; en Moravie, il détermina le roi Ladislas à chasser les Juifs de Brünn et d'Olmutz.

Dans les dernières années du XVe siècle, grâce à ces proscriptions réitérées, les Juifs, ballottés de ville en ville, de contrée en contrée,

n'avaient plus dans toute l'Allemagne que trois établissements de quelque importance : Worms, Francfort et Ratisbonne. Un fort mouvement d'émigration se dirigeait, non plus vers la Palestine — le pape avait défendu aux capitaines chrétiens de recevoir les Juifs sur les vaisseaux à destination de ce pays — mais vers les pays neufs et tolérants, la Pologne et la Turquie. Ainsi, par une marche inverse de celle qu'il avait suivie au commencement du moyen-âge, le centre de gravité du judaïsme se déplaçait peu à peu d'Occident en Orient : l'exil des Juifs d'Espagne vint accélérer ce mouvement de recul.

CHAPITRE XII

DÉCLIN ET EXPULSION DES JUIFS DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

SOMMAIRE : § 1. Raisons du déclin des Juifs d'Espagne. Zèle des dominicains et des Cortès. Juifs de Castille. Les almoxarifs juifs. Samuel Aboulafia et Pierre-le-Cruel. — § 2. Premières restrictions légales. Martinez ; persécution de 1391. Les campagnes de conversion ; Santa-Maria et Vincent Ferrer. Colloque de Tortose. — § 3. Les nouveaux chrétiens ou *marranes*. Institution de l'Inquisition par Ferdinand et Isabelle. Autodafés de Séville. Torquemada. Isaac Abravanel. Expulsion des Juifs d'Espagne. — § 4. Les exilés en Navarre, en Italie, en Afrique. Conversion forcée des Juifs du Portugal.

I

Les Juifs d'Espagne avaient dû en grande partie leur importance à la lutte acharnée entre les royaumes chrétiens et les Maures. Cette croisade continuelle détournait d'eux l'attention du clergé catholique ; d'autre part, leurs talents de diplomates, de financiers, d'interprètes, faisaient

d'eux les intermédiaires presque obligés entre les deux races rivales, les agents indispensables des souverains. A partir de la fin du XIIIe siècle, les rois de Castille et d'Aragon, maîtres de la plus grande partie de la péninsule, poussent plus mollement la lutte contre les musulmans affaiblis et refoulés dans le sud de l'Andalousie ; leur ambition se porte vers les affaires de la chrétienté où ils jouent souvent le premier rôle, quand des guerres civiles trop fréquentes ne désolent pas les deux royaumes. C'est le moment où l'influence de la papauté commence à se faire sentir énergiquement en Espagne ; elle y est habilement servie, parfois avec un zèle bien excessif, par la milice religieuse des dominicains. Ceux-ci, sous l'impulsion de leur général, Raymond de Pennafort, s'appliquent avec ardeur à l'étude naguère proscrite de l'hébreu, de l'arabe, de la Bible et du Talmud, afin de combattre les Juifs à armes égales ; comme leurs rivaux, les franciscains ou cordeliers, ils ne dédaignent même pas de se mettre à l'école de Raschi et de Maïmonide, et bientôt des polémistes redoutables, souvent Israélites de naissance, sortent de leurs rangs. Du clergé et des moines la haine du juif gagne peu à peu le peuple ou plutôt les classes

dirigeantes ; ici, ce sont surtout les causes économiques qui paraissent dominer. Les Cortès rappellent par leur zèle orthodoxe les anciens conciles du temps des Wisigoths ; ils ne cessent de réclamer des lois contre le commerce d'argent des Juifs et contre leur prétendu accaparement du sol.

Au milieu de ces excitations diverses, les Juifs d'Espagne trouvèrent longtemps un abri dans la protection intéressée des rois. En Aragon, Jacques I[er] les déclare ses clients ; ses successeurs, s'ils les exploitent, ne les persécutent jamais. Il en alla de même en Castille, du moins jusqu'à la fin du XIV[e] siècle. Les Juifs formaient dans ce royaume un élément de la population aussi important par le nombre que par l'industrie : un recensement dû à Sanche IV (1290) en comptait plus de huit cent mille ; beaucoup s'étaient enrichis dans le commerce et avaient été anoblis. Ils procuraient au trésor des revenus considérables, car, outre la capitation régulière de trois maravédis par tête, ils étaient soumis à de fréquentes impositions extraordinaires. Adonnés longtemps avant les chrétiens à l'étude des sciences exactes et naturelles qu'ils avaient reçues des Arabes, ils fournissaient aux rois des médecins, des cal-

culateurs, des astronomes et surtout des traducteurs. Alphonse le Sage, roi de Castille (1252-1284), employa un Juif, Isaac Ibn Sid, à la rédaction de ses célèbres *Tables alphonsines,* empruntées en majeure partie aux travaux astronomiques des Grecs et des Arabes.

Plusieurs rois de Castille, en dépit des canons du concile de Latran et des remontrances des papes, confièrent aussi à des Juifs la ferme des impôts et prirent des Juifs pour trésoriers (*almoxarifs*), c'est-à-dire en réalité pour ministres des finances. Ces almoxarifs firent souvent plus de mal que de bien à la cause de leurs coreligionnaires. Si quelques-uns employèrent noblement leurs richesses, d'autres excitèrent l'envie par un déploiement de faste choquant, mirent leur influence au service de l'intolérance croissante des rabbins et se rendirent aussi odieux aux Juifs par leurs vengeances qu'aux chrétiens par leur cupidité; presque tous tombèrent victimes des haines qu'ils avaient ainsi accumulées autour d'eux et leur histoire se termine régulièrement par un procès, plus ou moins fondé, de malversation ou de haute trahison, par le supplice, et — cela va sans dire — par la confiscation. Une des plus célèbres victimes de l'in-

constance de la faveur royale fut Samuel Lévi Aboulafia, trésorier du roi Pierre-le-Cruel (1350-1369), qui bâtit à ses frais la magnifique synagogue de Tolède, aujourd'hui transformée en église. Samuel périt dans les tortures et sa fortune fut confisquée ; mais les Juifs, plus sensibles aux bienfaits de Pierre-le-Cruel qu'à ses injustices, restèrent fidèles au tyran pendant les luttes répétées qu'il eut à soutenir contre son frère, don Henri de Transtamare. Mal leur en prit : cette guerre fratricide, qui coûta la vie à beaucoup de Juifs et décima la communauté de Tolède, se termina, grâce au secours de Duguesclin, par le triomphe de la maison de Transtamare ; c'est à partir de ce moment (1369) que la situation légale des Juifs de Castille commença d'empirer.

II

Déjà le prédécesseur de Pierre-le-Cruel, à l'instigation du converti Abner de Valladolid, s'était immiscé dans les affaires du culte juif ; il ordonna aux rabbins d'effacer du rituel les imprécations contre les *Minim*, qui pouvaient prêter à de fâcheuses interprétations ; plus tard (1380) un

meurtre juridique commis par les rabbins les fit dépouiller de leur juridiction pénale. C'étaient là des mesures de peu d'importance et qui pouvaient se justifier sans peine ; ce qui était plus grave, c'était d'ériger en lois de l'Etat, d'ailleurs assez mal observées, les dispositions canoniques qui prescrivaient le port de la rouelle, défendaient aux Juifs, sous peine de confiscation, d'occuper des emplois publics, d'être les médecins des chrétiens ou de prendre des nourrices chrétiennes. On leur fit aussi une obligation légale de rester confinés dans des quartiers séparés des villes ; on leur défendit de prendre des noms castillans ; on les contraignit d'assister aux sermons prêchés à leur intention, dans l'espoir de les convertir.

A la fin du xiv[e] siècle, un prêtre fanatique, Fernand Martinez, entreprit une propagande plus efficace. Excitée par ses prédications, la populace de Séville se rue sur la juiverie et y met le feu (6 juin 1391) ; la moitié de la communauté périt ; le reste accepte le baptême. Cordoue, Tolède, soixante-dix cités de Castille, sont le théâtre de scènes semblables. Bientôt la fureur de massacres gagne le royaume d'Aragon : la plupart des communautés de Valence et de Catalogne sont anéanties ; ceux de leurs membres que le

fer a épargnés cherchent le salut dans la fuite ou dans l'abjuration. A Palma, capitale de l'île de Majorque, trois cents Juifs sont tués ; les survivants parviennent à gagner les côtes barbaresques.

Cette terrible persécution, à laquelle les gouvernements restèrent étrangers, laissa des traces ineffaçables. Des milliers de Juifs s'étaient convertis par terreur ; ceux qui restèrent fidèles à leur religion, entravés par d'odieux règlements, vécurent désormais dans un état d'inquiétude et d'humiliation qui contrastait avec leur fière allure d'autrefois. C'était peu de les avoir enfermés dans leurs juiveries ; on leur interdit maintenant d'exercer aucun métier manuel, de se couper la barbe et les cheveux, de porter les armes, de s'habiller autrement qu'avec de longs vêtements d'étoffe commune : la dégradation physique venait ainsi s'ajouter à la déchéance morale.

Martinez trouva bientôt de dignes émules. Le converti Paul de Santa-Maria, chancelier de Castille après la mort du roi Henri III, fit oublier son origine juive par l'ardeur de son zèle de néophyte ; il combattit le judaïsme à la fois par ses écrits polémiques et par les édits implacables qu'il suggéra à la régente de Castille. Encou-

ragé par lui, le dominicain Vincent Ferrer, moine ascétique, dont les discours véhéments enflammaient les passions populaires, entreprit en Aragon et en Castille une tournée de propagande, au cours de laquelle, dit-on, près de vingt mille juifs se baptisèrent (1412).

A la suite du succès de Ferrer, l'anti-pape Benoît XIII, qui résidait en Espagne, convoqua à Tortose, de concert avec le roi d'Aragon, un imposant congrès théologique. Le colloque de Tortose occupa soixante-huit séances et se prolongea avec maintes interruptions pendant vingt et un mois (février 1413-novembre 1414). Un renégat, Jérôme de Santa-Fé (Josué de Lorca), y porta la parole au nom du dogme chrétien. Vingt-deux rabbins y représentaient le judaïsme; ils comptaient parmi eux des noms illustres : un orateur latin disert, don Vidal Benveniste, un pieux philosophe, Joseph Albo; et cependant leur attitude humble et hésitante, comparée au langage hardi qu'avait tenu Nachmanide dans une circonstance analogue, témoigne de la profonde décadence du judaïsme espagnol dans cet espace de temps d'un siècle et demi. Comme il arrivait d'ordinaire dans des controverses de ce genre, les deux partis épuisèrent des arguments cent fois

rebattus, sans faire brèche à leurs convictions mutuelles. De guerre lasse, le pape renvoya les rabbins et promulgua une bulle où, entr'autres dispositions rigoureuses, il défendit aux Juifs de lire le Talmud et les ouvrages de polémique anti-chrétienne.

III

L'effort principal des fanatiques, à partir du xve siècle, n'est pas dirigé contre les Juifs, déchus en richesse et diminués en nombre, mais contre les « nouveaux chrétiens » si multipliés par les campagnes de Martinez et de Vincent Ferrer. Ces nouveaux chrétiens, ou *Marranes*[1], étaient surtout groupés dans les villes, où ils formaient près d'un tiers de la population ; plusieurs étaient arrivés à la noblesse et aux plus hautes situations dans l'Etat. Ils avaient reçu le baptême et professaient le catholicisme du bout des lèvres ; mais, au fond du cœur, ils étaient restés attachés aux croyances de leurs ancêtres, et ils pratiquaient en cachette les rites juifs, le sabbat, la Pâque,

[1] Ce nom vient de l'hébreu *Maran-âtha*, « anathème sur toi ».

les lois alimentaires. Leurs anciens coreligionnaires les encourageaient dans cette pieuse hypocrisie, s'abouchant secrètement avec eux pour les instruire dans le Talmud et les tenir au courant du calendrier. La voix publique reprochait aux Marranes bien d'autres méfaits : ils effaçaient du corps de leurs enfants les traces du baptême, ils méprisaient le peuple espagnol, ils se croyaient tout permis pour s'enrichir à ses dépens; c'était toujours Israël campé au milieu des Égyptiens. Le vrai fondement de toutes ces calomnies était la prospérité des Marranes, plus industrieux que les autres Espagnols; c'est ce que ceux-ci, dans leur orgueil et leur paresse, ne leur pardonnaient pas.

Une première fois le mécontentement public se fit jour, à la faveur des troubles qui remplirent les dernières années du faible roi Henri IV de Castille. A Cordoue, à Ségovie et ailleurs, la populace tailla en pièces les Marranes et pilla leurs maisons. Mais des épreuves bien autrement redoutables les attendaient à l'avènement d'Isabelle la Catholique, sœur d'Henri, dont le mariage avec le prince héritier d'Aragon, Ferdinand, avait unifié l'Espagne chrétienne (1474). A peine montés sur le trône, les *Rois catholiques* de-

mandèrent au pape Sixte IV la permission de créer un tribunal d'inquisition pour juger les hérétiques et confisquer les biens des coupables. Dans ce projet, qui fut froidement accueilli par l'opinion publique, Isabelle poursuivait surtout les intérêts de la foi, Ferdinand ceux de son trésor. Le pape accorda sans enthousiasme l'autorisation demandée, et vers la fin de l'année 1480, le tribunal, composé de deux moines dominicains, Miguel Morillo et San Martino, commença à fonctionner à Séville. Quatre jours après son institution, il condamnait déjà aux flammes six Marranes convaincus de trahison ou d'apostasie, et inaugurait par leur supplice la place de Séville qui reçut bientôt le nom de *Quemadero* (la fournaise). Un « édit de grâce » accorda ensuite aux Marranes, qui auraient conscience d'avoir *judaïsé,* un court délai pour confesser leur péché et en faire publiquement pénitence ; on publia même une liste de trente-sept faits constitutifs du crime de « judaïsme ». Tous les Espagnols étaient invités, sous peine d'excommunication, à signaler les relaps dont ils avaient connaissance ; on devine quelle part les vengeances particulières durent avoir aux dénonciations. « La manière de procéder, dit un écrivain

peu suspect de passion, était inouïe et capable de faire trember toute l'Espagne. On ne confronte point les accusés au délateur, et il n'y a point de délateur qui ne soit écouté. Un criminel flétri par la justice, un enfant, une femme, sont des accusateurs graves. Le fils peut déposer contre son père, la femme contre son époux, le frère contre son frère ; enfin, l'accusé est obligé d'être lui-même son propre délateur, de deviner et d'avouer le crime qu'on lui suppose, et que souvent il ignore [1]. »

Du premier coup il y eut quinze mille arrestations. La peine variait d'après l'importance de l'apostasie : pour les moins coupables on se contentait d'une solennelle pénitence accompagnée de « discipline » ; une faute plus grave entraînait la confiscation, la relégation dans un monastère, la prison perpétuelle ; les plus endurcis étaient condamnés à mort, mais le tribunal de l'Église « ayant horreur du sang » se contentait de constater le crime et renvoyait ensuite le coupable au juge royal qui prononçait la sentence définitive.

Les exécutions capitales se faisaient toujours

[1] L'abbé Bergier, *Dictionnaire de théologie*, IV, 340 (v° *Inquisition*).

par masses et en grande pompe, souvent devant le roi et la cour assemblée ; on les appelait *autodafés* (actes de foi). Revêtus d'une longue robe de bure (*san benito*) couverte de croix, de flammes peintes, et de figures de diables, les condamnés, suivis de la longue procession des simples pénitents, s'acheminaient au milieu des chants du peuple et des confréries. Arrivés au lieu du supplice, on leur faisait entendre un sermon, puis on les livrait aux flammes du bûcher ; quelquefois cependant on les étranglait au préalable. De janvier à novembre 1481, l'Inquisition fit ainsi brûler 398 personnes dans le seul district de Séville, 2,000 dans l'archevêché de Cadix. Bien entendu, la fortune des victimes était attribuée au trésor. Telle était l'avidité du roi qu'il permit des procès d'hérésie contre la mémoire de personnes décédées depuis longtemps ; si on les convainquait d'avoir judaïsé, leurs ossements étaient déterrés et livrés aux flammes, leur patrimoine partagé entre le fisc et le tribunal de l'Inquisition.

Le pape était loin d'approuver ces horreurs commises au nom de la religion. A diverses reprises, il exprima aux rois catholiques son mécontentement et modifia les formes arbitraires de

la procédure inquisitoriale. Mais Ferdinand connaissait la faiblesse du pontife, sa versatilité et ses besoins d'argent ; il en profita pour lui arracher de nouvelles concessions. De guerre lasse, Sixte IV autorisa l'introduction de l'Inquisition dans le royaume d'Aragon, et nomma l'archevêque de Séville juge d'appel suprême pour les procès d'hérésie, afin que les recours ne vinssent plus importuner le Saint-Siège.

L'année suivante (1483), la nomination d'un inquisiteur général communiqua un nouvel élan à la persécution. Ce poste échut au dominicain Thomas de Torquemada, homme d'une foi inexorable, à qui son fanatisme et sa cruauté ont valu une atroce immortalité. Au mépris des privilèges locaux, si chers aux populations espagnoles, une commission centrale et onze tribunaux provinciaux furent institués avec de pleins pouvoirs ; Torquemada rédigea sous le nom de *Constitutions* une sorte de code qui étendait aux deux royaumes les dispositions naguère appliquées dans la seule province de Séville. En quatorze ans, dit-on, ce code devait fournir quatre-vingt mille procès et faire six mille victimes, tant Juifs que Maures.

Le meurtre du grand inquisiteur d'Aragon,

Pierre Arbues (1485), vint à propos pour justifier ce surcroît de rigueur. Les auteurs du crime furent pendus après avoir eu les mains coupées, on brûla deux cents Marranes comme complices ; une infinité d'autres furent dépouillés de leurs biens et charges, et condamnés à faire pénitence. Bientôt les cachots regorgèrent de prisonniers à qui la torture était chargée d'arracher des aveux ; l'Espagne tout entière retentit du concert des accusations, des chants lugubres des pénitents, et des cris d'angoisse des martyrs. Désormais, à Tolède, à Barcelone et ailleurs, les auto-dafés se renouvellent tous les mois ; la fureur de l'Inquisition s'attaque même à des évêques et à de hauts fonctionnaires, à qui l'on ne pouvait reprocher d'autre crime que leur origine juive.

Le vent de persécution qui soufflait sur l'Espagne ne pouvait manquer d'atteindre les Juifs de religion, après les Juifs de race. Le judaïsme était la source vive où les Marranes venaient retremper leur foi et leurs espérances ; leurs épreuves n'avaient fait qu'accroître la sympathie qu'ils inspiraient à leurs anciens coreligionnaires et resserrer les liens secrets qui les unissaient. Aussi l'inquisition avait-elle reconnu du premier coup qu'elle ne triompherait de l'aversion obsti-

née des nouveaux chrétiens pour la religion catholique, que le jour où ceux-ci seraient privés de tout commerce avec les Juifs. Dès 1480, les Cortès renforcent l'édit qui renfermait les Juifs dans des quartiers distincts pourvus d'une seule porte d'entrée et de sortie. En 1485, Torquemada exige des rabbins de Tolède la promesse solennelle de dénoncer les Marranes qui pratiquent les rites israélites ; la même année on chasse les Juifs de la plupart des villes d'Andalousie. Si les Juifs échappèrent encore pendant quelques années à une proscription complète, désormais inévitable, ils le durent surtout à la haute situation qu'occupait alors à la cour des rois catholiques un des plus illustres représentants du judaïsme espagnol, don Isaac Abravanel, que nous avons déjà cité parmi les commentateurs de la Bible.

Né à Lisbonne d'une ancienne famille sévillane, qui prétendait descendre de David et avait produit des hommes d'Etat et des docteurs de mérite, Abravanel avait conquis par son intelligence, sa modestie et sa probité scrupuleuse, la faveur du roi de Portugal, Alphonse V, dont il géra les finances. Comblé d'honneurs et de biens, courtisé par les plus grands seigneurs du royaume,

il fit de son palais le rendez-vous des savants israélites, et usa de son crédit pour le bien de ses coreligionnaires opprimés ou nécessiteux. La mort d'Alphonse V changea le cours de la fortune d'Abravanel. L'un de ses plus puissants protecteurs, le duc de Bragance, fut mis à mort par le nouveau roi Jean II, et le pieux rabbin, averti du sort qui le menaçait lui-même, dut prendre la fuite. On permit à sa famille de le rejoindre, mais ses biens furent confisqués. Abravanel s'établit à Tolède et s'y consacrait exclusivement à ses travaux littéraires, lorsque Ferdinand et Isabelle lui confièrent l'administration de leurs finances (1484). Trésorier royal pendant huit ans, il justifia par ses talents la confiance des rois catholiques, et, comme à Lisbonne, put faire profiter ses coreligionnaires de sa faveur et de ses richesses.

Malheureusement, il n'était au pouvoir de personne de retarder indéfiniment l'heure suprême des Juifs d'Espagne. Le dernier fleuron de la couronne des Maures, Grenade, venait de tomber entre les mains des rois catholiques (1492), et il n'y avait désormais plus de place pour les descendants de Jacob dans l'Espagne reconquise tout entière par la croix. L'énorme butin que

firent les Espagnols à Grenade semblait d'ailleurs rendre l'activité commerciale des Juifs moins indispensable à la prospérité de l'Etat. Comment résister, dès lors, à la tentation de briser le dernier obstacle qui s'opposait à l'établissement de l'unité religieuse dans les royaumes catholiques ?

C'est du palais de l'Alhambra que Ferdinand et Isabelle lancèrent, le 31 mars 1492, l'édit qui prononçait l'exil de tous les Juifs d'Espagne ; on le proclama aussitôt dans tout le royaume à son de trompe. Les considérants de l'édit ne reprochaient aux Juifs ni l'usure, ni aucun autre crime de droit commun ; ils invoquaient uniquement l'intérêt de la foi catholique et les efforts incessants des Juifs pour entretenir les marranes dans leurs anciennes croyances. On laissait aux proscrits un délai de quatre mois pour liquider leurs affaires et on leur permettait d'emporter leur avoir, sauf toutefois le numéraire et certaines marchandises dont l'exportation était prohibée.

Vainement Abravanel offrit aux rois catholiques, au nom de ses coreligionnaires, des sommes considérables pour obtenir la révocation de l'arrêt d'exil : l'influence de Torquemada fut plus forte, et le lamentable exode dut s'accomplir. L'Espagne offrit pendant plusieurs mois un

spectacle navrant. A la douleur de quitter les tombes où leurs aïeux reposaient depuis douze siècles, de fuir un pays devenu pour eux une seconde patrie, dont la langue était la leur et où leur civilisation avait porté de si beaux fruits, s'ajoutait pour les Juifs le désespoir d'une ruine presque complète et l'affreuse incertitude du lendemain. Obligés de transformer en lettres de change leurs richesses d'or et d'argent, ils ne trouvaient à s'en procurer en quantité suffisante ni chez les vieux chrétiens dont le commerce était peu développé, ni chez les marranes qui craignaient de s'exposer, en les obligeant, aux vengeances de l'Inquisition. Puis, la mise en vente subite d'une si grande masse de propriétés en avait énormément déprécié la valeur : une maison s'échangeait contre une bête de somme, un vignoble contre une pièce de drap !

Dans ce déluge de calamités, les Juifs ne trouvèrent de soutien que dans l'ardeur de leurs convictions religieuses et dans l'étroite solidarité qui les unissait. Les abjurations furent rares, même dans l'aristocratie de savoir et de fortune ; les riches et les puissants se dépouillèrent en faveur des pauvres et prirent avec eux le chemin de l'exil (30 juillet 1492). On évalue à 300,000 le

nombre des bannis. La perte d'une population aussi nombreuse et aussi intelligente porta à la prospérité de l'Espagne un coup funeste dont elle ne s'aperçut que trop tard, étant grisée par le premier enthousiasme de la conquête de Grenade et de la découverte de l'Amérique. Tout l'or que l'Espagne retira pendant deux siècles des Indes ne l'empêcha pas de s'appauvrir de plus en plus, parce qu'en proscrivant les Juifs, et bientôt après les Morisques, elle amputa elle-même les bras dont le travail l'aurait plus enrichie que toutes les mines du Pérou. Le sultan Bajazet disait vrai lorsqu'en accueillant avec empressement une partie des fugitifs il s'écriait : « Vous appelez Ferdinand un monarque avisé ; est-ce parce qu'il a appauvri son empire et enrichi le mien ? »

IV

De terribles épreuves attendaient les Juifs à leur sortie d'Espagne. Le petit nombre de ceux qui furent reçus en Navarre, terre de tout temps inhospitalière aux Israélites, y fut bientôt relancé par la haine du roi d'Aragon, et dut opter de

nouveau entre la conversion et les douleurs de l'exode. En Italie, Gênes ferme ses portes aux fugitifs. A Rome, leurs propres coreligionnaires hésitent à les recevoir. A Naples, le roi Ferdinand Ier leur fit, il est vrai, bon accueil, et prit Abravanel à son service ; mais, à défaut de persécution, les Juifs rencontrèrent dans ses Etats un horrible fléau, la peste, qui, pendant une année entière, exerça ses ravages parmi eux. Plus triste encore fut le sort de ceux qui descendirent sur les côtes d'Afrique, surtout dans le royaume de Fez. La famine, l'incendie, la cupidité des naturels, se coalisèrent contre eux. Les uns furent vendus comme esclaves par des capitaines berbères, d'autres furent éventrés par des sauvages stupides qui cherchaient l'or dans leurs entrailles.

Environ 80,000 émigrants gagnèrent le Portugal sous la conduite du vieux rabbin Aboab. Ils espéraient, non sans raison, y être bien reçus. En effet, les rois de Portugal, depuis le XIIIe siècle, n'avaient jamais maltraité les Juifs. Les communautés de ce pays avaient même reçu une organisation plus régulière que partout ailleurs, avec un grand rabbin (*arrabi moor*) et sept juges de district (*ouvidores*) à leur tête,

chargés de veiller à la rentrée des impôts. Les Juifs portugais étaient riches et fastueux, souvent à l'excès. A diverses reprises les rois avaient fermé leurs portes aux prédicateurs fanatiques venus de Castille, et offert un asile aux Juifs échappés des massacres de la fin du XIVe siècle. Plusieurs d'entre eux prirent aussi à leur service des médecins, des financiers, des hommes d'Etat israélites : Alphonse V protège Abravanel et les deux Ben Yachia; plus tard, Jean II et Emmanuel emploient des astronomes juifs, José de Viseu et Abraham Zacuto, qui perfectionnent l'astrolabe et le calendrier planétaire.

Malgré ces précédents favorables, Jean II n'accorda d'abord aux réfugiés qu'un permis de séjour limité à huit mois ; ce terme expiré, les retardataires furent réduits en esclavage ; leurs enfants leur furent arrachés et déportés aux îles Saint-Thomas pour être élevés dans la religion catholique. Ceux qui s'étaient embarqués à temps ne furent guère mieux partagés : les capitaines de vaisseaux abusèrent indignement de leur détresse, leur extorquèrent des sommes très supérieures au prix de transport convenu et les jetèrent, à demi morts de faim et de maladie, sur des côtes désertes ou inhospitalières.

L'avènement du roi Emmanuel (1495) sembla d'abord promettre quelque répit aux souffrances des Juifs. Il les fit sortir de l'esclavage, les défendit contre les excitations fanatiques du clergé. Malheureusement. les suggestions de la politique l'emportèrent bientôt sur l'humanité et sur l'intérêt sainement entendu de l'État. Emmanuel avait demandé la main de l'infante Isabelle de Castille : on exigea qu'il insérât dans le contrat de mariage la promesse d'expulser de son royaume les Juifs et les Maures, indigènes ou immigrés. Le 24 décembre 1496 parut l'ordonnance qui laissait aux « infidèles » le choix entre l'exil, le baptême et la mort ; dix mois leur étaient accordés pour les préparatifs de départ. Une très faible minorité seulement s'étant décidée pour l'apostasie, Emmanuel, au mépris de la parole donnée, des lois du royaume, et des canons de l'Église, fit saisir et traîner de force aux fonts baptismaux tous les enfants juifs âgés de moins de quatorze ans. Alors se produisirent des scènes déchirantes : on vit des parents s'immoler eux-mêmes et leurs enfants plutôt que d'accepter cette tyrannie des consciences ; d'autres embrassèrent le christianisme, afin de n'être pas séparés de leur famille.

Encouragé par ces succès partiels, le roi refusa définitivement aux Juifs les moyens de transport qu'il leur avait promis et les tint enfermés à Lisbonne dans une étroite réclusion. Les souffrances de la captivité, la famine, enfin, la violence ouverte finirent par avoir raison de leur résistance obstinée ; tous les Juifs portugais ou venus d'Espagne se résignèrent au sacrifice de leur foi, à l'exception d'un petit nombre qui parvint à s'échapper et de quelques âmes héroïques, comme le grand rabbin Simon Maïmi, qui acceptèrent avec joie le martyre. Un « édit de tolérance » (30 mai 1497), pour faciliter la transition, exempta les nouveaux convertis pendant vingt ans de toute accusation fondée sur l'observance des rites juifs ; passé ce délai, les procès d'hérésie seraient jugés dans les formes, mais les biens des condamnés seraient dévolus à leurs héritiers et non au trésor royal. Quant aux Marranes relaps venant d'Espagne, ils furent tous expulsés sans pitié.

Lorsque le seizième siècle se leva, il n'y avait plus de Juifs déclarés dans la péninsule ibérique.

LIVRE IV

LA DÉCADENCE

(1500-1750)

CHAPITRE XIII

RENAISSANCE ET RÉFORME

Sommaire : § 1. Caractère de la révolution intellectuelle du xvie siècle. L'affaire du Talmud en Allemagne. Pfeffercorn, les Dominicains de Cologne et Reuchlin. Première victoire de l'esprit nouveau. — § 2. Luther et les Juifs. Renaissance des études hébraïques parmi les catholiques et les protestants. Influence de la Bible sur l'esprit protestant. — § 3. Ecoles juives d'Italie. Leur origine ; savants de Naples ; Emmanuel Romi. Elie del Medigo, les Abravanel, Azaria de' Rossi. Condamnation du Talmud et décadence des écoles italiennes. — § 4. Savants hollandais et levantins. Ecole de Safed : Joseph Caro et Isaac Louria.

I

Au moment où l'expulsion des Juifs d'Espagne inaugure pour le judaïsme tout entier une périod

de trois siècles de confusion, d'abaissement intellectuel et d'agitations stériles, qu'on peut appeler son véritable moyen âge, le moyen âge proprement dit expirait dans l'Europe chrétienne. L'avènement d'un esprit nouveau, préparé par la décadence du régime féodal et par la constitution définitive des grandes nationalités modernes, fut surtout accéléré par trois évènements : l'invention de l'imprimerie, les découvertes géographiques des Espagnols et des Portugais, et la prise de Constantinople par les Turcs, qui amena en Italie et de là dans le reste de l'Europe toute une légion de savants grecs, dépositaires des traditions fécondes de l'antiquité. La Renaissance dans l'ordre intellectuel, la Réforme protestante dans l'ordre religieux, sont les deux faces de la révolution profonde qui s'opère dans les intelligences au commencement du XVI[e] siècle.

Chose curieuse, le premier triomphe de cet esprit nouveau sur les champions attardés du moyen âge eut pour occasion la race juive, si déshéritée alors, et le livre dans lequel sa pensée s'était comme incorporée depuis dix siècles, le Talmud. La nouvelle attaque contre ce livre, déjà brûlé sous saint Louis et condamné par Benoît XIII, partit de Cologne, foyer de l'In-

quisition dominicaine en Allemagne, métropole de ces esprits étroits et fanatiques, aveugles aux clartés naissantes, que les précurseurs de Luther devaient bientôt flétrir du nom d'« obscurants ».

Un juif converti, Joseph Pfeffercorn, pamphlétaire ignorant et vulgaire, servit de prête-nom aux trois chefs de cette croisade de plume, l'inquisiteur dominicain Hochstraten, et ses séides Ortuin Gratius et Arnaud de Tongres. Dans ses écrits, tour à tour virulents et doucereux, il dénonça, à grand renfort de calomnies, l'obstination invétérée des Juifs, leur usure, leurs blasphèmes et leurs prétendus crimes ; il concluait en demandant aux princes de confisquer et de détruire leurs livres, arsenal de leurs superstitions ; puis, si ce remède ne suffisait pas, de les chasser de leurs territoires, ou tout au moins de les réduire aux métiers les plus sordides, les plus avilissants.

Les intrigues de Pfeffercorn firent d'abord quelque impression sur l'esprit mobile de l'empereur Maximilien, assiégé d'ailleurs par les prières de sa sœur Cunégonde ; le pamphlétaire fut gratifié d'une commission générale qui l'autorisait à saisir, à examiner et à détruire à son choix les livres des Juifs dans toutes les parties de l'Em-

pire. Malheureusement pour Pfeffercorn et ses patrons, le sénat de Francfort, où il commença sa tournée, montra peu d'empressement à le seconder. De leur côté les Juifs agirent énergiquement auprès de l'empereur, et le décidèrent à transférer à l'archevêque-électeur de Mayence les pouvoirs exorbitants que s'était fait attribuer leur dénonciateur. L'archevêque devait s'éclairer de l'avis des diverses Facultés de théologie, et consulter principalement trois docteurs en renom, au nombre desquels se trouvait le fameux Reuchlin.

Reuchlin, dont les écrits ont si puissamment contribué à ranimer en Europe le goût des humanités, n'était pas un ami des Juifs ; dans sa jeunesse il avait même publié à leur sujet un mémoire où respirent toutes les passions, tous les préjugés de son temps. En revanche il s'était appliqué avec la plus grande ardeur à l'étude de la langue et de la littérature hébraïques. Jusqu'à un âge avancé il ne négligea aucune occasion de s'y perfectionner : à Vienne, il prend des leçons du juif Loans, en Italie, du juif Sforno ; il écrit en latin une grammaire hébraïque, la première qui ait été composée par un savant chrétien ; il se laisse même séduire par le mirage des re-

cherches cabbalistiques, et publie un livre enthousiaste intitulé : « *Le mot mirifique* » dont le sens était : seuls les Juifs ont connu le véritable nom de Dieu. Plus tard il donnera un traité complet de la Cabbale, dédié au Pape.

Erudit curieux et passionné, Reuchlin ne pouvait manquer de s'indigner du projet barbare de Pfeffercorn et de ses acolytes. Le volumineux mémoire qu'il adressa à l'électeur de Mayence concluait avec force en faveur de la conservation du Talmud — qu'il avouait n'avoir jamais ouvert — et surtout des livres cabbalistiques, où la vérité du christianisme trouvait, disait-il, une éclatante confirmation. Ce qui lui fait plus d'honneur, c'est qu'élevant le débat, il réfutait les calomnies propagées contre les Juifs, repoussait comme dénuée de sens l'accusation d' « hérésie » appliquée à leurs croyances, et insinuait finalement qu'en vertu des lois romaines, ils étaient citoyens de l'Empire au même titre que leurs détracteurs. Il terminait par la proposition de créer dans chaque Université deux chaires d'hébreu, le meilleur moyen de combattre le judaïsme étant d'essayer d'abord de le comprendre (1510).

L'avis de Reuchlin, quoique isolé, excita au

plus haut degré la colère des dominicains. Ils cherchèrent à le mettre en contradiction avec lui-même (ce qui n'était point difficile), et laissèrent entendre qu'il avait été acheté par les Juifs — calomnie qu'on a rééditée dans des circonstances analogues contre Lessing au XVIII[e] siècle, contre Strauss au XIX[e]. La réponse de Reuchlin ne se fit pas attendre : ce fut un vigoureux pamphlet, le *Miroir des yeux*, écrit en allemand, et dont on s'arracha partout les exemplaires. Le *Miroir des yeux* devint le signal d'une guerre de plume qui se poursuivit pendant plusieurs années avec un acharnement égal des deux côtés; l'attention se détourna peu à peu des Juifs et du Talmud, pour se concentrer sur leur défenseur officieux que les dominicains accusaient d'hérésie et cherchaient à perdre auprès de l'empereur. Le *Miroir* fut condamné au bûcher par la Sorbonne, l'auteur assigné à comparaître devant un tribunal inquisitorial à Mayence.

Reuchlin, d'abord intimidé, puisa bientôt un nouveau courage dans l'audace même de ses ennemis qui rejetaient tout compromis ; la haute situation qu'il occupait dans l'administration, sa renommée universelle d'érudit, enfin l'appui de l'opinion publique qu'il avait éveillée, lui per-

mirent une résistance efficace. Une merveilleuse satire, œuvre collective et anonyme des champions de l'*humanisme*, les *Lettres des hommes obscurs*, mit les rieurs de son côté ; puis il en appela de la juridiction partiale de ses ennemis au pape Léon X, pontife fastueux, assez sceptique, grand protecteur des artistes et des littérateurs. En première instance, l'évêque de Spire, chargé par le pape de connaître de l'affaire, décida contre les dominicains; ceux-ci ne se tinrent pas pour battus et évoquèrent le procès à Rome même. Là, en dépit des intrigues de Hochstraten, des hésitations du pape, et de la lenteur calculée de la procédure, la cause du bon sens et des lumières obtint également la majorité dans le collège des cardinaux. Léon X suspendit indéfiniment le prononcé du jugement, et le grand inquisiteur dut repartir pour Cologne avec sa courte honte (1516).

Pour la première fois la torche des dominicains avait pâli devant la clarté de l'esprit nouveau qui se levait sur le monde; ce résultat était plus important que l'absolution momentanée du Talmud, objet primitif du débat, qui, à quelque temps de là, commença à s'imprimer à Anvers, avec privilège du pape Léon X.

II

La Réforme, dont le triomphe des humanistes et de Reuchlin avait été comme le prélude, ne se montra pas, dès ses débuts, plus favorable au judaïsme que l'Eglise catholique. Son premier apôtre, Luther, écrivit même à la fin de sa vie un pamphlet contre les Juifs qui dépassa de beaucoup en violence et en calomnie tout ce qui était sorti de la plume des dominicains de Cologne; pendant plus de deux siècles le protestantisme allemand ne tiendra pas un autre langage. Toutefois, si la Réforme n'apporta pas immédiatement à la situation des Juifs une amélioration bien sensible, elle lui prépara à un double égard un avenir meilleur.

D'une part, la lutte contre le protestantisme absorbant désormais toutes les forces vives de l'Eglise catholique, celle-ci se montra plus tiède à combattre les Juifs, réduits d'ailleurs à l'impuissance par leur isolement social et la déchéance de leurs écoles. Dans les pays où les Juifs continuaient à être tolérés, les persécutions, soit des princes, soit des populations, devinrent moins

fréquentes et moins implacables. « L'esprit du siècle, disait l'évêque Sadolet, ne veut plus de sang. » Si l'on songe que le savant évêque écrivait à la veille des atroces guerres de religion, il sera plus juste de dire que le fleuve de sang coula dans un autre lit.

En second lieu, la Réforme peut être considérée, sous bien des rapports, comme un retour de l'esprit chrétien à la Bible, encore plus qu'à l'Evangile. Aussi Luther, si hostile aux Juifs, est-il l'auxiliaire de Reuchlin dans le relèvement des études hébraïques. « Apprendre ou enseigner l'hébreu, disait-il, est une partie intégrante de la religion. » Lui-même en avait une connaissance sérieuse, et surtout un sentiment très vif du génie de la langue hébraïque, comme le prouve sa belle version allemande de la Bible, qui supplanta la Vulgate latine dans le monde protestant (1523). Par les écrits du franciscain Nicolas de Lyra, théologien français du XIVe siècle, Luther connut l'exégèse de Raschi, et paraît s'en être inspiré.

Cette vulgarisation de l'étude de l'hébreu et de la Bible était toute une révolution. L'Eglise catholique, défiante de l'esprit d'examen que développe infailliblement le recours aux sources originales, avait réussi à l'empêcher pendant

tout le moyen âge, du moins chez les laïques : Innocent III leur avait interdit la lecture de l'Ancien Testament ; le concile de Toulouse, en 1229, avait ordonné de brûler les versions de la Bible en langue vulgaire. Mais au lendemain de la Renaissance des études classiques, le courant du siècle était si fort qu'il fut impossible à l'Eglise d'y résister plus longtemps. Elle se plia donc habilement à la nécessité, et quelques-uns de ses plus éminents représentants prirent une part active à cette renaissance hébraïque. La Bible fut traduite successivement dans la plupart des langues modernes, et la plus célèbre Bible *polyglotte* fut entreprise par les soins d'un successeur de Torquemada, le cardinal Ximénès de Cisneros. Vers la même époque, un dominicain français, Guillaume Haquinet Petit, confesseur de François I[er], provoque la création de chaires d'hébreu aux universités de Paris et de Reims ; un évêque, Augustin Giustiniani, écrit ou signe une traduction latine du *Moré* de Maïmonide ; un cardinal italien protège l'hébraïsant juif Abraham de Balmes, et Clément VII accepte la dédicace du traité de Reuchlin sur la Cabbale.

Cependant si la Bible, la littérature rabbinique, et même la Cabbale, trouvèrent parmi les

érudits catholiques d'Italie de fervents adeptes, ce furent surtout les protestants qui se mirent avec persévérance et succès à l'école des savants juifs. La Bible rabbinique, éditée à Anvers par Daniel Bomberg, les travaux grammaticaux des Kimhi et d'Elie Levita, servirent de base à des recherches érudites qui produisirent au XVII[e] siècle avec l'école hollandaise, Buxtorf, Surenhuys (le traducteur de la *Mischna*) et Wolf, des œuvres remarquables de lexicographie, de traduction, de bibliographie et de critique. La Bible ne devint pas seulement l'objet de l'étude passionnée et minutieuse des savants, elle imprégna de son esprit les hommes d'action, les apôtres et les martyrs du protestantisme. Coligny, d'Aubigné, les huguenots de France, les puritains d'Angleterre, parlent presque involontairement la langue des juges et des prophètes d'Israël, et en évoquent le souvenir par leur génie austère, enthousiaste et démocratique. Si misérable que fût le présent de la race juive, c'était une sorte de consolation pour elle de voir son passé ressuscité inspirer dans les controverses, guider sur le champ de bataille, et soutenir jusque dans la flamme des bûchers, toute une légion de héros qui n'étaient pas nés dans son sein. Parfois d'ailleurs la connaissance

plus approfondie de l'antique littérature hébraïque produisit une intelligence plus saine des destinées des Juifs depuis la dispersion, quelque pitié pour leurs épreuves, quelques vœux pour leur relèvement. Un prêtre catholique, Richard Simon, le fondateur de l'exégèse scientifique, ne refuse pas sa sympathie à la race persécutée ; un ministre protestant, Basnage, est le premier historien impartial du judaïsme moderne ; au XVIIIe siècle, Herder, qui révéla au public lettré le vrai génie de la poésie hébraïque, correspond avec Mendelssohn et complète l'œuvre de Lessing.

III

Les écrivains juifs jouèrent surtout dans le grand mouvement de la Renaissance un rôle de pédagogues et d'initiateurs ; quant à leur production littéraire, quoique toujours très féconde, et infiniment multipliée par le secours de l'imprimerie, elle pâlit à côté des œuvres originales de la période espagnole et française. C'est parmi les israélites émigrés d'Espagne et de Portugal, en Hollande, en Turquie, surtout en Italie, que l'on

retrouve encore le plus de rabbins animés d'un véritable zèle scientifique.

Les Juifs d'Italie n'étaient sortis de leur indifférence pour les travaux littéraires que vers le XIe siècle, lorsqu'un grand nombre de leurs coreligionnaires avaient immigré d'Afrique en Sicile, fuyant les premières persécutions musulmanes. Jusque-là l'Italie juive n'avait produit que des ouvrages mystiques, comme le commentaire de Sabbataï Donnolo, ou des compilations mêlées d'histoire et de légende, telles que le *Josippon* ou faux Josèphe. Le passage d'Ibn Ezra à Rome éveilla le goût des études d'exégèse et de grammaire. Dès cette époque un Juif de Rome, Nathan ben Jechiel, compose le premier lexique talmudique, l'*Aruch*, ouvrage demeuré classique. Au XIIIe siècle, nous avons vu l'empereur Frédéric II pensionner à Naples des savants juifs qui traduisirent pour lui des livres arabes; plus tard Robert d'Anjou, roi de Naples, s'inspire de cet exemple, et prend à son service le provençal Calonymos, érudit, moraliste et satirique distingué. A la même époque Menahem Recanate brilla dans le critique biblique, et le créateur de la poésie italienne, Dante, eut, dit-on, pour ami un poète hébreu qui cultiva avec

talent, dans ses poésies et ses nouvelles, une muse légère, bientôt censurée par les orthodoxes. Ce poète moqueur, Emmanuel Romi (1265-1330), était, dans la vie privée, un médecin fort sérieux, rigide observateur des prescriptions rituelles ; il a même commenté certaines parties de la Bible, et imité, de bien loin il est vrai, la *Divine Comédie* de son grand contemporain.

Au xve et au xvie siècle, l'arrivée successive des transfuges de France et d'Espagne communiqua un nouvel élan à la littérature rabbinique d'Italie. Elle s'essaie dans des genres nouveaux : l'archéologie avec Abraham de Porteleone, la chronique historique ou plutôt le martyrologe avec Usque et Joseph Cohen, la géographie avec Abraham Farissol. Le judaïsme italien prit aussi une part active à la propagation de l'imprimerie, ainsi qu'à la transformation des études philosophiques et linguistiques. Padoue eut, vers 1475, un professeur israélite, Elie Del Medigo, originaire de Candie. Philosophe original, auteur d'un traité semé d'idées hardies (l'*Examen de la loi*), Del Medigo fut le maître et l'ami du jeune prince Pic de la Mirandole, l'enfant prodige, si célèbre par son savoir encyclopédique. Mais plus sage que son enthousiaste disciple, le philosophe juif

ne se laissa pas griser par la fumée de la Cabbale, dont il combattit sans relâche les adeptes, ligués avec les rabbins obscurants d'Allemagne.

Parmi les rabbins venus d'Espagne, la famille d'Abravanel mérite une mention spéciale. Le chef de la famille, Isaac Abravanel, successivement ministre de quatre rois, dut fuir de Naples devant l'invasion française, erra de ville en ville et vint mourir à Venise en 1506. L'un de ses fils, Samuel, dignement secondé par une femme d'élite, resta à Naples où sa maison opulente fut le rendez-vous des savants hébraïsants d'Italie. Un autre, Juda Léon, aussi connu sous le nom de Léon l'Hébreu et de Léon *Medigo*, parce qu'il fut médecin du vice-roi Gonzalve de Cordoue, cultiva l'astronomie et composa en italien un remarquable ouvrage de philosophie mystique, les *Dialogues d'amour*, bientôt traduit en français.

L'importante communauté de Mantoue produisit aussi au XVIe siècle un savant de haute portée, Azaria de' Rossi (1514-1577), qui s'éleva le premier à la véritable intelligence des conditions de l'exégèse biblique, et eut l'idée de rapprocher les écrits talmudiques des renseignements fournis par les documents païens de la même époque. De' Rossi partage avec Richard

Simon l'honneur d'avoir été le précurseur de l'école critique moderne.

Vers le milieu du XVIe siècle, la papauté créa une commission permanente, la Congrégation de l'Index, chargée de proscrire tous les livres dangereux pour la foi. Le Talmud, le Zohar et une foule de commentaires de ces deux ouvrages furent parmi les premiers livres condamnés; mais tandis que l'arrêt qui frappait les écrits cabbalistiques, dont la perte eût été peu regrettable, demeura sans exécution, le Talmud fut brûlé à Rome, en 1553, à Crémone, en 1559. Plus tard la censure ecclésiastique autorisa la réimpression du Talmud, mais en supprimant le titre du livre et tous les passages hostiles ou prétendus hostiles à la religion chrétienne.

La destruction et la mutilation d'un si grand nombre d'écrits, les proscriptions locales, le système partout généralisé des *ghettos* et des sermons de conversion, amenèrent le déclin des écoles italiennes. Elles produisirent néanmoins au XVIIe et au XVIIIe siècle quelques rabbins érudits et hardis, quelques poètes d'une réelle valeur. Rappelons seulement deux noms célèbres : Léon Modena, rabbin de Venise, équivoque adversaire de la Cabbale, et auteur d'un traité en italien sur

les *Rites juifs ;* et un poète plein de feu et d'harmonie, qui, poursuivi par les rabbins à cause de ses rêveries messianiques, traîna en divers pays une existence malheureuse, Moïse Hayem Luzzato (vers 1735).

IV

Si l'Italie, au moment de la Renaissance, maintint la tradition des recherches philosophiques et de la science indépendante au sein du judaïsme, le genre apologétique et polémique trouva d'éloquents représentants en Hollande avec Orobio de Castro et Manassé ben Israël. Quant aux commentaires sur le Talmud et la Cabbale, ils sortirent pour la plupart des écoles de Pologne, dont nous parlerons plus tard, et de celles de Turquie, vivifiées par un double courant venu de Grèce et d'Espagne. En particulier, la Palestine devint aux xv[e] et xvi[e] siècles le rendez-vous de rabbins distingués originaires de tous pays : Estor Farhi, rabbin français, étudie les antiquités judaïques ; Obadia di Bertinoro commente la Mischna ; Berab cherche à restaurer l'ancienne organisation rabbinique et la *semikha* (apposition

solennelle des mains), depuis longtemps tombée hors d'usage. L'école de Safed, siège du rabbin Berab, fut aussi le principal foyer des rêves messianiques ; là vécurent deux hommes dont les écrits et les paroles ont été presque divinisés par l'admiration trop facile de leurs contemporains : Joseph Caro et Isaac Louria.

Joseph Caro (1488-1575), né en Espagne, partisan et disciple de Berab, à la fin d'une vie partagée entre des visions prophétiques, l'ascétisme outré et l'étude approfondie du Talmud, mit au jour un nouveau Code talmudique, le *Schulchan Aruch*, qui réussit à absorber et à supplanter tous les ouvrages antérieurs de ce genre[1]. Ce livre, qui resta longtemps le manuel classique des talmudistes, témoigne, au dire des meilleurs juges, de plus de labeur que de critique ; sec et rigoriste, il transforme en lois inflexibles les moindres opinions des anciens docteurs, sans tenir compte des temps, des lieux et des circonstances. Par là il a contribué à immobiliser le judaïsme jusqu'à Mendelssohn, et a fourni une justification apparente à bien des attaques pas-

[1] Le *Schulchan Aruch* est divisé en quatre livres : *Orah hayyim* (culte intérieur), *Yoré Déa* (choses prohibées), *Even Ezer* (droit matrimonial), *Hôschen mischpat* (droit civil et pénal).

sionnées que le simple texte du Talmud, lu et compris impartialement, réfute souvent sans peine.

Quant à Isaac Louria (1534-1572) ce fut un visionnaire émérite, grand hanteur de tombeaux, grand évocateur de *tanaïm* célèbres, grand inventeur de pratiques superstitieuses. Ses rêveries, celles de son contemporain Moïse Cordovero, et de son disciple Hayem Vital le Calabrais, ont été la source d'une nouvelle littérature cabbalistique encore plus riche en écrits apocryphes et en ténébreuses divagations que l'école du XIII[e] siècle. La cabbale, comme un poison subtil, se glissa dans les veines du judaïsme et l'infecta tout entier, en même temps que l'abus des études talmudiques mal dirigées le pétrifiait. Il a fallu la prodigieuse souplesse de la race juive, unie à une rare tenacité, pour ne pas succomber à l'action dissolvante de ces deux fléaux, qui arrêtèrent pendant près de trois siècles ses progrès intellectuels.

CHAPITRE XIV

LES *SEFARDIM* EN ITALIE, EN TURQUIE ET EN HOLLANDE

SOMMAIRE : § 1. *Sefardim* et *Askenazin*. Juifs d'Italie. Politique favorable des républiques commerciales et des papes de la Renaissance. Samuel Molcho et David Rubeni. Réaction et persécutions dans les Etats pontificaux. — § 2. Turquie. Les sultans et les Juifs. Joseph Nasi, duc de Naxos. Condition légale des Juifs de l'empire ottoman ; principales communautés. — § 3. Portugal. Condition des marranes portugais. Massacre de Lisbonne. Introduction de l'Inquisition. — § 4. Premier établissement des marranes à Amsterdam. Développement et prospérité des Juifs d'Amsterdam. L'excommunication rabbinique ; Uriel da Costa. Baruch Spinoza. — § 5. Colonies des Juifs de Hollande ; Hambourg, Brésil, Surinam, Manassé ben Israël et Cromwell. Retour des Juifs en Angleterre.

I

Au XVIe siècle se dessine la grande division des Juifs d'Europe en *Sefardim* (Juifs espagnols et portugais) et *Askenazim* (Juifs allemands et polonais)[1]. Cette division embrasse à peu de chose

[1] Aschkenez est dans la Bible (Genèse, x, 3) le nom d'un des fils de Gomer : il est considéré par les rabbins comme l'ancêtre des Allemands. Sefarad est le nom biblique de l'Espagne.

près toutes les contrées où les Juifs étaient tolérés, car là même où il existait des communautés indigènes, nombreuses et anciennes, leur caractère distinctif fut peu à peu modifié par le flot d'émigrants venus, soit de la péninsule ibérique, soit de l'Allemagne. En Turquie, en Hollande, et bientôt après en Angleterre, l'élément espagnol devint prédominant ; au contraire, l'élément allemand régna presque exclusivement, non seulement dans l'empire, mais encore dans les pays slaves et notamment en Pologne.

Juifs allemands et espagnols ne se distinguaient pas seulement par la langue et l'origine, mais par les rites de leurs synagogues, leurs pratiques et leur physionomie morale. Le contraste apparaissait bien nettement dans les contrées d'Orient où les communautés des deux langues, subdivisées d'ailleurs à l'infini, vivaient côte à côte sans se confondre, sans s'unir même par le mariage.

Les *Askenazim*, fervents adeptes du Talmud et fidèles aux vertus de famille traditionnelles dans la race juive, mais déprimés par l'effet d'une contrainte séculaire, étaient négligés dans leur tenue, parlaient un jargon pauvre et corrompu, mélange informe d'hébreu et d'allemand, assai-

sonné de débris du vieux français de Champagne; ils poussaient souvent la piété jusqu'à la superstition et rejetaient en bloc les études profanes.

Les *Sefardim*, d'autre part, avaient conservé de leur ancienne et brillante civilisation le goût d'un langage plus pur et plus orné, l'amour du luxe, une allure fière et un instinct de domination qui leur assuraient la suprématie partout, là même où ils se trouvaient en minorité; ils affectaient un certain dédain pour leurs coreligionnaires de langue allemande et s'en distinguaient avantageusement par leurs travaux de philosophie, d'histoire et de mathématiques.

Entre ces deux grands groupes qui se partageaient en quelque sorte le judaïsme, les Juifs d'Italie occupaient une place intermédiaire tant par la situation géographique que par le rite et les mœurs. Nous avons dit quelques mots de leurs travaux littéraires au moyen âge; leurs destinées matérielles offrent moins d'intérêt. Comme les peuples heureux, ils n'ont pas d'histoire. Répandus, malgré leur petit nombre, dans toutes les parties de la péninsule, ils avaient leurs principaux établissements à Rome et à Naples, ainsi que dans les républiques commerçantes de Pise et de Venise, dont le Sénat les

chassa et les rappela tour à tour. Ancône et Bologne, villes pontificales, Mantoue, Ferrare et Padoue avaient aussi des communautés considérables; celle de Livourne ne se développa que sous les Médicis. Le morcellement des territoires, la douceur relative des mœurs, expliquent comment les Juifs d'Italie ne furent pas, durant le moyen âge, l'objet d'une expulsion générale ou d'une persécution sérieuse; il faut venir jusqu'à la fin du xv[e] siècle pour trouver une campagne de conversion un peu notable, celle de Bernardin de Feltre, et une expulsion définitive, celle des Juifs de Sicile, conséquence fatale de l'exil des Juifs de l'Espagne, dont la Sicile était alors une dépendance.

Le bannissement des Juifs français en 1394, celui des Juifs espagnols en 1492, amenèrent un grand nombre d'émigrants israélites dans les Etats italiens. Les premiers s'étaient surtout établis dans le Nord, en Piémont et en Lombardie; les seconds, repoussés de Gênes par les autorités et de Rome par leurs propres coreligionnaires, furent mieux accueillis à Naples, à Florence et à Ferrare. Bientôt ils y furent rejoints par un nouveau courant d'émigrants, celui des Marranes qui s'échappaient peu à peu d'Espagne et de

Portugal, pour se soustraire à l'inquisition tyrannique du Saint-Office. Dans la plupart des villes où les Marranes fugitifs étaient accueillis, ils ne tardaient pas à rejeter leur faux masque de catholiques, et reprenaient ouvertement leurs noms juifs et leur ancien culte. Quelques-uns d'entre eux fondèrent des maisons de banque importantes dans les républiques commerciales, qui avaient vite compris tout le parti qu'elles pouvaient tirer de leur intelligence et de leurs relations répandues dans le monde entier. Gênes, il est vrai, leur refusa l'hospitalité, et Venise, dès 1516, enferma ses Juifs, dans un quartier séparé, le Ghetto ; mais cette injuste réclusion n'empêcha pas la florissante république d'utiliser les services des Juifs en Orient ; les communautés de la Morée, conquise à cette époque par les Vénitiens, prirent même un grand essor sous leur domination.

L'attitude du saint-siège envers les Juifs au moment de la proscription espagnole fut d'abord très bienveillante. Alexandre VI, Jules II, Léon X, plus préoccupés de l'extension de leur pouvoir temporel, de l'enrichissement de leur famille et du progrès des arts que des intérêts de la foi catholique, eurent des médecins juifs au mépris

des prohibitions canoniques si souvent répétées, et firent bon accueil aux Marranes. Clément VII témoigna même une faveur bizarre à deux aventuriers juifs qui remplirent l'Italie et l'Orient du bruit de leurs visions et de leurs prophéties messianiques : l'enthousiaste et naïf Samuel Molcho, natif de Portugal, et l'imposteur David Rubeni, qui se disait député en Occident par les Juifs de l'Arabie centrale. Le pape professait un grand respect pour les sciences occultes et la cabbale ; il avait même, on l'a vu, accepté la dédicace du traité cabbalistique de Reuchlin. Aussi ne négligea-t-il rien pour sauver Molcho des bûchers de l'Inquisition et lui faciliter son évasion de Rome. Le couple d'aventuriers n'en fit pas moins une triste fin. L'empereur Charles-Quint les jeta tous les deux aux fers ; le Portugais, qui était le plus digne de pitié, fut brûlé à Mantoue ; son compagnon languit obscurément dans les cachots du saint-office jusqu'à sa mort.

La politique si humaine des papes envers les Juifs changea tout-à-coup au milieu du XVI[e] siècle. Les conquêtes rapides de la Réforme provoquèrent au sein de l'Eglise catholique une énergique réaction contre le relâchement général dans la discipline, le dogme et les mœurs

qui s'était introduit au temps de la Renaissance. Le concile de Trente fixa d'une manière définitive les principes du catholicisme ; une nouvelle papauté s'éleva, moins brillante mais plus respectable, plus sévère et dominée par le nouvel ordre des Jésuites. Le Judaïsme ne tarda pas à ressentir le contre-coup de ce grand changement. Dès 1552, une accusation de meurtre rituel faillit un jour amener l'extermination des Juifs de Rome. Bientôt après, un pape fanatique, Paul IV, remit en vigueur les anciennes lois canoniques qui interdisaient aux Juifs l'exercice de la médecine, l'acquisition des biens-fonds, tout commerce, excepté la vente des vieux habits. Bien plus, suivant l'exemple que Venise avait donné, il enferma les Juifs dans un Ghetto et leur imposa un costume spécial. Quant aux Marranes, établis en grand nombre à Ancône qu'ils enrichissaient par leur négoce avec le Levant, il les fit jeter en prison, confisqua leurs biens et les déporta en masse. Vingt-quatre d'entre eux, qui refusaient de signer une profession de foi catholique, furent brûlés (1556). Effrayés par cet exemple, les Marranes des Etats pontificaux se réfugièrent sur les terres du duc d'Urbin ; mais ce petit prince, qui les accueillit d'abord avec

bienveillance, dans l'espoir d'attirer le commerce d'Ancône à son port de Pesaro, les chassa impitoyablement lorsque son projet eut échoué.

En 1569, le pape Pie V décréta l'expulsion de tous les Juifs de ses Etats hormis ceux d'Ancône et de Rome. Plus de mille familles durent émigrer. Celles qui restèrent furent contraintes, comme jadis en Espagne, d'assister régulièrement à des sermons de conversion. Rappelés et protégés par Sixte-Quint, les Juifs des Etats pontificaux furent de nouveau expulsés en partie par Clément VIII, au moment où l'extinction de la maison d'Este fermait aux Marranes leur dernier asile en Italie, Ferrare. Ces crises continuelles, qui rappellent l'histoire des Juifs de France au XIVe siècle, se reproduisent sous l'influence des progrès de la domination espagnole dans plusieurs autres Etats de la péninsule : le royaume de Naples chassa les Juifs en 1541, Gênes en 1550, Milan en 1597. Dès lors, la plupart des Sefardim fugitifs ne firent plus que traverser l'Italie pour aller s'établir dans l'empire turc.

II

Comme jadis les califes de Bagdad et de Cordoue, les nouveaux maîtres de Constantinople, Mahomet II et ses premiers successeurs, appréciaient l'activité commerciale des Juifs et leurs talents divers. Bajazet II, Sélim et Soliman le Magnifique eurent des médecins israélites qui appartenaient pour la plupart à la famille des Hamon. Sous le fils de Soliman II, un Marrane revenu à la foi de ses pères occupa une situation encore plus élevée. Joseph *Nasi* (Juan Miquès), devenu maître d'une immense fortune par son mariage avec la fille de l'opulente et bienfaisante patricienne Dona Mendesia Gracia, avait si bien conquis la faveur du prince héritier Sélim que celui-ci, à son avènement au trône, le nomma duc de Naxos et de douze des Cyclades les plus importantes (1566). Pendant tout le règne de Sélim, Joseph Nasi jouit d'une influence dont il fit profiter ses coreligionnaires; c'est ainsi qu'ayant obtenu la cession de la ville de Tibériade, il la releva de ses ruines et y acclimata la culture de la soie. Il joua aussi un rôle dans les affaires

diplomatiques de son temps ; Venise, les Pays-Bas, le roi de France dont il était le créancier, sollicitèrent son alliance ou complotèrent sa chute. Nasi, qui péchait par un excès d'orgueil et un manque de suite dans les projets, fut à demi disgracié sous le règne suivant, et à sa mort sa fortune fut même confisquée ; mais son influence passa à deux autres personnages juifs qu'on trouve mêlés pendant longtemps aux négociations les plus délicates de la Porte, et aux ténébreuses intrigues du sérail : un médecin, Salomon Askenasi, que le sultan accrédita auprès de la république de Venise comme ambassadeur extraordinaire, et une femme, Esther Kiéra, qui périt massacrée par les Sipahis révoltés.

Les Juifs de l'empire ottoman, astreints seulement au paiement de la taxe des étrangers (*Kharadj*), jouissaient sous la tutelle de leurs rabbins d'une grande liberté. Leurs intérêts étaient représentés auprès de la Porte par un grand-rabbin responsable (*Misrachi*) et par un dignitaire plus particulièrement politique, le *Kahya*. Les communautés juives étaient réparties sur toute la surface de l'empire : on en trouvait en Grèce (Arta, Thèbes, Patras), dans les îles Ioniennes (Corfou), en Crète (la Canée),

en Asie-Mineure (Smyrne, Rhodes), en Syrie (Damas), et dans l'Egypte où le sultan Sélim, lors de sa conquête, supprima la dignité de prince ou *Nagid* qui subsistait depuis l'époque de Maïmonide. Mais les agglomérations les plus importantes étaient, dans la Turquie d'Europe, Constantinople et Salonique ; en Palestine, Jérusalem et Safed. Constantinople comptait quarante-quatre synagogues, ayant chacune leur administration et leur rite distincts; la population juive s'y élevait à trente mille âmes. Salonique était, comme elle est encore aujourd'hui, une ville à demi israélite, où l'élément espagnol dominait de beaucoup. Quant aux Juifs de Jérusalem, rentrés dans cette ville depuis trois siècles, ils avaient une triste réputation de fainéantise, de turbulence et de superstition ; ils vivaient surtout des aumônes de leurs coreligionnaires d'Occident, dont le plus clair était dilapidé en passant par les mains des administrateurs des synagogues. Un vertueux prédicateur italien, Obadia di Bertinoro, le commentateur de la Mischna, parvint à grand'peine à relever un peu la moralité de cette population dégénérée.

III

Le flot des Juifs et des Marranes fuyant l'Espagne s'était divisé en deux courants principaux : l'un se déversa sur l'Italie, l'Afrique et l'Orient turc : nous venons d'en esquisser l'histoire ; l'autre se dirigea vers le Portugal d'où il remonta, peu à peu, vers la Guyenne, la Hollande, l'Angleterre et les pays scandinaves.

Les Marranes ou « nouveaux chrétiens » du Portugal, traînés de force au baptême sous Emmanuel le Fortuné, étaient remarquables par leur nombre, leur richesse et leur activité ; aussi le gouvernement portugais leur avait-il sévèrement interdit l'émigration. « Le royaume, écrivait le roi Jean III au pape, est puissamment intéressé à les conserver, puisqu'ils ont, pour ainsi dire, le monopole de l'industrie manufacturière et du commerce. » Tant que régna le convertisseur Emmanuel, les Marranes, garantis par sa promesse solennelle, purent pratiquer assez librement les rites israélites auxquels ils étaient passionnément attachés comme à un souvenir et à une espérance ; mais le roi était impuissant à

les protéger contre la haine du peuple ; on les détestait comme mauvais catholiques, comme riches et comme fermiers des impôts ; on allait jusqu'à les rendre responsables des pestes et des famines. Un jour, pendant une grande sécheresse, comme le peuple de Lisbonne se pressait dans l'église des dominicains et se prosternait devant un miroir ardent, où apparaissait, disait-on, l'image de la Vierge Marie, un Marrane s'écria : « Mieux vaudrait un miracle d'eau qu'un miracle de feu. » Ce propos, traité de blasphème, fut le signal d'une émeute terrible. Excitée par les dominicains, grossie par des bandes de matelots étrangers, la populace de Lisbonne se déchaîna sur tous les nouveaux chrétiens qu'elle rencontrait dans les rues et les égorgea sans pitié ; les désordres durèrent pendant plusieurs jours, et on évalue à plus de deux mille ceux qui périrent par le fer et par le feu (19 avril 1506).

Le successeur d'Emmanuel, Jean III, à l'expiration du délai de grâce accordé par son père, sollicita du pape l'autorisation d'introduire l'Inquisition dans ses États (1531). Clément VII ne la lui accorda qu'avec beaucoup de répugnance. Il désapprouvait en principe la conversion forcée

des Juifs portugais, contraire aux canons de l'Église ; il lui était difficile d'admettre que l'on poursuivît comme hérétiques des hommes qui n'étaient pas régulièrement devenus chrétiens. Aussi la bulle qui introduisait l'Inquisition l'entoura-t-elle de restrictions nombreuses : elle devait être confiée aux franciscains, moins fanatiques que les dominicains, et l'appel au saint siège était réservé dans tous les cas. Quant à la faculté d'émigrer, que le pape avait réclamée avec insistance, il lui fut impossible de l'obtenir. Ceux des Marranes qui cherchèrent à contrevenir à la défense expresse du roi n'eurent d'ailleurs point à s'en féliciter : les uns périrent misérablement en route ; les autres se virent repoussés d'Angleterre, repoussés de France, repoussés des Pays-Bas ; les rois se popularisèrent à bon marché, en accordant leur expulsion aux marchands indigènes qui craignaient la concurrence.

A partir de ce moment, on vit dans le Portugal des scènes semblables à celles qui se passaient en Espagne sous les disciples de Torquemada. Un frère du roi devint grand inquisiteur ; les cachots regorgèrent de suspects, les bûchers s'allumèrent chaque année, parfois pour des prêtres

et des moines. Toutefois la persécution n'atteignit pas dans le Portugal le même développement que sous les Rois catholiques. Le mérite en fut à l'intervention réitérée des papes qui, fidèles à l'exemple de Clément VII, suspendirent de temps à autre l'existence légale de l'Inquisition et envoyèrent légats sur légats à Lisbonne pour empêcher les exécutions arbitraires. Quelquefois même, ils prononcèrent l'élargissement et l'amnistie de plusieurs milliers de prisonniers qui en furent quittes pour une pénitence légère. Le saint siège fondait cette indulgence sur des scrupules religieux très légitimes ; il faut ajouter que les habiles mémoires des Marranes, l'active diplomatie de leurs procureurs auprès de la curie, et surtout l'or prodigué à propos, venaient singulièrement fortifier ces scrupules. Aussi, lorsque les ressources des Marranes étaient épuisées, l'influence intolérante des rois d'Espagne, Charles-Quint et Philippe II, reprenait-elle bien vite le dessus, et le saint office célébrait de nouveaux triomphes.

IV

On devine combien devait être odieux aux Marranes le séjour forcé d'un pays où ils n'achetaient une demi-tolérance qu'au prix d'une continuelle hypocrisie. En 1580, l'Inquisition subit une recrudescence de sévérité, à la suite de la conquête du Portugal par le sombre et fanatique roi d'Espagne, Philippe II; ceci décida les Marranes, restés pour la plupart attachés à la foi de leurs pères, même à la troisième génération, à tenter de nouveau, par tous les moyens possibles, la fortune de l'émigration.

Malheureusement, à la surveillance jalouse de l'administration s'ajoutait pour eux la difficulté de découvrir un asile en Europe. L'Italie leur était désormais fermée par l'intolérance des papes et des princes; la France et l'Angleterre n'admettaient point de juifs déclarés ; l'Allemagne était inhospitalière, la Turquie bien loin et déjà surpeuplée de juifs. C'est alors qu'un asile inespéré s'ouvrit à eux tout à coup dans les Pays-Bas protestants, qui, menacés de l'introduction de l'Inquisition, venaient de secouer le joug odieux

de l'Espagne et soutenaient contre elle une lutte héroïque.

Dès l'année 1593, un petit nombre de Marranes, repoussés de Middelbourg (Zélande), venaient, après mille épreuves, s'établir à Amsterdam, sous la conduite de Jacob Tirado. Rejoints par quelques compatriotes que la flotte anglaise avait recueillis à Cadix, ils reprirent d'abord en cachette, puis ouvertement, le culte mosaïque et fondèrent, avec la permission des magistrats, la première synagogue de ces contrées, la « Maison de Jacob » (1598). La mort de Philippe II, les embarras financiers de son successeur, vinrent à propos pour faciliter l'émigration naissante ; la petite communauté s'accrut rapidement, et en quelques années elle comptait déjà quatre cents familles, possédant trois cents maisons.

Les magistrats voyaient d'un bon œil l'arrivée de ces fugitifs qui apportaient au commerce naissant d'Amsterdam le précieux concours de leurs capitaux, de leur expérience et de leurs accointances secrètes avec beaucoup de faux chrétiens portugais établis dans les deux Indes. Les bourgeois protestants, quelque peu fanatiques et intolérants au sortir des longs combats qu'ils avaient

soutenus pour leurs croyances, se familiarisèrent peu à peu avec cette politique si nouvelle qui devait faire la richesse de la Hollande et sa grandeur morale. En 1619, la situation des Juifs d'Amsterdam reçut une consécration légale ; on décida d'autoriser leur séjour et l'exercice public de leur culte, on ne leur imposa ni marque extérieure, ni impôt extraordinaire d'aucune sorte. Les seules restrictions auxquelles ils furent soumis, et qui n'en étaient pas à leur point de vue, furent la défense d'épouser des femmes du pays et celle d'aspirer aux emplois publics.

Au XVIIe siècle la Hollande républicaine fut, au milieu de l'Europe despotique et intolérante, le seul asile de la liberté politique et religieuse. La colonie juive d'Amsterdam prit part à l'essor de la puissance maritime et commerciale de la Hollande et se grossit sans cesse de nouvelles recrues échappées à la vigilance du saint-office ; à côté des trois communautés portugaises, il se forma même, dès l'époque de la guerre de Trente-Ans, une communauté allemande qui resta strictement séparée de celles-ci. Les Juifs portugais s'enrichissaient par le commerce maritime, sans encourir le reproche d'usure. La libéralité de

quelques riches Mécènes multiplia parmi eux les institutions de bienfaisance et d'éducation : il y eut un *Talmud Torah*, vaste établissement divisé en sept classes, qui réunissait les caractères d'une école élémentaire, moyenne et supérieure ; plusieurs synagogues nouvelles s'élevèrent, dont une magnifique, inaugurée en 1675.

Par sa richesse, par ses lumières, par le grand nombre d'hommes distingués, médecins, poètes, savants, sortis de son sein, la communauté d'Amsterdam, la « Nouvelle Jérusalem », rappelait l'ancienne colonie juive d'Alexandrie ; elle la rappelait aussi par le relâchement de ses mœurs et le peu d'éclat qu'y jetèrent les études théologiques. Les Marranes avaient rapporté de leur long séjour en Portugal la langue et les habitudes du pays ; la plupart ne savaient plus l'hébreu ; beaucoup avaient porté trop longtemps le masque du catholicisme pour n'en avoir pas un peu subi l'influence. Ils copièrent l'Inquisition dont ils avaient tant souffert, et les rabbins, craignant sans cesse de voir la communauté leur échapper, firent de l'excommunication un usage si fréquent qu'ils finirent par l'émousser ; parfois même ils invoquèrent l'appui du bras séculier pour répri-

mer les opinions hérétiques qui venaient à surgir. Deux des victimes de cette inquisition rabbinique, au XVIIe siècle, méritent une mention spéciale ; le premier pour sa destinée tragique, le second pour la grandeur de son génie : ce sont Uriel (Gabriel) da Costa et Baruch Spinoza.

Da Costa avait vécu comme catholique en Espagne et occupé même des fonctions ecclésiastiques. Ramené à la foi de ses aïeux par la lecture de l'Ancien Testament, il s'enfuit à Amsterdam, mais s'y attira bientôt l'inimitié du collège rabbinique par son mépris des lois cérémonielles, et les opinions peu orthodoxes qu'il professait sur l'immortalité de l'âme. Excommunié une première fois, puni d'amende et de prison par les magistrats hollandais, il se réconcilia avec la synagogue au bout de quinze ans, mais seulement pour retomber bientôt après dans ses violentes attaques contre le judaïsme traditionnel. C'est alors qu'on lui imposa une pénitence solennelle, dont il nous a laissé le récit : bizarre cérémonie qui ne trouve aucun fondement dans la législation talmudique et qui sent l'officine de Torquemada. On le mena dans une synagogue remplie de personnes des deux sexes ; là on le fit monter sur l'estrade, et lire une confession détail-

lée de ses erreurs, terminée par le serment de vivre désormais en bon Israélite. Puis sur l'invitation du grand rabbin, murmurée à son oreille, il se retira dans un coin du temple, se dénuda jusqu'à la ceinture et reçut trente-neuf coups de lanière ; la sentence d'excommunication fut alors levée. Enfin, il dut s'étendre par terre sur le seuil de la synagogue, et tous les assistants lui marchèrent sur le corps... Exaspéré par ces traitements ignominieux, Da Costa, qui était, au surplus, un esprit peu sincère et mal équilibré, se tua quelques jours après d'un coup de pistolet. Il laissait à la postérité, sous le titre de *Spécimen d'une vie humaine*, une autobiographie, ou plutôt une diatribe passionnée contre les rabbins et le judaïsme (1640).

Bien différente fut l'attitude de Baruch Spinoza en présence de l'intolérance des orthodoxes, sans qu'on puisse dire cependant que sa conduite ait été irréprochable, car il méconnut, lui aussi, les ménagements nécessaires envers les sentiments d'une communauté qui avait payé si cher le droit à l'existence. Instruit dans la Bible et le Talmud par deux célèbres rabbins, Manassé ben Israël et Samuel Morteira, bon hébraïsant et exégète original, Spinoza lut de bonne heure le philosophe

français Descartes, et cette lecture, en lui ouvrant de nouveaux horizons, le détacha brusquement de toute croyance positive. Bientôt il cessa de fréquenter la synagogue, viola ouvertement les règles cérémonielles, et chercha à en détourner ses amis et ses disciples. Les rabbins ne négligèrent rien pour tâcher de le ramener, ou du moins de lui imposer silence ; on lui offrit de l'argent, qu'il repoussa avec dédain ; on chercha à transiger ; il se trouva même un fanatique pour tenter de l'assassiner. Tout fut inutile, et il fallut recourir à la mesure extrême, l'excommunication solennelle ou *herem* (1656).

Le principal effet de cette sentence était de faire le vide autour du coupable qu'elle frappait ; mais ce n'était pas là une peine pour Spinoza, qui aimait par-dessus tout la solitude et le recueillement. « Ils me condamnent, dit-il simplement, à ce que je me disposais à faire de mon plein gré ! » Il se retira à La Haye où il gagna sa vie à polir des verres de lunettes, déclina toutes les avances qui lui furent faites par des princes étrangers désireux de l'attirer à leur cour ou dans leurs universités, et, content de sa condition plus que modeste, repoussa plusieurs fois la fortune qu'on lui offrait. Il consacra ses loisirs

à la méditation de deux ouvrages, le *Traité théologico-politique* et l'*Ethique*, qui, après avoir soulevé de violents orages, ont, à juste titre, rendu son nom immortel. Il mourut en 1677, âgé de quarante-cinq ans.

« Spinoza, dit un philosophe moderne, calomnié, excommunié, persécuté par les Juifs comme ayant abandonné leur foi, est essentiellement juif et bien plus qu'il ne le croyait lui-même [1]. » Il y a une part de vérité dans ce jugement : non seulement la vie de Spinoza rappelle celle de ces anciens sages de l'époque talmudique, qui, dédaigneux de se faire payer leur enseignement, exerçaient tous un métier manuel, mais encore on trouve des traces fréquentes de la Bible, de la philosophie rabbinique, peut-être même de la Cabbale, dans plusieurs de ses opinions. Son étonnant pouvoir d'abstraction et de combinaison logique, son sentiment énergique de l'unité divine, son principe des sanctions terrestres de la loi du devoir, sont encore des traits profondément juifs. Toutefois il ne faut point exagérer; si les qualités originales du génie de Spinoza doivent être rapportées en partie à la

[1] Cousin, *Fragments de philosophie moderne*, p. 58.

race dont il est issu, sa pensée est, suivant son propre aveu, fille de celle de Descartes. Quoiqu'il admire beaucoup l'histoire ancienne du judaïsme, il le comprend peu en lui-même, et l'admire encore moins ; le fondement de sa morale n'est pas emprunté à la Bible ; enfin, son système philosophique, le panthéisme, est encore plus en contradiction avec l'idée de la création que la métaphysique d'Aristote et des rabbins espagnols du moyen âge : car tandis que la Bible oppose nettement Dieu et la nature, et que la philosophie grecque fait sortir l'un de l'autre, Spinoza les confond entièrement.

V

Les Juifs d'Amsterdam ne se contentèrent pas de s'enrichir par le négoce et de nouer des relations commerciales dans le monde entier ; ils essaimèrent aussi à l'étranger, et plusieurs de leurs colonies ont eu de brillantes destinées. Celle de Hambourg, qui acheta d'abord une tolérance précaire par la dissimulation, devint dès le XVIIe siècle une des communautés les plus prospères de l'Allemagne, une « petite Jérusa-

lem », émule de la grande (Amsterdam)[1]. Au Brésil, les marranes portugais s'empressèrent de jeter le masque après la conquête de ce pays par la Hollande, et de nouveaux émigrants les rejoignirent; la nombreuse population juive de Pernambouc fut un des soutiens les plus fermes des Hollandais dans la guerre contre le Portugal, qui finit par rentrer en possession de sa colonie. Une autre communauté, longtemps florissante, fut celle de Surinam, dans la Guyane.

Aucun de ces établissements n'égala en importance celui que les Juifs portugais d'Amsterdam parvinrent à fonder à Londres.

Depuis le règne d'Edouard Ier, l'Angleterre, sauf quelques exceptions isolées, était restée

[1] Les Juifs portugais de Hambourg, qui avaient quelque temps vécu déguisés sous le nom de « marchands portugais », obtinrent, en 1612, à des conditions assez onéreuses, un permis officiel de séjour. Le clergé luthérien, tout aussi intolérant que l'Eglise catholique et plus inconséquent dans son intolérance, combattit avec acharnement leur admission dans la cité; mais le Sénat de Hambourg, comme ceux de Venise et d'Amsterdam, était plus sensible aux intérêts du commerce qu'au danger fort hypothétique dont la présence des Juifs menaçait la foi chrétienne. La part importante que les nouveaux résidents prirent à la création de la Banque de Hambourg et à l'essor du trafic colonial leur fit pardonner quelques écrits polémiques un peu trop vifs et leur goût asiatique pour un luxe criard. En 1627 la communauté de Hambourg avait une synagogue et sa prospérité croissante contrastait avec la déchéance des antiques communautés de Worms et de Francfort.

fermée aux Juifs; un courageux prédicateur d'Amsterdam, Manassé ben Israël (1604-1657), entreprit de la leur rouvrir. Bon talmudiste, grand polyglotte, écrivain facile et fécond, Manassé était en correspondance suivie avec les érudits les plus fameux de son époque et inspirait un respect universel. C'était pourtant un esprit d'assez médiocre portée, hanté de rêves messianiques, et qui croyait fermement, par exemple, que les descendants des dix tribus d'Israël s'étaient retrouvés au fond des savanes de l'Amérique du Sud! Mais cette naïveté même fit la force de Manassé et lui permit de rendre un service incomparable à ses coreligionnaires. Persuadé que le Messie devait arriver lorsque les fils de Jacob seraient dispersés d'un bout de la terre à l'autre, il en concluait qu'il était urgent de les ramener en Angleterre, qu'il regardait comme les confins du monde habitable : de là ses efforts persévérants et son succès final.

Les circonstances politiques n'étaient pas défavorables à son projet. Les puritains d'Angleterre avaient détrôné le roi Charles Stuart et fondé la république. Lecteurs assidus de la Bible, ils s'en assimilaient le langage figuré et professaient un grand respect pour l'antique race

hébraïque; quelques sectaires même, les « millénaires », poussaient ce respect jusqu'à l'enthousiasme et rivalisaient d'espérances fantastiques avec les *messianistes* juifs. De son côté, le protecteur Cromwell, esprit ouvert, politique vigoureux et perspicace, enviait les avantages économiques que la Hollande avait retirés de l'établissement des Juifs sur son territoire; peut-être aussi se flattait-il de l'espoir de les convertir à la religion presbytérienne.

En 1655, Manassé, qui avait auparavant exposé ses rêveries d'illuminé dans un ouvrage intitulé *Espoir d'Israël*, se décida à se rendre en personne à Londres et commença d'actives démarches auprès de Cromwell. En même temps, il adressait au Parlement un long mémoire, habile exposé des raisons religieuses, historiques et économiques qui militaient en faveur du rappel de ses coreligionnaires. Il ajoutait un argument spécieux, bien fait pour toucher le cœur des parlementaires : l'édit de proscription d'Edouard Ier n'avait jamais eu, disait-il, force de loi, puisque la sanction des Chambres lui avait manqué.

Le protecteur, gagné d'avance à la cause des Juifs, convoqua à Whitehall une commission de

hauts dignitaires civils et ecclésiastiques auxquels il soumit l'« humble requéte » de Manassé. Les débats furent laborieux : l'égoïsme de classe, le fanatisme du clergé, l'ignorance populaire se coalisaient pour s'opposer à l'admission de la requête. Les pamphlets pullulèrent; on réédita sur le compte des Juifs les plus sottes calomnies, et il fallut que Manassé consacrât un écrit spécial à leur réfutation. Malgré l'impatience de Cromwell, les délibérations des commissaires traînèrent tellement en longueur, que Manassé, à bout de ressources, dut solliciter du protecteur une pension de 100 livres sterling, et se rembarqua pour la Hollande; il mourut en route, à Middelbourg.

Cependant la courageuse et habile campagne du rabbin d'Amsterdam ne resta pas infructueuse. Si le trouble des temps, les préoccupations intérieures et extérieures ne laissèrent pas au gouvernement anglais le loisir de faire abroger expressément le statut d'Edouard Ier, Cromwell autorisa plusieurs israélites individuellement à venir se fixer à Londres. Dès 1664 la « nation portugaise » avait un lieu de prières, et un rabbin, Jacob Sasportas, qui sut écarter de sa petite communauté la contagion de la Cabbale et des faux

messies. Peu après les Juifs de Londres louèrent un cimetière, au vu et su des magistrats, et depuis cette époque, sans qu'aucune loi formelle intervînt, les Juifs portugais et allemands purent librement s'établir en Angleterre, y pratiquer leur culte et s'y livrer au commerce.

CHAPITRE XV

LES ASKENAZIM EN ALLEMAGNE ET EN POLOGNE

SOMMAIRE : § 1. Juifs allemands depuis le XVIe siècle. Expulsions locales. Juifs d'Alsace et des Etats autrichiens. Joselmann de Rosheim et Mardochée Meisel. Règlement des Juifs de Francfort. Emeutes de Francfort et de Worms. Politique des empereurs ; les Juifs de cour. Expulsion des Juifs de Vienne et de Prague. — § 2. Juifs de Pologne ; leur origine. Législation de Casimir-le-Grand. Prospérité des Juifs de Pologne au XVIe siècle. — § 3. Vices du judaïsme polonais. Abus et fausse direction des études talmudiques ; le *Pilpoul*. Souffrances des Juifs pendant la rébellion des cosaques. Emigration et influence des rabbins polonais.

I

On ne trouve chez les Juifs allemands des XVIe et XVIIe siècles ni l'activité d'esprit des Juifs d'Italie, ni la prospérité commerciale des Juifs de Hollande, ni la liberté des Juifs de l'empire ottoman. Leur existence s'écoule avec monotonie, dans l'ignorance du monde extérieur, dans l'attachement docile à la tradition ; sans autre change-

ment dans leur état matériel que celui qui résulte de l'adoucissement graduel des mœurs chez les populations chrétiennes, sans autre changement dans leur état moral que le contre-coup affaibli des idées et des événements qui agitent leurs coreligionnaires du dehors. Leur littérature, presque tout entière rédigée dans le patois judéo-allemand, qu'ils employaient même pour leurs écrits d'affaires, consiste principalement en traductions et en commentaires, parfois aussi en ouvrages d'imagination d'une gaieté un peu grossière, qui n'appartiennent les uns et les autres qu'à l'histoire érudite. Quant à leur état économique, il reste à peu près stationnaire. On ne leur permet toujours d'autre occupation que le métier de fripier et le prêt à intérêt; encore un décret de la chambre impériale de Spire a-t-il limité à cinq pour cent le taux de l'intérêt légal; d'ailleurs, l'usure a cessé d'enrichir les Juifs depuis que le discrédit progressif où tombent les règles canoniques leur en a enlevé le monopole.

Le temps des conversions à main armée et des grandes tueries était passé sans retour, mais il n'en était pas de même des procès de sacrilège, des expulsions locales et des exactions. Au XVIe siècle, les épisodes lamentables de ce genre

se succèdent sans interruption. En 1510, au plus fort de la controverse entre Reuchlin et les dominicains de Cologne, quarante Israélites de la marche de Brandebourg, accusés d'avoir percé une hostie, furent brûlés par ordre du margrave Joachim Ier. En 1519, à la suite de tribulations infinies, les Juifs de Ratisbonne furent expulsés; sur l'emplacement de leur synagogue, l'une des plus importantes de l'Allemagne, s'éleva en quelques semaines une église catholique.

Dans les Etats héréditaires de la maison d'Autriche, la situation des Juifs n'était guère plus enviable. Si en Alsace ils trouvèrent quelque répit, grâce aux efforts vigilants d'un pieux et sage rabbin, Joselmann de Rosheim, gouverneur de la « Juiverie » sous les empereurs Maximilien et Charles-Quint, en revanche, ils sont chassés temporairement de la Basse-Autriche en 1556. En Bohême, où la communauté de Prague était une des plus nombreuses, mais aussi une des plus ignorantes et des plus corrompues, la malveillance de la bourgeoisie allemande, les caprices et les besoins financiers de l'empereur Ferdinand Ier, amenèrent aussi à deux reprises l'expulsion et le rappel des Juifs. Réduits par ces cruelles alternatives à une profonde misère, ils

trouvèrent heureusement un bienfaiteur généreux, Mardochée Meisel, le premier millionnaire juif d'Allemagne. Meisel, qui avait reçu de l'empereur Rodolphe le titre de conseiller, consacra une partie de sa grande fortune à secourir ses coreligionnaires indigents, à élever des synagogues et des institutions de bienfaisance, à avancer, sans intérêt, des capitaux aux petits commerçants. Sa charité s'étendait aux communautés les plus éloignées, Posen, Cracovie, Jérusalem ; partout où il y avait une infortune à soulager, un désastre à réparer, un captif à racheter, on était sûr que son aide ne serait pas invoquée en vain. Meisel mourut sans enfants en 1601, laissant ses biens par testament à son neveu : l'empereur se fit représenter à l'enterrement et confisqua la fortune.

Ce trait donne une idée de la situation légale des Juifs dans l'empire ; quant à la législation locale, l'ancienne charte des Juifs de Francfort (*Juden-Stättigkeit*) peut servir de type. Elle confirmait d'abord les anciennes prohibitions canoniques relatives aux nourrices, aux domestiques chrétiens, au port d'un signe distinctif. « Les Juifs ne doivent sortir de leur quartier (la célèbre *Juden Gasse*) que pour affaire ; ils ne se montre-

ront pas aux environs du palais du sacre (*Roemer*), surtout aux jours de fêtes chrétiennes, ou lorsque des princes séjournent dans la ville. Dans leur quartier, ils s'abstiendront de toute réjouissance bruyante et obligeront leurs hôtes à se coucher de bonne heure. Ils ne recevront aucun étranger, pas même un malade à l'hôpital, sans avertir au préalable le magistrat. » Défense d'acheter des vivres au marché en même temps que les chrétiens. Les maisons devront toutes porter des enseignes peintes, avec des écriteaux qui servent à désigner les propriétaires : on sait que ces sobriquets sont devenus à la longue des noms de famille, dont quelques-uns ont acquis la célébrité (par exemple le Juif « à l'écu rouge » ou Rothschild). Quant aux impôts, les israélites en payaient de plus lourds que la population chrétienne. Chaque Juif en s'établissant à Francfort devait jurer en termes humiliants d'observer ponctuellement toutes ces dispositions et faire renouveler tous les trois ans son permis de séjour ; en outre le sénat se réservait le droit, quand il jugerait bon, de lui signifier son congé dans un délai déterminé.

Les Juifs, en leur qualité de serfs de la chambre impériale, avaient une ressource légale dans la

protection de l'empereur. C'est au XVIIe siècle seulement que les souverains de la maison d'Autriche s'acquittèrent de ce devoir avec quelque conscience. S'ils forcèrent les Juifs, comme à Rome, d'assister à des sermons de conversion, ils ne souffrirent pas qu'on leur fît aucune violence. Pendant la guerre de Trente-Ans, l'empereur Ferdinand II adressa à ses généraux des instructions sévères, leur défendant de prendre leurs cantonnements dans les quartiers des Juifs. De même, lorsque les corporations d'artisans, soulevées par des démagogues, eurent expulsé en masse les Juifs de Francfort et de Worms et pillé leur quartier (1614-1615), il ordonna de réintégrer les expulsés dans leur ancien domicile et une armée veilla à la stricte exécution de ce décret. Francfort paya même une forte amende, et l'instigateur de ces odieuses scènes, Vincent Fettmilch, fut pendu avec ses acolytes. A cette occasion, l'empereur renouvela formellement les privilèges des Juifs et défendit désormais aux magistrats municipaux de les expulser de leur propre autorité. Ils obtinrent aussi quelques adoucissements à leur condition, stipulés dans la nouvelle charte de 1616; mais cette charte renferme une disposition nouvelle et odieuse qui s'est

maintenue pendant deux siècles : la limitation du chiffre annuel des mariages dans la communauté.

Sous Ferdinand II et son fils Ferdinand III, la communauté de Vienne, qui jouissait d'assez grandes prérogatives, progressa en nombre et en richesse. Elle comptait deux mille membres, payait dix mille florins d'impôts, et avait à sa tête un rabbin aussi savant que modeste, Lipmann Heller, commentateur estimé de la Mischna. Certains Israélites obtinrent de l'empereur le titre de Juifs de cour (*Hofjuden*) avec les avantages commerciaux et sociaux attachés à cette qualité; quelques-uns reçurent même des titres de noblesse. Ces distinctions honorifiques étaient d'ailleurs, pour la cour de Vienne, un moyen de battre monnaie.

La prospérité des Juifs de Vienne eut une brusque fin sous Léopold Ier. Cet empereur, circonvenu par sa femme et les jésuites, prêta l'oreille aux ennemis des Juifs qui les accusaient des crimes les plus odieux et notamment d'intelligences secrètes avec les Turcs, comme on les avait soupçonnés au moyen-âge de connivence avec les Normands, les Sarrasins et les Mongols. Toute la communauté de Vienne, à l'exception

d'un acteur du théâtre impérial, fut chassée; le *ghetto*, entièrement transformé, devint un des plus beaux quartiers de Vienne, sous le nom de Leopoldstadt; les temples et les écoles furent changés en églises; enfin, les Juifs durent payer 4,000 florins pour obtenir que leurs tombes fussent épargnées (1670). Quelques-uns rentrèrent clandestinement à Vienne quinze ans plus tard, à la suite d'un riche capitaliste qui était bien en cour, Samuel Oppenheim; mais leur séjour ne fut officiellement autorisé qu'à une époque beaucoup plus récente.

En plein XVIIIe siècle, l'Autriche offre encore l'exemple d'une expulsion en masse, celle des Juifs de Bohême et de Moravie par la dévote impératrice Marie-Thérèse (1745). Le prétexte allégué était les relations suspectes du rabbin de Prague, Eibeschütz, avec l'armée française qui avait occupé cette ville. Vingt mille Israélites se trouvèrent tout à coup jetés dans la campagne, au cœur de l'hiver, demi-nus et sans autre ressource que l'aumône. Cette fois encore, l'intervention des Juifs de cour arracha la révocation de cet édit de rigueur; mais le nombre des chefs de famille tolérés dans les deux provinces fut désormais limité.

II

Les Juifs avaient pénétré en Pologne dès le XIe siècle par l'Allemagne et la Bohême. Ils s'y rencontrèrent sans doute avec des coreligionnaires de secte karaïte, venus du midi de la Russie, peut-être même avec des débris de la nation des Khazares dont nous avons raconté la conversion au judaïsme et la dispersion [1].

L'histoire des Juifs de Pologne est assez obscure jusqu'au XIVe siècle ; on sait seulement que confondus sous la même législation d'exception que les musulmans et les païens, ils étaient comme eux exclus des emplois publics. Leur situation légale se précisa sous le règne de Casimir le Grand, dernier roi de la dynastie des Piast (1333-1370). Ce prince introduisit dans ses États un statut promulgué au siècle précédent (1244) par Frédéric le Belliqueux, duc d'Autriche, et qui avait été successivement adopté en Hongrie, en Bohême et dans le duché de Kalisz. Les dispositions du statut de Casimir témoignent de la barbarie d'un âge où il était nécessaire de pro-

[1] Voyez plus haut, p. 52.

téger la vie et la fortune des Juifs par des prohibitions expresses du genre suivant : défense de les tuer, sous peine de mort; de les maltraiter, sous peine d'amende; défense de porter contre eux une accusation de meurtre rituel qui ne fût pas appuyée par trois témoins chrétiens et pareil nombre de témoins israélites; de violer leurs sépultures ou leurs synagogues, etc. Mais le statut renfermait encore des privilèges positifs fort importants : les Juifs obtenaient le droit de circuler et de trafiquer librement dans le pays, de prêter sur gage et d'exiger un intérêt modéré ; on leur laissait leurs tribunaux rabbiniques et leur droit coutumier. Casimir ne se borna pas à des promesses écrites. Il protégea efficacement les Juifs contre le fanatisme du clergé catholique, et sut les soustraire aux massacres que la Peste Noire amenait à sa suite partout ailleurs. On a attribué cette attitude si humaine à l'influence d'une belle juive, Esterka, favorite du roi, et dont le nom est resté célèbre dans la poésie polonaise.

Au XIVe et au XVe siècle l'Europe occidentale et la plus grande partie de l'Allemagne se fermèrent aux Juifs ; même en Hongrie, où, sous la protection du règlement de 1251, les Juifs avaient

rendu des services aux rois comme administrateurs du trésor, de la monnaie, des mines de sel et comme percepteurs des impôts, les invasions des Mongols et des Turcs éveillèrent le fanatisme populaire, firent accuser les Juifs de trahison et amenèrent des violences. Le résultat de ces persécutions fut de rejeter un grand nombre d'Israélites en Pologne, où les attirait la législation bénigne de Casimir le Grand, confirmée et même étendue par les rois de la dynastie des Jagellons. Malgré quelques réactions passagères, dues à l'influence des évêques et du fameux prédicateur Capistrano[1], la politique du gouvernement polonais resta, en général, très favorable aux Juifs ; aussi leur nombre se multiplia-t-il avec une rapidité extraordinaire.

Dans la deuxième moitié du XVIe siècle, la prospérité des Juifs de Pologne avait atteint son apogée, et contrastait singulièrement avec la sujétion et la misère où ils croupissaient partout ailleurs. « Les peuples de la Pologne, écrit le légat Commendoni, ont parmi eux une multitude de Juifs qui ne sont pas, comme dans la plupart des pays, réduits à une vie misérable,

[1] Voyez plus haut, p. 177.

à l'usure et aux ouvrages serviles. On en voit qui possèdent des champs et font le négoce, d'autres qui s'adonnent aux travaux littéraires et scientifiques, principalement à l'astronomie et à la médecine. Les Juifs sont généralement préposés à la rentrée des impôts ; ils parviennent souvent à l'aisance et à la considération ; égaux des hommes libres, ils leur commandent même par endroits. Aucune coiffure particulière, aucun signe apparent ne les distingue des chrétiens ; ils sont soldats, ils portent l'épée, bref, ils vivent sur un pied d'égalité complet avec les autres habitants du royaume. »

Cette peinture n'a rien d'exagéré. La population juive de Pologne, en majeure partie allemande d'origine et de langue, formait en quelque sorte la classe moyenne, la bourgeoisie et les métiers, dans un pays qui n'avait guère eu jusque-là qu'une noblesse nombreuse et des paysans à peu près esclaves. Les Juifs comptaient plus de 3,000 négociants en gros, contre 500 chrétiens. Ils étaient tisserands, forgerons, orfèvres ; la distillerie de l'alcool était entièrement entre leurs mains. Si le clergé catholique, les jésuites et la classe importante des commerçants germaniques les poursuivaient de leur haine et de

leur jalousie, en revanche, ils avaient pour eux les rois, dont ils étaient les trésoriers et les médecins, et surtout les seigneurs, auxquels ils fournissaient des fermiers, des intendants, des factotums. La noblesse polonaise, brave, brillante, amie du faste, mais aussi imprévoyante dans la vie privée que dans la conduite des affaires publiques, avait besoin des Israélites, gens sobres, intelligents et économes pour exploiter ses biens, et les soutenait énergiquement contre les Allemands, dont elle redoutait l'influence grandissante. Dans les immenses domaines des *panes*, les Juifs étaient préposés à la surveillance des colons indigènes, et leur administration exacte et rigoureuse faisait affluer l'argent dans les coffres de leurs seigneurs.

III

Les lumières et la moralité des Juifs de Pologne n'étaient malheureusement pas à la hauteur de leur prospérité matérielle. Tout concourait à les maintenir dans un état de civilisation inférieur : la composition originaire de cette population, déjà avilie, au moment de son immigration,

par une oppression séculaire; l'isolement où les confinaient leur langue et leurs mœurs exotiques; l'absence d'une bourgeoisie indigène, dont le contact aurait pu les policer et la concurrence économique réfréner leur avidité; enfin, leur situation bizarre entre une noblesse orgueilleuse et un ramas de serfs ignorants et grossiers, n'achetant la bienveillance de l'une que par l'exploitation impitoyable des autres.

A toutes ces causes venait encore s'ajouter la tyrannie des études talmudiques. Nous avons dit que le gouvernement polonais avait laissé aux Juifs une juridiction indépendante. La compétence de leurs tribunaux embrassait les matières civiles et pénales; au-dessus des rabbins ordinaires et des grands rabbins, il y avait même une cour suprême, nommée « Synode des quatre pays », qui se réunissait deux fois par an, à Lublin et à Iaroslav. Dans ces conditions, les études talmudiques étaient pour les Juifs une nécessité pratique, comme celle du Code dans notre société française, puisque tous les principes du droit étaient renfermés dans le Talmud. Malheureusement on ne sut pas contenir ces études dans de justes limites; au lieu d'être réservées aux futurs jurisconsultes de profession, elles ab-

sorbèrent l'éducation de la jeunesse tout entière, accaparèrent les intelligences dès l'âge le plus tendre. Le nombre des talmudistes devint hors de toute proportion avec les besoins réels de la pratique ; on en tint bientôt de véritables marchés qui coïncidaient avec les grandes foires du pays. C'est là que les chefs de famille venaient chercher, qui un maître d'école, qui un rabbin, qui un médecin, qui un gendre pour une fille bien dotée : car tous les avantages de la vie étaient pour les savants, les autres n'obtenaient que les miettes du festin.

Encore si ces études poursuivies avec tant d'ardeur, si cette immense littérature que chaque année voyait éclore, avaient été dirigées par une saine méthode ! Par malheur il n'en était rien. Le système d'enseignement qui prévalut en Pologne, inauguré dès la fin du XV[e] siècle par un rabbin de Bohême, Jacob Polak, développé au XVI[e] siècle par les célèbres docteurs Schachna, Moïse Isserles et Salomon Louria, était le trop fameux *Pilpoul* « méthode des grains de poivre ». Les adeptes n'attachaient de prix qu'à une dialectique quintessenciée, qui laissait bien loin derrière elle les finesses des *Amoraïm* de l'Euphrate et des *Tossafistes* de Champagne. Les rappro-

chements les plus inattendus, les distinctions les plus subtiles, les conclusions les plus paradoxales, passaient pour des traits de génie, pourvu que le raisonneur trouvât « quelque chose de nouveau », c'est-à-dire la solution d'une difficulté juridique imaginaire ou une aggravation ingénieuse du code rituel déjà si chargé. Les additions que les rabbins polonais firent au *Schulchan Aruch* de Caro sont toutes marquées au coin de ce rigorisme outré qui tombait à chaque instant dans la superstition la plus puérile. Le fond et la forme de l'argumentation étaient également pervertis : la langue n'était plus qu'un jargon hybride, accompagné de contorsions grotesques, et d'où tout art, toute poésie étaient bannis ; l'esprit perdait ses qualités les plus précieuses, la rectitude et la simplicité ; la moralité était sacrifiée à l'amour de la finesse, qui, joint à l'amour du gain, dégénère si facilement en duplicité ; enfin, la religion elle-même disparaissait sous une accumulation de gloses arides, qui ne laissaient plus de place au sentiment naïf, à la lecture saine et fortifiante de la Bible.

Les Israélites de Pologne expièrent cruellement, vers le milieu du XVIIe siècle, cet affaiblissement de leur sens moral. Complices et

instruments de la noblesse catholique dans l'oppression systématique que celle-ci faisait peser sur les Cosaques de l'Ukraine et de la Petite Russie, sectateurs du rite grec, les Juifs virent tout à coup, avec terreur, l'hetman Chmielnicki donner à ses compatriotes exaspérés le signal d'une rébellion générale. Vainqueur des Polonais dans trois campagnes successives, avec l'aide des Tatars et des Russes, cet habile et audacieux chef de partisans exerça d'effroyables représailles sur les Juifs, les catholiques et les jésuites. Ses bandes de *haidamaks* massacrèrent 6,000 Juifs à Nemirov, 1,500 à Toulczyn, 10,000 à Polonnoié, 2,000 à Bar; d'autres, par milliers, furent réduits en esclavage et vendus dans l'empire turc où leurs coreligionnaires les rachetèrent ; quelques-uns n'échappèrent à la mort qu'en acceptant la religion grecque. Quand les Cosaques eurent terminé leurs incursions, Russes et Suédois commencèrent les leurs ; les communautés du Nord et du Nord-Ouest de la Pologne ne furent pas plus épargnées que celles du Dniéper. En dix ans, plus de trois cents communautés furent anéanties, plus de 200,000 Juifs égorgés (1648-1658).

Ces désastres eurent de longues conséquences.

Les Juifs de Pologne, appauvris, désorganisés, chassés d'une partie de leur territoire, vécurent désormais dans la misère et dans la terreur, qui, s'ajoutant aux vices de leur éducation, achevèrent de les rejeter dans une barbarie profonde. Leurs écoles mêmes dégénérèrent, et l'on ne peut citer au XVIIIe siècle qu'un nom illustre, celui du chroniqueur Iechiel Heilperin. Un flot de rabbins polonais, réduits à la mendicité, se répandit sur l'Allemagne, l'Autriche, la Hollande, et jusque sur l'Italie. Partout ils trouvèrent un accueil empressé et leur érudition talmudique les mit peu à peu en possession des postes rabbiniques les plus importants. Devenus aussi influents que naguère les rabbins espagnols, ils firent de leur autorité un assez triste usage. A leur suite, la vaine casuistique, les superstitions de la Cabbale, le dédain des formes littéraires, l'horreur des sciences profanes et de la libre philosophie, pénétrèrent tout le judaïsme et favorisèrent bientôt les agitations malsaines dont il nous reste à faire le récit.

CHAPITRE XVI

LES FAUX MESSIES ET LES SECTAIRES

SOMMAIRE : § 1. Progrès des idées cabbalistiques au XVIIe siècle. Histoire de Sabbataï Zevi. — § 2. Les sectaires messianiques. Les Donméh, les Hassidim, les Crypto-Sabbatiens. Prédicateurs ambulants : Néhémie Hayon. Eibeschütz. Histoire des Frankistes ou Zoharites. — § 3. Les nouveaux Hassidim. Baal Schem et Dob Beer. Etat actuel de cette secte.

I

Jamais les faux prophètes, les sectaires fanatiques, les enthousiastes et les crédules n'ont manqué au sein du judaïsme ; le XIIe siècle a eu son David Alroï, le mystique héros des juifs de Perse ; le XIIIe siècle Aboulafia de Saragosse et ses disciples ; le XVIe, Samuel Molcho et David Rubeni. Mais l'âge d'or des faux Messies, c'est le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'époque où les superstitions de la cabbale et la décadence générale de

l'instruction parmi les Juifs avaient préparé le terrain aux tentatives les plus hallucinées.

On a vu que, de l'école mystique de Safed, le poison de la cabbale s'était propagé petit à petit en Allemagne, en Pologne, en Hollande et en Italie. Aucun ouvrage ne favorisa plus ses progrès que le livre de vulgarisation rédigé en espagnol, puis traduit en hébreu, par le marrane hollandais Alonso de Herrera (mort en 1639). Vainement quelques hommes éclairés, en Italie Léon Modena, aux Pays-Bas Spinoza, élevèrent la voix contre les absurdes fantasmagories de cette *Porte du Ciel*[1]. Leurs protestations restèrent isolées, et pendant cent cinquante ans « les charlatans et les fous » continuèrent à régner dans Israël.

Les calculs des nouveaux cabbalistes s'accordaient à prédire la venue du Messie pour l'année 1666. Aux approches de cette date fatidique, une grande agitation commença à se manifester dans tout l'Orient israélite autour d'un juif de Smyrne, nommé Sabbataï Zevi (1626-1676). Cet homme,

[1] « J'ai voulu lire aussi et j'ai même lu quelques-uns des cabbalistes, mais je déclare que la folie de ces charlatans passe tout ce qu'on peut imaginer. » (SPINOZA, *Traité théologico-politique*, ch. IX ; tr. Saisset.)

fils d'un riche agent de commerce employé dans une maison anglaise, avait attiré de bonne heure l'attention par son extérieur séduisant, ses mœurs austères et taciturnes, ses jeûnes, ses ablutions nocturnes dans la mer et l'ardeur apparente de sa foi religieuse. A vingt-cinq ans, il se révéla à un groupe de disciples comme le Messie annoncé par la Cabbale en prononçant un jour en toutes lettres le nom sacré de Dieu, Jehovah. Obligé de quitter Smyrne à la suite de cette infraction aux règles rabbiniques, il se mit à voyager de ville en ville dans la Grèce, la Syrie et l'Egypte, recrutant presque partout des partisans, dont le plus fanatique, le « prophète » Nathan de Gaza, se donnait modestement pour son précurseur. Au Caire, il rencontra une aventurière d'une rare beauté, appelée Sara, jeune Polonaise échappée comme par miracle aux massacres des Cosaques, et élevée dans un couvent catholique d'où elle s'enfuit pour rester fidèle à la religion juive. Sabbataï assura que Sara lui avait été mystérieusement destinée de toute éternité et l'épousa quoiqu'il fût déjà deux fois marié.

En 1665, Sabbataï, cédant à l'impatience de ses disciples, retourna à Smyrne et prit ouvertement, en pleine synagogue, le titre de Messie. Ce

coup hardi excita des transports d'enthousiasme. La communauté smyrniote vécut pendant dix mois dans une sorte d'ivresse et s'imposa des macérations extraordinaires pour se préparer au règne messianique si proche. Les faibles protestations de quelques rabbins de bon sens furent étouffées sous les clameurs populaires. La renommée du nouveau Messie se répandit à travers tout le judaïsme; il compta bientôt d'ardents fidèles à Amsterdam, à Hambourg, à Londres même. On se livrait dans les synagogues aux démonstrations de joie les plus excentriques; quelques-uns démolissaient leurs maisons, ramassaient leur avoir et se disposaient à partir pour les contrées d'Orient où l'envoyé du ciel allait réunir sous son sceptre les membres dispersés de la famille de Jacob. En Perse, les laboureurs juifs refusaient de cultiver la terre. Bref, on eût dit qu'un vent de folie avait soufflé sur la race juive tout entière.

Sabbataï, grandi par la crédulité qu'il rencontrait, ne connut bientôt plus de bornes à son audace. Il abrogeait les prescriptions rituelles, changeait les jours de deuil en jours de réjouissance, instituait des fêtes nouvelles, partageait les couronnes de la terre entre ses frères et ses

amis, en se réservant pour lui-même le titre de roi des rois. Enfin il se mit en route pour Constantinople, où sa mission, disait-il, devait s'accomplir. Il ne devait pas y faire l'entrée triomphale qu'il avait prédite. Le gouvernement turc, qui avait souffert patiemment ses extravagances tant qu'elles étaient restées confinées dans une ville de province, jugea le moment venu d'interposer son autorité ; il le fit arrêter en chemin, mener les fers aux mains dans la capitale, et de là au château des Dardanelles, où il fut interné.

Ce premier déboire ne troubla en rien la confiance des partisans du « Roi des rois ». Ils représentèrent les souffrances endurées par lui à Constantinople comme un temps d'épreuve nécessaire à l'accomplissement de sa mission. La captivité bénigne du château d'Abydos, qui ressemblait plutôt à une hospitalité somptueuse, acheva d'entretenir leurs illusions. Bientôt Sabbataï trôna de nouveau comme un monarque au milieu de sa cour, et les Juifs de tous pays accouraient par milliers pour contempler ses traits divins, quoique les Turcs leur fissent payer cet honneur assez cher.

Sur ces entrefaites, un rabbin polonais, célèbre par son savoir cabbalistique, Néhémie Cohen,

demanda à voir Sabbataï. Ils s'enfermèrent ensemble et eurent une longue conversation sans arriver à s'entendre. A la suite de cette entrevue, Néhémie, convaincu désormais qu'il avait affaire à un imposteur, dénonça le faux Messie à la Porte Ottomane, en l'accusant de troubler le repos public. Le grand-vizir Kiouprili fit venir Sabbataï à Andrinople ; là, on le mena devant le sultan Mahomet IV. En présence d'un vrai monarque, le Roi des rois ne conserva pas son assurance ordinaire. On s'imaginait que le Messie devait parler toutes les langues : quel ne fut pas l'étonnement des assistants en le voyant répondre aux questions du sultan par interprète ! Pour achever de le confondre, Mahomet IV le fit, dit-on, attacher tout nu à un poteau et ordonna à ses archers de tirer sur lui, promettant de se faire juif, si le « Fils de Dieu », par un miracle qui devait lui être facile, rendait son corps invulnérable aux flèches. Devant cette perspective peu rassurante, Sabbataï se troubla profondément et confessa son origine terrestre. Aussitôt on lui donna le choix de se faire musulman ou d'être expulsé à l'instant : sans hésiter, il coiffe le turban, adore le prophète de Médine et reçoit le nom de Mehemet-Effendi (14 septembre 1666).

On devine la stupeur que produisit chez les Juifs ce brusque dénouement. Les rabbins détrompés s'empressèrent d'excommunier les partisans du faux Messie ; mais l'illusion avait été si profonde, les espérances si surexcitées, que, même après son apostasie éclatante, Sabbataï conserva des fidèles en Afrique, en Italie, en Allemagne et en Pologne. Suivant les uns, il ne s'était point fait turc : son ombre seule était restée sur la terre et son corps était monté au ciel pour attendre des circonstances plus propices. D'autres s'imaginèrent que son passage par l'islamisme, aussi bien que ses épreuves et ses humiliations antérieures, faisait partie intégrante de sa mission divine. La conduite ambiguë de Sabbataï encourageait ces interprétations, propagées par des émissaires habiles. S'il se conformait extérieurement aux rites musulmans, s'il entraînait même plusieurs Juifs à se faire mahométans comme lui, d'autres fois il retournait à la synagogue et se posait de nouveau en fervent israélite. Las de cette comédie scandaleuse, le sultan finit par l'exiler à Dulcigno en Albanie, où il mourut obscurément.

II

L'agitation née autour de Sabbataï Zevi survécut à son auteur. Diverses communautés vouèrent à la mémoire du faux Messie un culte mystérieux. Son nom figurait dans le livre de prières, jusque sur les murs des synagogues ; on l'inscrivait comme un talisman magique sur les amulettes ; les plus enthousiastes vénéraient en lui une sorte de dédoublement de la divinité. Presque toutes les sectes mystiques écloses jusqu'à la fin du XVIIIe siècle en Orient et en Pologne se rattachent plus ou moins directement à cette étrange figure.

La première de ces sectes fut fondée à Salonique par l'une des sœurs du Messie, son beau-frère et son neveu. C'était une petite église mi-juive, mi-musulmane, qui prit le nom de *Donméh*, et que ses détracteurs accusaient de mœurs déréglées ; elle subsiste encore de nos jours, sans avoir jamais atteint une réelle importance.

En Pologne, les sectaires messianiques se produisirent les uns au grand jour, comme les premiers *Hassidim* qui émigrèrent en Palestine et

y périrent ou se firent chrétiens pour la plupart (vers 1700) ; les autres, comme les *Crypto-sabbatiens* en Podolie, cachaient leurs superstitions par crainte des rabbins orthodoxes, rejetaient l'ascétisme outré et croyaient à l'abolition des prescriptions rituelles par la venue, désormais accomplie, des temps messianiques.

Quelques sectaires isolés propagèrent aussi parmi les communautés juives un dogme nouveau, celui du Dieu un et triple, reflet de la théologie chrétienne dont des traces confuses se trouvent déjà dans le code de la cabbale, le *Zohar*. Le plus célèbre de ces *trinitaires* juifs fut un prédicateur ambulant, Néhémie Hayon, qui parcourut l'Allemagne et la Hollande et sema la zizanie dans l'importante synagogue d'Amsterdam. Peu d'années après, au milieu du XVIII[e] siècle, le premier talmudiste de l'Allemagne, Eibeschütz, rabbin de Hambourg, le même que nous avons vu expulser de Prague sous la prévention d'intelligences criminelles avec l'armée française, Eibeschütz fut accusé par un savant et verbeux docteur, Jacob Emden, d'être secrètement affilié à l'hérésie sabbatienne. Pendant son séjour à Metz, il avait, disait-on, distribué à des malades trop confiants des amulettes magiques renfer-

mant les initiales de Sabbataï Zevi. Durant cinq ans entiers (1751-6), le débat soulevé par Emden partagea tout le rabbinat allemand en deux camps. On usa, on abusa de l'excommunication; finalement Eibeschütz obtint gain de cause, grâce à l'intervention du roi de Danemark en sa faveur. Dans toute cette controverse, qu'on le remarque bien, le seul point en litige était de savoir si vraiment les amulettes renfermaient les lettres S. Z. Quant au fait d'avoir prétendu guérir des malades avec des formules mystiques dénuées de sens, Eibeschütz ne s'en défendait pas et Emden ne songeait pas à lui en faire un reproche. Emden était cependant un esprit fort pour son temps: le premier il osa contester la haute antiquité du *Zohar!* Il est vrai qu'il ne croyait pas non plus que le *Moré* fût de Maïmonide.

Un charlatan, bien autrement effronté qu'Eibeschütz, ce fut le fameux Frank, de son vrai nom Jacob Lebowitz (1720-1791). Né en Galicie, il avait séjourné dans sa jeunesse en Turquie et subi la contagion de la fermentation messianique, toujours très vive dans cette contrée; on ajoute qu'il porta pendant quelque temps le turban. En 1755, il parut tout à coup en Podolie, où vivaient, comme on l'a vu, beaucoup de sectateurs clan-

destins de Sabbataï Zevi. Il se présenta mystérieusement à eux comme une nouvelle incarnation du faux Messie, dont il avait les qualités séduisantes et l'absence de scrupules. Secondé, lui aussi, par une jeune femme d'une beauté ravissante, il se laissa attribuer des guérisons miraculeuses. Il ne se contentait pas de placer le *Zohar* au-dessus du Talmud ; il rejetait entièrement ce dernier ouvrage et prêchait d'exemple l'abolition des lois cérémonielles : de là le nom de *Zoharites* ou *antitalmudistes* qu'on donne parfois à sa secte. Aimant le faste, prodiguant l'or que la crédulité lui apportait, cherchant à éblouir autant qu'à convaincre, Frank recruta en peu de mois de nombreux adeptes, même parmi les rabbins.

Les premières menées de ce nouvel apôtre avaient été secrètes; leur découverte fit scandale et obligea provisoirement Frank à se cacher en Turquie. Les rabbins orthodoxes frappèrent d'un sévère anathème les Zoharites, convaincus, sur leur propre aveu, de blasphème et d'immoralité ; un synode solennel interdit même sous des peines sévères l'étude du *Zohar* ou de tout autre écrit cabbalistique avant l'âge de trente ans. Cette défense était certes bien plus justifiée que la con-

damnation analogue portée, au XIV[e] siècle, par les rabbins de Barcelone contre les études philosophiques[1]; malheureusement elle venait trop tard, la cabbale avait déjà fait tout le mal dont elle était capable.

Les rabbins orthodoxes firent la faute de ne pas se contenter de ces mesures d'ordre intérieur. Ils recherchèrent l'appui du clergé catholique et du bras séculier, et dénoncèrent la secte nouvelle à l'évêque de Kamieniec, Nicolas Dembowski. Cette démarche tourna contre ses auteurs. Amenés devant le prélat polonais, les Frankistes, probablement sur l'ordre secret de leur chef, déclarèrent qu'on les persécutait parce qu'ils croyaient à la Trinité, à l'homme-Dieu, comme les chrétiens; puis ils lancèrent contre leurs ennemis d'odieuses imputations, répétant notamment la vieille calomnie que le Talmud préconisait le meurtre des chrétiens. L'évêque, enchanté de cette profession de foi qui lui faisait espérer la prompte conversion d'une portion des Juifs polonais, invita les partisans et les détracteurs du Talmud à une controverse publique. Les Talmudistes, pour la plupart ignorants, timides et troublés, s'embarrassèrent

[1] Voir plus haut, p. 60.

dans leurs réponses ; Dembowski donna gain de cause aux Frankistes et fit procéder à la saisie et à la destruction d'un grand nombre d'exemplaires du Talmud (oct. 1757).

La mort subite de l'ambitieux prélat amena un nouveau revirement. Les Frankistes se virent à leur tour persécutés, bannis, chassés, repoussés même de la Turquie où ils avaient cherché un asile ; leur détresse était complète lorsque, cédant à des sollicitations inconnues, le roi de Pologne Auguste III ordonna qu'on les laissât retourner tranquillement dans leurs foyers. Frank, dont on avait perdu la trace pendant ces orages, reparut alors au milieu de ses fidèles ; en les voyant découragés et désorganisés, il jugea tout de suite, avec sa sûreté de coup d'œil habituelle, qu'il n'y avait plus de salut pour sa secte que dans une apostasie déclarée. Il annonça à l'archevêque de Lemberg qu'il était décidé à embrasser le christianisme ainsi que toute son église ; mais il désirait au préalable un nouveau colloque avec les talmudistes pour démontrer au grand jour la sincérité de sa conversion, achever de confondre ses ennemis et peut-être les entraîner à suivre son exemple.

Ni l'archevêque de Lemberg, ni le nonce du

pape n'approuvaient beaucoup l'idée de cette nouvelle controverse ; elle finit cependant par avoir lieu dans la cathédrale de Lemberg, devant un immense concours de curieux. La discussion, qui dura trois jours, ne fut rien moins que brillante ; les orthodoxes, n'osant ni désavouer les principes de la Cabbale, ni en tirer les dernières conséquences, furent encore une fois jugés vaincus. A cette nouvelle, Frank, qui s'était derechef éclipsé, rentra brillamment en scène. A la dernière séance du colloque, il parut dans un équipage imposant, vêtu à la turque et accompagné de cinquante gardes du corps accoutrés de même. Il déploya encore plus de pompe à Varsovie où il se fit baptiser, avec le roi pour parrain ; plus de mille de ses partisans le suivirent dans son abjuration (nov. 1759).

Frank ne jouit pas longtemps de son triomphe. Dénoncé à l'inquisition pour ses projets ambitieux, il fut enfermé dans un cloître, et la plupart de ses adhérents furent réduits à la mendicité ou condamnés aux plus pénibles travaux. Au bout de treize ans de captivité, il fut enfin délivré par les Russes et put continuer désormais librement à Vienne, à Brünn et à Offenbach, sa carrière de mystificateur émérite, digne d'être placé à

côté des grands charlatans du siècle, les Mesmer et les Cagliostro. On lui fit des funérailles magnifiques et sa tombe devint un lieu de pèlerinage. Les débris peu nombreux de sa secte subsistent encore en Pologne ; ils observent extérieurement les rites catholiques, mais restent séparés des autres habitants et ne se marient qu'entre eux.

III

La dernière secte importante qui ait surgi en Pologne au XVIIIe siècle est celle des *Nouveaux Hassidim ;* moins remarquée à son origine que celle des Zoharites, elle a eu des destinées bien autrement longues et prospères. Le premier apôtre fut un pâtre enthousiaste, Israël Baal Schem (ou *Bescht*), qui avait passé sa jeunesse dans les gorges sauvages des Carpathes. Fixé ensuite dans une petite ville de Podolie, il y acquit bientôt la réputation d'un thaumaturge et d'un prophète inspiré : il distribuait des remèdes d'empirique, rendait des oracles et apportait dans le culte des innovations hardies. Sa petite église rappelait à bien des égards l'ancienne secte des

Esséniens ; elle avait adopté leurs ablutions fréquentes, leurs vêtements de laine blanche, leur habituelle sérénité d'humeur ; mais le trait distinctif des *Hassidim*, c'est la joie désordonnée et bruyante qui précède et accompagne tous leurs actes de dévotion : elle a sa source dans une ivresse spirituelle, que l'abus de l'alcool et du tabac transforment souvent en une ébriété d'un autre genre.

Sous le successeur de Baal Schem, Dob Beer, la petite secte transporta son centre religieux à Mizricz, en Volhynie ; elle ajouta aussi à son credo le principe d'une vénération superstitieuse pour le chef de l'église, ou *Zadik*. Regardé comme une sorte de pape ou d'oracle vivant, il prêchait ses fidèles une fois par semaine et les plus riches présents ne cessaient d'affluer chez lui.

L'action desséchante des études talmudiques, l'affaiblissement du rabbinat polonais par la dissolution du « synode des quatre pays », favorisèrent l'expansion des *Hassidim*. En vain rabbins orthodoxes et gouvernants s'opposèrent à leurs progrès ; en vain un profond talmudiste, Elie Wilna, les écarta pendant quelque temps de la Lithuanie ; ils finirent par triompher de toutes les résistances, et leur secte, forte de cent mille âmes

à la fin du dernier siècle, en compte aujourd'hui 400,000, et donne le ton dans la plupart des communautés polonaises. Au reste, si la proscription sévère de tout ouvrage non écrit en caractères hébreux, l'isolement voulu du monde extérieur, ont contribué à entretenir jusqu'à nos jours chez les *Rebben* des Hassidim une grande ignorance des choses profanes, doublée du mysticisme le plus exalté, et parfois d'une cupidité sordide, du moins les traits de grossièreté et d'indécence qui caractérisaient d'abord leur liturgie ont disparu petit à petit; ils se sont aussi réconciliés avec le Talmud et ont mis au jour une littérature féconde, riche, au dire des juges compétents, en pensées fortes et en obscures divagations.

LIVRE V

LES TEMPS MODERNES

(DEPUIS 1750)

CHAPITRE XVII

MOÏSE MENDELSSOHN ET SON TEMPS

SOMMAIRE : § 1. Le XVIII[e] siècle ; les philosophes et le judaïsme. Voltaire et Montesquieu. — § 2. Origine et vicissitudes des Juifs de Prusse. Moïse Mendelssohn ; sa jeunesse, sa liaison avec Lessing. Ses premiers écrits ; le *Phédon ;* polémique avec Lavater. Mendelssohn défenseur et rénovateur du judaïsme ; sa traduction de la Bible. Mémoire de Dohm composé pour les Juifs d'Alsace. Dernières années de Mendelssohn. — § 3. L'école de Mendelssohn. Le *Measser ;* principaux collaborateurs. Les obscurants. Le cercle avancé de Berlin.

I

Le XVI[e] siècle a renversé l'édifice intellectuel du moyen âge, ressuscité l'esprit d'examen, et pré-

paré par ses découvertes scientifiques l'avènement d'une philosophie nouvelle; le XVIIe a créé cette philosophie avec Bacon, Descartes, Spinoza et Leibnitz; il était réservé au XVIIIe siècle de faire entrer dans le domaine des faits les conquêtes accomplies dans le domaine des idées. Vulgarisateurs de la science et de la philosophie, plutôt que savants et philosophes, c'est aux penseurs anglais de l'école de Locke, c'est surtout aux encyclopédistes français que revient l'honneur d'avoir écrasé par le sarcasme et l'éloquence l'ignorance, le fanatisme et la superstition. Ils ont adouci les mœurs et les lois, rapproché les hommes de toute race et de toute confession religieuse, substitué enfin au rêve d'une unité factice du genre humain, tel que l'avait poursuivi au moyen âge l'Eglise catholique, l'idée de la tolérance universelle.

Par cet élargissement de l'esprit humain et cette grande hécatombe de préjugés, la philosophie du XVIIIe siècle servit encore plus efficacement la cause de la race israélite que ne l'avait fait la Réforme; si celle-ci réveilla le goût et l'intelligence du glorieux passé littéraire d'Israël, celle-là ouvrit les yeux sur l'iniquité de l'exclusion systématique dont les Juifs étaient

l'objet, depuis tant de siècles, de la part de la société chrétienne. Et pourtant, les philosophes français, pas plus que les réformateurs allemands, ne crurent travailler même indirectement à l'affranchissement d'Israël. Le chef du chœur, le vrai roi du siècle, le redoutable ennemi de l'Eglise, Voltaire, méprise les Juifs comme Luther, et fait porter à la Bible le poids de ses rancunes contre l'Evangile, peut-être aussi de quelques rancunes privées contre des banquiers israélites. C'est le moins novateur de tous nos philosophes, c'est le calme analyste des institutions du passé, Montesquieu, qui fait entendre, contre la barbarie d'une législation odieuse, la protestation de la conscience indignée. Voici quelques passages de l'éloquent chapitre de l'*Esprit des lois*, intitulé : *Très humble remontrance aux inquisiteurs d'Espagne et de Portugal :*

« Une juive de dix-huit ans, brûlée à Lisbonne au dernier autodafé, donna occasion à ce petit ouvrage ; et je crois que c'est le plus inutile qui ait jamais été écrit. Quand il s'agit de prouver des choses si claires, on est sûr de ne pas convaincre.

» L'auteur déclare que, quoiqu'il soit Juif, il

respecte la religion chrétienne, et qu'il l'aime assez pour ôter aux princes qui ne sont pas chrétiens un prétexte plausible pour la persécuter.

» Vous vous plaignez, dit-il aux inquisiteurs, » de ce que l'empereur du Japon fait brûler à » petit feu tous les chrétiens qui sont dans ses » Etats ; mais il vous répondra : Nous vous trai- » tons, vous qui ne croyez pas comme nous, » comme vous traitez vous-mêmes ceux qui ne » croient pas comme vous...

» Mais il faut avouer que vous êtes bien plus » cruels que cet empereur. Vous nous faites » mourir, nous qui ne croyons que ce que vous » croyez, parce que nous ne croyons pas tout » ce que vous croyez. Nous suivons une religion » que vous savez vous-mêmes avoir été autrefois » chérie de Dieu ; nous pensons que Dieu l'aime » encore, et vous pensez qu'il ne l'aime plus ; et » parce que vous jugez ainsi, vous faites passer » par le fer et par le feu ceux qui sont dans cette » erreur si pardonnable, de croire que Dieu aime » encore ce qu'il a aimé...

» Quand vous voulez nous faire venir à vous, » nous vous objectons une source dont vous vous » faites gloire de descendre. Vous nous répon-

» dez que votre religion est nouvelle, mais
» qu'elle est divine ; et vous le prouvez, parce
» qu'elle s'est accrue par la persécution des
» païens et par le sang de vos martyrs ; mais au-
» jourd'hui vous prenez le rôle des Dioclétiens,
» et vous nous faites prendre le vôtre... Vous
» voulez que nous soyons chrétiens, et vous ne
» voulez pas l'être...

» Mais si vous ne voulez pas être chrétiens,
» soyez au moins des hommes... Vous vivez
» dans un siècle où la lumière naturelle est plus
» vive qu'elle n'a jamais été, où la philosophie a
» éclairé les esprits, où la morale de votre évan-
» gile a été plus connue, où les droits respectifs
» des hommes les uns sur les autres, l'empire
» qu'une conscience a sur une autre conscience,
» sont mieux établis. Si donc vous ne revenez
» pas de vos anciens préjugés, qui, si vous n'y
» prenez garde, sont vos passions, il faut avouer
» que vous êtes incorrigibles, incapables de toute
» lumière et de toute instruction ; et une nation
» est bien malheureuse, qui donne de l'autorité
» à des hommes tels que vous...

» Il faut que nous vous avertissions d'une
» chose : c'est que si quelqu'un, dans la posté-
» rité, ose jamais dire que dans le siècle où nous

» vivons, les peuples d'Europe étaient policés, on
» vous citera pour prouver qu'ils étaient bar-
» bares ; et l'idée que l'on aura de vous sera
» telle, qu'elle flétrira votre siècle et portera la
» haine sur tous vos contemporains [1]. »

II

Pendant que ces nobles paroles, applaudies par toutes les âmes d'élite, annonçaient en France l'aurore de jours meilleurs pour la race éprouvée et réprouvée, les Juifs allemands, parqués dans leurs juiveries sans air ni lumière, submergés par le flot des rabbins superstitieux venus de Pologne, séparés de la société chrétienne par une double barrière matérielle et morale, voyaient encore raviver contre eux les préjugés les plus haineux par les écrits trop fameux des Wülfer, des Wagenseil, des Schudt et surtout des Eisenmenger [2]. Même en Prusse, l'état « moderne »

[1] *Esprit des Lois*, xxv, 13.

[2] L'ouvrage d'Eisenmenger, *Le Judaisme dévoilé*, a paru à Kœnigsberg en 1711. C'est une compilation de toutes les absurdités ou bizarreries qu'on peut signaler dans le judaïsme talmudique ; l'auteur ignore systématiquement tout ce qui ne cadre pas avec sa thèse préconçue.

par excellence, et gouverné par un prince philosophe, la situation des Juifs était des plus misérables, et rien ne faisait prévoir le relèvement prochain d'une nombreuse population, plongée dans des ténèbres plus épaisses qu'au moyen âge.

Expulsés du Brandebourg par l'électeur Jean-Georges, au commencement du XVI[e] siècle, les Juifs étaient rentrés dans ce pays sous le « Grand Electeur » Frédéric-Guillaume (1640-1688), le fondateur de la grandeur prussienne. Ce prince avait un agent juif, à la fois diplomate et financier, nommé Elie Gumperts, et lors de l'exil des Juifs de Vienne (1670), il offrit un asile dans ses Etats à une cinquantaine de familles. Il ne permit aux Juifs ni d'avoir des synagogues, ni de posséder en propre des terrains bâtis ; mais il protégea leur commerce et autorisa, chose inouïe pour l'époque, deux jeunes israélites à suivre les cours de la Faculté de médecine de Francfort-sur-l'Oder. Le successeur du Grand Electeur, Frédéric I[er], premier roi de Prusse, eut également un favori juif, son joaillier. Sous son règne, la communauté de Berlin s'accrut rapidement ; une synagogue fut bâtie ; aux Juifs officiellement protégés (*Schutzjuden*), vinrent s'ajouter

des Juifs « tolérés ». Là s'arrêtèrent pour le moment les progrès de la législation ; car Frédéric-le-Grand, l'ami de Voltaire, partageait les préventions de son philosophe contre les israélites. Le Règlement général qu'il promulgua à leur sujet, en 1750, est rempli des dispositions les plus surannées : le *leibzoll* (péage personnel) est maintenu ; chaque Juif protégé est tenu d'acheter aux manufactures royales une certaine quantité de porcelaine commune destinée à l'exportation, etc.

La communauté de Berlin, devenue en peu de temps une des plus importantes de l'Allemagne, était aussi une des plus rigoureusement orthodoxes. Un jour, un des fidèles fut expulsé par les anciens pour avoir été surpris lisant un livre allemand ; un autre fut menacé de la même peine pour s'être rasé la barbe. C'est pourtant de ce milieu arriéré, propre à décourager les meilleures volontés, que sortit le réformateur du judaïsme allemand, le philosophe Moïse Mendelssohn (né à Dessau, 1729 ; mort à Berlin, 1786). Fils d'un pauvre copiste de rouleaux de la loi, Mendelssohn vint tout jeune à Berlin où il suivit, comme la plupart des enfants de son âge, les cours d'une école de Talmud. Deux hommes d'un esprit un

peu plus ouvert que la moyenne éveillèrent en lui le goût des études scientifiques. Il apprit les mathématiques, le latin, la philosophie, et se jeta surtout avec avidité sur le *Moré* de Maïmonide : on dit que l'ardeur incroyable avec laquelle il s'enfonça dans l'étude de cet ouvrage lui valut une maladie nerveuse qui le laissa contrefait pour le restant de ses jours.

A vingt-cinq ans, Mendelssohn, devenu précepteur, puis teneur de livres dans la maison d'un riche fabricant de Berlin, se lia d'une étroite amitié avec Lessing, l'infatigable remueur d'idées, le champion du goût et de la libre pensée, dont les écrits révolutionnèrent la littérature allemande. Lessing conçut une vive admiration pour le caractère et le talent de Mendelssohn, admiration qui se traduisit plus tard dans son beau drame *Nathan le Sage* : le poète y met en scène un philosophe juif, portrait de son ami, qui donne aux chrétiens et aux mahométans d'éloquentes leçons de tolérance. Mendelssohn, de son côté, ne trouva pas moins de charme et de profit dans la société de Lessing ; il apprit surtout de lui le secret d'un style clair, pur, et agréable, chose entièrement inconnue à ses coreligionnaires habitués à l'informe jargon que

l'on sait, et rare alors, même chez les écrivains allemands de race.

Dès les débuts littéraires de Mendelssohn, ses exquises qualités de forme attirèrent l'attention sur son nom. Des *Lettres sur les sentiments*, une collaboration assidue à des Revues importantes, un *Mémoire sur la certitude philosophique*, qui remporta le prix dans un concours ouvert par l'Académie de Berlin, fondèrent sa réputation d'écrivain et de penseur ; mais le livre qui le mit vraiment hors de pair fut le dialogue intitulé *Phédon, ou l'immortalité de l'âme*, chaleureux plaidoyer en faveur d'une doctrine consolante que Mendelssohn croyait de toutes les forces de sa généreuse nature. Le *Phédon* remporta un succès bruyant et universel ; l'ouvrage fut traduit en plusieurs langues, et l'auteur devint aussitôt une des célébrités de la capitale prussienne. Tout le monde était curieux de voir celui qu'on appelait le « Socrate de Berlin ». Les plus illustres littérateurs de l'Allemagne cultivèrent son amitié ; l'Académie de Berlin voulut l'élire parmi ses membres, mais Frédéric-le-Grand raya son nom de la liste des présentations : Mendelssohn était Juif, et il avait un jour osé critiquer des vers du roi philosophe !

Caractère modeste, doux et loyal, Mendelssohn ne se laissa pas enivrer par le bruit qui se faisait autour de son nom, ni détacher de la foi de ses pères par les insinuations de quelques-uns de ses admirateurs. Comme chez Maïmonide, la religion et la philosophie se conciliaient sans peine dans son esprit ; il acceptait tout du judaïsme, principes et pratiques, les uns parce qu'il les regardait comme identiques aux vérités de la religion naturelle, les autres parce qu'il y voyait un lien symbolique et touchant entre les descendants d'une même race, les adeptes d'une même croyance. Dans cette pensée, Mendelssohn, loin d'être séduit par les avantages sociaux que lui eût assurés l'apostasie, servit sans relâche, quoique sans bruit, la cause de ses coreligionnaires, soit par des démarches, soit par des écrits en faveur des opprimés. Lorsqu'un philosophe mystique qui jouissait alors d'une immense réputation que le temps n'a pas confirmée, Lavater, de Zurich, essaya de le convertir en lui envoyant un écrit du Genevois Bonnet, Mendelssohn répondit par une apologie ferme et modérée du judaïsme, qui reçut l'approbation de tous les esprits éclairés. Par la suite, il exposa deux fois avec plus de développement les mêmes idées : dans la préface

d'une traduction du fameux mémoire de Manassé ben Israël, et dans un traité de philosophie religieuse intitulé *Jérusalem*, qui lui valut les félicitations du grand philosophe Kant.

A ceux qui lui objectaient l'état de dégradation actuel de ses coreligionnaires, Mendelssohn répondait avec un bon sens prophétique : « On nous lie les mains, et puis on nous reproche de ne pas savoir nous en servir ! » Du reste, il ne se contentait pas de relever le judaïsme aux yeux de la société chrétienne par ses écrits apologétiques et par l'exemple même de sa vie, plus éloquent que toutes les dissertations ; il travailla directement à l'amélioration morale de sa race par sa traduction allemande du *Pentateuque* et des *Psaumes*. Cette traduction parut en 1779, avec un commentaire hébreu dû à la plume de deux amis de Mendelssohn ; ce fut plus qu'un ouvrage d'érudition remarquable, ce fut un événement historique. Rien ne contribua davantage à propager parmi les Juifs allemands la connaissance de la langue du pays, à ranimer l'étude de la Bible, trop longtemps sacrifiée à celle de la Glose. Quelques rabbins orthodoxes d'Allemagne et de Pologne firent bien entendre de timides protestations, sentant avec une certaine clairvoyance que la Bible alle-

mande de Mendelssohn ouvrait pour le judaïsme une ère nouvelle, comme la Bible de Luther l'avait fait pour le christianisme. On osa la frapper d'excommunication ; mais l'abus de cette arme religieuse en avait émoussé le tranchant, les clameurs des orthodoxes ne trouvèrent qu'un faible écho, et presque toute la jeunesse, réveillée par les écrits et les exemples de Mendelssohn, se rangea avec enthousiasme du côté du progrès et des lumières.

Un autre ouvrage à peu près contemporain, qui n'émanait pas de Mendelssohn, mais qu'il inspira et auquel il a peut-être collaboré, mérite encore d'être cité : c'est le *Mémoire* composé par Dohm à l'invitation des Juifs d'Alsace.

La situation de cette nombreuse population israélite, devenue française depuis le traité de Westphalie, était restée longtemps presque aussi misérable que sous la domination allemande. Limités dans leur expansion, enfermés presque partout dans des quartiers séparés, exclus depuis 1388 de la capitale de la province, exploités par les seigneurs féodaux, chargés d'impôts et de péages oppressifs, les Juifs d'Alsace voyaient en outre leur industrie entravée et réduite à trois branches : le commerce des bes-

tiaux, l'orfèvrerie et le prêt d'argent. L'usure était la conséquence infaillible de cette législation restrictive, legs suranné d'un autre âge. Un bailli alsacien, Hell, profita de l'impopularité qu'elle valait aux Juifs pour exciter leurs débiteurs à ne les pas payer et à fabriquer de fausses quittances qu'ils opposaient aux réclamations des prêteurs ; frauder des Juifs, dans la pensée de beaucoup d'hommes de ce temps, n'était pas un délit, mais une œuvre pie et méritoire. Louis XVI ne fut pas de cet avis. Il mit un terme à l'odieuse campagne du bailli Hell qu'il fit incarcérer, puis éloigner de la province : les procès d'usure furent désormais renvoyés directement devant le Conseil souverain d'Alsace. Cette demi-réforme, qui laissait subsister la plupart des anciens abus, devint l'occasion du *Mémoire* de Dohm. Les Juifs d'Alsace s'étant adressés à Mendelssohn, dont la réputation était universelle, celui-ci leur désigna son ami chrétien Dohm comme l'homme le plus apte à rédiger le *Mémoire* qu'ils voulaient placer sous les yeux du roi de France.

Le *Mémoire*, élargi et amplifié jusqu'à devenir un véritable livre : *De la réforme politique des Juifs* (1781), n'atteignit pas son but en France, car la traduction française fut arrêtée

aux portes de Paris par suite d'un défaut de formalité, et lorsque, après d'interminables longueurs, la prohibition fut levée, on apprit que les exemplaires avaient été, par erreur, mis au pilon. En revanche, l'ouvrage de Dohm fit un effet profond sur l'opinion publique en Allemagne. L'absence complète de déclamation chez l'auteur, sa qualité de chrétien, l'exposé lucide des raisons de la décadence de la race juive, le tableau des vertus précieuses qu'elle avait conservées, même dans son état d'avilissement actuel : dévotion sincère, esprit de famille, pureté de mœurs, bienfaisance, respect des lois, horreur du sang ; l'énumération de ses mérites intellectuels et du profit que les Etats européens pouvaient en tirer, tout cela faisait du *Mémoire* une œuvre aussi nouvelle qu'élevée, digne d'attirer l'attention de tous les philanthropes et de tous les politiques éclairés. A côté du but, qui était le relèvement du judaïsme et l'utilisation de ses ressources de tout genre, Dohm signalait le moyen le plus urgent et le plus efficace : la création d'écoles élémentaires pour les Juifs, et leur admission dans tous les établissements d'enseignement chrétiens.

Bien entendu, le *Mémoire* de Dohm fut salué

par un *tolle* général de protestation chez les nombreux *judéophobes* d'Allemagne ; une nuée de pamphlets surgit, des professeurs estimés et savants combattirent les « visions utopiques » du courageux publiciste, et s'accordèrent à dépeindre les Juifs comme une race vouée à une dégénérescence irrémédiable, aussi incapable d'un véritable relèvement politique que les Bohémiens. L'avenir devait donner aux prédictions haineuses de ces faux prophètes un éclatant démenti ; déjà le présent ne leur appartenait plus. Mendelssohn put voir avant de mourir les premiers fruits de ses efforts et des conseils de Dohm : à Berlin, la fondation d'un organe du « nouveau judaïsme », le *Meassef* (1783) ; à Vienne, l'édit de tolérance de Joseph II (1781) et la création des écoles élémentaires.

Mendelssohn resta sur la brèche jusqu'à la dernière heure. Ses deux derniers écrits sont ses *Matinées*, agréable exposé d'une philosophie tempérée et honnête, et l'*Appel aux amis de Lessing*, pour défendre la mémoire du grand écrivain, récemment décédé, contre l'imputation de « Spinozisme ». Cette brochure, fruit d'une affection touchante, et qu'on peut appeler le testament de l'amitié, témoigne peut-être chez Men-

delssohn de plus de passion généreuse que de pénétration ; l'effort qu'elle lui avait coûté acheva de briser ses forces, un refroidissement fit le reste, et le pieux philosophe s'éteignit doucement le 4 janvier 1786.

Sa mort fut un deuil pour tout le judaïsme allemand. A Berlin et ailleurs, les magasins se fermèrent le jour de ses obsèques. Les littérateurs chrétiens s'associèrent à la douleur des coreligionnaires de Mendelssohn, et l'un d'eux, Ramler, lui composa cette épitaphe enthousiaste :

« Moïse Mendelssohn, sage comme Socrate; fidèle aux lois de ses aïeux, comme Socrate, il enseigna comme lui l'immortalité ; comme lui, il est immortel. »

III

L'œuvre de Mendelssohn ne périt pas avec lui. Toute une légion de jeunes hommes ardents, formés à ses leçons, se lancèrent dans la carrière qu'il avait si brillamment ouverte. Leur centre d'action fut Berlin, leur instrument de propagande le recueil périodique *Measset* (le « col-

lectionneur »). Ce journal était rédigé en hébreu afin d'être également accessible aux Juifs de tout pays ; il publia des essais philosophiques et critiques, des poésies, et contribua puissamment à répandre le goût et la connaissance de la littérature biblique.

Des hommes bien différents par le caractère et le talent, mais jeunes pour la plupart, et réunis par un zèle commun pour la cause du progrès intellectuel, collaborèrent au *Meassef.* Citons parmi les principaux rédacteurs, les *Measfim* comme on les nommait : Enchel et Bresselau, fondateurs du journal ; Hartwig Wessely, grammairien original, poète hébreu distingué, principal promoteur de la création des écoles nouvelles en Autriche ; Herz Homberg, l'ami intime de Mendelssohn, l' « apôtre » de l'Italie et de la Galicie ; David Friedlænder, qui hérita de l'influence prépondérante de Mendelssohn, sans l'égaler toutefois par la clarté des idées, la sincérité des convictions ni le courage ; le médecin Marcus Herz et le philosophe Lazarus ben David, disciples et vulgarisateurs de Kant, dont la subtile rigueur et la sublimité morale fascinaient des esprits frais émoulus des écoles talmudiques ; bien d'autres encore, utiles soldats d'une grande

cause, dont les noms et les écrits n'ont pas mérité de survivre.

La médiocrité des rabbins attachés à l'ancien système favorisa les progrès des novateurs de Berlin. Quand les orthodoxes s'opposèrent à la création d'une Ecole normale à Trieste, en exécution de l'édit de Joseph II, Wessely leur ferma la bouche en rappelant cette sentence du Talmud : « Un docteur de la loi, qui n'est pas instruit dans les sciences, est plus laid qu'un cadavre. » Et le poète Klopstock, s'adressant dans un élan inspiré à l'empereur philosophe, stigmatisait avec plus de pitié que de colère l'inepte résistance de quelques Juifs aux mesures réparatrices destinées à les relever :

Tu fais tomber leurs fers ; ils le sentent à peine,
Tant leur bras s'est roidi sous le poids de sa chaîne.

La haute société juive de Berlin, qui rivalisait déjà de richesse et d'élégance avec la haute bourgeoisie chrétienne, donnait le ton dans cet élan général vers une vie nouvelle. La mode se mit avec les émancipateurs et ne tarda pas à les dépasser. Les salons juifs de Berlin devinrent le rendez-vous des beaux esprits, de tous les amis de la littérature française et du romantisme naissant. Au centre de ce monde raffiné brillait Henriette

de Lemos, femme du docteur Herz, célèbre par sa beauté et son esprit: les Humboldt, les Schleiermacher, les Schlegel étaient au nombre de ses courtisans les plus assidus. Le judaïsme tout entier aurait profité de ce brillant concours de talents si les qualités morales de cette société élégante avaient été à la hauteur de ses progrès intellectuels ; malheureusement, comme il arrive presque toujours aux époques de brusque révolution, l'équilibre manqua. Les esprits, passant sans transition des ténèbres les plus profondes à une lumière éblouissante, en furent comme étourdis; l'attachement excessif et puéril à tous les vieux usages céda soudain la place à un mépris non moins exagéré de tout le legs de l'ancien judaïsme. Le Décalogue lui-même fut relégué au magasin des antiques avec le bagage des vertus traditionnelles qu'il incarnait. On prit en dégoût les formes sévères de la religion mosaïque ; en peu de temps, la moitié de la communauté de Berlin se baptisa, une fille de Mendelssohn en tête. La soif des jouissances matérielles, l'influence dissolvante d'un nouveau mysticisme propagé par des prédicateurs à la mode qui accommodaient l'Evangile au goût du jour, expliquent ces désertions multipliées qui n'avaient

même pas l'excuse de la sincérité ou de la persécution [1].

Heureusement cette effervescence malsaine ne durera pas; c'est l'ivresse d'un jour qui ne tardera pas à se dissiper. Alors seulement la féconde semence jetée par Mendelssohn portera tous ses fruits, et le judaïsme s'avancera d'un pas plus ferme et plus tranquille dans la voie du progrès, sans cesser d'être lui-même et de respecter son passé. Cette riche floraison de beaux talents que notre siècle a vue éclore, savants, philosophes, mathématiciens, poètes, si c'est à l'esprit talmudique, transmis par l'hérédité ou développé par l'éducation, qu'ils doivent quelques-unes de leurs qualités les plus précieuses, c'est grâce à la réforme inaugurée par Mendelssohn et ses disciples qu'ils ont su et pu en faire usage.

[1] Si l'on veut se faire une idée du désordre moral qui s'était emparé de certains esprits à cette époque, il faut lire l'autobiographie du Juif polonais Salomon Maimon, disciple original de Kant, et philosophe aussi profond que caractère cynique et dépravé.

CHAPITRE XVIII

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET NAPOLÉON

Sommaire : § 1. Etat du Judaïsme français au XVIIIe siècle. Juifs du Comtat Venaissin, Juifs de Bordeaux, Juifs d'Alsace. Progrès de la tolérauce; tentatives et réformes de Louis XVI. Ecrits de Mirabeau et de l'abbé Grégoire. — § 2. L'Assemblée constituante. Proclamation de la liberté religieuse. La question juive à la tribune de lAssemblée. Ajournement, puis vote de l'émancipation complète. — § 3. Les Juifs pendant la Terreur. Situation économique de l'Alsace. Bonaparte et les Juifs. Discussion au Conseil d'Etat. L'assemblée des notables juifs. Le Sanhédriu ; résumé de ses décisions. Décret transitoire du 17 mars 1808.

I

C'est en Allemagne que se prépara la rénovation morale des Israélites, mais c'est la France qui, la première, leur apporta l'émancipation politique et s'acquit par là des titres inoubliables à la reconnaissance des Juifs de tout pays.

Depuis l'ordonnance d'exil de Charles VI, il

n'y avait plus de Juifs en France que dans les parties nouvellement annexées du territoire. Quelquefois la loi générale qui leur interdisait le séjour du royaume avait été étendue aux acquisitions récentes; c'est ce qui s'était passé en Provence, en Flandre et en Franche-Comté. Ailleurs, comme à Marseille, à Metz, en Lorraine et en Alsace, on avait, au contraire, respecté l'existence et l'organisation des anciennes communautés. Il y avait aussi des Juifs à Avignon, à Carpentras et dans tout le Comtat Venaissin; mais ces territoires appartenaient au Saint-Siège et ne furent incorporés à la France qu'au moment de la Révolution. La condition légale des Juifs du Comtat, très favorable pendant la résidence des papes à Avignon, avait graduellement empiré depuis le xv[e] siècle, sous la double influence de l'accroissement excessif de la population israélite et des progrès économiques de la population chrétienne. Presque partout le *ghetto* était devenu obligatoire, et ce *ghetto* était « un quartier sans air, sans lumière, avec des logements microscopiques où s'entassaient des familles, des maisons dont les étages semblent grimper les uns sur les autres, comme dans une escalade fantastique, et qui vont cher-

cher dans l'espace la place qui manque dans la rue »[1].

Une communauté bien autrement florissante était celle de Bordeaux et de Bayonne (Saint-Esprit), qui avait détaché des colonies à Paris et jusque dans les Antilles françaises, malgré les sévères prohibitions du *Code Noir* de Louis XIV. Cette communauté datait du règne de Henri II. A cette époque (1552), quelques familles de marranes espagnols et portugais, c'est-à-dire de Juifs qui avaient reçu un simulacre de baptême, furent autorisées à s'établir à Bordeaux sous le nom de « nouveaux chrétiens ». Elles se multiplièrent peu à peu, et reprirent, d'abord en secret, puis ouvertement, le culte mosaïque. Ces Juifs bordelais avaient conservé les rites, les traditions et les goûts policés des *Sefardim* dont ils descendaient ; ils s'adonnaient au grand commerce maritime, et plusieurs d'entre eux étaient des armateurs justement considérés : l'un de ces armateurs, Gradis, faillit être élu en 1789, aux Etats-Généraux ; il ne lui manqua que trois voix.

[1] M. Isidore Loeb, *Les Statuts des Juifs d'Avignon en 1779* (*Annuaire* de la *Société des études juives*, I, p. 168). Il y avait 2000 Juifs à Carpentras, et environ un millier dans tout le reste du Comtat.

Parmi les hommes remarquables de la communauté bordelaise au XVIIIe siècle, on doit encore citer Jacob Pinto, qui réfuta le pamphlet de Voltaire contre les Juifs, et Rodrigue Pereire, le premier instituteur des sourds-muets.

Les Juifs de Bordeaux, beaucoup moins nombreux que ceux de Lorraine et d'Alsace[1], leur étaient fort supérieurs par l'aisance, l'éducation et la position sociale; malheureusement ils ne profitèrent pas de ces avantages pour relever le niveau de leurs coreligionnaires moins bien partagés. Trop souvent, ils leur témoignèrent un injuste dédain et mirent une certaine affectation à séparer leur propre cause de celle des Juifs du rit allemand. C'est ainsi que sous Louis XV, quelques malheureux émigrants d'Alsace et du Comtat Venaissin étant venus frapper aux portes de Bordeaux, les Juifs portugais leur refusèrent l'hospitalité, les dénoncèrent aux autorités comme mendiants et vagabonds, bref, firent tant et si bien que le duc de Richelieu, gouverneur de la province, expulsa les nouveaux arrivés, et les contraignit à reprendre le chemin de leurs foyers.

[1] On comptait environ 500 Juifs à Bordeaux contre 2000 à Metz et en Lorraine, et 20,000 en Alsace.

Cependant l'attitude des pouvoirs publics envers les Israélites s'était insensiblement modifiée dans le courant du XVIIIe siècle. L'édit de Louis XIII qui, renouvelant les anciennes défenses, avait interdit à tout citoyen français, « sous peine de vie et des biens », de recevoir chez lui des Juifs ou de converser avec eux [1], ne pouvait plus satisfaire les esprits après l'immense révolution accomplie dans les idées. Des assassinats juridiques, comme ceux de Raphaël Lévi de Boulay (1670), inculpé d'un meurtre rituel, ou de Hirtzel Lévi de Colmar (1754), n'étaient désormais plus possibles. Bien plus, on fermait les yeux sur les infractions de plus en plus fréquentes à des prohibitions surannées ; cinq cents Juifs habitaient à Paris, et ceux des colonies, sans obtenir une autorisation formelle, furent tacitement admis au séjour par le ministre Sartine. La tolérance corrigeait ainsi dans la pratique l'iniquité de la législation ; mais la tolérance n'était pas suffisante, et beaucoup de bons esprits reconnaissaient déjà que le relèvement matériel et

[1] « Considérant que les rois très chrétiens ont eu en horreur toutes les nations ennemies de ce nom et surtout celle des Juifs, défendons à tous nos sujets, sous peine de la vie et des biens, de recevoir les Juifs ou de converser avec eux. » Ordonnance de Louis XIII, 23 avril 1615 (HALPHEN, *Recueil*, p. XXXII).

moral des Juifs, de ceux d'Alsace surtout, ne pourrait s'accomplir que par le renversement des anciennes barrières qui en faisaient une nation dans la nation ; pour être hommes, il fallait que les Juifs devinssent citoyens.

Ces idées, si brillamment exposées vers cette époque dans le *Mémoire* de Dohm, éveillèrent les espérances des Israélites français. Un homme courageux, Cerf Berr, fournisseur des armées de Louis XV, et admis, à titre exceptionnel, à s'établir dans la capitale de l'Alsace, se fit auprès du jeune roi Louis XVI l'interprète des doléances des Juifs alsaciens. Louis XVI sentait les besoins nouveaux du temps ; il avait le désir de les satisfaire, sans avoir la force et la persévérance nécessaires pour triompher de la résistance des classes privilégiées. A cette heure, pourtant, on pouvait presque espérer que la transformation nécessaire de l'ancien régime s'accomplirait par les voies pacifiques, et que la France ferait l'économie d'une Révolution. Turgot, Malesherbes étaient ministres; chaque jour voyait tomber un débris vermoulu des anciennes institutions, tantôt les entraves de l'industrie et du commerce, tantôt les lois d'exception contre les hérétiques. Le roi, qui avait rendu aux protestants

leur état civil, ne pouvait rester sourd aux réclamations des Juifs d'Alsace. Malesherbes provoqua la réunion d'une Commission de notables israélites chargés d'aviser à l'amélioration de la condition de leurs coreligionnaires. S'il ne sortit rien de ce projet, non plus que de tant d'autres louables tentatives de réforme, emportées par le tourbillon de la politique, en revanche, les Juifs furent autorisés par des lettres patentes à s'établir dans toutes les parties du royaume, et le péage corporel (*leibzoll*) d'Alsace, reste odieux de la législation germanique, fut formellement aboli (1784).

A quelque temps de là, la « question juive » fut brillamment posée devant l'opinion publique par deux hommes d'un génie et d'un caractère bien dissemblables, mais qui devaient jouer l'un et l'autre un rôle important dans la Révolution, et que le judaïsme doit associer dans une reconnaissance commune : le comte de Mirabeau et l'abbé Grégoire.

Mirabeau n'était alors encore qu'un pamphlétaire jeune et ardent, débordant de passions fougueuses, de vices, mais aussi d'idées grandes et généreuses, et sous lequel l'observateur perspicace pouvait déjà pressentir le futur homme

d'Etat de la Révolution, le plus grand orateur de la tribune française. Pendant une mission secrète à Berlin, d'où il rapporta son volumineux *Essai sur la monarchie prussienne*, Mirabeau s'était lié avec Dohm et plusieurs Israélites de distinction appartenant au cercle de Henriette Herz. Sa vive intelligence comprit immédiatement la portée de la réforme inaugurée par Mendelssohn, qui venait de mourir. Economiste, sinon économe, par hérédité, philanthrope par mode, politique et patriote de race, il pressentit l'avantage que la France pouvait tirer de « tous ses pâles hébreux, une fois remontés », comme disait le prince de Ligne ; il fit connaître à la France, dans un écrit fugitif, mais plein de choses, le grand mouvement de rénovation de tout un peuple qui s'accomplissait de l'autre côté du Rhin[1] (1787).

Le livre de Mirabeau, suivi de plusieurs pamphlets conçus en sens divers, mit la question juive à l'ordre du jour. L'Académie des belles-lettres de Metz, sur la proposition de Rœderer, jugea le moment venu d'en faire l'objet d'un concours. Trois mémoires remarquables furent présentés

[1] *Sur Mendelssohn et la réforme politique des Juifs*, par MIRABEAU, Londres, 1787.

et partagèrent le prix ; ils avaient pour auteurs le juif Salkind Horwitz, interprète à la Bibliothèque du Roi, l'avocat Thierry et l'abbé Henri Grégoire. Le travail de Grégoire était le plus important des trois, et la qualité ecclésiastique de l'auteur en doublait le mérite. « C'était un homme en qui se combinaient harmonieusement deux natures tout-à-fait diverses. Aussi fier de sa raison qu'un philosophe, aussi simple de cœur que le plus humble des pasteurs de village, il avait pris de la lecture des auteurs profanes le mépris des préjugés, de celle de l'Evangile l'amour des pauvres. Ce prêtre, si rude aux puissances terrestres, qui vota sans balancer la mort de Louis XVI, consacra néanmoins sa vie à la défense des Juifs, des nègres, des prolétaires, de tous les damnés d'ici-bas [1]. » Grégoire se persuadait naïvement que les Juifs avaient toujours été l'objet de la sollicitude maternelle de l'Eglise ; c'est l'idée qui remplit son Mémoire. Quant aux faits positifs, il les devait pour la plupart aux renseignements de son ami Moïse Ensheim, juif de Metz, poète et savant, et qui avait été précepteur des enfants de Mendelssohn. Les esprits forts trai-

[1] Louis Blanc, *Révolution française*, II, 353.

tèrent d'utopies les projets de réforme exposés par l'enthousiaste curé ; ces utopies allaient bientôt devenir des faits, et Grégoire eut le bonheur de n'être pas étranger à la réalisation de ses rêves.

II

1789 est une date aussi décisive dans l'histoire des Juifs que dans celle de la France. Elle vit l'aurore de leur émancipation.

Un des premiers principes proclamés par l'Assemblée constituante, inséré dans la *Déclaration des droits de l'homme*, fut celui de l'absolue liberté de conscience : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi[1]. » Ce principe aurait dû entraîner de plein droit l'attribution aux Juifs des droits de citoyens ; mais il n'en fut rien,

[1] Cet article fut voté dans la séance du 23 août 1789, à la suite d'un brillant discours de Rabaud Saint-Etienne. « Il est banni pour jamais, s'écria-t-il, ce mot barbare d'intolérance ; il ne se prononcera plus jamais. Mais ce n'est pas même la *tolérance* que je réclame ! ce terme emporte une idée de compassion qui avilit l'homme. Je réclame la liberté qui doit être *une* pour tout le monde. »

car la question religieuse se compliquait ici de difficultés locales, et de préjugés invétérés. En Alsace, surtout, le pressentiment de l'émancipation des Israélites souleva une vive émotion; des désordres se produisirent sur plusieurs points, beaucoup de Juifs furent obligés de chercher un refuge à Bâle. L'Assemblée s'émut de ces nouvelles; l'abbé Grégoire, le premier, fit entendre une protestation indignée contre ce commencement de persécution religieuse : « Ministre d'une religion qui regarde tous les hommes comme frères, j'invoque, dit-il, l'intervention de l'Assemblée en faveur d'un peuple proscrit et malheureux. »

Ce mot « peuple », maladroitement employé par Grégoire, était tout le nœud de la difficulté; il s'agissait précisément de savoir si les Juifs étaient encore un peuple, et s'ils devaient le rester; ceux qui prêchaient l'amélioration du sort des Juifs, tout en voulant préserver leur existence nationale, poursuivaient un problème aussi impossible que la quadrature du cercle.

L'Assemblée avait approuvé les paroles de Grégoire, mais sans rien décider sur l'affaire de l'émancipation. Quelque temps après, le délégué des Juifs de Metz, Berr Isaac Berr, vint apporter

à la barre de l'Assemblée une pétition de ses coreligionnaires, réclamant la pleine égalité civile. Berr rappelait avec quel empressement les Israélites, à Paris et à Bordeaux, s'étaient enrôlés dans les rangs de la garde nationale, remplissant ainsi les devoirs de citoyens avant d'en posséder les droits. On l'applaudit, et l'Assemblée admit le notable Juif aux honneurs de la séance.

Le 21 décembre l'Assemblée discutait la loi électorale. L'éligibilité devait appartenir à tous les « citoyens actifs » ; on se demanda si les protestants, les comédiens, les exécuteurs publics et enfin les Juifs seraient rangés sous cette dénomination. Rewbell ouvrit le feu :

« Je pense sur les Juifs, dit-il, comme les Juifs eux-mêmes : ils ne se croient pas citoyens. »

Le comte de Clermont-Tonnerre, auteur d'un amendement favorable aux diverses classes de parias exclus par l'ancien régime, répondit par un discours éclatant de bon sens :

« Tout culte n'a qu'une preuve à faire : celle de la morale. S'il en est un qui ordonne le vol et l'incendie, il faut non seulement refuser l'éligibilité à ceux qui le professent, mais encore les proscrire. Cette observation ne peut s'appliquer aux Juifs. On leur adresse, il est vrai, de

nombreux reproches; mais les plus graves sont injustes, les autres ne sont que des délits sans importance. L'usure, dit-on, leur est permise. Cette assertion n'est fondée que sur une interprétation fausse d'un principe de bienfaisance et de fraternité, qui leur défend de prêter à intérêt entre eux. Des hommes qui ne possèdent que de l'argent ne peuvent d'ailleurs vivre qu'en faisant valoir cet argent, et vous les avez toujours empêchés de posséder autre chose. Il faut tout refuser aux Juifs comme nation, il faut tout leur accorder comme individus; dans leur requête ils demandent à être considérés comme tels. »

L'abbé Maury chercha à réfuter Clermont-Tonnerre. Il se fit l'interprète des préjugés les plus arriérés. S'il n'allait pas jusqu'à vouloir exclure des droits civiques les protestants, il déclarait partager les préventions populaires contre les comédiens, contre le bourreau ! Quant aux juifs, il ne voyait pas en eux une secte, « mais une nation qui a des lois, qui les a toujours suivies et qui veut encore les suivre. Appeler les juifs des citoyens, disait-il, ce serait comme si l'on décrétait que, sans lettres de naturalisation, et sans cesser d'être Anglais et

Danois, les Anglais et les Danois pourraient devenir Français. » L'abbé Maury ajoutait que les Juifs n'étaient pas et ne pourraient jamais devenir ni agriculteurs, ni artisans, ni soldats, parce que des fêtes trop nombreuses et trop rigoureusement observées enlevaient au travail le plus clair de leur temps. « Quel général voudrait livrer bataille un jour de sabbat, avec des Juifs dans son armée? » Enfin, il dépeignit sous des couleurs fort exagérées le mal social qui rongeait l'Alsace, les douze millions d'hypthèques qui y grevaient les terres, les Juifs prêts à devenir en un mois propriétaires de la moitié de la province, en dix ans maîtres de la province entière. L'orateur terminait ainsi, avec plus de cœur que de logique : « Les Juifs ne doivent pas être persécutés ; ils sont hommes et ils sont nos frères. Protégez-les comme individus et non comme Français, parce qu'ils ne peuvent être citoyens ! »

Rewbell, député d'Alsace, et La Fare, évêque de Nancy, parlèrent dans le même sens que l'abbé Maury, mais l'évêque enleva toute valeur à ses faibles arguments en laissant échapper cet aveu : « Pour être juste, je dois dire que les Juifs ont rendu de grands services surtout à

la Lorraine et à la ville de Nancy. Mais il est des situations impérieuses : mon cahier (c'est-à-dire le clergé lorrain) m'ordonne de réclamer contre la motion qui a été faite. »

La cause de l'émancipation immédiate eut pour avocats Duport, Robespierre et Mirabeau.

« Les vices des juifs, dit Robespierre, naissent de l'avilissement dans lequel vous les avez plongés ; ils seront bons quand ils pourront trouver quelque avantage à l'être. »

Et Mirabeau, s'élevant avec force contre une assertion de M. de Beaumetz :

« Ce n'est pas sans étonnement que j'ai entendu le précédent orateur dire que les Juifs ne voudraient peut-être pas des emplois civils et militaires auxquels vous les décideriez admissibles. Dans un gouvernement comme celui que vous élevez, il faut que tous les hommes soient des hommes, il faut bannir de votre sein tous ceux qui ne le sont pas ou qui refuseraient de le devenir. La requête même des Juifs prouve contre l'assertion du préopinant. »

L'Assemblée, tiraillée en sens contraires, ébranlée par les arguments spécieux des représentants du clergé lorrain, émue par la crainte de provoquer une sédition en Alsace, adopta une sorte de

moyen terme. La délibération sur la requête des Juifs alsaciens fut ajournée ; en revanche, les Juifs de Bordeaux et d'Avignon, peu nombreux et estimés de tous leurs compatriotes, furent immédiatement élevés au rang de citoyens actifs. Cette décision fut prise à une grande majorité, sur le rapport de Talleyrand, évêque d'Autun. « En réclamant la justice de l'Assemblée pour les juifs, dit l'orateur girondin de Sèze, je remplis un vœu très pressant de la ville de Bordeaux, ma patrie ! » (28 janvier 1790).

Quoique le vote de l'Assemblée ne préjugeât rien en ce qui concernait la portion principale de la population israélite, les Juifs d'Alsace y trouvèrent un nouveau motif d'espérer. Ils multiplièrent les manifestations de leur patriotisme naissant; l'un d'eux, cet Hurwitz dont l'Académie de Metz avait couronné le mémoire, fit don à l'Etat du quart de ses appointements de bibliothécaire. A Paris, la garde nationale et les sections, travaillées par l'avocat Godard, se prononcèrent hautement en faveur des revendications des Juifs, et l'abbé Mulot vint, au nom de la commune de Paris, les appuyer à la barre de l'Assemblée. Malheureusement les préoccupations de toute nature qui absorbaient l'Assemblée, l'agitation pro-

longée en Alsace [1], les passions du clergé où les abbé Grégoire et les abbé Mulot étaient des exceptions isolées, tinrent en échec l'active propagande des juifs et de leurs amis. Un jour que la question de l'émancipation avait été soulevée de nouveau à la tribune de l'Assemblée sous la présidence de Grégoire, le prince de Broglie, qui avait déjà combattu la motion de Clermont-Tonnerre, s'exprima avec une singulière étroitesse d'idées. « Toute cette intrigue, dit-il, est ourdie depuis longtemps par quatre ou cinq Juifs puissants établis dans le département du Bas-Rhin. Un d'entre eux qui a acquis une fortune immense aux dépens de l'Etat, répand des sommes considérables dans cette capitale pour s'y faire des protecteurs et des appuis. Je vous dirai que depuis longtemps la ville de Strasbourg est en fermentation au sujet des prétentions annoncées par plusieurs de ses Juifs, et jamais la paix publique n'a exigé plus impérieusement l'ajournement. »

Il semblait que cette question, d'où dépendait

[1] En Alsace on s'attendait tellement à voir les Juifs déclarés citoyens, que dans certaines communautés on avait réservé leur part dans le partage des biens communaux. (Séance de l'Assemblée, 15 avril 1790.)

en réalité l'avenir du judaïsme tout entier, fût sur le point d'être enterrée, lorsque l'émancipation complète des israélites fut tout à coup votée à l'improviste et presque sans débat.

C'était le 27 septembre 1791, très peu de jours avant la séparation de l'Assemblée, qui venait de terminer son œuvre constituante. Duport monta à la tribune :

« Je crois, dit-il, que la liberté des cultes ne permet plus qu'aucune distinction soit mise entre les droits politiques des citoyens à raison de leur croyance. La question de l'existence politique des Juifs a été ajournée. Cependant, les Musulmans, les hommes de toutes les sectes, sont admis à jouir, en France, des droits politiques. Je demande que l'ajournement soit révoqué et qu'en conséquence il soit décrété que les Juifs jouiront en France des droits de citoyens actifs. »

Rewbell, fidèle jusqu'au bout à ses antipathies de terroir, demanda la parole pour combattre la proposition de Duport. Alors Regnault de Saint-Jean d'Angély, président de l'Assemblée :

« Je demande, dit-il, que l'on rappelle à l'ordre tous ceux qui parleront contre cette proposition, car c'est la Constitution elle-même qu'ils combattront. »

Sans autre discussion, l'Assemblée vota la motion.

Ainsi se termina cette longue campagne d'émancipation, dont les détails, en apparence confus et mesquins, ne doivent pas rendre aveugle sur l'importance du résultat final, sur la grande pensée qui inspirait l'Assemblée. Comme le disait Duport, le maintien de toute inégalité politique dû à des différences de caste, de religion ou de naissance, était incompatible avec le nouvel état de choses créé par la Révolution ; l'Etat laïque ne pouvait plus connaître de parias israélites, comme l'Etat affranchi des entraves féodales ne pouvait plus connaître de serfs et de manants taillables et corvéables à merci. En travaillant pour elle, la France travaillait pour l'humanité. C'est parce que les principes politiques, proclamés par la Constituante, ont prévalu peu à peu dans tous les Etats du monde civilisé, que l'émancipation légale des Juifs n'est pas non plus restée confinée à notre pays. Le judaïsme tout entier doit donc la rupture de ses chaînes séculaires à la Révolution, à la force de ses idées plus encore qu'à la force de ses armées triomphantes, et l'on peut dire sans exagération que tout juif d'aujourd'hui, ayant de la mémoire et du

cœur, a pour seconde patrie, pour patrie morale, la France de 1791.

III

L'émancipation légale des Juifs de France était accomplie, mais leur émancipation sociale restait à faire, et ne pouvait être que leur propre œuvre. Isaac Berr, justement fier du succès de ses efforts persévérants, adressa à ses coreligionnaires une lettre pleine d'élévation, leur recommandant de se montrer dignes de leur situation nouvelle par leur patriotisme sincère, leur étude de la langue française et la création d'écoles destinées à propager parmi eux les connaissances utiles. Cet appel ne resta pas sans écho ; les juifs de France ne marchandèrent ni leur sang, ni leur argent pour défendre contre l'Europe coalisée le territoire de leur nouvelle patrie ; la communauté de Bordeaux, à elle seule, versa cent mille francs à titre de contribution patriotique.

Toutefois, sans parler des difficultés financières et administratives, accompagnement inévitable de toute période de transition [1], les

[1] L'Assemblée constituante, en soumettant les Juifs au paiement

communautés juives ne furent pas épargnées par les multiples orages de la période aiguë de la Révolution. A Bordeaux, au moment de la Terreur, de riches banquiers israélites, compromis dans la cause des Girondins, n'échappèrent à la mort qu'en payant d'énormes amendes. Ailleurs, pendant l'orgie morale qu'on décora du nom de « culte de la déesse Raison », les synagogues furent pillées, la célébration du sabbat et de la Pâque interdite, les rabbins pourchassés, et cela à l'heure même où les armées victorieuses de la République portaient dans toutes les contrées où elles pénétraient le principe de l'émancipation religieuse inscrit sur leurs drapeaux ! Après avoir triomphé de ses adversaires, la liberté de conscience risquait d'être étouffée par ses champions, oublieux de leurs propres principes.

Au sortir de cette tourmente, de nouvelles épreuves attendaient les Juifs d'Alsace. Une oppression séculaire les avait rendus pour la

de toutes les contributions ordinaires, avait supprimé les impôts spéciaux qu'ils avaient acquittés jusqu'alors, ainsi que les privilèges particuliers qui y correspondaient ; de ce nombre était notamment la redevance de 20,000 livres due par les Juifs de Metz à la famille de Brancas. La liquidation des dettes des communautés alsaciennes et lorraines, désormais déchues du droit de contracter et d'imposer leurs membres, fut une opération singulièrement longue et compliquée.

plupart impropres à la culture du sol ou à l'apprentissage de métiers manuels; en attendant la maturité des générations nouvelles, le commerce d'argent restait à peu près leur seul gagne-pain. Le moment n'était que trop favorable d'ailleurs à la réalisation facile de gros bénéfices. Une quantité de « biens nationaux », confisqués sur le clergé et la noblesse émigrée, étaient à vendre, et les paysans d'Alsace, passionnément désireux de les acquérir, manquaient des capitaux nécessaires. Les Juifs, seuls détenteurs du numéraire, ne résistèrent pas à la tentation de les leur avancer sur hypothèque, à des taux fort élevés, alors autorisés par la loi. Au bout de peu d'années, les paysans, engagés au delà de leurs moyens, obérés par la masse des intérêts arriérés, poursuivis incessamment en justice, se virent en grand nombre expropriés de leurs chaumières et des champs fertilisés par leur travail. Des plaintes très vives ne tardèrent pas à s'élever : elles finirent par arriver à l'oreille de l'empereur Napoléon, qui traversa Strasbourg à son retour de la campagne d'Austerlitz.

Bonaparte, jusqu'alors, ne s'était guère préoccupé de la question juive. Politique habile à faire jouer tous les ressorts, il avait bien, pen-

dant sa courte campagne de Syrie, adressé aux Juifs une proclamation flamboyante, où il faisait briller à leurs yeux l'espoir du relèvement de Jérusalem; mais c'étaient là promesses de circonstance, et les Israélites n'en furent pas dupes. Lors de la réorganisation officielle des cultes catholique et protestant par le premier Consul[1], le culte juif avait été à dessein laissé de côté. « Le judaïsme, disait Portalis, est moins une religion qu'un peuple. » Affirmation frivole dans la bouche d'un jurisconsulte sérieux, et qui retardait d'au moins quinze ans. Les plaintes des bourgeois de Strasbourg, sur lesquelles les pamphlétaires ultra-catholiques s'empressèrent de renchérir, éveillèrent enfin l'attention de l'Empereur, et il soumit au Conseil d'Etat l'examen de la législation actuelle concernant les Juifs et des « améliorations » qu'elle comportait.

[1] Les Juifs français avaient attaché les plus grandes espérances à l'avènement de Bonaparte, dont la prodigieuse carrière les ravissait d'admiration et évoquait involontairement le souvenir de Cyrus et d'Alexandre. On trouve un reflet de cet enthousiasme dans mainte tradition, encore aujourd'hui vivante parmi les Juifs d'Alsace, et dans le bel hymne hébreu, chanté dans la synagogue de Paris, à l'occasion du traité d'Amiens. Cet hymne, que les connaisseurs déclarent un chef-d'œuvre, avait pour auteur Elie Halévy, père du compositeur Fromenthal Halévy et du littérateur Léon Halévy, aïeul du délicat satirique Ludovic Halévy.

Au Conseil d'Etat les avis étaient très partagés. Un jeune auditeur, depuis homme d'Etat célèbre, le comte Molé, épousa les rancunes des catholiques et s'exprima sur le compte des Juifs d'Alsace avec beaucoup de dureté. Au contraire, M. Beugnot, un jeune vétéran du libéralisme, déclara avec emphase « qu'enlever aux Juifs leurs droits (car c'est de cela qu'il s'agissait au fond) équivaudrait à une bataille perdue sur le terrain de la justice ». Napoléon avait horreur des déclamations de ce genre qui sentaient la philosophie humanitaire, ou, comme il disait, l' « idéologie » ; il n'aimait pas non plus à entendre parler de batailles perdues, même par figure. Bref, il s'emporta, chargea à fond de train contre les israélites, dénonça leur avarice, leur improductivité, prodigua des épithètes désobligeantes, et, comme conclusion pratique, rendit un décret qui suspendait pour un an l'exécution des jugements rendus en faveur de prêteurs israélites dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, ainsi que dans les provinces rhénanes, récemment conquises.

Cette mesure brutale n'était que le préambule d'une réorganisation complète du culte juif en France, où Napoléon apporta, comme d'ordi-

naire, son esprit d'ordre, de hiérarchie et de centralisation inflexible. Voici comment il s'exprimait à ce sujet, dans le préambule du décret du 30 mai 1806 :

« Sur le compte qui nous a été rendu que, dans plusieurs départements septentrionaux de notre empire, certains Juifs n'exerçant d'autre profession que celle de l'usure ont, par l'accumulation des intérêts les plus immodérés, mis beaucoup de cultivateurs de ces pays dans un grand état de détresse, nous avons pensé que nous devions venir au secours de ceux de nos sujets qu'une avidité injuste aurait réduits à ces fâcheuses extrémités.

» Ces circonstances nous ont fait en même temps considérer combien il était urgent de ranimer, parmi ceux qui professent la religion juive dans les pays soumis à notre obéissance, les sentiments de morale civile qui, malheureusement, ont été amortis chez un trop grand nombre d'entre eux par l'état d'abaissement dans lequel ils ont trop longtemps langui, état qu'il n'entre point dans nos intentions de maintenir ni de renouveler. »

Ces promesses rassurantes étaient suivies de la convocation, à Paris, d'une assemblée de

notables juifs « pour délibérer sur les moyens d'améliorer la nation juive et de répandre parmi ses membres le goût des arts et des métiers utiles ». L'Italie et les provinces récemment arrachées à l'empire d'Allemagne étaient représentées dans cette assemblée à côté du judaïsme français proprement dit. Les délégués, au nombre de 111, furent choisis par les préfets ; plusieurs étaient des hommes distingués, qui avaient donné des gages de leur dévouement à la France et à leur religion : Berr Isaac Berr et son fils, Michel Berr ; Abraham Furtado, de Bordeaux; David Sintzheim, rabbin de Strasbourg et talmudiste distingué; Abraham de Cologna, député principal des Juifs italiens. Trois commissaires représentaient le Gouvernement impérial : Molé, Portalis et Pasquier.

Les dispositions libérales, concilantes et patriotiques de l'assemblée se traduisirent dès le début par la nomination du président, Furtado, et par une manifestation spontanée qui se produisit à la lecture du *Questionnaire* soumis aux notables. Quand M. Molé fut arrivé à l'énoncé d'une question ainsi conçue : « Les Juifs, nés en France et traités par la loi comme citoyens, regardent-ils la France comme leur patrie et se croient-ils obligés

de la défendre? » Les notables s'écrièrent d'une voix unanime : « Oui, jusqu'à la mort! »

A partir de ce moment, et grâce aussi à l'encens prodigué sans réserve à l'Empereur, les relations les plus cordiales s'établirent entre le Gouvernement et l'assemblée des notables. Les réponses au questionnaire officiel, rédigées par David Sintzheim, témoignent des rapides progrès réalisés dans la voie des idées modernes par les Juifs de France, même les plus orthodoxes, depuis 1791 ; elles dénotent un effort sincère et le plus souvent heureux pour concilier la forme antique et vénérable de la religion mosaïque avec les conditions d'existence nouvelle que faisait aux juifs leur participation aux droits, aux devoirs et à la vie sociale des autres citoyens français.

Quand les notables eurent rempli leur tâche, l'Empereur convoqua une nouvelle assemblée, d'un caractère plus solennel, composée pour un tiers de membres « laïcs » et pour le reste de rabbins, et à laquelle il donna le nom de *Grand Sanhédrin.* Cette assemblée, chargée de convertir les réponses des notables en décisions religieuses, ayant force légale pour toutes les consciences israélites, n'emprunta pas seulement le nom de l'ancien Conseil de Jérusalem et de

Iabné : le nombre des membres, l'appellation des président et vice-présidents, la forme des délibérations et jusqu'à la disposition de la salle des séances, tout fut calqué sur la procédure traditionnelle conservée par le Talmud. Les solennités qui accompagnèrent la session du Sanhédrin rehaussèrent son importance aux yeux du Judaïsme tout entier ; elles marquèrent comme la consécration définitive de l'émancipation. Quant au fond, le Sanhédrin se contenta de ratifier, presque sans débats, les résolutions de l'assemblée des notables. Ces résolutions forment une espèce de concordat, qui est aujourd'hui la base de l'organisation spirituelle du Judaïsme français.

Le Sanhédrin pose d'abord le principe fécond que la Loi mosaïque contient des dispositions *religieuses* et des dispositions *politiques*. Les premières sont, par leur nature, absolues, indépendantes des circonstances et des temps. Il n'en est pas de même des secondes : celles-ci, destinées à régir le peuple d'Israël dans la Palestine lorsqu'il avait ses rois, ses pontifes et ses magistrats, ne sauraient plus être applicables depuis qu'Israël ne forme plus un corps de nation. Il appartient aux docteurs de la loi, à eux seuls, réunis en Sanhédrin, d'établir la distinction entre

les lois qui sont religieuses et qui restent par conséquent en pleine vigueur, et celles qui sont purement politiques et, par suite, caduques. En d'autres termes, le Sanhédrin confirme formellement la règle déjà posée par le fameux docteur Samuel, au temps des *Amoraïm* de Babylonie : la loi de l'Etat est la loi [1].

De ce principe général, le Sanhédrin déduit des conséquences nombreuses qu'on peut répartir sous trois chefs principaux :

1° *Lois civiles et matrimoniales* (art. 1 à 3 de la *Déclaration*). La *polygamie*, permise par la loi de Moïse, mais restreinte par les docteurs et prohibée par le Synode rabbinique de Worms, au XIe siècle, est abandonnée en fait par la généralité des juifs d'Occident. Le Sanhédrin la déclare interdite dans tous les pays où, comme en France, la loi n'admet que le mariage unique. De même le *divorce*, prononcé d'après la loi de Moïse, n'est valable qu'après que le mariage aura été déclaré dissous par les tribunaux compétents et selon les formes prescrites par le Code civil [2]. Tout rabbin qui enfreint cette règle est déchu de ses fonctions.

[1] Voir plus haut, p. 42.

[2] On sait que le divorce, aboli en France par la loi de 1816, vient d'être rétabli (1884).

Enfin, nul rabbin ne doit prêter son ministère à un *mariage* religieux, sans s'être assuré au préalable de l'existence de l'acte civil du mariage, conformément à la loi. Quant aux mariages mixtes entre Israélites et Chrétiens, contractés conformément au Code, ils sont obligatoires et valables civilement ; et bien qu'ils ne soient pas susceptibles d'être revêtus d'une forme religieuse, ils n'entraînent aucun anathème.

2° *Rapports avec les compatriotes chrétiens* (art. 4 à 7). Il est du devoir de tout Israélite d'aider, de protéger, d'aimer ses *concitoyens*, et de les traiter sous tous les rapports, civils et moraux, à l'égal de ses coreligionnaires. L'Israélite, citoyen français, doit regarder la France comme sa patrie, la servir et la défendre de tout son pouvoir. Pendant la durée du *service militaire*, il est dispensé de toutes les observances religieuses qui ne peuvent se concilier avec ce service. Enfin, le Sanhédrin ordonne à tous les Israélites citoyens de rechercher et d'adopter les moyens les plus propres à inspirer à la jeunesse l'amour du travail, à la diriger vers l'exercice des *arts et métiers*, ainsi que les professions libérales. Il les invite à acquérir des propriétés foncières comme un moyen de s'atta-

cher davantage à leur patrie, à renoncer à des occupations qui rendent les hommes odieux ou méprisables aux yeux de leurs concitoyens, à faire tout ce qui dépend d'eux pour acquérir leur estime et leur bienveillance.

3° *Usure* (art. 8 et 9). Par une juste interprétation des préceptes du *Deutéronome*, le Sanhédrin ordonne à tous, comme loi religieuse, de ne faire aucune distinction à l'avenir, en matière de *prêt* d'argent, entre concitoyens et coreligionnaires. Toute *usure*, c'est-à-dire tout intérêt excessif et spoliateur, est indistinctement défendu non seulement d'Hébreu à Hébreu et d'Hébreu à concitoyen, mais encore avec les étrangers de toute nation.

Telles sont les dispositions mémorables qui, consacrées par le temps et l'expérience, ont définitivement scellé l'émancipation des Juifs de France, l'alliance de la tradition mosaïque avec les principes de la société moderne. Œuvre de conciliation et de haute sagesse, la déclaration du Sanhédrin fut accompagnée d'un certain nombre de mesures destinées à faciliter la transition entre l'ancien et le nouvel état de choses ; le mérite de quelques-unes de ces dispositions peut être discuté et révèle chez l'empereur une

confiance excessive dans l'efficacité des règlements. C'est ainsi que dans la nouvelle organisation consistoriale, élaborée par une commission de notables Juifs, de concert avec le gouvernement, les rabbins furent investis de fonctions de police, qui cadraient mal avec le rôle purement religieux qu'ils devaient jouer désormais. Le décret qui obligea tous les juifs à prendre des noms de famille était inspiré par les plus sages motifs ; mais on ne s'explique guère pourquoi il excluait de la liste les noms de ville, et ceux qui seraient tirés de l'Ancien Testament.

Le plus important et le plus contestable de tous ces décrets de Napoléon fut celui du 17 mars 1808, qui apportait pour une période de dix années les plus graves restrictions à la liberté commerciale des Juifs. Nul Juif ne pourra s'adonner au négoce sans une patente nominative délivrée par le préfet ; il faut également une autorisation spéciale pour prendre une inscription hypothécaire. Défense aux Juifs de venir s'établir dans les départements rhénans ou alsaciens ; défense aux Juifs de ces dernières contrées de transporter leur domicile dans les autres parties du territoire français, si ce n'est pour s'établir agriculteurs. Enfin, pour mieux habituer les Is-

raélites à l'exercice de leurs devoirs civiques, il leur est interdit de fournir des remplaçants pour le service militaire.

Des décrets successifs exemptèrent de l'application de ces mesures rigoureuses les Juifs de Paris, de Bordeaux, de Livourne, etc. En définitive elles demeurèrent restreintes à l'Alsace et aux provinces Rhénanes, où l'assimilation des Israélites avait fait encore le moins de progrès ; là même, elles ne paraissent pas avoir été observées en toute rigueur, et leur efficacité était au moins douteuse. Ce n'était pas par des lois d'exception renouvelées du moyen-âge qu'on pouvait hâter le relèvement et la « francisation » des Israélites, mais en leur ouvrant largement l'entrée de toutes les carrières, en multipliant les écoles, et surtout en laissant agir le temps et le cours naturel des choses. Dix ans après le décret de 1808, la réglementation compliquée qu'il avait édictée parut si infructueuse ou si superflue que pas une voix ne s'éleva dans les Chambres pour en réclamer le renouvellement.

CHAPITRE XIX

L'ÉMANCIPATION PROGRESSIVE AU XIXe SIÈCLE

Sommaire : § 1. France. Rapide assimilation des israélites français. Progrès législatifs : salaire des rabbins, abolition du serment juif. Intervention de la France en faveur des israélites étrangers. Israélites d'Alsace-Lorraine. Israélites d'Algérie et de Tunisie. — § 2. Etats de l'Europe occidentale et méridionale : Angleterre, Hollande, Italie. Etats scandinaves, etc. Espagne et Portugal. — § 3. Allemagne. Epoque de Napoléon. Réaction de 1815. Le cri *Hep! Hep!* Conséquences de la Révolution de 1848. Campagne antisémitique. Orthodoxes et réformés ; progrès intellectuels du judaïsme allemand. — § 4. Autriche-Hongrie. Pologne et Russie. Roumanie. — § 5. Turquie d'Europe et d'Asie ; Jérusalem. Afrique : Egypte, Tripoli, Maroc. Autres contrées.

I

A partir de 1791, il n'y a plus à proprement parler de Juifs de France, mais des citoyens français professant la religion israélite. Les quelques barrières légales que Napoléon avait maintenues ou rétablies entre eux et leurs compatriotes chrétiens ne tardèrent pas à dispa-

raître. On a vu que le décret de 1808, abrogé implicitement par la Charte de 1814, ne fut pas renouvelé à son expiration ; ce fait prouve d'autant plus à l'honneur des Israélites que la Restauration ne pouvait être suspecte de tendances très favorables envers les non-catholiques. Après la Révolution de 1830, en même temps que le catholicisme perdait son titre équivoque de « religion d'Etat », le ministère Laffitte fit inscrire le culte juif au budget public ; désormais les rabbins furent des fonctionnaires civils, salariés comme les curés et les pasteurs. Les considérations que fit valoir à cette occasion le ministre des cultes Mérilhou ne rencontrèrent pour ainsi dire aucune contradiction (loi du 8 février 1831). Enfin, quelques années après (1839), à la suite du brillant plaidoyer d'un avocat israélite, Adolphe Crémieux, en faveur du rabbin de Saverne, M. Isidor, le dernier vestige de la législation du moyen-âge disparaissait à son tour : c'est le fameux serment *more judaïco*, qui s'était conservé jusqu'à cette date devant quelques tribunaux alsaciens.

La France ne s'est pas contentée d'affranchir ses propres Israélites ; elle a contribué puissamment à l'émancipation de ceux des autres Etats, par la

propagande de ses armées pendant la période révolutionnaire, depuis lors par la propagande de ses idées et l'action pacifique de sa diplomatie. Sous Louis-Philippe, le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, — fils de ce même député à la Constituante, qui avait combattu l'admission des Juifs au rang des citoyens, — suspendit les relations diplomatiques avec un canton suisse qui avait annulé une acquisition de terrains, faite par un citoyen français, sous prétexte que ce Français était israélite. Plus tard, l'intervention généreuse de la France s'exerce en faveur des Juifs de Turquie, du Maroc, de Roumanie ; et c'est grâce à la diplomatie française, à MM. Waddington et Gambetta, que le Congrès de Berlin (1878) a imposé aux jeunes Etats de la péninsule des Balkans, comme condition de la reconnaissance de leur indépendance, le principe de la liberté absolue de conscience, c'est-à-dire l'émancipation des Israélites.

Le judaïsme français, protégé par les lois, respecté par l'opinion, a pris, dans ce siècle, une part active à la vie économique, intellectuelle et politique de la nation française. Une certaine affinité secrète entre l'esprit juif et l'esprit français — affinité qui s'était manifestée dès le moyen-

âge — hâta l'assimilation morale des deux races : la France, a-t-on dit avec raison, a été pour les Juifs, depuis 1789, une patrie retrouvée. Ce n'est pas seulement dans la finance, où les anciennes conditions de son existence lui ont fait une spécialité héréditaire, que le judaïsme français s'est brillamment distingué de nos jours : dans la littérature, dans la science et dans les arts, dans l'armée, dans le barreau, dans la presse quotidienne, il a eu des représentants illustres dont plusieurs ont franchi les portes des Chambres législatives et de l'Institut ; la France, la première, a eu des ministres israélites. La masse de la population juive de notre pays a suivi l'exemple et l'impulsion de l'élite. Ses progrès ont été singulièrement favorisés par la diffusion de plus en plus large de l'instruction populaire (loi de 1833) et professionnelle. En Alsace, notamment, la Société industrielle israélite de Strasbourg (1825) a rendu les plus grands services et formé de nombreux artisans et des artistes de valeur.

Le judaïsme français a subi une cruelle amputation en 1871 par la perte de l'Alsace et de la Lorraine, qui renfermaient plus de la moitié de la population juive de la France ; mais cette annexion n'a pas rompu les liens moraux qui ratta-

chaient à la patrie française les Israélites de ces deux provinces : à l'affection et à la reconnaissance qu'inspirait le grand bienfait de 1791, s'ajoute désormais, comme un trait d'union indissoluble entre les Israélites d'Alsace et leurs anciens compatriotes, l'image toujours présente de douleurs et d'espérances communes.

Au moment où la France perdait la plus grande partie de ses communautés continentales, un trait de plume d'un garde des sceaux israélite lui donnait plus de 30,000 nouveaux citoyens juifs de l'autre côté de la Méditerranée : les Israélites de l'Algérie ont obtenu la naturalisation en bloc, à la condition d'accepter la loi civile française avec toutes ses conséquences (1870). Ce décret, critiqué d'abord pour sa hardiesse, a reçu aujourd'hui la double consécration du temps et de l'expérience. Les juifs d'Algérie, malgré quelques difficultés passagères, s'avancent à grands pas dans la voie de la civilisation occidentale, où ils ont hâte de rattraper le temps perdu. L'exercice du droit de suffrage, la fréquentation des écoles françaises, la pratique du service militaire achèveront, avant de longues années, de les initier à leurs droits et à leurs devoirs, et d'en faire d'excellents citoyens que la France aura eu le mérite de racheter de

la barbarie. Un avenir semblable est sans doute ouvert aux 50,000 Israélites de Tunisie, actuellement placés sous le protectorat de la France [1].

II

Parmi les Etats de l'Europe occidentale, la Grande-Bretagne, la Hollande et l'Italie ont seules une population juive assez importante.

Depuis leur retour sous Cromwell, les Juifs d'*Angleterre*, officiellement désignés sous le nom de « nation portugaise », n'ont jamais été inquiétés par l'autorité publique, et ont librement pratiqué leur culte ; mais ils subissaient de graves restrictions dans leurs droits à cause de leur

[1] La constitution du culte israélite, plusieurs fois remaniée, est surtout réglée par l'ordonnance royale du 25 mai 1844. La population israélite est répartie en douze circonscriptions (Paris, Nancy, Lyon, Vesoul, Lille, Bayonne, Marseille, Besançon, Bordeaux, Alger, Constantine, Oran), dont chacune forme un consistoire, composé d'un grand rabbin, de deux rabbins et de 3 membres laïcs élus au suffrage universel des fidèles (depuis 1848). Paris est en outre le siège du Consistoire central de France (ayant à sa tête un grand rabbin de France et un président laïc) qui propose tous les rabbins à la nomination du gouvernement et peut demander leur révocation. Il y a à Paris un séminaire israélite (primitivement établi à Metz, en 1829), des écoles primaires juives, de nombreuses institutions de bienfaisance, et une société littéraire, la *Société des études juives* (fondée en 1880), également ouverte aux non-israélites.

double qualité d'*étrangers* et de *dissidents*. Ils payaient pour les exportations la taxe des étrangers (*alien duty*). Le célèbre *Act of Test* les excluait, avec les catholiques et les autres « non-conformistes », de toutes les fonctions publiques, du barreau, du droit de suffrage; les commerçants israélites n'avaient pas le droit de s'établir dans la *Cité* de Londres. Enfin, d'après la lettre des anciennes lois non abolies, les Juifs ne pouvaient pas non plus posséder de biens fonds; mais cette prohibition n'était guère observée dans la pratique.

Grossi par de nombreux immigrants de rit allemand et polonais, le judaïsme anglais produisit, dans le courant du XVIIIe siècle, des hommes distingués, dont plusieurs furent professeurs ou membres de sociétés savantes. Aussi, dès 1753, près de quarante ans avant le vote de l'Assemblée constituante, une première tentative d'émancipation des Juifs eut lieu en Angleterre : le ministère Pelham fit voter un *bill* qui permettait au Parlement de naturaliser les Juifs établis depuis trois ans dans le pays; mais l'opposition jalouse du commerce de Londres et les clameurs de la populace amenèrent l'abrogation de cette loi dès l'année suivante.

Le progrès des mœurs, la disparition des préjugés avaient déjà fait tomber en désuétude la plupart des incapacités civiles des Israélites lorsque, en 1830, l'émancipation politique revint sur le tapis. Des comités se formèrent pour en propager l'idée, de nombreuses pétitions la réclamèrent et le député Robert Grant en fit l'objet d'une proposition formelle à la Chambre des communes. Cette proposition, combattue par le piétisme anglais, devint l'origine d'une longue campagne qui dura près de trente ans. La cause de l'émancipation, soutenue par Macaulay, le célèbre historien, et par lord Russell, repoussée par sir Robert Peel, eut facilement la majorité à la Chambre des communes, mais échoua invariablement devant l'opiniâtre résistance des Lords, qui ne se laissèrent arracher les concessions que morceau par morceau.

Divers épisodes marquent cette longue lutte, aussi remarquable par l'ardeur des convictions mises en jeu que par la modération du ton de la polémique. Dès 1830, les Juifs peuvent obtenir le droit de bourgeoisie dans la Cité de Londres en prêtant le serment de fidélité sur l'ancien Testament. En 1832, l'*Acte de Réforme* accorde le droit de suffrage (mais non l'éligibilité) aux juifs

comme aux catholiques. L'année suivante, les fonctions d'avocat (*barrister*) deviennent accessibles aux Israélites ; en 1835, celles de shérif ; en 1845, à la suite de l'élection de M. Salomons comme *alderman* d'un quartier de Londres, annulée pour défaut de serment, Peel lui-même fit voter une loi qui dispensait les Juifs élus à des fonctions municipales de prononcer les mots : « Sur la vraie foi d'un chrétien. » Enfin, en 1858, le baron Lionel de Rothschild, cinq fois élu représentant de la Cité, cinq fois empêché de prendre possession de son siège, fut autorisé par la Chambre des communes à prononcer sur la Bible une formule de serment qui ne froissât pas ses convictions religieuses. Un dernier acte qui étendit cette réforme à tous les autres serments imposés par la loi, et admit les Juifs dans la magistrature, consacra définitivement l'émancipation politique des Juifs anglais ; ils s'en sont montrés dignes par leurs mœurs honorables et leurs sentiments patriotiques.

Aux *Pays-Bas* l'émancipation complète des Juifs date de la Révolution française. Ils y jouissaient depuis deux siècles d'une large tolérance, grâce à laquelle la communauté portugaise d'Amsterdam avait pris un brillant développement, et

s'était fortement constituée sous l'autorité de ses chefs *(parnassim)*. Ceux-ci, menacés de la perte de leurs privilèges, firent une vive opposition à la destruction de l'autonomie des Israélites, conséquence inévitable de leur admission au rang de citoyens, que réclamait l'ambassadeur français; à plus forte raison ne voulaient-ils pas entendre parler d'innovations dans le culte traditionnel, demandées par les Juifs allemands qui avaient embrassé avec ardeur les idées de Mendelssohn et de son école. Cette résistance amena une scission dans la communauté portugaise et la formation d'une synagogue réformée (*Adat Yeshouroun*). L'organisation de la République batave (1796) entraîna l'abolition de l'autorité des *parnassim* et l'application des principes contenus dans la Déclaration des droits de l'homme : un décret de l'Assemblée nationale batave, voté à l'unanimité, accorda aux Juifs la plénitude des droits de citoyens. Plus tard, le roi Louis Bonaparte modifia la formule du serment et admit les Juifs au service militaire; enfin, après 1814, Guillaume Ier règla définitivement la situation légale des Juifs dans le sens le plus libéral.

L'*Italie* reçut également des armées révolutionnaires et de Napoléon le bienfait de l'émanci-

pation; mais l'année 1815 fut marquée par une réaction qui remit en vigueur, presque partout, l'état légal de 1770 et les anciennes vexations. A Rome surtout la condition des Juifs était des plus précaires; jusqu'en 1848, ils restèrent enfermés dans le *ghetto* et la fureur de prosélytisme amena plus d'un épisode semblable à l'histoire du petit Mortara, qui a fait tant de scandale. Heureusement, de tous les Etats italiens, la Sardaigne était le plus avancé; en 1848, la Constitution sarde proclama le principe de l'égalité des droits, sans acception de cultes, et ce principe fut introduit dans les diverses parties de l'Italie au fur et à mesure de leur union sous le sceptre de la dynastie sarde. C'est ainsi que les Juifs furent émancipés en Toscane, en Lombardie, dans les duchés et en Romagne, dès 1859; en Ombrie et dans les Marches, en 1860; à Naples et en Sicile, en 1861; dans la Vénétie, en 1866; enfin, à Rome même en 1870. Aujourd'hui, dans tout le royaume d'Italie, les Juifs jouissent de tous les droits civils et politiques.

Les Juifs sont peu nombreux, mais pleinement émancipés, en Belgique (1830), au Danemark (1849 , en Grèce. La Suède leur a accordé, en 1848, une législation libérale; mais, en Norvège,

ils ne sont que tolérés et leur nombre est resté infime. La Suisse, qui les a longtemps traités fort durement, les a admis définitivement au rang de citoyens, en 1874. Le Portugal, depuis 1821, et l'Espagne même depuis 1868, ont également rouvert leurs portes aux Juifs, chassés depuis plus de trois siècles. On a pu voir avec satisfaction le gouvernement espagnol, au moment des récentes persécutions au Maroc et en Russie, offrir officiellement un asile et une protection aux israélites fugitifs; les idées ont bien changé dans le pays où l'Inquisition célébrait en 1826 son dernier autodafé ! Toutefois, les Juifs actuellement établis en Espagne sont tous de nationalité étrangère, et ils ne peuvent célébrer publiquement leur culte, ni avoir des synagogues, ou des cimetières. Les *Marranes* ou faux catholiques n'existent plus en Espagne depuis le dernier siècle; mais dans le Portugal, lors de l'inauguration de la synagogue de Lisbonne, on a été surpris de voir des familles arriver de fort loin de l'intérieur du pays pour prendre part à la fête du Grand Pardon : c'étaient des *Marranes* qui avaient conservé intactes, pendant trois cents ans, la foi et les traditions de leurs pères !

III

Les Juifs d'Allemagne, beaucoup plus nombreux que ceux d'Angleterre ou de France, ont eu dans ce siècle des destinées bien plus orageuses. Ils ont eu à lutter à la fois contre les préjugés locaux et nationaux, nourris par l'esprit de province et par les fausses théories des pédants d'école, contre l'obstination des gouvernements, contre l'hostilité de l'aristocratie militaire, et enfin contre leurs propres divisions, fomentées par l'impatience des novateurs et la résistance outrée des orthodoxes.

Les conquêtes de la Révolution française et de Napoléon apportèrent d'abord en Allemagne, comme en Italie et en Hollande, les principes libérateurs de la Constituante. Dans les provinces rhénanes annexées à la France, dans le royaume de Westphalie, créé en faveur de Jérôme Bonaparte, dans les villes hanséatiques, dans la plupart des Etats vassaux qui composaient la Confédération du Rhin, l'émancipation pleine et entière fut proclamée. Les Etats restés étrangers à l'influence française furent eux-mêmes entraînés

par l'exemple; presque partout le péage corporel (*leibzoll*), dont l'extrême morcellement de l'Allemagne faisait une taxe aussi intolérable qu'humiliante, fut aboli. En Prusse, où ce péage avait été aboli dès 1787, l'édit célèbre du 11 mars 1812, inspiré par le désir d'unir tous les habitants du royaume dans une concorde fraternelle et patriotique, accorda aux Juifs une liberté civile absolue et les mêmes droits qu'aux indigènes ; il les astreignait au service militaire, les admettait aux fonctions municipales et scolaires, mais leur refusait provisoirement l'accès aux fonctions de l'Etat.

Les événements de 1813 et de 1814 eurent un contre-coup funeste sur la situation légale des Juifs. Les succès de la cause nationale développèrent, chez les Allemands, un sentiment patriotique qui dégénéra souvent en un chauvinisme exalté, d'autant plus irritable et agressif que les espérances libérales, encouragées par les gouvernements pendant la lutte, avaient reçu, après la victoire, un cruel démenti. Tout ce qui avait été fait en Allemagne pendant la domination française passa pour mauvais et révolutionnaire et dut disparaître, l'émancipation des Juifs comme le reste. Enfin une école nouvelle, qui dominait

dans la philosophie, dans le droit et dans la politique, l'école *historique*, s'imaginait trouver la solution des problèmes politiques modernes dans le retour pur et simple à l'esprit du moyen-âge; on ne voulait pas détruire ni opprimer les Juifs, mais on s'opposait, « dans leur intérêt même », à leur rapprochement avec la société allemande et à leur participation à la vie publique : ils devaient, disait-on, se développer à part, dans leurs juiveries sans doute, et laisser l'Allemagne chrétienne, « l'Etat chrétien », tranquille.

Un article, perfidement inséré dans le protocole du Congrès de Vienne (1815), ne reconnaissait aux Juifs que les droits à eux octroyés par les divers gouvernements allemands légitimes : c'était effacer d'un trait de plume toute la législation impériale, c'était reculer de vingt ans en arrière. Ce malencontreux article devint presque partout le signal d'une réaction violente, surtout dans les villes libres, où l'orgueil du patriciat, doublé d'un égoïsme mercantile, s'indignait du rapide accroissement de la prospérité des Israélites. Lubeck et Brême chassèrent les Juifs; Hambourg leur imposa des restrictions, Francfort les rejeta dans la *Judengasse* et remit en vigueur l'odieux règlement de 1616, sup-

primé en 1810 moyennant une somme de 440,000 florins. Il fallut un long procès, une guerre de plume, et toute une campagne diplomatique, à laquelle les ministres Hardenberg et Metternich ne restèrent pas étrangers, pour amener l'amélioration de la condition des Juifs de Francfort; encore le nouveau règlement (1824) était-il plein d'étranges restrictions : il accordait aux Juifs domiciliés la liberté du culte et des professions, le droit d'employer des domestiques chrétiens et de s'établir partout en ville; mais il leur refusait l'accès aux charges administratives, limitait à quinze par an le nombre des mariages, défendait aux Juifs de posséder plus d'une seule maison et d'un seul jardin !

Dans les Etats monarchiques la situation n'était guère plus brillante : si la Hesse électorale resta fidèle à la tradition du roi Jérôme, et accorda l'émancipation complète, si dans le Palatinat, dans le Wurtemberg, la législation française fut conservée, mais avec le décret restrictif de 1808, la Bavière maintint ou rétablit les vieilles entraves; en Prusse, les Juifs, promus officiers pendant la guerre, durent donner leur démission, pour éviter la honte d'être révoqués; la magistrature, les chaires universitaires restèrent fermées aux

Juifs ; on leur interdit même de prendre des prénoms chrétiens !

Pendant ce temps, une guerre de plume violente, acharnée, souvent grossière, se poursuivait contre les Juifs dans la presse, dans des pamphlets, jusque sur le théâtre. En 1819, les excitations et les calomnies des professeurs *teutomanes* firent tant et si bien que les étudiants et la populace s'ameutèrent contre les Juifs. A Wurtzbourg, à Heidelberg, à Francfort, on les poursuivit à coups de pierres, on pilla leurs maisons, on les accueillit dans les lieux publics au cri de *Hep ! Hep !* qui donna son nom à cette odieuse campagne [1].

Ces excès populaires n'eurent pas de lendemain, mais l'idée de l'émancipation ne gagna guère de terrain pendant les trente ans que dura la suprématie de M. de Metternich en Allemagne. La plupart des règlements rendus durant cette période témoignent d'un attachement persistant aux errements du moyen-âge ; c'est ainsi que le Décret organique pour les Juifs du duché de Posen (1833) n'accorde la naturalisation qu'à des con-

[1] L'origine de ce cri bizarre n'est pas connue. On le fait venir du mot *Hébreux* ou de la phrase classique : « *Hierusalem est perdita,* » chaque mot étant figuré par son initiale.

ditions très rigoureuses de séjour et de fortune, répartit tous les Israélites dans des corporations fermées, et multiplie les entraves civiles et commerciales de toute sorte. Presque dans tous les États, les carrières officielles ou libérales demeuraient inaccessibles aux Israélites ; cette législation inique amena forcément bien des conversions intéressées parmi les Juifs les plus instruits et les plus intelligents (Henri Heine, Bœrne, Gans, etc.).

Les journées de juillet 1830, l'avènement du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV (1840), l'inauguration du régime parlementaire, avaient excité chez les Juifs des espérances qui ne furent pas confirmées par les faits ; enfin la Révolution de février 1848 vint ouvrir une ère nouvelle. Un souffle de liberté, venu cette fois encore de France, passa sur l'Allemagne, et, impuissant à créer une unité durable, réussit du moins à abattre bien des institutions surannées. Après les généreuses déclarations du Parlement de Francfort, la plupart des États allemands se décidèrent à admettre définitivement les Israélites au rang de citoyens. La Prusse donna l'exemple en leur ouvrant les fonctions administratives (1850) ; parmi les membres de la Chambre prus-

sienne qui s'opposèrent le plus vivement à cette réforme, était le futur « chancelier de fer », M. de Bismarck [1].

Les événements de 1866 et de 1870, qui ont bouleversé la constitution politique de l'Allemagne, ont complété et généralisé l'émancipation des Israélites. La confédération de l'Allemagne du Nord, puis le nouvel Empire, ont effacé de leur constitution les dernières traces d'une législation spéciale aux Juifs. Si, en pratique, certaines carrières comme le professorat et l'armée ne leur sont guère accessibles, du moins la loi est-elle muette à leur égard. Malheureusement, de nos jours comme en 1815, des triomphes militaires inespérés ont amené à leur suite une exaltation chauvine, des théories pédantesques sur l' « incompatibilité des races », et finalement une croisade de plume et de parole contre les Juifs d'Allemagne que les coryphées du mouvement, le prédicateur de cour Stœcker en tête, ont dé-

[1] « Je me sens profondément humilié à la seule pensée qu'un Juif puisse être choisi comme représentant de la sainte majesté du Roi. Je suis, je l'avoue, rempli de préjugés à cet égard ; je les ai sucés avec le lait. » Mais l'orateur s'empressait d'ajouter « qu'à Berlin et dans toutes les grandes villes les Juifs étaient pour la plupart des gens parfaitement honorables. » (*Discours choisis du prince de Bismarck*, III, 611.)

corée du nom nouveau d'*antisémitisme*, aussi barbare que le sentiment qu'il exprime. Ce réveil de passions du moyen-âge, qu'on croyait assoupies pour toujours et auxquelles se mêlent les convoitises les plus vulgaires, ne fait honneur ni au bon sens, ni à l'élévation morale de ses auteurs ; du moins le gouvernement ne l'a-t-il encouragé que par son abstention, et il semble aujourd'hui que l'ardeur des *antisémites* ait commencé à se calmer.

L'histoire intérieure des communautés allemandes, dans ce siècle, n'a pas été moins agitée que leur histoire légale. Deux tendances se sont trouvées en conflit : l'une résistait à toute innovation dans le culte et voulait conserver à la religion juive sa physionomie primitive, jusque dans les moindres détails ; l'autre prétendait épurer le culte bruyant et disgracieux des anciennes synagogues, rajeunir le cérémonial par des emprunts faits au culte chrétien, et substituer à un certain nombre de pratiques trop gênantes des formes plus compatibles avec les nouvelles conditions de la vie israélite. L'opposition entre les deux partis ne s'arrêtait pas aux questions de pure pratique ; des points de dogme essentiels ont été aussi remis en discussion, tels que

la croyance au Messie, déjà battue en brèche par certains docteurs du moyen-âge.

Le parti des novateurs s'inspira d'abord des idées un peu vagues de David Friedlænder. Sous Jérôme Bonaparte, un homme entreprenant, Jacobson, président du consistoire westphalien, transforma radicalement le culte dans les synagogues hessoises, simplifia le rituel et introduisit la prédication allemande, l'orgue et la confirmation religieuse[1]. Après 1814, des communautés *réformées* s'organisèrent sur des principes analogues à Berlin, à Hambourg et à Leipzig. Les jeunes sociétés littéraires de Berlin et de Francfort (*Cultur-vereine*) poussaient encore plus loin la hardiesse de leurs programmes ; elles supprimaient l'étude de l'hébreu, le Talmud, la circoncision et les lois alimentaires. Ces sociétés n'eurent qu'une existence éphémère, et plusieurs de leurs membres des plus en vue ne tardèrent pas à se baptiser ; mais les synagogues réformées ont survécu et prospéré, grâce au talent de quelques prédicateurs dé-

[1] On sait que ces diverses innovations ont été peu à peu introduites dans les synagogues françaises ; elles ne sont, pour la plupart, qu'un retour à des usages beaucoup plus anciens, que l'ignorance et la pauvreté croissantes avaient seules fait abandonner aux Israélites.

voués à leur cause (Riesser, Holdheim). Combattus d'abord à la fois par les anathèmes des orthodoxes et par l'intervention tyrannique des gouvernements, qui fermèrent à deux reprises les temples de Seesen et de Berlin, elles se sont toujours relevées, et ont fini par imposer même à leurs adversaires quelques-unes de leurs innovations liturgiques. Plusieurs assemblées de rabbins, tenues à partir de 1844, ont vainement cherché à concilier les opinions divergentes qui partageaient le judaïsme allemand en deux camps ; aujourd'hui encore la plupart des grandes villes ont une communauté orthodoxe et une communauté réformée, bien plus nettement opposées que les communautés de rite allemand et portugais en France et en Angleterre. Les synagogues réformées sont d'ailleurs loin d'être d'accord entre elles sur tous les points du cérémonial ; la plus avancée est celle de Berlin (fondée en 1846) qui a transféré le sabbat au dimanche et prie la tête découverte [1].

Ces différences dans la forme du culte n'ont en réalité qu'une importance secondaire, car l'an-

[1] Des synagogues réformées, plus ou moins analogues à celles d'Allemagne, existent en Hollande, en Angleterre et aux Etats-Unis.

cienne orthodoxie, étroite et obscurante, d'avant Mendelssohn, ne compte plus aujourd'hui de représentants en Allemagne, si ce n'est dans les provinces polonaises de la Prusse. Les progrès des Juifs allemands dans la voie de la civilisation moderne ont été d'une rapidité étonnante; la disparition des anciennes écoles talmudiques, leur remplacement par des séminaires destinés à former des rabbins, la création d'écoles élémentaires et secondaires dans la plupart des grands centres, enfin, la participation de plus en plus active de la jeunesse israélite aux études universitaires, ont opéré une transformation complète dans la physionomie du judaïsme allemand. La liste serait longue des hommes distingués qu'il a fournis dans toutes les branches du savoir et de l'activité humaines : politiques, journalistes, littérateurs, philosophes, jurisconsultes, linguistes, musiciens. Enfin, c'est lui qui a apporté le plus fort contingent aux études d'histoire et de littérature juives, renouvelées de fond en comble, il y a cinquante ans, par les travaux des Rapoport, des Geiger, des Krochmal et des Zunz.

IV

L'Autriche-Hongrie et la Russie sont les deux Etats d'Europe qui renferment le plus grand nombre d'Israélites, surtout dans les provinces de l'ancienne Pologne, partagée, comme on sait, à la fin du XVIII[e] siècle, entre la Russie, l'Autriche et la Prusse.

L'Autriche est entrée de très bonne heure dans la voie de l'émancipation, mais ses progrès y ont été lents et entravés à diverses reprises par le retour offensif des anciens préjugés. Dès 1783, l'édit de tolérance de Joseph II abolissait le *leibzoll*, les « permis de nuit », les régulations odieuses des passe-ports ; il permettait aux Juifs l'exercice de tous les métiers, de l'agriculture et des arts, leur ouvrait les portes des Universités, fondait des écoles primaires et normales, et contraignait la jeunesse israélite à les fréquenter et à apprendre l'allemand. Combattues par les orthodoxes de toutes les sectes, et entachées de quelques prescriptions tyranniques et inefficaces, ces réformes n'en eurent pas moins dans leur ensemble un excellent résultat. Malheureusement les

successeurs de Joseph II, loin de les compléter, conservèrent ou rétablirent un grand nombre des anciennes restrictions. C'est ainsi que le séjour de plusieurs villes, et notamment de Vienne, restait officiellement interdit aux Juifs, qui ne pouvaient y demeurer que quinze jours. Ailleurs on leur défendait l'acquisition ou la location des biens-fonds ; presque partout l'émigration d'une province à l'autre était subordonnée aux conditions les plus draconiennes, et, si les Juifs devaient le service militaire, en revanche on leur refusait l'accès aux emplois civils et au grade d'officier.

Ici encore il fallut la Révolution de 1848, et les bouleversements politiques de 1859 et 1866, pour faire table rase de toute cette législation surannée. Après 1848, la capitation spéciale des israélites fut généralement abolie ou diminuée ; les Juifs de Hongrie, qui avaient suivi les magnats dans leur tentative de révolution nationale, furent frappés d'une lourde amende qui servit à la création d'un séminaire à Buda-Pesth. Ce séminaire rendit de grands services à la propagation des lumières parmi les Juifs de Hongrie, qui vivent encore assez isolés du reste de la population, s'adonnent peu à la culture du sol, mais

dirigent les exploitations agricoles des grands propriétaires fonciers. A la même époque, la communauté de Vienne, où le culte avait été réformé, sans secousse, par un prédicateur éminent (Mannheimer), gagnait rapidement en richesse et en considération. A la suite des guerres d'Italie et d'Allemagne, les réformes constitutionnelles de 1867 ont fait tomber les dernières barrières légales. En conciliant les intérêts généraux de la monarchie avec le libre développement des diverses nationalités qui la composent, le régime du dualisme austro-hongrois a, en outre, favorisé le relèvement matériel et moral des Israélites. Ceux même de Galicie, si nombreux et si attachés aux anciens usages, ne sont pas restés étrangers aux progrès de l'éducation ; ils vivent aujourd'hui dans les meilleurs termes avec la population chrétienne, surtout avec les Polonais. Brody est une « Jérusalem galicienne ».

Le vaste *Empire Russe* offre un spectacle moins consolant. Les Juifs y sont encore exilés de la plus grande partie des provinces intérieures; plus de deux millions vivent parqués dans les gouvernements de l'ouest et du sud, dans la petite Russie et dans la Pologne, où beaucoup de

districts en sont littéralement surpeuplés. En Crimée, on trouve surtout des communautés de rite Karaïte au nombre d'environ six cents familles ; cette secte compte encore quelques représentants en Lithuanie et à Halicz, dans la Galicie autrichienne.

Dans la Pologne proprement dite, la situation matérielle des israélites est supportable ; ils ont presque toujours entretenu des relations pacifiques, sinon cordiales, avec les Polonais de race, et à diverses reprises, au temps de Kosciusko et en 1832, ils ont fait pour la cause de l'indépendance des sacrifices d'autant plus méritoires qu'ils n'ont pas été récompensés. Les Juifs polonais exercent les métiers, prêtent l'argent, tiennent les cabarets, colportent les marchandises, bref, ils sont, de l'aveu même de leurs détracteurs, indispensables à la vie économique de la nation polonaise ; mais, quelque attachés qu'ils soient à la Pologne, ils n'ont guère que des rapports de commerce avec les Polonais : tout s'oppose jusqu'à présent à une union plus intime, la composition sociale de la nation, le grand nombre des Juifs répartis presque exclusivement dans les villes, leur attachement au patois judéo-allemand les différences de costume et d'usages,

l'orgueil des rabbins et surtout des « *rebben* » Hassidim, qui dominent et exploitent beaucoup de communautés. Les Juifs de Pologne, quoique parfois adonnés à la paresse, à l'ivrognerie, et fort négligents de leur tenue extérieure, ont de précieuses qualités d'intelligence ; ceux d'entre eux qui ont pu recevoir le bienfait d'une éducation sérieuse, se sont distingués dans les carrières les plus variées ; malheureusement cette éducation est encore très peu répandue parmi eux, et le Talmud continue, comme au siècle dernier, à faire le fond, et presque la totalité, de l'instruction donnée dans les écoles.

L'ignorance est tout aussi grande et les conditions d'existence sont bien plus dures dans les provinces russes où les israélites sont tolérés. La rudesse des populations, leur fanatisme et leur cupidité se joignent à une législation minutieuse et tyrannique pour y rendre le sort des Juifs très précaire ; tout récemment encore ils ont été l'objet d'excès populaires très graves, où leur vie et leur fortune n'ont pas été épargnées, et les massacres, les incendies, les pillages répétés ont amené un commencement d'émigration.

De nombreux actes législatifs ou *ukases* ont prétendu régler dans ce siècle la condition légale

des Juifs russes. Les plus importants sont dus aux empereurs Nicolas et Alexandre II. Le premier autorisa les Juifs à exercer tous les métiers non défendus par les lois, et à s'établir dans quinze gouvernements. Dans ces territoires ils pouvaient acquérir des biens fonds, mais sans serfs. Des restrictions onéreuses s'opposaient aux voyages, à l'émigration et au séjour même momentané dans des localités étrangères. L'adoption de noms patronymiques, l'usage de la langue russe dans les actes, la défense de se marier avant dix-huit ans, faisaient encore partie des dispositions de la loi de 1835, qui ne fut guère appliquée. En revanche, on veilla jalousement à l'observation des règlements militaires; les recrues juives étaient envoyées dans le Caucase, et privées de tout espoir d'avancement; quant à la flotte, les Juifs en furent exclus en 1844. Enfin, il faut rappeler la destruction presque complète de l'autorité judiciaire des rabbins, les graves restrictions apportées à la presse et à la circulation des livres, la pleine liberté du culte dans les synagogues, et les avantages attachés aux diplômes académiques.

Alexandre II autorisa trois israélites à s'établir dans chaque station de chemin de fer à l'intérieur

de l'empire et encouragea le développement de colonies agricoles juives, créées sous son aïeul, dans le gouvernement de Kherson ; ces mesures sont loin d'être suffisantes pour « faire de l'air » dans les fourmilières de Russie et de Pologne, et pour relever le niveau moral d'une population longtemps comprimée. La condition essentielle de ce relèvement est la suppression de toute la législation d'exception, qui est suffisamment condamnée par ses résultats ; il faut y ajouter l'extension la plus grande possible de l'instruction élémentaire et professionnelle. Déjà l'apostolat pédagogique du docteur Lilienthal, de Riga, en Livonie et en Courlande (1840), la fondation de la *Société pour la propagation de l'éducation* dont le siège est à Saint-Pétersbourg, ont produit, malgré de sérieux obstacles, d'excellents résultats.

Les mauvais traitements endurés par les Juifs en Hongrie et en Russie ont dirigé vers le premier quart de ce siècle un fort courant d'émigration du côté des principautés Danubiennes (*Roumanie*). Les Juifs, d'abord bien accueillis dans ces contrées d'un état économique fort arriéré, s'y sont rapidement multipliés ; ils forment aujourd'hui près d'un dixième de la population totale. Ceux de Valachie sont pour la plupart

d'origine et de langue espagnole, et jouissent d'une estime générale; au contraire, en Moldavie, les Juifs, entassés dans les grandes villes, ne parlent que le judéo-allemand, partagent l'ignorance de leurs coreligionnaires russes, et ont été souvent maltraités par les chrétiens. On reconnaît généralement leur intelligence, leur industrie, leur sobriété; mais on leur reproche le goût du lucre et l'isolement.

Le gouvernement roumain, dominé par l'influence de la classe bourgeoise, a successivement défendu aux Juifs d'acheter et de louer des terres, de s'établir dans les campagnes, de tenir des cabarets, tout récemment, d'être colporteurs; presque toutes les carrières libérales leur sont fermées, et après leur avoir longtemps reconnu au moins des droits municipaux, on est arrivé à les exclure comme étrangers de toute participation aux affaires publiques. Toutes ces lois restrictives, qui favorisen les séditions populaires comme l'émeute sanglante de Galatz, en 1864, n'ont pour effet que d'augmenter cet isolement national des Juifs dont les Roumains se plaignent; ici encore l'émancipation légale et la propagation de l'éducation seraient les seuls remèdes efficaces.

Les puissances étrangères ont dû intervenir à diverses reprises par des représentations énergiques pour protéger la vie et les biens des israélites roumains. Le traité de Berlin (1878) a même imposé à la Roumanie, en échange de la reconnaissance de son indépendance, l'émancipation civile et politique des Juifs. Mais tandis que la Serbie, la Bulgarie, le Monténégro ont scrupuleusement observé la condition analogue qui leur avait été prescrite, la Roumanie a éludé cette obligation en assimilant les Juifs, même établis dans le pays depuis de longues générations, à des « étrangers » qui n'ont aucun titre à la jouissance des droits civiques. Il est vrai que l'ancien article de la Constitution, qui n'admettait à la naturalisation que les chrétiens, a été abrogé ; mais la naturalisation individuelle, d'après la législation actuelle, ne peut résulter que d'un vote des deux chambres, c'est-à-dire d'une loi. Le nombre des Juifs naturalisés depuis lors ne s'élève guère à plus de deux mille, dont 800 environ l'ont été en bloc pour avoir servi comme soldats pendant la « guerre de l'Indépendance ».

V

Dans les pays colonisés et peuplés par des nations européennes, principalement au Nouveau-Monde et en Australie, l'émancipation des Juifs a suivi la même marche que dans les Etats de l'Europe occidentale et a donné les mêmes résultats. Les Juifs sont surtout nombreux dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; ils y sont groupés en vastes associations de culte, d'éducation et de bienfaisance, subdivisées en une infinité de communautés de rites divers.

Au contraire, dans les pays étrangers au grand courant de la civilisation européenne, la situation légale des Juifs, tantôt favorable, tantôt oppressive, repose en tout cas sur des principes entièrement différents de ceux qui ont prévalu chez nous. L'idée de patrie est à peu près inconnue aux nations orientales ; ce sont les distinctions de race et de croyance qui en tiennent lieu. Groupées sous un gouvernement commun, les diverses nationalités, les diverses religions y vivent d'une vie propre, isolée, et perpétuent jalousement les anciens usages ; il n'y a pas de place ici pour la fusion, ni même pour un

échange bien fécond d'idées et de sentiments. Aussi les Juifs qui ont cessé d'être un peuple en France, en Angleterre, en Allemagne, qui cesseront d'en être un en Russie, dès que des principes plus libéraux y auront définitivement triomphé, resteront-ils longtemps encore à l'état d'organisme fermé, national, en Turquie et dans le reste du monde oriental ; en cela d'ailleurs, ils ne se distinguent nullement des autres nations, Grecs, Arméniens, Turcs, Persans, qui forment à la fois une unité de race et de religion dans tous les pays où elles sont répandues.

Les Juifs de la *Turquie* d'Europe sont pour la plupart d'origine espagnole ; la vieille langue castillane est encore celle qui domine dans les importantes communautés de Constantinople, d'Andrinople et de Salonique. Dans la Turquie d'Asie, les principaux foyers du judaïsme sont Smyrne et Bagdad ; mais on trouve aussi beaucoup de Juifs dans les villes du littoral de l'Asie-Mineure, dans les îles (Rhodes, Chypre, Chio), à Damas, à Beyrouth, à Alep, et généralement dans toute la Syrie. En Egypte, le Caire, Alexandrie, Port-Saïd ont des communautés assez florissantes. Quant aux Juifs de Tripolitaine, ils sont, comme leurs frères de Tunisie, com-

merçants dans les ports de mer, nomades à l'intérieur et dans le désert.

Les Israélites de Palestine sont surtout agglomérés à Jérusalem, à Safed, à Tibériade ; Jaffa a une école d'agriculture florissante, Lydda une colonie agricole. A Naplouse vivent encore une centaine de familles de Samaritains, descendants d'un mélange d'Hébreux et de colons assyriens du temps de Salmanasar ; ils ne s'unissent pas avec les autres Juifs et conservent avec un soin jaloux un ancien exemplaire du Pentateuque, dont la version diffère du texte reçu. Jérusalem compte 14,000 Juifs sur 30,000 habitants. Rebelles au travail manuel, ils tirent pour la plupart leur subsistance des aumônes que leur envoient leurs coreligionnaires du monde entier, et dont le chiffre annuel dépasse un million de francs. Les rabbins, chargés de la gestion des fonds, gouvernent tyranniquement leurs fidèles, et font encore un fréquent usage de l'excommunication (*herem*), que le progrès des mœurs et les critiques sensées de Mendelssohn ont fait abandonner partout ailleurs. Toutes les sectes et toutes les langues sont représentées parmi les Juifs de la Ville sainte : Russes, Polonais, Askenazim, Sefardim, Hassidim, Karaïtes ; les vieux

usages et les vieux costumes y persistent sans changement : longues robes de soie, bonnets de fourrure, grandes boucles ramenées en papillotes devant les oreilles suivant la prescription du *Lévitique*. Les garçons se marient à quinze ans, les filles à treize. Les synagogues, les hôpitaux, les établissements de charité abondent ; mais les écoles sont rares, et l'étude exclusive du Talmud est presque la seule occupation des fidèles, avec les lamentations touchantes le long des murs du temple de Salomon ; les études profanes sont formellement réprouvées.

En général, dans l'empire ottoman, les Juifs ne sont pas maltraités ; ils ne subissent que les restrictions communes à tous les sujets non musulmans de l'empire (*raïas*), restrictions qui ont été fort réduites par les lois dites du *Tanzimat*. Les communautés s'administrent elles-mêmes avec des droits assez étendus. Les Juifs de Turquie ne sont ni très prospères ni très éclairés, mais ils commencent à faire des progrès sérieux, et ceux des villes du littoral s'adonnent avec succès au négoce ; ils y ont pour rivaux les Grecs, d'où résultent parfois des conflits. D'autres sanglants épisodes ont eu pour cause le fanatisme ignorant de la multitude, et

notamment l'antique accusation de « meurtre rituel » qui renaît encore de temps à autre dans les pays d'Orient. A Damas, en 1840, plusieurs notables israélites, victimes d'une accusation de ce genre (celle du meurtre d'un moine franciscain, le père Thomas), ont succombé aux épreuves de la torture et de la prison. A cette occasion, trois délégués des Israélites d'Occident, Crémieux, Munk et sir Moses Montefiore, firent le voyage du Caire et obtinrent du pacha d'Egypte, Méhémet Ali, alors maître de la Syrie, l'élargissement des détenus survivants ; peu après, un firman du sultan dénonçait une fois de plus la fausseté de l'odieuse et absurde calomnie inventée au moyen-âge [1].

En *Afrique*, où nous avons déjà mentionné les communautés d'Algérie, de Tunisie, de Tripoli et d'Egypte, on trouve aussi beaucoup de Juifs au Maroc. Ils y sont soumis à de très mauvais traitements de la part de la population musulmane. Dans les villes de l'intérieur, ils ne peuvent se promener que nu-pieds dès qu'ils sortent de leur

[1] On sait que la Turquie n'a pas le monopole des accusations de ce genre, et le procès récent de Tisza Ezlar en Hongrie (1883), suivi d'ailleurs d'un acquittement éclatant, est encore dans toutes les mémoires.

ghetto; les vols et les meurtres commis contre eux sont le plus souvent impunis, ou rachetés au prix d'une composition dérisoire; seuls, les Israélites qui ont obtenu la protection d'une puissance européenne, jouissent de quelque sécurité (conférence de Madrid, 1880). Plus loin, dans le Sahara, sur le chemin de Tombouctou, le rabbin Mardochée a décrit une tribu commerçante, au teint clair, au type hébreu prononcé : ce sont les *Daggatouns,* qui ont oublié leur religion, mais ont un vague souvenir de leur origine et ne s'unissent pas aux musulmans. Quant aux *Falachas* de l'Abyssinie, qui font remonter leur origine au roi Salomon et à la reine du Saba, ils proviennent probablement des Juifs de l'Yémen emmenés en esclavage au VIe siècle par un roi d'Ethiopie[1].

Les Juifs sont encore répandus dans toute la *Haute-Asie :* dans le Turkestan, l'Afghanistan, le Caucase, la Sibérie. En Perse, ils habitent les montagnes du Kurdistan, Ourmiah, Téhéran, Ispahan ; ils sont d'ordinaire pauvres et opprimés. « Ils ne peuvent faire leur marché qu'après les Musulmans; quand il pleut ils ne peuvent sortir,

[1] Voir plus haut, p. 17.

parce que l'eau est agent conducteur de l'impureté religieuse; tout objet de consommation touché par un Juif est contaminé; un Juif converti à l'islamisme hérite des biens de toute sa famille[1] ». En Arabie, les Juifs de l'Yémen, dont le passé est si intéressant, ne sont plus que quelques milliers. Ceux de Sana ont subi longtemps d'indignes persécutions de la part des chefs de tribus arabes; le gouvernement ottoman les a un peu tirés de leur abjection.

Enfin, il faut encore citer, moins pour leur importance que pour leur curieuse histoire, les Juifs de l'*Indoustan* et de la *Chine*. Les premiers se rencontrent surtout à Bombay et à Cochin: ils appartiennent à deux variétés différentes, blanche et noire, qui ne se marient pas entre elles. Une troisième espèce, les *Beni-Israël* de Bombay, croient descendre d'ancêtres jetés sur la côte par un naufrage, il y a plus de mille ans; leurs prêtres ou *kadjis* vénèrent comme père de leur race un certain Juif de Bagdad, David Rababia, qui aurait vécu vers 900. Ils parlent la langue mahratte et l'ont même adoptée pour leur liturgie.

[1] Isidore LOEB, art. *Juifs* du *Dictionnaire universel de géographie*, p. 99.

« En Chine, les Juifs, que l'on appelle souvent les *mahométans bleus*, parce que leurs rabbins portent un bonnet et des souliers de cette couleur, sont en effet considérés par maint Chinois comme formant une secte de l'Islam. On leur donne aussi les noms de « coupeurs de veines » et d' « extracteurs de nerfs » à cause de leur manière d'égorger et de préparer les animaux qui doivent servir à leur nourriture. Jadis ils étaient beaucoup plus nombreux et plusieurs s'élevèrent à des postes éminents ; mais ils sont réduits de nos jours à quelques centaines d'individus, vivant presque tous à Kaï-fong, capitale du Honan... Les conversions au mahométisme et aux religions nationales de la Chine ont réduit de siècle en siècle la petite colonie sémitique. Ceux qui restent ne parlent que le chinois et leurs derniers rabbins ne lisent plus que difficilement l'hébreu, en le prononçant à la chinoise ; pour eux le nom d'Israël est devenu Yé-sé-lo-ni.

» D'après le témoignage unanime des Juifs de Kaï-fong, ils appartiennent à la tribu d'Aser et sont venus en Chine pendant le règne de la dynastie des Han ; les missionnaires qui découvrirent la colonie juive de la Chine en ont conclu qu'elle se composait de fugitifs immigrés dans le

pays après la destruction de Jérusalem. Ils se seraient donc maintenus pendant 1,800 années au milieu de ce monde chinois si différent de leur pays d'origine ! Mais lorsque les Juifs européens réussirent dernièrement à se mettre en relations avec ces coreligionnaires, ceux-ci avaient presque entièrement perdu leur cohésion de race : la synagogue était ruinée, aucun fidèle ne savait plus lire le Pentateuque, et des récompenses étaient offertes par la communauté et par le gouvernement à ceux qui parviendraient à le déchiffrer. Invitation avait été faite à tous les Juifs d'attendre, avant de changer définitivement de religion, que l'impossibilité de lire les livres saints eût été bien constatée : mais ils considéraient déjà la Mecque et Médine comme leurs villes saintes[1]. »

[1] Elisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, VII, 288.

CONCLUSION

Quelle conclusion ressort de ce rapide exposé du passé et du présent de la race juive dispersée à travers le monde? C'est cette vérité, devenue banale à force d'être répétée : chaque pays, comme chaque siècle, a les Juifs qu'il mérite. De même que la haine, les persécutions, les restrictions légales ont partout engendré chez les Juifs la décadence physique et morale, et tous ces vices des races opprimées et déprimées dont leurs défauts actuels sont l'héritage, ainsi la tolérance et l'égalité des droits ont promptement refait d'eux des hommes, des citoyens dignes de prendre place parmi les meilleurs et les plus utiles. Ils ne sont en retard que là où la législation, c'est-à-dire la civilisation, est en retard elle-même ; et, comme les progrès de la civilisation, malgré d'apparents reculs, sont continus,

ce qu'est aujourd'hui la moitié du judaïsme, le judaïsme entier le sera demain.

Il circule encore dans bien des pays de nombreux préjugés contre les Israélites, préjugés qui sont le legs plus ou moins inconscient de haines religieuses actuellement assoupies. Ici, on leur reproche leur paresse, là, leur activité fiévreuse ; dans tel pays on les blâme de leur luxe, dans tel autre de leur avarice et de leur sobriété. Presque partout, on parle avec envie de leurs richesses, comme si les statistiques ne prouvaient pas que l'immense majorité des Juifs est pauvre, plus pauvre peut-être que la masse des chrétiens ; on conteste leur aptitude aux carrières productives, quoiqu'ils la démontrent chaque jour, partout où on leur en laisse les moyens ; on ne veut connaître que leurs financiers, leurs millionnaires, et l'on oublie leurs avocats, leurs médecins, leurs industriels, leurs savants ; on se persuade qu'ils sont voués exclusivement au culte du veau d'or, quand nulle race ne fournit autant de fidèles au culte désintéressé de la pensée. On n'en finirait pas si l'on voulait énumérer toutes ces critiques contradictoires, que leur banalité discrédite, que leur incohérence réfute, et qui vont d'ailleurs s'affaiblissant tous

les jours dans les pays vraiment policés. Nous ne voulons ici en relever qu'une seule, parce qu'elle se rattache intimement à tout l'enseignement de ce volume.

Ce qui s'oppose le plus à la pleine émancipation des Juifs, disent leurs détracteurs, c'est la résistance des Juifs eux-mêmes, leur attachement obstiné à des usages peu compatibles avec les exigences de la vie moderne, leur esprit d'isolement, leur tendance à ne frayer qu'entre eux, à se soutenir partout les uns les autres, à former comme un Etat dans l'Etat, ou plutôt parmi tous les Etats constitués.

Autant d'accusations, autant d'erreurs.

Assurément, si l'on veut dire qu'aujourd'hui encore la plupart des Juifs renonceraient aux bienfaits de l'émancipation, plutôt que de l'acheter au prix d'une abjuration de leurs vieilles et respectables croyances, on énonce une vérité certaine, mais qui, loin de fournir un motif de blâme, est l'éternel honneur du judaïsme devant l'histoire impartiale : pour le contester, il faudrait vouloir rétrograder au temps des Firouz, des Reccarède ou des Torquemada. Mais si ce n'est pas aux croyances des Juifs que l'on s'attaque, si c'est à leurs mœurs, à leur patriotisme ou à

leur absence de patriotisme, alors la raison et l'expérience s'unissent pour convaincre de calomnie leurs accusateurs.

Non, il n'est pas vrai, d'abord, que les coutumes religieuses des Juifs constituent un obstacle insurmontable, ni même un obstacle sérieux, à leur fusion morale avec leurs compatriotes de religion différente. Suivant la judicieuse distinction consacrée par le sanhédrin français, les lois politiques du judaïsme ont disparu avec l'Etat juif; ses lois morales n'ont, Dieu merci, rien de contraire à l'esprit de la civilisation moderne; quant aux lois purement cérémonielles, ce sont de simples pratiques pieuses d'une valeur toute relative, et qui ont leur analogue dans toutes les autres croyances. Etrangères à l'essence même de la religion mosaïque, elles ont joué dans le passé le rôle précieux d'une barrière, d'une haie infranchissable autour des consciences menacées. Mais ce culte individuel, ce culte de famille, dont l'utilité — et par suite la sévérité des règles qui le régissent — s'est accrue avec les entraves apportées à la célébration du culte public, voit à son tour diminuer sa portée, s'adoucir ses formules, à mesure que ce dernier gagne en liberté, en importance et en

éclat. Si l'on conserve aujourd'hui une partie de ces usages introduits à des époques bien diverses, c'est comme un souvenir curieux et touchant d'un passé inoubliable; mais tout ce qui choque le progrès des lumières, ou simplement la sociabilité moderne, tout cela disparaît ou disparaîtra de soi-même, par la force des choses. Même les unions mixtes — dont l'expérience démontre les inconvénients — n'entraînent pas l'anathème rabbinique; et si les Juifs les évitent, c'est par la même raison qui fait que catholiques, protestants, mahométans, n'aiment guère à se marier hors de leur culte.

Non, encore, il n'est pas vrai qu'un « patriotisme » spécial et tout négatif, la haine du gentil, s'oppose dans la conscience du juif actuel à l'éclosion vraie et sincère du patriotisme civique. Certes il a fallu du temps pour qu'une race, ayant de brillants souvenirs d'indépendance et de grandeur politique, consentît à abandonner ses espérances et ses revendications, pour que le judaïsme, cessant d'être une nation, se résignât à ne plus être qu'une communauté religieuse. Cette transformation nécessaire s'est accomplie cependant. « Ton Dieu est partout où on l'adore,» dit déjà un docteur du Talmud. « La loi de l'Etat

est la loi, » dit un autre. Aujourd'hui, combien peu d'esprits sensés caressent encore la chimère d'un royaume juif de Jérusalem, combien peu surtout, si ce rêve impossible devenait jamais une réalité, voudraient changer le rôle facile de rêveur contre le rôle, plus rude, de colon !

Dans certaines contrées où le sentiment civique des Juifs semble avoir fait peu de progrès, on ajourne l'émancipation jusqu'à ce qu'il se manifeste ; elle sera, dit-on, la récompense du patriotisme. C'est l'inverse qui serait la vérité ; c'est l'émancipation qui serait l'unique, mais efficace agent du patriotisme. Méprisé, honni, mis au ban de la société, le Juif ne peut, à moins d'un miracle, se sentir de cœur et d'âme le compatriote de ceux qui le maltraitent : il est alors Juif, rien que Juif. Donnez-lui un réel intérêt à la prospérité du pays qu'il habite, accordez-lui une participation effective à la direction des destinées de ce pays, aussitôt il l'aime, il le sert, il y reconnaît sa patrie, patrie d'adoption si l'on veut, mais qui n'en est pas moins chère parce qu'elle est élective.

Le patriotisme des Juifs, dans les pays civilisés où l'on a compris ces vérités, a donné des preuves assez éloquentes, malgré sa fraîche date, pour

qu'on ne doute pas de sa sincérité. Sans doute, il ne repose pas sur un instinct aveugle, héréditaire ; il tire sa source des inspirations réfléchies de la raison, il naît de l'élan reconnaissant du cœur. En est-il pour cela moins pur et moins élevé? On serait fondé à soutenir qu'il l'est peut-être davantage; car grâce à son origine même, il est forcément exempt de tous ces préjugés dits nationaux, de toutes ces haines « sucées avec le lait », qui vicient trop souvent le patriotisme et le transforment, dans les âmes les plus honnêtes, en un chauvinisme orgueilleux et absurde. Précisément à cause du caractère cosmopolite de la race juive, parce que tant de Juifs ont des amis, des parents, des souvenirs de famille dans plus d'une partie du monde, l'attachement du Juif pour le sol natal est moins exclusif, moins injuste. Comme cette héroïne du théâtre antique il peut dire : « Mon cœur est né pour aimer et non pour haïr. » Il apprécie, il aime son pays, sans dénigrer de parti pris les autres, surtout sans refuser de s'en informer. Les connaissant mieux lui-même, parfois il les fera connaître à ses concitoyens; il servira encore, dans une certaine mesure, comme il le fit à deux reprises différentes — à Alexandrie et au Moyen-Age — de

trait d'union, d'interprète entre des civilisations qui souvent ne se haïssent que parce qu'elles s'ignorent les unes les autres. A une époque où tant d'éléments contribuent à diviser les peuples, est-il si mauvais qu'il s'en trouve quelques-uns pour les rapprocher, sinon pour les unir?

Enfin, dirons-nous, il n'est pas vrai que la solidarité des Juifs d'un bout de la terre à l'autre dénote chez eux la persistance d'un esprit de secte ou de tribu. Cette solidarité existe, nous n'en disconvenons pas, mais dans une telle mesure, avec un objet si strictement limité, que loin d'être un grief contre le judaïsme, c'est l'absence de ce lien moral qui le déshonorerait.

De tout temps le sentiment religieux a pris une si grande place dans l'âme humaine, que les hommes qui professaient une même religion se sont senti une parenté plus prochaine entre eux qu'avec le reste du genre humain. Lorsqu'à l'identité de croyance s'ajoute, comme c'est le cas pour les Israélites, la communauté d'origine — au moins pour le plus grand nombre — l'antiquité des traditions, le souvenir de maux glorieusement soufferts en commun, tout un ciment, enfin, de persécutions et de martyres, alors cette fraternité des âmes devient encore plus étroite et

impose des devoirs plus impérieux. Quelque sceptique qu'il puisse être, l'Israélite d'Occident, arrivé à la liberté, à l'instruction, parfois à la fortune, reconnaît l'obligation, éprouve l'instinct irrésistible de ne pas oublier ses coreligionnaires moins bien partagés, qui, dans le même pays ou dans des pays moins avancés, sont encore à demi plongés dans la nuit du Moyen-Age par l'effet de leur propre ignorance ou d'une législation oppressive. Qui pourrait y trouver à redire? Que penserait-on d'un homme opulent qui laisserait périr de faim ses frères, nés pauvres comme lui, et qui le sont restés parce qu'ils ont été moins heureux ou moins habiles?

On peut l'affirmer : c'est surtout, c'est presque uniquement dans le sentiment de ce devoir de charité — nullement exclusif de l'amour général de l'humanité et d'une bienfaisance sans acception de cultes — que réside, aujourd'hui, l'unité morale d'Israël ; c'est à le satisfaire que se dévouent les sociétés d'assistance et d'éducation dont quelques-unes ont un caractère international [1]. Ceux-

[1] L'*Alliance israélite universelle*, fondée à Paris en 1860, est la plus importante de ces sociétés ; elle comptait, en 1881, 24,000 souscripteurs. Elle est destinée, d'après ses statuts, 1° à surveiller et à empêcher, dans la mesure de ses forces, l'oppression des Israélites dans les pays arriérés, 2° à relever par l'éducation le niveau in-

là seuls qui ne connaissent pas leur œuvre peuvent la railler ou la suspecter : pour quiconque l'a vue sur place et n'a point de préjugés, les hommes qui travaillent à éclairer, à secourir et à relever une population si nombreuse et si bien douée, ne travaillent pas uniquement pour le bien d'Israël, mais pour le bien de la civilisation générale. Tant qu'il y aura de par le monde des créatures méprisées ou persécutées par cela seul qu'elles sont israélites, ces efforts individuels ou collectifs auront leur raison d'être, la solidarité qui les inspire sera légitime : comme l'ont dit les anciens docteurs qui prophétisaient les temps messianiques, Israël ne cessera d'être une famille que lorsque l'humanité tout entière sera devenue une grande famille à son tour.

tellectuel des Israélites dans les mêmes contrées. Elle atteint son but à l'aide d'une correspondance active, de distributions de secours, et surtout par la fondation d'écoles élémentaires et professionnelles au Maroc, en Tunisie, en Palestine, en Syrie, en Asie-Mineure, etc. L'*Anglo-jewish Association* de Londres et une société analogue à Vienne peuvent être considérées comme des ramifications de l'*Alliance*, qui a un caractère plus particulièrement français.

APPENDICE

APPENDICE

I

RÉPARTITION ACTUELLE DE LA RACE JUIVE
DANS LES DIVERS PAYS DU GLOBE[1].

PAYS.	POPULATION TOTALE (1880).	POPULATION JUIVE.	PRINCIPALES COMMUNAUTÉS OU AGGLOMÉRATIONS.
EUROPE : 5,400,000.			
France	38.000.000	63.000	Paris (40,000), Bordeaux (3,500), Bayonne (2,500), Nancy, Avignon, Carpentras, Marseille.
Allemagne	45.000.000	562.000	Prusse (363,000), Alsace-Lorraine (39,000), Bade (27,000), Wurtemberg (13.000), Bavière (54,000), Hesse (27,000), Saxe (6,500), Hambourg (16.000).
Autriche-Hongrie.	38.000.000	1.644.000	Basse-Autriche (95,000), Trieste (5,000), Bohême (94.000), Silésie et Moravie (53,000), Galicie (688,000), Bukovine (67 mille), Hongrie (638,000).
Grande-Bretagne..	35.000.000	60.000	

[1] Principalement d'après M. Isidore Loeb, art. *Juifs* du *Dictionnaire universel de géographie*, p. 9-31. Beaucoup de chiffres ne résultent que d'une évaluation approximative.

PAYS.	POPULATION TOTALE (1880).	POPULATION JUIVE.	PRINCIPALES COMMUNAUTÉS OU AGGLOMÉRATIONS.
Italie	29.000.000	40.000	Rome (5,600), Livourne (5,000).
Pays-Bas	4.000.000	82.000	Amsterdam (50,000).
Roumanie........	5.500.000	265.000	1° Moldavie, 230,000 (Iassy, Galatz, Focsani, Botochani); 2° Valachie, 35,000.
Russie	80.000.000	2.552.000	1° Pologne russe (768 mille); 2° Russie occidentale (Courlande, Lithuanie, Volhynie. Podolie), 1,163,000; 3° Russie méridionale (Ukraine, Bessarabie, Crimée), 605 mille.
Turquie..........	7.000.000	105.000	Constantinople (40,000), Andrinople (15,000), Salonique (30,000).
Autres pays......	45.000.000	35.000	Belgique, 3,000; Bulgarie, 10,000 (Sofia, 6,000); Danemark, 4.000; Espagne, 1,900 (Gibraltar [Anglais], 1,500); Grèce, 3,000; Serbie, 3,500; Suède, 3 mille; Suisse, 7,000.

ASIE : 300,000.

Turquie d'Asie ...	16.000.000	195.000	1° Asie-Mineure, 60 mille (Smyrne et environs, 40,000); 2° Mésopotamie et Kurdistan, 40 mille (Bagdad, 25,000); 3° Syrie, 25,000 (Alep, 10.000; Damas, 8,000); 4° Palestine, 25,000 (Jérusalem, 14,000; Safed, 6,000; Tibériade, 2,500); 5° Arabie ottomane, 10 mille (Sana, 10,000; Aden [anglais], 2,000).
Russie d'Asie.....	14.000.000	47.000	Caucase (28,000), Sibérie (16,000), Turkestan russe (3,000).
Perse.............	7.000.000	18.000	
Asie centrale.....	15.000.000	14.000	Bokhara (9,000), Khiva (2,000), Caboul, Hérat, Candahar.

PAYS.	POPULATION TOTALE (1880).	POPULATION JUIVE.	PRINCIPALES COMMUNAUTÉS OU AGGLOMÉRATIONS.
Inde	200.000.000	19.000	Bombay et environs (15.000), Cochin (2,500), Calcutta.
Chine	400.000.000	1.000	Kaïfong (300), Tientsin.
AFRIQUE : 350,000.			
Egypte	6.000.000	8.000	
Abyssinie	4.000.000	200.000?	
Tripolitaine	1.000.000	6.000	
Tunisie	2.000.000	55.000	Tunis (26,000), Sousse (4,000), Sfax (5,000), Gabès (2,000), Djerba (7,500).
Algérie	3.000.000	35.000	
Maroc	6.000.000	60.000	
Cap de Bonne-Espérance	1.500.000	1.500	
AMÉRIQUE : 250,000.			
Etats-Unis	50.000.000	230.000	New-York (60,000), Philadelphie (12,000), Baltimore (10,000), Cincinnati (8.000), Chicago, Boston, Nouvelle-Orléans, San Francisco.
Canada	4.000.000	2.500	
Antilles	3.000.000	2.000	St-Thomas (500), Curaçao (900), Jamaïque, Porto Rico.
Amérique du Sud	30.000.000	2.000	Surinam (1.400), Caracas, Lima, Rio de Janeiro.
OCÉANIE : 12,000.			
Australie	2.500.000	10.000	Melbourne (1000), Sidney (500).
Nouvelle-Zélande	500.000	1.500	

Total général de la population juive : 6,300,000.

II. — TABLE

1re PÉRIO

SIÈCLE ap. J.-C.	RABBINS, ÉCRIVAINS CÉLÈBRES.	FRANCE, ALLEMAGNE.	ITALIE.	ESPAGN
Ier.	Flavius Josèphe. Philon d'Alexandrie. Iohanan ben Zaccaï.		Ambassade de Philon auprès de Caligula (40). Vespasien institue le *fiscus judaicus* (70).	
IIe.	Les *tanaïm*. Siméon ben Jochaï. Gamaliel. Akiba. Méir. Juda le saint. La *Mischna* (180).	Expansion des Juifs en Gaule.	Trajan (98-117). Adrien (117-138). Antonin le Pieux (138-161). Marc-Aurèle (161-180).	Premiers [éta]blissements [des] Juifs.
IIIe.	Rab. Samuel. Iohanan.		Caracalla accorde aux Juifs le droit de cité romaine (215).	
IVe.	Les *amoraïm*. Rabba b. Nahméni. Abaï. Raba. Aschi. *Talmud de Jérusalem*.	Juifs à Cologne.		Concile d'[E…] (320).

RONOLOGIQUE

-1040).

ÈCE, ORIENT.	PALESTINE.	PERSE.	AFRIQUE, ARABIE.
	La Judée réduite en province romaine (7). Prise de Jérusalem par Titus (70).		
Révolte des Juifs Chypre (115).	Révolte de Barcochébas ; chute de Béthar (135). Ecoles de Galilée ; le patriarchat à Tibériade.		Révolte des Juifs de Cyrène (115).
		Fondation des écoles babyloniennes de Soura et Poumbedita (229-259).	
Constantin (306-) et Constance 7-350).	Fixation du calendrier (359). L'empereur Julien veut relever le temple de Jérusalem (362).		

SIÈCLE ap. J.-C.	RABBINS, ÉCRIVAINS CÉLÈBRES.	FRANCE, ALLEMAGNE.	ITALIE	ESPAGNE
Ve.	Rabina. *Talmud de Babylone* (499).		Code Théodose (438).	
VIe.	Les *seboraïm*. Samuel ben Adiya	Conciles d'Orléans (538) et de Mâcon (581). Persécutions de Chilpéric Ier et de Gontran.	Théodoric (493-526). Défense de Naples contre Bélisaire (536). Le pape Grégoire le Grand (590-604).	Commence des persécu des rois goths. Reccared (601).
VIIe.	Les *karaïtes*. Anan. La *massora*.	Exil par Dagobert (629). Persécution des Juifs du Midi par Wamba (672-680).		Sisebut (621), Chi (636-640), R suinthe (652- Loi d'Eg (694).
VIIIe.	Les *païtanim*. Kalir.	Charlemagne envoie le Juif Isaac au calife Haroun al Rachid (797).		Conquête a (711).
IXe.	Les *gaonim*. Eldad le Danite.	Louis le Débonnaire (814-840) ; lettres d'Agobard. Concile de Meaux (845). Expansion des Juifs en Allemagne.	Proscription des Juifs par l'empereur Louis II (855).	
Xe.	Isaac Israeli. Saadia. Scherira.	Confiscations de Charles le Simple (914).		Le Juif Has ministre du c de Cordoue er-Rahman (961-976).

GRÈCE, ORIENT.	PALESTINE.	PERSE.	AFRIQUE, ARABIE.
Code Théodose 38).	Extinction du patriarchat (425).	Persécution de Firouz (457-488).	Emeute d'Alexandrie (415).
Justinien (527-5).		Persécution de Cobad (491-531).	Ruine du royaume juif d'Yémen (530).
Héraclius (610-1).	Guerre de Palestine (606-614). Conquête arabe (636).	Conquête arabe (652).	Mahomet soumet les Juifs de Khaïbar (628). Pacte d'Omar (650).
Persécution de ;on l'Isaurien 17-741). Royaume juif des hazares.		Le calife Al Mansour protège les savants juifs (754-775).	
uine du royaume s Khazares (970).		Disparition de l'exilarchat (940). Les Beni Israël en Inde (?).	Fondation des écoles de Kaïrouan, du Caire et de Fez.

2e ET 3e PÉRIODE

SIÈCLE ap. J.-C.	RABBINS, ÉCRIVAINS CÉLÈBRES.	FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE.
XIe.	Haï. Aboul-Walid. Bahya. Gabirol. Alfassi. Gerschom. Raschi.	Ecoles de Lorraine, de Champagne et du Limousin.		Chute du c fat de Cord (1013). Samuel Na et son fils, min tres à Gren (1066). Alphonse VI Castille (1C 1109) et les lifes Almoravi protègent l Juifs.
XIIe.	Les *tossafistes*. Nathan de Rome. Benjamin de Tudèle. Juda Halévi. Ibn Ezra. Maïmonide.	Deuxième croisade (1146). Exil par Philippe-Auguste (1182). Prospérité des Juifs du Languedoc.	Le pape Calixte II (1119-1124).	Prospérité Juifs de Toléd
XIIIe.	Les *cabbalistes* ; le *Zohar*. Al Harizi. Nachmanide. Salomon ben Adret. Les Kimhi. Les Ibn Tibbon. Emmanuel de Rome.	Croisade des Albigeois (1229). Première campagne contre le *Moré* (1232). Saint Louis fait brûler le Talmud (1242).	Le pape Innocent III (1198-1216). Dixième concile de Latran ; la rouelle (1215). Frédéric II, à Naples, emploie des savants Juifs (1220).	Colloque de B celone (1263). Alphonse X Castille (12 1284) emploie savants Juifs.

000-1500).

ANGLETERRE.	ALLEMAGNE.	PAYS SLAVES, HONGRIE.	ORIENT, AFRIQUE.
Les Juifs de rance arrivent ec Guillaume le onquérant (1066).	Massacres de la première croisade (1096).	Apparition des Juifs en Bohême et en Pologne.	Extinction du gaonat babylonien (1010). Massacre des Juifs de Jérusalem par les croisés (1099).
Troisième croi- le; massacre de rk (1190).	Massacres de la deuxième croisade (1146). Les Juifs serfs de la chambre impériale.		Le faux messie David Alroï. Persécutions des Almohades au Maroc. La Palestine reconquise par les musulmans (1187).
Exactions de Jean s Terre (1199) de Henri III 16). Exil par Edouard (1290).	Règlement de Frédéric le Belliqueux, duc d'Autriche (1244). Persécutions des *Judenbreter* (1270) et de Rindfleisch (1298).	Règlements de Béla IV, roi de Hongrie (1251) et de Boleslas, duc de Kalisz (1264).	Le juif Saad ad-Daoula, ministre du khan mongol Argoun (1288).

SIÈCLE ap. J.-C.	RABBINS, ÉCRIVAINS CÉLÈBRES.	FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE.
XIVe.	Les Ascher. Santob de Carrion Lévi ben Gerson. Aaron de Nicomédie. Hasdaï Crescas.	Deuxième campagne contre le *More* (1305). Exil par Philippe le Bel (1306). Louis X rappelle les Juifs (1315); persécutions des pastoureaux et de Guyenne (1322). Exil par Charles VI (1394).		Samuel Lé ministre de Pie le Cruel de C tille (1350-136 Persécution Castille et en A gon (1391).
XVe.	Joseph Albo. Isaac Abravanel. Elie del Medigo.	Exil des Juifs de Provence (1484).	Prospérité du commerce juif. Campagne de Bernardin de Feltre (1487). Exil de Sicile (1492).	Vincent Fer Colloque de T tose (1413). L'inquisitio persécution d Marranes (148 Exil des J d'Espagne mars 1492). Conversion cée des Juifs Portugal (149

4e ET 5e PÉRIOD

SIÈCLE ap. J.-C.	RABBINS, ÉCRIVAINS CÉLÈBRES.	FRANCE.	ITALIE.	PAYS-BAS ANGLETERR
XVIe.	Léon l'Hébreu. Azaria de' Rossi. Obadia di Bertinoro. Joseph Caro. Isaac Louria. Le *Pilpoul*.	Premiers établissements des Juifs portugais à Bayonne (1552).	Arrivée des *Sefardim* fugitifs. Le ghetto à Venise (1516). Le pape Paul IV (1555-1559). Expulsion des Juifs de Naples (1540), des États pontificaux (1569), de Milan (1597).	Premier éta sement des portugais à A terdam (159

ANGLETERRE.	ALLEMAGNE.	PAYS SLAVES, HONGRIE.	ORIENT, AFRIQUE.
	Persécution d'Armleder (1336). Massacres de la Peste noire (1349). Bulle d'or de Charles IV (1355). Exil de Strasbourg (1388).	Règlement de Casimir le Grand, roi de Pologne (1343). Persécutions de la Peste noire en Hongrie et en Bohême (1350).	
	Expulsions locales : Mayence (1420), Nuremberg (1499), etc.	Campagne de Capistrano (1452).	

500-1884).

LLEMAGNE.	AUTRICHE-HONGRIE.	RUSSIE, POLOGNE.	ORIENT, AFRIQUE	AUTRES PAYS.
euchlin et Lu- ' (1510-1523). xpulsion des s de Ratis- ne (1519) et Brandebourg 3).	Expulsion des Juifs d'Autriche (1556).	Prospérité des Juifs de Pologne.	Les sultans ottomans protègent les Juifs. Joseph Nasi, duc de Naxos (1566-1579).	Massacre de Lisbonne (1506). L'inquisition en Portugal (1531).

SIÈCLE ap. J.-C.	RABBINS, ÉCRIVAINS CÉLÈBRES.	FRANCE.	ITALIE.	PAYS-BAS, ANGLETERRE.
XVIIe.	Léon Modena. Manassé ben Israël. Spinoza.	Ordonnance de Louis XIII (1615). Martyre de Raphaël Lévi de Metz (1670).		Communauté a lemande d'Am terdam (1636). Retour de Juifs en Angl terre (1660).
XVIIIe.	Moïse Luzzato. Heilperin. Rodrigue Pereire. Moïse Mendelssohn.	Abolition du *leibzoll* d'Alsace (1784). L'Assemblée constituante décrète l'émancipation des Juifs (28 septembre 1791).	Rappel des Juifs en Sicile (1740).	Premier bill naturalisation Angleterre (175 L'assemblée b tave émancipe l Juifs (1798).
XIXe	(Décédés). Crémieux. Salvador. Munk. Jacobson. Geiger. Fraenkel. Jost. Sachs. Heine. Bœrne. Rapoport. Krochmal. Luzzato.	Le sanhédrin de Paris (1807). Décret de Napoléon sur les juifs d'Alsace (17 mars 1808). Le culte juif salarié (1831). Abolition du serment *more judaico* (1839). Ordonnance réglant le culte israélite (1841). L'*Alliance israélite* (1860). Naturalisation des Juifs d'Algérie (1870).	Emancipation des Juifs (1848-1870).	Campagne d' mancipation Angleterre (18 1845). Les Juifs Parlement angl (1858).

ALLEMAGNE.	AUTRICHE-HONGRIE.	RUSSIE, POLOGNE.	ORIENT, AFRIQUE.	AUTRES PAYS.
Communauté de Hambourg (1612). Emeute de Fettmilch à Francfort (1614). Retour des Juifs dans le Brandebourg (1670).	Expulsion des Juifs de Vienne (1670).	Massacre des Juifs par les cosaques (1648).	Le faux messie Sabbataï Zevi (1626-1676).	Colonie juive de Surinam. Juifs aux Etats-Unis.
Règlement de Frédéric le Grand (1750). Affaire d'Eibeschütz (1751). Mort de Mendelssohn (1786). Abolition du *leibzoll* en Prusse (1787).	Persécution de Marie-Thérèse en Bohême et Moravie (1745). Edit de tolérance de Joseph II (1783).	Secte des Zoharites ou Frankistes en Pologne (1756). Les *Hassidim*.		
Edit de Frédéric Guillaume II en Prusse (1812). Réaction; campagne du *Hep hep* (1815-1819). L'émancipation en Hesse (1833), en Prusse (1848-1850), en Allemagne (1866-1870). Mouvements antisémitiques (1879).	Abolition de la taxe des Juifs en Hongrie (1846). Emancipation en Autriche-Hongrie (1860-1867). Procès de Tisza Ezlar (1883).	Ukase du czar Nicolas (1835). Désordres antisémitiques (1881).	Procès de Damas (1840). Massacre de Galatz (1864). Congrès de Berlin (1878). Conférence de Madrid (1880).	Dernier auto-dafé à Madrid (1826). Emancipation en Suisse (1874).

III

BIBLIOGRAPHIE

Nous n'indiquons ici que les ouvrages les plus importants et les plus accessibles ; nous ne mentionnons ni les livres écrits en hébreu (chroniques de Joseph Haccohen, Aben Verga, Usque, etc.), ni les livres de polémique (Eisenmenger, Schudt, etc.).

Histoires générales. Tout d'abord l'ouvrage capital de Graetz (Leipzig, 1856–1875, 11 vol.), dont M. Wogue a entrepris une traduction française abrégée (2 vol. parus). Les histoires plus anciennes de Basnage (Rotterdam, 1707, 5 vol.), et de Jost (Berlin, 1820 suiv., 10 vol.), sont encore utiles à consulter ; l'abrégé de Jost (Berlin, 1832, 2 vol.) est remarquable par sa clarté ; l'article *Juden*, de Cassel, dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber (Leipzig, 1850), est touffu, mais instructif. Nous avons cité plusieurs fois l'article *Juifs* du *Dictionnaire de géographie* de Vivien de Saint-Martin, par M. Isidore Loeb. Mentionnons encore les abrégés sans prétention de Léon Halévy (1828), Moïse Schwab (1866), Dessauer (1870 ; en allemand), le recueil de *Textes choisis*, de M. Nordmann (1870), et deux brochures remarquables : James Darmesteter, *Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif* (1881), et Ernest Renan, *Le judaïsme comme race et comme religion* (1883).

Epoque talmudique et orientale. Salvador, *Histoire de la domination romaine en Judée* (1847). — J. Derenbourg, *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine* (1867). — Munk, *La Palestine*, dans la collection de l'*Univers pittoresque* (1845). — Hirschfeld, *Essai sur l'histoire des Juifs de Médine* (1884). — Vivien de Saint-Martin, *Les Khazars* (1851).

Moyen-age et temps modernes. 1) *Ouvrages d'ensemble :* Beugnot, *Les Juifs d'Occident* (1824). — Depping, *Les Juifs*

dans le moyen-âge (1834). — Bédarrides, *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne* (1867). — Güdemann, *Civilisation des Juifs au moyen-âge* (1er volume : France et Allemagne ; 2e vol. : Italie), en allemand (1883).

2) *Monographies sur un seul pays*. Il n'existe pas d'ouvrage général sur les Juifs de France, mais M. Halphen a réuni (1851) les lois et décrets rendus à leur sujet aux différentes époques. Saige a étudié les Juifs du Languedoc avant le XIVe siècle (1881) ; Morey, les Juifs de Franche-Comté (1883) ; Abraham Cahen, ceux des colonies françaises (1882) ; Bardinet et De Maulde, ceux d'Avignon et du Comtat Venaissin (1881-84).

Sur les Juifs d'Angleterre, l'ouvrage fondamental est Tovey, *Anglia judaica*, Oxford, 1788. On peut nommer aussi Picciotto, *Sketches of anglo-jewish history* (1875).

L'histoire des Juifs de Hollande a été écrite par Koenen (1843) ; Kayserling a consacré une monographie à Manassé ben Israël (1861). Ouverleaux étudie l'histoire des Juifs de Belgique ; sur ceux de Suisse, il faut encore lire la compilation d'Ulrich (Bâle, 1768).

L'Italie est pauvre en travaux spéciaux sur l'histoire juive ; citons surtout Giovanni, *L'ebraismo della Sicilia*. Sur les Juifs d'Espagne et de Portugal, il y a trois ouvrages : celui de Lindo (1848) en anglais, celui d'Amador de los Rios (1875) en espagnol, et l'ouvrage inachevé de Kayserling (1861-1867), en allemand.

En Allemagne, presque chaque communauté a son histoire particulière ; un ouvrage d'ensemble est dû à Stobbe (1866). En Alsace-Lorraine, Scheid a raconté l'histoire des Juifs d'Haguenau, Is. Loeb celle de la communauté de Strasbourg depuis 1349, Abraham Cahen celle du rabbinat de Metz.

L'histoire des Juifs de la monarchie autrichienne a été écrite par Wertheimer (1842), et avec moins de détails par Gerson Wolf (1883). Bergl a étudié spécialement celle des Juifs de Hongrie (1879).

Les Juifs de Pologne ont trouvé leur historien dans Sternberg (1878), ceux de Lithuanie dans Berchadski (1883) ; sur ceux de Posen, il existe un livre de Perles (1865).

Epoque contemporaine. Kayserling a écrit la vie de Moïse Mendelssohn (1862). Mentionnons encore : Rœnne et Simon, *L'état actuel et passé des Juifs*, en allemand (1843) ; Isidore Loeb, *Les Juifs en Europe* (sous presse) ; Scheidler, article *Judenemancipation*, dans l'*Encyclopédie* Ersch et Gruber ; Carmoly, *La France israélite* (1858).

Rapports avec le christianisme. Sur l'époque primitive, Ernest Renan, *Histoire des origines du Christianisme* (1863-1883, 8 vol.), et sa conférence sur *Le Judaïsme et le Christianisme* (1883). Puis Hefele, *Histoire des conciles* ; Lœning, *Histoire du droit canon germanique* ; Ulysse Robert, *La roue des Juifs au moyen-âge*.

Histoire littéraire. Cette histoire est surtout du domaine de la bibliographie. L'ouvrage fondamental sur la bibliographie juive et hébraïque est encore celui de Wolf (Hambourg, 1715-1733) ; mais il faut aussi consulter le *Dictionnaire historique* de Rossi (1802), le manuel de Steinschneider, extrait de l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber (1850), la *Bibliotheca judaica* de Fürst (1863). Il y a des catalogues importants des bibliothèques de Parme (Rossi, 1803), d'Oxford (Steinschneider, 1860), et du Musée britannique (Zedner, 1867).

L'étude critique de la littérature juive au moyen-âge a été fondée au commencement de ce siècle par Zunz (*Gottesdienstliche Vortræge, Synagogale Poesie, Zur Geschichte und Literatur*) et par ses émules Rapoport, S. D. Luzzato, Fränkl, Abraham Geiger (*Œuvres*, 1875, 4 vol.).

Jost a traduit la *Mischna* en allemand, Munk, le *Guide des égarés* en français (1856-1866), Schwab a entrepris une traduction française du *Talmud de Jérusalem* (5 vol. parus). Le Talmud a été l'objet de plusieurs études partielles importantes : Neubauer en a étudié la géographie, Levisohn la zoologie, Rabbinowicz la médecine et la législation. MM. Sautayra et Charleville ont traduit la partie juridique du *Schulchan Aruch*, de Caro (Alger, 1869).

Fürst a écrit l'histoire du Karaïsme (1862), ouvrage qu'il faut rectifier et compléter à l'aide des notices bibliographiques de Neubauer (*Aus der Petersburger Bibliothek*, 1866)

Chwolson, dans son *Recueil d'inscriptions hébraïques* (1882), a admis les inscriptions Karaïtes de Crimée, découvertes par Firkovitch, et dont l'authenticité est contestée par Harkavy. (Il existe aussi des inscriptions himyaritiques, dont l'étude est commencée par Halévy, Derenbourg, etc.).

Renan et Neubauer ont traité des rabbins français du XIVe siècle dans l'*Histoire littéraire de la France* (1877). La poésie religieuse des Juifs d'Espagne a surtout été étudiée par Sachs (1845) et Dukes (*Anthologie*).

Sur la philosophie, on devra consulter Munk, *Mélanges de philosophie juive et arabe* (1859), et Renan, *Averroës et l'averroïsme* (1852), ainsi que les analyses allemandes d'Eisler (3 vol.). Le livre de M. Franck sur *la Cabbale* (1842) a été vivement contesté (notamment par Joël, *Midrasch ha-Zohar*)

Enfin, il faut citer les travaux de Carmoly sur les médecins juifs (1844) et les voyageurs juifs (*Préface* d'une édition d'Eldad le Danite), ainsi que l'édition remarquable de Benjamin de Tudèle par Asher.

PÉRIODIQUES, ENCYCLOPÉDIES. Beaucoup de publications périodiques, consacrées à l'histoire et à la littérature juives, n'ont eu qu'une existence éphémère, mais une importance historique : tels sont le *Meassef* et le *Kerem Chemed*. Parmi les *Revues* qui paraissent actuellement, les plus instructives sont la *Revue des études juives* (depuis 1880) et la *Monatschrift* de Fraenkel et Graetz (depuis 1852). Les principaux journaux d'information sont les *Archives israélites* (1840), l'*Univers israélite* (1844), l'*Allgemeine Zeitung des Judenthums* (1837), l'*Educatore israelitico* (1853), le *Jewish Chronicle*, le *Bulletin* de l'*Alliance israélite*.

Enfin, on trouvera de nombreux articles relatifs au judaïsme, disséminés dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber, l'*Encyclopédie des sciences religieuses* (Lichtenberger) et l'*Encyclopædia Britannica*.

INDEX ALPHABÉTIQUE

NOTA. — Pour ne pas grossir démesurément cet index, on n'y a inséré que les noms les plus importants. En général, les *communautés* devront être cherchées sous les noms des pays dont elles font partie, et les *souverains* sous ceux de leurs dynasties ou de leurs États. Les noms propres d'individus sont en caractères romains; les termes hébreux, noms de pays ou de villes, etc., sont en *italiques*.

FIN DE L'INDEX ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III

LES PERSÉCUTIONS (1215-1497)

LIVRE V

LES TEMPS MODERNES (DEPUIS 1750)

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

Ex libris.
J. Landais
7 Juin 1891



